BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
148
B
15
NAPOLI

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

MARIE DE BOURGOGNE.

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE LACROSSE.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

MARIE DE BOURGOGNE

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE

DE LA MAISON DE VALOIS.

PAR M. DE BARANTE,

PAIR DE FRANCE;

AVEC DES REMARQUES,

PAR LE BARON DE REIFFENBERG.

Scribitur ad narrandum non ad probandum.
QUINTILIEN.

Tome Neuvième.

SIXIÈME ÉDITION.

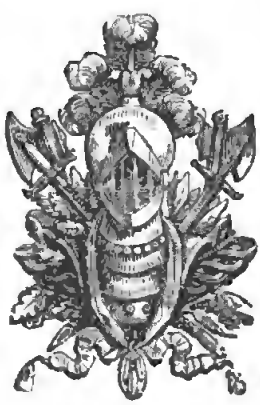

BRUXELLES,

J. P. MELINE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE LA MONTAGNE, N° 51.

1836.

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

MARIE DE BOURGOGNE.

1477-1482.

LIVRE PREMIER.

Le roi apprend la bataille de Nanci. — Ses résolutions. — Le roi s'apprête à la guerre. — Soumission du duché de Bourgogne. — Lettre de mademoiselle de Bourgogne. — Elle apprend la mort de son père. — État de la Flandre. — Olivier le Dain. — Le roi arrive en Picardie. — Nouveaux projets du roi. — Négociations pour le Hainault. — Exactions en Bourgogne. — Ambassade envoyée au roi. — Les Etats de Flandre. — Ambassade des États de Flandre au roi. — Sédition à Gand. — Lettre du chancelier de Bourgogne à sa femme. — Supplice d'Hugonet et du sire d'Imbercourt. — Prise d'Hesdin et de Boulogne. — Siége d'Arras. — Rigueurs exercées contre Arras. — La Bourgogne se soulève. — Bonne intelligence avec l'Angleterre. — Négociation pour le mariage du Dauphin. — Surprise de Tournay. — Occupation de Cambrai. — Guerre en Hainault. — Prise du Quesnoi. — Prise d'Avesnes. — Nouvelles négociations pour le mariage du Dauphin. — Mort du duc de Gueldre. — Siége de Saint-Omer. — — Le grand bâtard de Bourgogne remis au roi. — Mariage de mademoiselle de Bourgogne.

Le roi savait que l'armée du duc de Lorraine et des Suisses était arrivée devant Nancy. Connaissant bien le

duc Charles, il ne doutait guère qu'il n'advînt tout aussitôt quelque grande chose. Les dernières lettres de M. de Craon [1], qui commandait ses troupes sur les marches de Lorraine, l'avaient mis en grande impatience d'avoir des nouvelles.

Dès lors commençait à s'exécuter le règlement, par lequel il avait ordonné que, sur les routes, il y eût, de quatre lieues en quatre lieues environ, dans les gros bourgs et villages, des maîtres assermentés tenant che-

[1] La maison de Craon, en Anjou, s'étant éteinte dans la personne de Maurice VII, du nom, sire de Craon et de Sablé, mort en 1330, la baronnie de Craon passa en 1386 aux La Tremoille ou La Tremouille, par le mariage de Gui VI, sire de la Tremoille avec Marie de Sulli, fille unique et héritière de Louis de Sulli et d'Isabelle de Craon. Le sire de Craon dont il est ici question était Georges de la Tremoille, second du nom, deuxième fils de Georges et de Catherine de l'Isle-Bouchard; il fut chevalier de Saint-Michel, comte de Ligny, seigneur de Jonvelle, de l'Ile-Bouchard et de Rochefort, conseiller et premier chambellan du roi, gouverneur de Touraine, de Champagne et de Brie, du duché de Bar, et des duché et comté de Bourgogne, du Charolais et Maconnais, des villes de Rheims, Laon, Sens, Langres et Châlons, de l'évêché de Verdun, capitaine de cent lances et lieutenant-général des armées du roi. Il assista en 1468 à la prise de Liége. Philippe de Commines qui considérait l'habileté, surtout l'habileté qui réussit, comme la première des vertus, et appréciait les actions des hommes moins par leur moralité que par leurs résultats, l'appelle *sage homme et seur pour son maistre*. Georges de Craon mourut vers l'an 1481, sans laisser d'enfans de Marie de Montauban, qu'il avait épousée le 8 nov. 1464; sa sœur bâtarde Marguerite, dame de Saint-Fargeau, épousa à Sulli le 31 octobre 1441, Jean de Salazar, dit le *Grand Chevalier*. Cet Espagnol, sorti de la province de Biscaye pour venir servir le roi Charles VII contre les Anglais, et qui se fit une si brillante réputation, reçut pour récompense de ses services les seigneuries de Saint-Just, Marcilly, Montagu, Laz, Bosonville, Lonzac, Conflans, Fontaine et Issoudun, et mourut à Troyes le 12 déc. 1479. S. Marthe a rapporté son épitaphe. *Hist. générale de la maison de la Tremoille*, 175-176. (R.)

vaux courans pour le service du roi [2]. De sorte que les coureurs et porteurs de dépêches qu'il expédiait ou qu'on envoyait vers lui, trouvant à changer sur-le-champ de monture, arrivaient promptement d'un bout du royaume à l'autre. D'heure en heure, le roi attendait des lettres de Lorraine à son château du Plessis. Tous les gens de sa cour étaient fort curieux aussi de savoir l'événement de cette guerre; soit pour l'intérêt qu'ils y prenaient eux-mêmes, soit pour être les premiers à l'annoncer au roi, bien assurés de gagner ainsi ses bonnes grâces et quelque riche récompense [3].

C'était le 5 janvier que s'était donnée la bataille de Nanci. Le 9, de grand matin, comme il faisait encore nuit, arriva un chevaucheur qui apportait des lettres de Lorraine. M. du Lude [4], qui ne couchait pas dans le

[1] 1476, v. s., l'année commença le 14 avril.

[2] Des antiquaires vont chercher l'origine des postes chez les Perses et les Mèdes; ils les retrouvent sous Charlemagne et Louis le Gros. Quoi qu'il en soit, leur premier établissement régulier, dans l'Europe moderne, date de Louis XI qui les institua par ordonnance du 19 juin 1464, et non pas en 1476, ainsi que le conte Ph. de Commines. Quant à la médaille qu'on dit avoir été frappée à cette occasion, elle est depuis long-temps reconnue fausse. Il est peut-être assez piquant de remarquer que Brusquet, fou des rois Henri II, François II et Charles IX, obtint l'emploi de maître de la poste de Paris. — A l'imitation de Louis XI, Maximilien d'Autriche établit des postes dans ses états et en donna la surintendance aux Latour et Taxis qui la possèdent encore dans une partie de l'Allemagne. (R.)

[3] Comines.

[4] Jean de Daillon, chambellan de Louis XI, gouverneur du Dauphiné, etc., acquit des héritiers de sa première femme Renée, dame de Fontaines, la seigneurie du Lude, en Anjou, laquelle fut érigée en comté en faveur de son petit-fils, Jean II de Daillon, par lettres du mois de mai 1545, enregistrées les 6 août et 5 décembre suivans. Celui-ci fut trisayeul de Henri de Daillon, grand-maître de l'artillerie, créé duc du Lude par lettres du 31 juillet 1675 et mort sans postérité, le 30 août 1685. (R.)

château, en fut averti, et fit venir le coureur. Cet homme n'osant pas refuser un seigneur en si grand crédit près du roi, lui remit les dépêches. M. du Lude se rendit en toute hâte au Plessis, monta à la chambre du roi, et heurta à la porte. On lui ouvrit, il remit la lettre qu'écrivait M. de Craon.

La joie du roi était si grande et si subite qu'il ne savait quelle contenance garder. Ce n'était pourtant que la première nouvelle, écrite le soir même de la bataille, lorsqu'on ne savait pas encore ce qu'était devenu le duc de Bourgogne. Le roi envoya tout aussitôt quérir ses principaux serviteurs et capitaines de son armée qui avaient leur logis à Tours, tout auprès du Plessis. Ils arrivèrent, et le roi fut empressé à leur montrer les lettres.

L'heure de la messe était venue, il les mena avec lui; puis se fit servir à dîner, et les garda à sa table. Chacun, voyant son allégresse, montrait aussi un extrême contentement. Toutefois, quelques-uns ne se réjouissaient qu'en apparence, par contrainte, et pour cacher le fond de leur pensée. On savait que le roi n'était jamais plus dur et plus cruel que dans la prospérité, et qu'on était toujours mieux avec lui, lorsqu'il était dans le péril ou l'embarras. On lui connaissait de vieilles rancunes contre ceux qui avaient pris part soit à la ligue du bien public, soit aux diverses cabales de son frère et des autres grands seigneurs. S'il ne s'était pas vengé, ce n'était point par bonté, mais par précaution. Maintenant, il était au-dessus de tout, rien ne pouvait plus le gêner ni l'intimider : que n'allait-il pas faire? On allait voir des changemens de toute sorte : des offices, des pensions, des domaines, ôtés à qui les avaient reçus : des procédures pouvaient même être entamées. Le temps

était passé où le roi dissimulerait des soupçons, qui, pour dire le vrai, étaient le plus souvent fondés. C'étaient toutes ces pensées que plus d'un convive s'efforçait de ne pas laisser lire sur son visage; mais quels que fussent les semblans, il y avait plus de trouble que de satisfaction parmi plusieurs de ceux qui étaient pour lors assis à sa table. Quelques-uns observaient la contenance de chacun, tâchaient d'apercevoir une mine soucieuse sous l'expression de la joie, remarquaient jusqu'à ceux qui en avaient perdu l'appétit et qui ne mangeaient point, se proposant sans doute d'en faire ensuite bon rapport au roi [1].

Pour lui, il parlait vivement à son ordinaire, sans avoir une autre pensée que les bonnes nouvelles de Lorraine, et s'entretenait surtout avec le chancelier et ses conseillers de ce qu'il convenait de faire. Déjà l'agitation de son contentement s'était tournée en délibération sur ce qu'il y avait à résoudre pour profiter le mieux possible du grand désastre de son ennemi. Qu'était devenu le duc de Bourgogne? Avait-il réussi à s'échapper, ou était-il tombé aux mains des Allemands? S'il

[1] Ce passage en rappelle plusieurs de Tacite, par exemple cet admirable écrivain, racontant la mort de Britannicus, dit en parlant des courtisans les mieux aguerris : *At quibus altior intellectus, resistunt defixi, et Neronem intuentes.*

> Mais ceux qui de la cour ont un plus long usage,
> Sur les yeux de César composent leur visage.

Et dans la vie d'Agricola : *Præcipua sub Domitiano miseriarum pars erat videre et adspici : cum suspiria nostra subscriberentur, cum denotandis tot hominum palloribus sufficeret sævus ille vultus et rubor, quo se contra pudorem muniebat.* Ailleurs encore : *Adulatione, quæ, moribus corruptis, perinde anceps si nulla, et ubi nimia est* (Ann. IV.) etc. (R.)

en était ainsi, ne pourrait-il pas traiter avec eux, et racheter sa liberté moyennant une forte somme d'argent, lui qui avait de si riches trésors? Serait-ce donc chose sage de se déclarer sur-le-champ, et de se saisir des seigneuries de Bourgogne?

Telles étaient les idées dont le roi était occupé. Il se leva de table, promit à plusieurs de ceux qui étaient là, une part dans les domaines du duc de Bourgogne, à supposer qu'il fût mort, et commença à prendre toutes ses dispositions. Il pensait que, si le Duc avait survécu, il se trouvait dénué de forces et de moyens; que son armée était détruite, qu'il avait perdu dans ces trois batailles ses plus vaillans serviteurs et ses plus sages conseillers; qu'ainsi l'on risquait peu à tenter de l'accabler dans sa détresse. Ce fut à cette résolution qu'il s'arrêta. Toutefois, selon son caractère, il ne voulut pas la mettre sur-le-champ et hardiment à exécution.

« M. le comte, mon ami, écrivait-il à M. de Craon, j'ai reçu vos lettres et les bonnes nouvelles que vous m'avez fait savoir, dont je vous remercie autant que je puis. Maintenant, il est temps de déployer vos cinq sens de nature, pour mettre le duché et comté de Bourgogne en mes mains. Pour ce, avec votre bande et le gouverneur de Champagne [1], si ainsi est que le duc de Bourgogne soit mort, mettez-vous dans lesdits pays, et gardez-ies. Si cher que vous m'aimez, faites-y tenir aux gens de guerre meilleur ordre encore que si vous étiez dedans Paris. Remontrez à ceux du pays que je les veux mieux traiter et garder que nuls de mon royaume, et qu'au regard de ma filleule, j'ai intention de parachever le mariage que j'ai fait déjà traiter de M. le Dau-

[1] M. de Chaumont d'Amboise.

phin et d'elle. M. le comte, j'entends que vous n'entrerez audits pays, et ne ferez mention de ceci, sinon que le duc de Bourgogne soit mort. Pourtant je vous prie que vous me serviez ainsi que j'en ai la fiance, et adieu. Écrit au Plessis-du-Parc, le 9 janvier. »

En même temps le roi fit une lettre pour les bonnes villes de Bourgogne [1]. Après avoir fait mention du malheur nouvellement advenu à M. le duc de Bourgogne, il remontrait que dans le cas où ledit seigneur serait mort ou pris ce qu'à Dieu ne plaise, les sujets du Duché devaient bien savoir que leur pays était de la couronne et du royaume. Mademoiselle de Bourgogne [2] étant aussi sa plus proche parente et sa filleule, il voulait, de toute façon, garder son droit comme le sien propre. Le roi semblait du reste s'en remettre à la délibération et à la sagesse des bonnes villes, les requérait de lui faire savoir leur volonté sur cette affaire et promettait aux Bourguignons de pourvoir à leurs demandes en telle sorte qu'ils seraient contens.

Tout en essayant ainsi les voies de persuasion, il avait bien le dessein de n'en pas rester là, et de faire, s'il le fallait, avancer son armée en Bourgogne [3]; sauf, si le Duc n'était pas mort, à alléguer que cette précaution avait été nécessaire pour empêcher les Allemands de se saisir d'une des provinces du royaume.

[1] Pièces de Comines.

[2] « En ce temps, remarque Olivier de la Marche, on ne la disait point *madame* pour ce que monsieur n'estoit point fils de roy. » Cette grande princesse devrait bien donner une leçon de modestie à ces impertinens qui, au nom de l'égalité et de la liberté illimitée, usurpent chaque jour des titres auxquels ils n'ont aucun droit, et voudraient ressusciter à leur profit toutes les vieilleries du moyen âge qu'ils méprisent dans les autres. (R.)

[3] Comines.

Dès le même jour, le bâtard de Bourbon, amiral de France, et le sire de Comines, eurent ordre de partir sur l'heure, et de prendre leur route vers la Picardie et l'Artois. Ils avaient pouvoir de recevoir et de requérir soumission de tous les pays de la domination du duc Charles; pour mieux les guider dans leur conduite, le roi leur avait permis d'arrêter les coureurs de la poste et les messagers, afin de savoir si le Duc était mort ou vivant.

D'autres, furent encore envoyés en Flandre et ailleurs, mais c'étaient des gens de moindre état et moins connus, qui avaient commission d'aviser secrètement à ce qui pourrait être fait de mieux pour les intérêts du roi.

Il n'oublia pas non plus d'écrire cette nouvelle aux bonnes villes et aux principaux seigneurs du royaume, particulièrement au duc de Bretagne.

Le lendemain arriva un nouveau courrier avec des lettres du duc de Lorraine, qui racontaient la journée de Nancy en grand détail, et comment le corps du duc Charles avait été retrouvé parmi les morts. Cette nouvelle mit le comble à la joie du roi. Dès le jour même il alla en pèlerinage au Puy-Notre-Dame en Anjou, qui était une de ses dévotions particulières. De nouvelles lettres furent écrites aux bonnes villes de Bourgogne. Cette fois il ne se bornait point à promettre sa royale protection à mademoiselle Marie de Bourgogne; il rappelait le titre auquel le Duché avait été possédé par les derniers Ducs, et la clause de réversion à la couronne, que le roi Jean et le sage roi Charles V avaient insérée, en constituant cet apanage à Philippe le Hardi. Le roi, tout en procédant par droit, n'omettait rien de ce qui pouvait lui rendre les gens de Bourgogne soumis ou fa-

vorables, et leur donner espérance de se trouver bien sous son gouvernement [1].

De toutes façons, et malgré de si heureuses circonstances, le roi voyait que le moment était venu où il aurait besoin de son armée. Jusque-là il n'avait jamais voulu faire la guerre; maintenant qu'elle semblait ne lui offrir que profit sans péril, il était pressé de la commencer. Son premier soin fut de mettre, s'il était possible, un meilleur ordre dans la tenue des compagnies d'ordonnance. Il fit jurer par serment aux trésoriers de la guerre de payer régulièrement les gens d'armes et les archers; de ne détourner nulle somme pour leur usage particulier; d'assister aux revues; de réserver au profit du roi les gages de ceux qui auraient quitté le service et seraient absens sans congé; de ne payer les nouveaux officiers que du jour de leur commission; de payer en argent et jamais en chevaux ou denrées; de ne faire de retenue que pour la nourriture, mais point pour fourniture d'habits, selles, ou garnitures de chevaux; de ne pas laisser les gens d'armes piller leurs archers, et si l'on ne pouvait les en empêcher, d'en avertir le commissaire, les secrétaires du roi ou le roi lui-même. Afin de veiller aussi aux intérêts des bourgeois et habitans, les trésoriers s'engageaient à acquitter les dettes que laisseraient les gens de guerre dans les lieux où ils avaient logé. Le serment était le plus fort que le roi eût su trouver. « Si je contreviens à ce que j'ai promis, je prie « la benoîte croix ici présente, de me punir de mort « dans le bout de l'an. »

Le roi ne demeura que huit jours au Plessis, s'occu-

[1] Legrand et sa collection de pièces manuscrites. — Pièces de l'Histoire de Bourgogne. — Pièces de Comines.

pant des préparatifs et des règlemens de la guerre. Déjà de bonnes nouvelles lui arrivaient de Bourgogne et d'Artois.

M. de Craon, M. Charles d'Amboise, le prince d'Orange, et l'évêque duc de Langres entrèrent en Bourgogne avec sept cents lances. Les États du Duché s'étaient déjà assemblés à Dijon, et délibéraient sur ce qu'il convenait de faire dans une conjoncture si difficile. Généralement on ne croyait pas à la mort du duc Charles; c'était une puissante raison pour ne se point trop engager avec le roi. Les États ne se pressèrent donc point de se rendre aux propositions qu'on leur faisait en son nom. Le prince d'Orange, qui était le plus puissant seigneur des deux Bourgognes, et avait, ainsi que sa famille, tenu un si haut rang dans cette cour, jouissait d'un grand crédit dans la province, spécialement parmi la noblesse des États; il obtint qu'on le laisserait entrer dans la ville avec les sires de Craon et d'Amboise, et l'évêque de Langres, mais sans suite, en laissant les gens d'armes dans les villages des environs. Alors les pourparlers commencèrent.

Le prince d'Orange et les autres seigneurs affirmaient sur leur honneur que le duc Charles avait réellement péri devant Nanci, que son corps avait été trouvé, reconnu, et publiquement enseveli. Les gens sages finirent pourtant par ajouter foi à cette nouvelle. Mais les droits du roi étaient loin de leur sembler évidens et irrécusables; on y faisait de grandes objections [1]. La pratique des fiefs et des pairies de France n'était pas tellement constante qu'on ne pût citer beaucoup d'exemples de transmissions féminines. D'ailleurs, l'acte d'apanage

[1] Gollut. — Pièces de Legrand.

du duché de Bourgogne ne stipulait la reversion qu'en cas d'extinction de la race, sans faire mention de masculinité. La coutume de Bourgogne admettait les filles à hériter du fief : c'était par héritage de femme que le Duché était venu à la possession du roi Jean, et nullement par réversion. Il n'avait ni changé, ni pu changer la condition de cette seigneurie [1]. L'ordonnance testamentaire du roi Philippe le Bel, de 1314, et l'ordonnance de Charles V, de 1374 avaient, il est vrai, déclaré que les apanages seraient à l'avenir restreints à la ligne masculine ; mais l'ordonnance de Philippe le Bel n'avait point paru obligatoire à ses successeurs, qui ne s'y étaient point conformés ; celle de Charles V était posté-

[1] On trouve dans plusieurs bibliothèques des copies manuscrites d'un manuscrit intitulé quelquefois : *Le droict de dame Marie de Bourgogne, fille héritière de Charles le Guerroyeur, duc de Bourgogne, etc., és duchez, contez et aultres païs, luy ostez après la mort de son père, par le roy de France, Louys onzième, déduict en possessoire et pétitoire par un conseiller du grand conseil de Malines, natif de Béthune, et escrit en l'an* 1477. Ce conseiller s'appelait Jean d'Auffay, dont le nom est aussi écrit d'Aufay, du Fay et d'Auffray. Pontus Heuterus, Sanderus, Locrius, Sweertius, Miræus, Valère André, Foppens, Butkens et Paquot en parlent.

En 1479, Jean de Saint-Romain, procureur du roi au parlement de Paris, répondit au *factum* de J. du Fay, par le commandement exprès de Louis XI.

Leibnitz, qui regardait le Mémoire de Jean d'Auffay, comme une pièce considérable, l'a imprimé d'après deux manuscrits, dans son *Mantissa Codicis juris gentium diplomatici*, Hanov. 1700, in-fol., et il y occupe les pp. 1-61. L'un de ces manuscrits donnait à l'auteur le titre de chancelier de Bourgogne, dignité que ne possédait pas néanmoins J. d'Auffay; mais cela provient peut-être de ce que le chancelier ayant été chargé d'agir et de porter la parole dans la défense des droits de sa souveraine, on n'aura vu que lui et non l'écrivain qui lui prêtait sa plume. Voy. nos *Notices et Extraits des MSS. de la Bibl. de Bourg., prem. partie*, pp. 113-114. (R.)

rieure à la constitution de l'apanage de Bourgogne, et n'avait jamais dispensé aucun des rois, lorsque telle avait été leur volonté, d'insérer textuellement, dans les donations d'apanage, la clause restrictive qu'on ne trouvait pas dans l'acte de 1364. Enfin, si le fief était masculin, la maison de Bourgogne avait encore un héritier mâle, Philippe comte de Nevers, petits-fils du duc Jean sans Peur.

Ces motifs, qui paraissaient fondés aux hommes doctes, étaient encore appuyés par les lettres et les messages du sire de Traisignies [1]; il se trouvait alors à Poligni, et dirigeait par ses bons conseils Jean, fils du duc de Clèves, lieutenant du Duc dans la Comté. Chaque jour ils engageaient les États et les gens de Dijon à demeurer

[1] Jean Ier, baron de Trazegnies, fils aîné d'Anseau ou Anselme de Hamal, sire d'Odeur, et de Marie d'Arnemuyden, fille héritière de Gilles, seigneur d'Arnemuyden et de Marie Chabot, dame de Sepmeries. Dans les *Pairies du Hainaut* de M. de Saint-Genois, p. cxxxviii, on lui donne les titres de prince de Rognons, de comte d'Autreppe, de Sénéchal héréditaire de Liége et de seigneur d'Onnezies, Rosemele, Oves, Fanvelz, Saint-Vaast, Hocques, etc. Pontus Heuterus l'appelle le seigneur de Ter-Goes. Il fut grand-amiral sous Maximilien et Philippe le Beau, son fils, chambellan de ces deux princes, gouverneur et châtelain d'Ath. Le 3 août 1463 fut signé son contrat de mariage avec Sibille de Ligne. Il fit son testament le 2 mai 1513. La maison de Hamal, héritière de Trazegnies par le mariage d'Arnould de Hamal avec Anne de Trazegnies, fille d'Anselme, mort après l'an 1417, et de Mahaud de Lalaing, descendait en ligne droite des anciens comtes de Looz. Arnould de Hamal était fils de Guillaume seigneur d'Elderen et de Catherine de Corswarem et grand-père de Jean de Trazegnies. Le fils de celui-ci, appelé aussi Jean, devint chevalier de la Toison-d'Or, conseiller et grand-chambellan de l'empereur Charles-Quint, capitaine-général du pays et comté de Hainaut, des limites et frontières de Brabant, Hainaut et Namur, grand-bailli du romant pays de Brabant, etc. Il épousa Isabelle de Werchin, fille du sénéchal héréditaire de Hainaut. (R.)

fidèles à leur jeune Duchesse, et à se garder des belles paroles et des ruses du roi de France. Mais ils étaient sans force et sans armée, de sorte que leurs exhortations ne profitaient guère. Chacun des seigneurs du Duché ne songeait qu'à faire de bonnes conditions avec le roi; les États voyaient aussi qu'il pourrait être bon d'obtenir quelque accroissement de libertés et de priviléges pour le pays, plutôt que de risquer une résistance inutile en faveur d'une princesse qu'ils ne connaissaient point, et dont rien ne manifestait encore la volonté ni la puissance.

Dès que le roi sut la disposition des États de Bourgogne, il s'empressa de satisfaire à leurs demandes. Louis d'Amboise, évêque d'Albi, qui commençait à être fort avant dans sa confiance, et trois conseillers au Parlement de Paris furent envoyés pour suivre une si importante négociation. Les États demandèrent : 1° que les commissaires du roi fissent incessamment sortir les gens de guerre de la province, qu'on les empêchât de faire aucun tort, et qu'on réparât celui qui avait pu être fait; 2° que le roi s'engageât par lettres-patentes à maintenir chacun dans ses charges, dignités, offices, gages et pensions, et qu'il promît qu'aucune poursuite ne serait faite contre ceux qui auraient tenu le parti du Duc; 3° que toutes charges, aides ou autres impôts établis depuis la mort du duc Philippe fussent cassés et annulés; 4° que les commissaires employassent leur crédit à faire expédier d'autres requêtes raisonnables qu'on allait leur présenter.

Le sire de Craon avait déjà promis ces conditions. Le roi n'eut garde de le désavouer. Dès le 19 de janvier, deux jours après avoir quitté le Plessis, il expédia de Selommes, près Vendôme, des lettres d'abolition pour

tous les crimes, délits ou offenses précédemment commis contre sa personne ou son royaume.

Après l'arrivée des nouveaux commissaires du roi, les États tardèrent peu à convenir des termes de leur acte de promesse et reconnaissance. Ils y rappelaient les lettres du roi, et ses prétentions à la vacance du Duché; sans s'expliquer formellement ils déclaraient que puisque le roi témoignait un si grand, bon et entier vouloir pour mademoiselle de Bourgogne, il était humblement supplié de garder et entretenir tous les droits de sa proche parente et filleule. Ils offraient de mettre sous sa main le Duché, pour le tenir selon le droit qu'il y avait ou pourrait avoir, et aussi les comtés de Mâconnais, Charolais et Auxerrois avec les seigneuries de Château-Chinon et Bar-sur-Seine; à supposer que ces pays voulussent accéder au présent traité. Ils s'engageaient à faire, sous cette réserve, les sermens accoutumés. Ils stipulaient qu'au cas où leur feu Duc serait retrouvé vivant, le roi se départirait aussitôt de cette possession et obéissance, et observerait la trêve de neuf ans conclue à Soleure. Ils remerciaient le roi de l'intention qu'il montrait de marier monsieur le Dauphin avec mademoiselle de Bourgogne, et en témoignaient toute leur joie.

Les États répétaient ensuite les conditions qu'ils avaient proposées à M. de Craon et aux premiers commissaires; ils ajoutaient que tous les particuliers et sujets, à savoir : les gens d'église pour eux, leurs églises et leurs biens; les nobles pour eux et leurs seigneuries; les villes et autres terres sujettes pour elles et leurs habitans, seraient et demeureraient à toujours dans leurs franchises, libertés, prérogatives et coutumes, telles qu'elles avaient été rédigées en écrit et autorisées par le feu duc Philippe.

Lorsque tout était déjà conclu avec le roi, les gens du conseil et des comptes, après avoir demeuré si longtemps, et dans un moment si grave, sans avoir reçu les commandemens de leur Duchesse, eurent enfin une lettre de mademoiselle Marie. Elle répondait aux premières nouvelles qui lui avaient été données de l'entrée des Français en Bourgogne et des sommations faites par les commissaires du roi.

« Vous êtes bien informés, disait-elle, que le duché de Bourgogne ne fut oncques du domaine de la couronne de France, mais était d'une lignée qui avait autre nom et autres armes, quand, par la mort du jeune duc Philippe, il échut au roi Jean, qui le donna à son fils Philippe pour lui et toute sa postérité quelconque. Ainsi, il n'est aucunement de la nature des apanages de France. La comté de Charolais fut achetée par mondit seigneur Philippe du comte d'Armagnac [1]. Les comtés de Mâcon et d'Auxerre ont été transportés par le traité d'Arras à feu mon aïeul pour lui et ses héritiers mâles ou femelles. Toutes ces choses, vous les remontrerez, si vous ne l'avez déjà fait. En outre j'ai envoyé devers le roi, et les choses se mettront en communication et appointement. Car le roi fait savoir qu'il ne me veut rien ôter de mon héritage. Par quoi et autres motifs efforcez-vous de gagner délai. Si le gouverneur de Champagne ne se veut contenter, disposez-vous à tenir le pays en mon obéissance et à garder les meilleures villes et places; et, Dieu aidant, vous aurez brièvement bon soulagement par appointement ou autrement. En outre, la saison n'est point bonne pour asseoir des siéges.

[1] Voy. *Traité des pays et comté de Charolois, et des droicts de souveraineté que la couronne de France a eus sur eux*, par Me Emm. Philib. de Rymon; Paris, 1619, in-8°. (R.)

« Quant à la garde de la Comté, il n'est pas besoin que ceux qui prétendent m'ôter mon bien d'un côté, se présentent comme pour me le garder d'un autre. Je vous envoie lettres et instructions pour appointer avec les Allemands. Faites conduire la chose par Simon de Cleron. Tenez donc, tant au Duché qu'à la Comté, les pays en mon obéissance autant que possible, dans le cas où vous ne pourriez mettre la chose en délai, ce qu'il faut tâcher. Au surplus, croyez le porteur de ce qu'il vous dira. Écrit à Gand, le 23 janvier. Recommandez-moi aux prélats, nobles et villes, auxquelles je prie qu'ils retiennent toujours en leur cœur la foi de Bourgogne, quand bien même ils seraient contraints de parler autrement. MARIE. »

La jeune princesse ne leur promettait aucun secours. C'est qu'en effet elle était hors d'état de se défendre contre les entreprises du roi. Elle-même se trouvait en Flandre au milieu des troubles et des périls, qui ne lui avaient pas même laissé un jour de triste loisir, pour pleurer la mort de son père.

Lorsque le chancelier Hugonet avait été assuré de cette déplorable nouvelle [1], il avait d'abord averti la dame d'Hallwin [2] et les autres gouvernantes de mademoiselle de Bourgogne, leur demandant de la préparer à ce rude coup. Il vint ensuite avec le sire d'Himbercourt; après avoir été admis en présence de la princesse, il lui fit une belle harangue, parla des hasards de la guerre, des malheurs qui en peuvent survenir aux princes, dit ensuite qu'il avait plu à Dieu d'envoyer au Duc son père une fortune contraire dans la bataille devant

[1] Histoire de Bourgogne.
[2] *Halewin.* (R.)

Nanci ; que bien des gens, et de la plus illustre condition y avaient péri ; que le grand bâtard et les plus distingués de la noblesse étaient prisonniers ; que quant au Duc, il ne pouvait se résoudre à lui en parler, mais que ses dames s'étaient chargées de lui faire un si triste récit. Puis, ce digne chancelier, contraignant sa douleur et ses larmes, conjura la princesse d'avoir recours à Dieu, de ne point se laisser abattre par le désespoir, de se montrer courageuse. Il l'exhorta à se confier aux serviteurs de son père et à madame de Bourgogne sa belle-mère, lui protestant de son dévouement, de celui de tous les conseillers, et de l'affection de ses sujets.

Messire Hugonet lui disait, pour la consoler, des paroles qui étaient loin de la vérité : il s'en fallait bien que ses sujets, et surtout ceux dont elle était environnée, prissent la moindre part à sa douleur. Jamais la mort d'un prince n'avait excité une joie plus universelle [1], et sauf ceux qui étaient à gages et craignaient de perdre leurs offices, il n'y avait personne qui ne se sentît content et délivré. Le peuple des villes, et surtout les Gantois, songeaient à leurs libertés perdues qu'ils allaient recouvrer, aux impôts mis sans leur consentement qu'ils ne paieraient plus, aux menaces cruelles du Duc que sa mort rendait vaines [2].

Dès le jour même les gens de Gand montrèrent tout leur mauvais vouloir ; nul d'entre eux ne se rendit au service funèbre qu'on célébra pour le duc Charles, et

[1] Amelgard.

[2] Dans une pièce originale qui sera citée plus bas, à propos du supplice du chancelier de Bourgogne, on lit que les Gantois, à la nouvelle de la mort de leur prince, s'armèrent, et que les métiers se réunirent dans leurs chefs-lieux et se portèrent ensuite sur le marché, réclamant leurs priviléges. (R.)

l'on murmurait publiquement contre la dépense de cette solennité. Il en fut de même dans toutes les principales villes de Flandre. On laissa les serviteurs du Duc prier seuls pour le repos de son âme, et les églises restèrent vides [1].

Dans une telle disposition des esprits, l'obéissance ne pouvait guère se maintenir. A Bruges [2], à Bruxelles, à Anvers tout comme à Gand, on cessa d'acquitter les taxes et gabelles; les percepteurs furent maltraités, les officiers et magistrats insultés ou même rançonnés. Les nobles avaient encore moins d'autorité sur tous ces peuples de Flandre; ils étaient plus que jamais en butte à la haine et à la méfiance. On leur reprochait d'avoir servi avec un zèle joyeux à l'oppression du pays, d'avoir aidé les Ducs à ruiner les franchises et libertés, de s'être faits Bourguignons et Français; ils étaient aussi violemment soupçonnés de vouloir, à cause de leur penchant habituel à servir princes riches et puissans, livrer la Flandre au roi de France [3]. C'était surtout dans les villes

[1] Molinet dit qu'on célébra les obsèques du duc Charles dans l'église de Saint-Jean, dix jours avant le mariage de Marie et de Maximilien. Mais ce n'était peut-être qu'un nouveau service funèbre. (R.)

[2] Le 28 janvier 1477, Louis de la Gruthuyse vint de Gand à Bruges, avec plein pouvoir de la duchesse Marie, et de concert avec Jean, seigneur d'Espières, son fils aîné, Anselme Adornes et Jean Breydel, capitaines ou chefs-hommes de la ville, il appaise une révolte du peuple qui demandait le rétablissement de ses anciens priviléges. Van Praet, *Notice sur Louis de la Gruthuyse*, p. 15. (R.)

[3] La noblesse flamande depuis long-temps penchait pour la France. M. Jules van Praet, en traçant l'Histoire de la Flandre depuis Gui de Dampierre jusqu'aux ducs de Bourgogne, s'attache à faire voir que dans tout le cours des troubles qui agitèrent la Flandre au XIVe siècle et pendant la dernière partie du treizième, les deux partis que l'on voit continuellement en présence sont, d'un côté, le parti *français* ou celui de l'aristocratie, de l'autre, le parti *flamand*, ou celui des bour-

et cantons où l'on parlait la langue flamande et non la langue française, qu'éclatait cette rancune contre les Bourguignons et cette crainte de tomber au pouvoir du roi.

Il n'était pourtant pas tout-à-fait étranger à ces troubles des villes de Flandre, et il les voyait avec plaisir, pensant toujours, selon son habitude, qu'il ferait d'autant mieux ses affaires, que celles des autres seraient en désordre. Les gens qu'il avait secrètement envoyés, encourageaient partout la sédition, promettant son appui, ou du moins qu'il resterait neutre.

Le principal de ces messagers était un homme qui, depuis trois ou quatre ans, avait trouvé le moyen de plaire au roi plus que nul autre. Il sortait de bien petit lieu puisqu'il n'était qu'un simple chirurgien barbier, natif de la ville de Thielt, près de Courtrai, où le roi l'avait pris pour valet de chambre. Son nom flamand signifiait le diable, et pour ne pas prononcer un si damnable mot, on le nommait en France Olivier le Mauvais. Le roi, en considération des bons, grands, continuels et recommandables services que maître Olivier lui avait rendus et pouvait encore lui rendre, l'avait anobli, avait par lettres patentes changé son nom en celui d'Olivier le Dain, et lui avait donné la seigneurie de Meulan avec le commandement de cette ville; de sorte qu'il portait le titre de comte de Meulan : du reste, méprisé et détesté de tous. Chacun à la cour voyait avec envie ou chagrin la fortune d'un si méchant et subtil personnage, capable de tout pour obéir au roi, lui rapportant le vrai et le faux afin de lui plaire, et toujours

geois qui luttait sans cesse pour conserver ses anciennes franchises que la faction contraire voulait renverser et détruire. Cette vue générale répand un grand jour sur notre histoire. (R.)

prêt à se charger des plus vilaines commissions. C'était ce maître Olivier qui avait eu commission du roi de mener toutes les affaires de Flandre. Il se fiait bien plus à lui pour cela qu'à de plus grands personnages, tant affectionnés et habiles qu'ils pussent être, comme le sire de Comines par exemple, qui, étant de Flandre aussi, aurait pu assurément donner de sages conseils en cette occasion. Par le savoir-faire de maître Olivier, ou bien plutôt par le train naturel des choses, toute la Flandre était donc en rumeur [1].

En Picardie, les affaires du roi prenaient un aussi bon aspect qu'il le pouvait souhaiter. A la première nouvelle de la mort du duc de Bourgogne, les gens d'Abbeville étaient entrés en pourparler avec M. de Torci, grand-maître des arbalétriers. Abbeville était une des villes de la Somme cédées par les traités d'Arras, de Conflans et de Péronne, mais rachetables à la mort du Duc. Les habitans, se sachant donc Français et destinés à revenir au roi, étaient fort portés en sa faveur; mais il y avait une garnison de quatre cents Flamands. Sur ce, arriva le sire de Comines avec l'Amiral; il commença à traiter avec les capitaines et les officiers de la ville, leur promettant de la part du roi de l'argent et des pensions; ils se laissèrent gagner, firent partir leurs gens, et alors, sans rien attendre, le peuple ouvrit les portes à la troupe de M. de Torci. Ce fut autant de gagné pour le roi, qui refusa de payer les autres, disant que ce n'était pas d'eux qu'il avait tenu Abbeville.

La place qu'il importait d'avoir c'était Arras. Elle était forte, d'ailleurs capitale du comté d'Artois, et l'on

[1] Consulter notre *Mémoire sur Olivier le Diable ou le Daim* dans le Recueil de l'Académie de Bruxelles et corrigé à la fin du *Lundi;* voir en outre le dixième vol. de cette histoire. (R.)

pouvait croire que tout le pays suivrait son exemple. La garnison était nombreuse, et les bourgeois étaient depuis long-temps grands ennemis de la France. M. de Ravenstein et M. de Crèvecœur sire d'Esquerdes, y commandaient. L'Amiral fit sommer la ville, et le sire de Comines demanda à parlementer. Les sires de Ravenstein et d'Esquerdes sortirent, et un pourparler s'engagea dans l'abbaye de Saint-Éloi, à deux lieues d'Arras.

Ils avaient amené avec eux un des magistrats de la ville, maître Jean de la Vacquerie, homme sage et bien parlant. Il exposa fort clairement que le comté d'Artois ne pouvait en aucune façon appartenir au roi, car c'était un fief féminin venu dans la maison de Bourgogne par madame Marguerite de Flandre, quand elle avait épousé le duc Philippe le Hardi.

Il y avait peu de réponses à leur faire. Les gens du roi alléguèrent que le roi avait droit à ce fief par confiscation, parce que le feu duc Charles avait forfait contre le roi et la couronne. Mais ce n'était pas sur de tels argumens qu'avait compté le sire de Comines, et il savait mieux que personne en employer d'autres. Il ne venait là que pour trouver occasion de parler à ses anciens amis de la cour de Bourgogne, et surtout à M. d'Esquerdes [1], qui était un des principaux et des plus recommandables serviteurs du feu Duc, puissant d'ailleurs dans la province par ses biens et ses alliances. Le sire de Comines lui représenta cette maison de Bourgogne, qu'ils avaient servie ensemble, maintenant ruinée à jamais par la conduite insensée du feu Duc; l'armée détruite, de telle sorte qu'en une semaine on ne

[1] Voyez au dixième volume la *Recollection des Merveilleuses*, strophe XCVIII. (R.)

pourrait pas mettre huit hommes d'armes en campagne; le trouble partout; la Bourgogne faisant sa soumission; la Flandre en sédition, enfin nul moyen de résister au roi. M. d'Esquerdes écoutait tous ces discours sans y pouvoir trouver réplique. Le temps était passé où les seigneurs bourguignons se montraient arrogans envers les serviteurs de France, et parlaient du roi avec dédain. Il laissa le sire de Comines lui donner de prudens conseils et lui faire de profitables offres; quand ils se quittèrent, si Arras ne fut pas rendu, on pouvait voir du moins que ce n'était pas lui qui serait le plus obstiné à la défendre.

Cependant le roi arrivait. Après avoir envoyé ses lettres d'abolition dans le duché de Bourgogne; après avoir écrit aux bonnes villes de lui prêter quelque argent, chacune selon son pouvoir, pour l'aider à supporter les frais qu'il allait être contraint de faire afin de réunir à la couronne les duché et comté de Bourgogne, la Flandre, le Ponthieu, l'Artois, le comté de Boulogne et autres seigneuries naguère tenues par feu Charles, duc de Bourgogne; après avoir fait aux États de Languedoc la demande d'une aide de 187,975 livres, il venait achever par sa présence la soumission de l'Artois et de la Flandre. Tout lui annonçait un succès facile. Ham et Bohaing lui furent rendus. Les habitans de Saint-Quentin appelèrent eux-mêmes M. de Moui. Guillaume de Bische, capitaine de Péronne, tout favorisé qu'il avait été du duc Charles, n'en avait pas moins entretenu constamment de secrètes intelligences avec le roi; il s'empressa de venir au-devant de lui, et de lui ouvrir ses portes.

De si heureux commencemens charmaient le roi; il lui semblait que tout allait au plus vite se tourner à son

gré. Son désir et son espérance, pendant toute la vie du duc Charles, avaient été de marier le Dauphin avec mademoiselle Marie, et de réunir par cette alliance les vastes états de Bourgogne au royaume de France. Depuis la bataille de Nancy, tel avait encore été son premier projet. C'était pour y contraindre la jeune Duchesse et ses conseillers qu'il avait voulu se saisir de ses provinces. Véritablement il éprouvait aussi une certaine satisfaction de vengeance en détruisant cette puissance de Bourgogne qui avait si long-temps pesé sur lui; mais ce mariage lui semblait pourtant la fin nécessaire et souhaitable de cette grande affaire. Toutefois, lorsqu'il vit le succès passer si promptement son attente, il se laissa emporter à son penchant de vouloir, lorsque la fortune lui était favorable, tout gagner sans rien donner de son côté, et pensa qu'il allait avoir tous les états et seigneuries de la maison de Bourgogne, sans même avoir besoin de faire épouser mademoiselle Marie par le Dauphin.

Il se raillait de l'Amiral et du sire de Comines, qui avaient encore si peu avancé ses besognes, et ne lui avaient pris qu'une ou deux villes, tandis que toutes s'ouvraient à son approche. Il leur disait que certes maître Olivier en ferait bien plus qu'eux, et allait lui procurer l'obéissance de la ville de Gand. Lorsque le sire de Comines lui répondait qu'il n'était pas à croire que de si petites gens fissent de si grandes choses et gagnassent autorité sur un peuple comme les Gantois, le roi ne l'écoutait guère, et ne répliquait que par des propos de moquerie. Son compère le sire du Lude, grand railleur de son métier, en disait encore plus pour lui plaire. Puis le roi expliquait tous ses nouveaux desseins : comment il réunirait à la couronne les deux Bourgognes,

l'Artois, la Flandre, le Hainault et même davantage, sauf à se faire des amis et des alliés obéissans parmi les princes d'Allemagne, en leur donnant la Hollande, le Brabant et d'autres seigneuries trop lointaines. D'ailleurs il pensait que si les choses ne tournaient pas aussi bien qu'on le pouvait espérer, il serait toujours à temps d'en revenir au mariage du Dauphin. Dans ses discours publics et ses dépêches, il ne cessait pas d'en témoigner la volonté.

Comme dans sa méfiance il ne se souciait jamais d'employer à une affaire quiconque ne la jugeait pas avec la même opinion que lui, il donna sur-le-champ au sire de Comines une commission pour la Bretagne et le Poitou; mais auparavant il prit de lui le nom de tous les gens qui avaient promis de le servir dans les pays de Flandre, et garda note des sommes qu'on leur devait donner. C'était ainsi que se traitaient toutes les affaires : chacun, Français ou Bourguignon, ne visait qu'à son profit. Le roi, pour gagner les uns et s'assurer de la fidélité des autres, n'était point fâché de cette grande ardeur de s'enrichir.

Néanmoins il arrivait parfois que cette cupidité lui était nuisible, et qu'il n'en était pas mieux servi. Ainsi, au moment où le sire de Comines allait partir, arriva un de ses parens, gentilhomme considérable du Hainault, qui venait marchander la soumission des principales villes du pays. Il y mettait toutefois pour condition, que le Hainault ne serait pas joint à la couronne de France, et continuerait à être terre de l'Empire. Cette réserve déplut au roi qui, pour le moment, ne doutait plus de rien. Il répondit au sire de Comines que ce n'était pas les gens qu'il lui fallait, qu'il saurait bien se passer d'eux; que du reste, puisqu'il allait partir,

M. du Lude suivrait cette affaire. Le pourparler dura peu. M. du Lude demanda d'abord combien les villes du Hainault lui donneraient pour avoir conclu leur appointement; et, comme le gentilhomme venait, non pas offrir de l'argent aux autres, mais en demander pour lui, le marché fut rompu même avant le départ du sire de Comines.

« Or donc, vous vous en allez, lui disait, au moment « où il montait à cheval, M. du Lude en riant de grand « cœur. Vous partez au moment que vous devriez faire « vos besognes ou jamais; car vu les grandes choses « qui tombent entre les mains du roi, il peut avantager « et enrichir tous ceux qu'il aime. Quant à moi, je m'at- « tends à être gouverneur de Flandre et m'y faire tout « d'or [1]. » — « J'en suis bien joyeux pour vous, ré- « pondit l'autre doucement, se gardant bien de contre- « dire un homme si bienvenu du maître; mais j'espère « que le roi ne m'oubliera pas. »

Pendant ce temps-là, tout se passait de même en Bourgogne. Les principaux gentilshommes et officiers du Duc voyant tomber de toutes parts la puissance de cette maison qu'ils avaient si long-temps servie, traitaient pour leur compte [2], et se faisaient donner les meilleures conditions possibles. Messire Philippe Bouton, bailli de Dijon, stipula la conservation de son office, et du droit de sceau, dont il jouissait depuis le duc

[1] La doctrine des intérêts, si fort en honneur maintenant, n'était pas sophistique, phrasière comme aujourd'hui, et s'exprimait, du moins, avec candeur, sans dénaturer les choses et les termes, ni donner la cupidité pour de l'héroïsme, les passions les plus basses pour de la grandeur, les injustices les plus criantes pour le sublime de l'équité. (R.)

[2] Legrand et pièces. — Histoire de Bourgogne.

Philippe. En outre, il fut capitaine et châtelain de Saugi, conseiller et chambellan du roi, chevalier assistant au parlement de Bourgogne. Hugues de Thoisi conserva le bailliage d'Auxois. Jean de Damas, sire de Digoine et de Clessy, bailli et capitaine de Mâcon, chevalier de la Toison-d'Or, l'un des plus illustres gentilshommes de Bourgogne, et qui avait le mieux servi le feu Duc, fut un peu plus long-temps à se décider [1]. Il doutait que le duc Charles fût mort, et envoya un messager à Dijon pour s'en enquérir; puis il prêta serment au roi comme conseiller et chambellan, et reçut en don la seigneurie de Mont-Cenis.

Si les Bourguignons se faisaient ainsi acheter, les capitaines du roi n'entendaient pas que leurs bons services restassent sans récompense. Ils rançonnaient les villes, et livraient à des marchands de Paris, qui étaient venus avec eux, les vins dont on se saisissait. Loin d'observer cette sage discipline, que le roi leur avait tant recommandée, ils permettaient le désordre et en savaient profiter. Néanmoins, craignant que le roi ne blâmât une telle conduite, M. de Craon et M. d'Amboise lui rendirent compte des sommes qu'ils avaient trouvées dans les trésors du Duc, demandant ses ordres à ce sujet, comme aussi pour les différens effets dont ils avaient eu à se saisir.

Le roi ne se laissait pas tromper facilement, et lors même qu'il permettait les choses, il aimait à montrer que c'était en toute connaissance.

« Messieurs les comtes, leur écrivit-il, je vous remercie de l'honneur que vous voulez bien me faire de me mettre

[1] Il fut rayé du nombre des chevaliers de la Toison-d'Or, par l'archiduc Maximilien, au chapitre de Bois-le-Duc, en 1481. (R.)

à butin avec vous. Je veux bien que vous ayez la moitié de l'argent des restes que vous avez trouvés; mais je supplie que vous mettiez à part le surplus, et que vous vous en aidiez pour faire réparer les places qui sont sur la frontière des Allemands, et pour les pourvoir de ce qui sera nécessaire, en façon que je ne perde rien. S'il ne vous sert pas, je vous prie, envoyez-le-moi. Touchant les vins du duc de Bourgogne, qui sont en ses celliers, je suis content que vous les ayez. — Écrit à Péronne, le 9 février. »

M. de Craon et les seigneurs qui étaient avec lui continuaient, du reste, à bien servir le roi. S'ils faisaient beaucoup de mécontens, et aliénaient les cœurs de la domination française, au moins soumettaient-ils le pays, qui n'avait nul moyen de se défendre. La Comté imita bientôt après l'exemple du Duché. Les trois États assemblés à Dôle représentèrent que le roi ne pouvait avoir nul droit à un fief féminin qui dépendait de l'Empire, et demandèrent un délai pour envoyer savoir le bon plaisir de mademoiselle de Bourgogne. Ensuite, pressés par les commissaires du roi, ils considérèrent que l'armée était forte; qu'il n'y avait aucun moyen de lui résister; que le désordre commençait à se mettre dans le pays; que les ennemis y entraient sans nul obstacle, et y commettaient des pillages; que la puissance du roi était seule en état de rétablir le repos et la paix, et que le sire de Craon s'y engageait en conscience. Alors ils firent leur soumission avec toutes les réserves de droit, et aux mêmes conditions à peu près que le Duché. Ce traité fut signé le 19 février[1].

Le conseil de mademoiselle de Bourgogne voyait

[1] Pièces de Legrand. — Molinet.

s'accroître chaque jour les maux et les dangers, sans avoir nulle possibilité d'y porter remède. Une ambassade solennelle fut envoyée au roi peu de jours après qu'il fut arrivé à Péronne [1]. Elle se composait du chancelier Hugonet, du sire d'Himbercourt, du protonotaire de Cluni, du sire de la Gruthuse et de quelques autres [2]. Ils remirent au roi leur lettre de créance; elle était écrite de la main de mademoiselle de Bourgogne. Madame la duchesse douairière et Adolphe de Clèves sire de Ravenstein y avaient aussi ajouté leur signature, et répétaient les mêmes assurances de bon vouloir pour le roi. La princesse annonçait qu'elle avait, conformément à son droit, pris possession de l'héritage de son père, et pourvu au gouvernement de ses états, en se confiant entièrement à un conseil formé de la duchesse douairière, du sire de Ravenstein, du sire d'Himbercourt et du chancelier Hugonet.

Les ambassadeurs commencèrent ensuite à exposer leurs propositions [3]. Ils consentaient, au nom de la jeune Duchesse, à restituer au roi toutes les seigneuries ou domaines acquis par les traités d'Arras, Conflans et Péronne; en un mot, à ne posséder dans le royaume rien de plus que le premier duc Philippe le Hardi. En outre, on offrait de rétablir la juridiction du Parlement de Paris, contestée depuis si long-temps. Enfin, on reconnaissait qu'hommage était dû au roi pour la Bourgogne, l'Artois et la Flandre. Au prix de ces humbles

[1] Legrand. — Comines. — Amelgard.

[2] C'est-à-dire Pierre de Ranchicourt, évêque d'Arras, Wolfart de Borselen, comte de Grandpré, Roland de Wedergraete, premier échevin de Gand, Josse de Halewin, fils du bourgmestre de Bruges, et le grand-bailli d'Ypres. (R.)

[3] Amelgard.

conditions, le roi était supplié de retirer ses armées, et d'observer fidèlement la trêve de neuf années conclue à Soleure avec le feu duc Charles.

Le roi répondit qu'il ne venait nullement dépouiller mademoiselle de Bourgogne; qu'elle était sa proche parente et sa chère filleule; que, bien au contraire, il n'avait pas un autre désir que de la protéger et de prendre sous sa garde elle et ses états. C'était, disait-il, son devoir comme suzerain; car la coutume de France réglait qu'à défaut de parens la garde noble d'une vassale mineure appartenait au seigneur. D'ailleurs, le roi souhaitait par-dessus tout la conclusion du mariage de mademoiselle de Bourgogne avec son fils le Dauphin. En attendant que cette grande affaire pût être terminée, il allait réunir à la couronne les seigneuries qui y étaient réversibles, et se saisir, pour les conserver à mademoiselle de Bourgogne, du reste de ses États. Il amenait avec lui force suffisante pour se faire justice, au cas où l'on refuserait de la lui rendre.

Les ambassadeurs répondirent qu'ils n'avaient nul pouvoir pour traiter de ce mariage. De son côté, le roi ne voulait mettre rien autre chose en négociation. Il n'en fit pas un moins bon accueil au sire d'Himbercourt et au chancelier, tâchant de les séduire et de les amener à son parti par promesses et flatteries, et leur rappelant qu'ils étaient non pas Flamands et de langue allemande[1], mais du royaume de France. M. d'Himbercourt était Picard de la noble maison de Brimeu, et le chancelier né dans le duché de Bourgogne. Il ne gagna rien sur ces fidèles serviteurs; seulement ils ne cachèrent point que, selon leur propre avis, le mariage proposé par le

[1] *Thioise.* (R.)

roi était fort désirable, et s'engagèrent à travailler de leur mieux pour le succès de ce dessein. Ce n'était pas ce que le roi voulait. Néanmoins il feignit de se contenter de leur bonne volonté, et se recommanda à leurs soins.

Avant leur départ et pour tirer du moins quelque profit de leur voyage, il leur demanda de mettre entre ses mains et sous sa garde la cité d'Arras qu'il avait fait sommer. C'était M. d'Esquerdes qui lui avait conseillé de faire cette demande. Le marché entamé par le sire de Comines s'était conclu, mais M. d'Esquerdes, pour sauver les apparences et se faire dégager des sermens qu'il venait de renouveler entre les mains de la jeune Duchesse, voulait se faire mettre par elle-même sous l'obéissance du roi. Il n'y avait guère moyen de refuser au roi une chose qu'il pouvait obtenir de vive force. Déjà il s'était saisi de beaucoup d'autres villes, et chaque jour quelqu'une lui ouvrait ses portes. Les ambassadeurs, avec permission de la Duchesse, consentirent à ce que M. d'Esquerdes tînt Arras pour le roi, sauf les réserves de droit [1]. Arras était alors divisé en deux portions : la ville, qui avait une grande et forte enceinte, et qui appartenait au comte d'Artois [2]; la cité, qui était presque sans défense. Cette cité était bien plus ancienne, dépendait de l'évêque et du chapitre, et relevait directement du roi, du moins à ce qu'il prétendait. Ce fut

[1] Pontus Heuterus prétend qu'Himbercourt et Hugonet n'avaient pas contribué à la réception des Français dans la cité d'Arras; il soutient que Crèvecœur en donna l'entrée aux gens de Louis XI, de son propre mouvement, mais que Philippe de Commines, voulant sauver la réputation du seigneur d'Esquerdes, en rejeta la faute sur deux hommes innocens, dont le supplice, tout injuste qu'il fût, semblait autoriser ce reproche. (R.)

[2] Mémoires pour servir à l'histoire d'Arras et de l'Artois.

seulement la cité qui lui fut remise. Il y fit son entrée le 4 mars.

Les ambassadeurs, en retournant à Gand, y trouvèrent le désordre fort augmenté, et la jeune princesse dans un péril toujours croissant. Les gens de la ville avaient saisi leurs magistrats, fait périr les uns, enfermé les autres. Il avait fallu assembler les trois États de Flandre et leur promettre solennellement de ne rien faire que d'après leurs conseils. Pour accroître les embarras de mademoiselle Marie, le vieux duc de Clèves, frère aîné de M. de Ravenstein, était arrivé pour travailler à la déterminer à épouser Jean de Clèves, son fils. Louis de Bourbon, évêque de Liége, était venu de son côté demander qu'on rendît à sa ville les libertés et priviléges dont elle avait été si cruellement dépouillée, ainsi que les sommes d'argent que le feu Duc en avait arrachées par violence. Afin de se faire mieux écouter et de se montrer plus redoutable, il avait amené avec lui, ou plutôt ses sujets les Liégeois lui avaient donné, pour compagnon et conseiller, Guillaume d'Arenberg, sire de la Marck, surnommé le Sanglier des Ardennes, un des plus cruels brigands de ce temps-là, qui depuis beaucoup d'années était avec sa bande de routiers la terreur de tout le pays.

La principale pensée des Gantois et des gens des États n'était point la crainte des armées du roi, ni les progrès qu'il faisait en Artois. Ils ne songeaient qu'à secouer le joug trop lourd qui avait pesé sur eux si longtemps, et se réjouissaient de voir leur jeune Duchesse faible, sans guide, sans soutien, hors d'état de remettre le bon ordre. Leur haine se dirigeait surtout contre les conseillers de leurs anciens Ducs. Cette longue domination des quatre princes bourguignons, durant laquelle

les Flamands s'étaient vus si souvent châtiés, privés de leurs franchises, chargés de pesans impôts, gouvernés par des lois nouvelles, leur apparaissait comme le règne des Français, dont, grâce à Dieu, on allait voir la fin. Vainement quelques-uns des serviteurs ou des seigneurs de Bourgogne avaient une renommée méritée de sagesse et de justice; vainement ils s'étaient efforcés d'adoucir les rudes volontés du duc Charles. Tous étaient confondus dans une détestation commune. On voulait à tout prix se défaire de ces étrangers, dont la présence avait été si fâcheuse et si déplaisante. La jeune Duchesse ne parvenait à modérer les gens qui étaient à la tête des bourgeois et des États, qu'en leur protestant sans cesse qu'elle n'écouterait en rien les conseils des Français, surtout du chancelier et du sire d'Himbercourt.

Dans une telle disposition des esprits, aucune idée ne pouvait être plus odieuse que le mariage de mademoiselle Marie avec le Dauphin. C'était continuer le règne des Français; c'était livrer les libertés de la Flandre à un seigneur bien plus puissant encore que les ducs de Bourgogne, et qui se trouverait bien plus fort contre ses sujets flamands; c'était s'unir à un royaume dont les habitans n'avaient nul privilége, vivaient sous le bon plaisir du roi, et succombaient sous le poids d'impôts qu'ils n'avaient pas consentis [1]. En outre, la réputation du roi Louis était grande en ces contrées : il y passait non-seulement pour un maître dur et cruel, mais pour un prince sans foi, qui avait violé les sermens les plus saints; avec lequel il n'y avait point de traité possible; qui, en ce moment même, sans égard aux trêves de Soleure, saisissait les villes d'une jeune prin-

[1] Amelgard.

cesse, sa parente et sa filleule, quand elle ne demandait que paix et repos. On parlait aussi de l'ingratitude de ce roi, qui travaillait depuis près de vingt années à détruire cette maison de Bourgogne, où il avait été honorablement recueilli dans sa détresse; où il avait, toute la Flandre en était témoin, reçu une si noble hospitalité.

Quelque idée que les États eussent du roi Louis, il était cependant nécessaire d'entrer en pourparler avec lui, et maître Olivier ne manquait point de faire en son nom quelques promesses pour encourager à s'adresser à lui. Des ambassadeurs furent envoyés à Péronne, où se tenait toujours le roi. Il aimait beaucoup mieux avoir à faire avec ceux-là qu'avec les conseillers de Bourgogne. C'étaient gens bornés, bourgeois, ne connaissant rien aux choses de la politique, songeant aux intérêts de leurs villes, sans trop rechercher ses desseins, sans accointance avec les grands seigneurs, et n'entrant point dans leurs secrètes cabales; d'ailleurs, inhabiles au fait de la guerre, à lever ou équiper des armées [1]. Il les reçut fort bien et les écouta complaisamment. Pour eux, ils venaient seulement demander l'exécution du traité de Soleure, disant au roi qu'il devait bien plutôt assister l'héritière de Bourgogne que la dépouiller, d'autant qu'elle n'avait aucun mauvais dessein contre lui. Ils en pouvaient répondre, ajoutaient-ils, puisqu'elle leur avait juré de ne se gouverner que d'après les conseils des États de Flandre.

Sur cela, le roi trouva l'occasion favorable pour

[1] Nous avons déjà fait remarquer que les bourgeois flamands de cette époque, n'étaient pas étrangers à la guerre et avaient presque aussi souvent la pique à la main et le pot en tête que les gentilshommes eux-mêmes. (R.)

augmenter le trouble et la discorde, dont il comptait si bien profiter. « Je suis bien assuré, dit-il, que vous « voulez la paix, et si vous étiez maîtres des affaires, « nous saurions assurément nous arranger ensemble « pour le mieux. Mais quand vous prétendez que made- « moiselle de Bourgogne ne fera rien que par vos con- « seils, il m'est avis que vous êtes mal informés. J'en « sais là-dessus plus long que vous, et tenez-vous pour « certains qu'elle veut faire conduire ses affaires par « d'autres qui ne veulent pas la paix. »

Les députés commencèrent à se troubler, car ils n'avaient pas l'habitude de traiter de grandes affaires et avec de si grands personnages. Ils répondirent qu'ils étaient bien assurés de ce qu'ils disaient, et en produiraient la preuve par leurs instructions. Le roi répliqua qu'on leur pourrait montrer telles lettres, et écrites de telle main, qui feraient bien connaître les réelles intentions de mademoiselle de Bourgogne; comme ils insistaient, non-seulement il leur fit voir, mais leur remit la lettre par laquelle la Duchesse annonçait qu'elle prenait pour conseillers justement les hommes que les Gantois haïssaient le plus.

Surpris et indignés, les députés n'eurent rien de plus pressé que de revenir à Gand. Ils se présentèrent à leur retour chez mademoiselle de Bourgogne, qui les reçut en solennelle audience pour entendre leur rapport. Ils commencèrent par raconter que le roi avait assuré formellement que mademoiselle n'avait point l'intention de se gouverner par les conseils des trois États, et qu'il prétendait avoir une lettre qui en faisait foi. Aussitôt Mademoiselle interrompit l'orateur avec vivacité et courroux, disant que cela était faux, et que certes on ne produirait pas une semblable lettre.

Alors, sans nul égard pour cette jeune princesse, en homme grossier et mal appris, ce bourgeois tira la lettre de son sein et la montra devant tous les conseillers qui étaient là. Mademoiselle de Bourgogne demeura interdite et confuse de se voir ainsi publiquement démentie.

Cet incident porta au comble la fureur des gens de la ville et des États contre le chancelier et le sire d'Himbercourt. On savait, et le roi ne l'avait pas non plus laissé ignorer, qu'ils s'étaient engagés à travailler de tout leur pouvoir au mariage de la Duchesse avec le Dauphin; c'était la principale crainte des Flamands. Ils voulaient qu'elle épousât, non un prince de France, mais quelque seigneur allemand pas trop puissant, qui leur donnât l'appui de l'Empire, sans pouvoir détruire leurs libertés. Sur ce point, le duc de Clèves s'entendait fort bien avec eux, espérait qu'il serait dans leurs vues de préférer son fils, et en secret excitait les esprits contre les conseillers bourguignons. Les Liégeois et le sire de la Marck soufflaient aussi le désordre et la sédition, dans le désir de se venger de M. d'Himbercourt, qui avait été gouverneur de Liége; encore qu'il eût exercé cet office avec sagesse et douceur. Le comte de Saint-Pol, fils du connétable, cherchait, avec plus d'ardeur encore, l'occasion de perdre les deux hommes qui avaient livré son père. Tout enflammait donc, et rien ne pouvait arrêter la volonté de ce peuple.

Dès le soir le chancelier, le sire d'Himbercourt et le protonotaire de Cluni, autre conseiller bourguignon, furent saisis dans un couvent où ils avaient tenté de se cacher. Contre les anciennes habitudes des Gantois, accoutumés à se faire soudaine et violente justice, des commissaires furent nommés pour instruire procès contre les prisonniers. Mais de tels juges étaient assurément

prévenus et passionnés. On voyait même siéger parmi eux un des capitaines de la bande du Sanglier des Ardennes [1].

L'accusation porta sur trois points. Le premier était d'avoir livré la cité d'Arras au roi. S'ils étaient reprochables en quelque chose, si une trahison leur pouvait être imputée, c'était, sans doute, en cette occasion. Mais les commissaires y insistèrent peu; cela ne touchait en rien les intérêts de la ville de Gand et de la Flandre; peu leur importait que leur souverain fût affaibli et ruiné.

Le second grief était d'avoir, dans un procès que le conseil avait jugé entre la ville de Gand et un particulier, reçu des dons et de l'argent pour rendre justice. Le chancelier et le sire d'Himbercourt répondirent qu'ils avaient jugé selon le droit et leur conscience, sans exiger nulle récompense, mais qu'ils avaient cru pouvoir accepter les dons qu'après le procès jugé leur avaient offerts les Gantois en rémunération de leurs soins et peines.

La troisième charge était plus générale, on leur imputait d'avoir violé les priviléges des Gantois, crime qui, en tout temps, avait mérité la mort. Leur défense sur ce point était bien simple : ils s'étaient conformés en tout aux franchises de Gand, telles qu'elles avaient été réglées d'un commun accord entre la ville et les ducs Philippe et Charles, après les guerres malheureuses des Gantois.

Ces raisons, tant bonnes qu'elles pouvaient être, ne furent guère écoutées. Le protonotaire de Cluni, qui venait peu auparavant d'être nommé évêque de Thérouenne, réclama le bénéfice ecclésiastique, et l'on n'osa

[1] C'est Commines qui donne ces détails. Liv. V, ch. 17. (R.)

point passer outre en ce qui le touchait. Messire Hugonet allégua qu'il devait aussi être regardé comme appartenant à la cléricature. Il ne fut pas écouté. Le sire d'Himbercourt et lui furent torturés avec la plus extrême cruauté, et, après six jours de procès, condamnés à mort. Pour obtenir du moins quelques délais, ils en appelèrent au Parlement de Paris. L'appel ne fut point accueilli, et il leur fut signifié qu'ils seraient exécutés dans trois heures.

Ils rentrèrent dans leur prison pour se préparer à la mort. Après avoir reçu ses sacremens, le chancelier écrivit à sa femme la lettre suivante :

« A ma sœur Louise, dame d'Époisses et du Saillant.

« Ma sœur, ma loyale amie, je vous recommande mon âme de tout mon cœur. Ma fortune est telle, que j'attends aujourd'hui mourir et partir de ce monde, pour satisfaire au peuple, comme ils disent. Dieu, par sa bonté et sa clémence, leur veuille pardonner et à tous ceux qui en sont cause; de bon cœur, je leur pardonne. Mais, ma sœur, ma loyale amie, je sens la douleur que vous prendrez de ma mort, tant à cause de cette séparation de notre cordiale compagnie, que pour la honteuse mort que je vais souffrir, et le sort que vous et nos pauvres enfans en éprouverez. Ainsi donc, je vous prie et requiers par toute la bonne et parfaite amour que vous avez pour moi, de vouloir présentement vous conforter et prendre consolation, sur deux motifs : le premier, que la mort est commune à toutes gens, et plusieurs l'ont passée et passent en plus jeune âge; le second, que la mort que je souffrirai est sans cause, sans que j'aie fait, sans qu'on puisse trouver que

j'aie fait chose pour laquelle je mérite la mort. Parquoi je loue mon Créateur qu'il m'accorde de mourir en cette sainte semaine, et en ce glorieux jour qu'il fut livré aux Juifs, pour souffrir sa passion tant injuste. Et ainsi, ma mie, j'espère que ma mort ne sera honteuse, ni à vous, ni à vos enfans. Pour ce qui est en moi, je la prends bien en gré, en l'honneur et l'exemple de notre Créateur, et pour la rémission de mes péchés. Quant aux biens, celui qui nous a fait la grâce de mettre nos enfans sur terre les nourrira et soutiendra selon sa sainte miséricorde. Pour ce, ma mie, reconfortez-vous ; d'autant que je suis, je vous le certifie, résolu et délibéré, moyennant l'aide et la grâce divine, de recevoir sans regret la mort, pour venir à la gloire du paradis. Enfin, ma mie, je vous recommande mon âme et la décharge de ma conscience ; et tant sur cela que sur autre chose, j'ai prié mon chapelain de vous déclarer mon intention, et ajoutez-lui foi comme à moi-même. Adieu, ma sœur, ma loyale amie, je remets, vous et nos enfans, à la recommandation de Dieu et de sa glorieuse mère. Ce jeudi-saint, que je crois être mon dernier jour [1]. »

Pendant que ce digne chancelier se résignait si vertueusement à la mort [2], mademoiselle de Bourgogne, qui avait employé tous les moyens pour empêcher cette condamnation, et qui savait que l'exécution allait se faire, sortit à pied de son logis, et, vêtue de deuil, avec un simple voile sur la tête, elle vint à l'hôtel-de-ville, supplier qu'on épargnât ses deux fidèles serviteurs. Elle ne fut pas écoutée. « Assurément, lui répondit le grand « doyen, c'est bien sans cause qu'ils ont été condamnés ;

[1] Le 3 avril. (R.)
[2] Lettres du roi du 16 mai. — Comines. — Amelgard. — Molinet.

« mais voyez tout ce peuple en fureur, il le faut bien « contenter. » On amena les prisonniers, et on les plaça sur une charrette. Alors elle courut sur la place du marché. Tout le peuple y était assemblé, et en armes. Le chancelier et Himbercourt furent amenés : leurs membres avaient été tellement brisés par la torture, qu'ils ne pouvaient se soutenir, et qu'on fut obligé de les porter sur l'échafaud.

Parmi ces cruels apprêts, mademoiselle de Bourgogne, les larmes aux yeux, les cheveux épars, conjurait, en sanglotant, tout ce peuple d'avoir pitié d'elle, de lui rendre les vieux et loyaux conseillers de son père, les appuis et tuteurs de sa jeunesse, condamnés par passion et contre toute justice [1]. Déjà une partie des

[1] Quoique le récit de M. de Barante soit conforme à celui de Commines et même devenu, en quelque sorte, un article de foi en matière d'histoire, il n'est pas absolument certain que les choses aient eu lieu d'une manière aussi dramatique. En effet elles sont autrement narrées dans un manuscrit des archives provinciales de la Flandre orientale dont M. Serrure, aujourd'hui professeur à l'université de Gand, a bien voulu me communiquer un extrait. Ce volume in-fol. sur papier et qui paraît avoir été écrit vers 1554 est intitulé : *Bouck van Memorien der stad Gendt.* Diericx le cite fréquemment. Entre autres détails curieux et qui ont un grand air de vérité, on y lit qu'à la fin de mars les métiers s'assemblèrent en armes dans leurs maisons, et y restèrent cinq jours ; que le cinquième, non pas celui de l'exécution, ainsi qu'on le raconte, la duchesse Marie vint au marché priant la commune de faire grâce au protonotaire de Cluny, au chancelier de Bourgogne et à Himbercourt, mais le peuple lui répondit qu'il avait juré de faire justice des riches comme des pauvres, et qu'au surplus on prononcerait selon le bon droit. A cette réponse, dit la relation, *la comtesse fit la révérence aux gens de la commune, leur dit bonjour et se retira avec sa suite.* La relation parle encore d'autres victimes de la colère du peuple et ajoute qu'en cette année on reporta à Houthem les reliques de Saint-Liévin, qui jouèrent un si grand rôle dans les troubles de Gand, sous le duc Charles.

assistans, ne pouvant se défendre de l'émotion qu'inspirait cette jeune et noble princesse désolée et humble-

Voici le texte même qui offre plusieurs circonstances ignorées jusqu'ici : pp. 189—193, à l'année 1476.

« Item die van Ghendt ansiende 't quaet regement van huerlieder wethauders ende dat de hertoghe Kaerle also in 't velt bleven was, de nerringhen trocken met waepenen ende stocken in huerlieder huusen ende van daer ter maert ende en wilden van daer niet sceeden zy en hadden 't ghebruuc van haerlieder prevelegien die hemlieden belooft waeren; de welcke vrauwe Marye hemlieden beloofde ende beseghelde.

Item up den XIIII maerte waeren zy weder in de waepene, daer inne dat zy muermererden ter causen vander justicie van den mueleners ende handere *, dat se huerlieder nerringhe moesten verliesen ende wilden weten wie dat *'t calfvel* ghemaeckt ende vercreghen van den verbande, zonder wete van den ghemeente; danof dat verghaerde ten colatie-soldere ** den hueverdeken ende den deken van den hambachte ende den ghemeenen dekenen van nerringhen ende den gheswoornen. Daer quaemen scepenen van beede de bancken tot drye stonden omme te wetene wie dat zaude ghemaect ende vercreghen hebben ten laste van den ghemeenen insetenen deser stede. Ende waert bevonden dat, in 't jaer van LXVIII, als Roelant van Wedergrate voorscepenen ende meester Philips Sersanders, Olivier de Grave, scepenen waeren met haeren medepleghers. Ende dit waeren dezelve die 't verbant ghemaect ende vercreghen hadden in contrarie den preveligien der stede van Ghendt.

Item daer waeren ghevanghen dese naervolghende personen te wetene : Pieter Hueribloc die worden was hiere van den raede in Vlaenderen, Jan van Pouckc, meester Pieter Bauwins, Jan van de Poele temmerman.

Item daer waeren noch ghevanghen de canselier van Borgondien, de grave Van Hemelcourt, den protonotaris, bisscop van Terrembuerch ***, ten versoueke van den vier landen ende M. Jan Van Melle, die ghehaelt was metten witte capproenen te Dendermonde.

* *Handere* pour *andere*, comme plus loin *hambachte, hiemande, hes, hende*, etc., etc., au lieu de *ambachte, iemande, es* ou *is, ende* ou *einde*. Cette addition inutile de la lettre *h* se rencontre dans presque tous les écrivains gantois du XVe et XVIe siècles.

** *Colatie-soldere*, le *grenier de la collace* ou la *collace* simplement était un bâtiment indépendant de l'hôtel-de-ville. Il se trouvait au coin du marché du Vendredi, où l'on en voit encore aujourd'hui une grande partie.

*** *Terrembuerch* ou *Terrenburg*, Térouane.

ment suppliante, commençaient à se déclarer pour elle, et à crier qu'il fallait lui faire ce plaisir; les autres

Item ter zelver tyt was ter banck brocht in 's Graevensteen up de groote saele meester Pieter Bauwens, dewelcke blent was ende die verkende in zyne pyne ende ghaf te kennen de fortche by hemlieden voort ghestelt ende wysde eene laede staende in eenen muer ghemetst daer vele brieven inne waeren, daer niet inne geschreven en stont ende waeren alle gheseghelt met 's princhen seghele. Dat was als zy hiemande daer zy 't quaet up hadden ende dien uutbannen ofte hlyf nemen, zy ghinghen in de voorseide laede ende naemen eenen beseghelden brief daer uute ende screven daer inne dat hemlieden gheliefde ende zeyden dat was de mandement van den princhc. Ende also bedorven zy meneghen onoselen man die ghoet voor zynen princhc was.

Item 't hes te wetene ende wel te bemoedene dat de canselier de selve hrieven beseghelt hadde omme huerlieder quaet quereel daer mede te haudene ende dat zy der stede vele ghoets ghestolen hadden, rente up de stede vercocht ende de penninghen van dien 't huerlider profyte ghedeelt ende groote penninghen diversche heeren ghegheven omme altys te blyvene in 't regement van der stede ende dat zy 't *calfvel* ghemaect hadden ten laste van den ghemeenen insetenen van Ghendt.

Item up den xv maerte donderdach in den halfvasstenweke was honthooft Pieter Hueribloc; vrydach meester Pieter Bauwens; saterdach Jan Van Poucke.

Item 's maendaechs naer halfvasstenen was by justicien honthooft Roelant Van Wedergrate, Mr. Philips Sersanders, Olivier de Grave, huvettere; ende 's daechs daer naer dat de justicie ghedaen was sciet elcke nerrynghe ende trocken ele uut huerlieder huusen 't huuswaert, ele zyn ambacht doende. Nemaer Jan Van de Poele hleef langhe ghevanghen ligghende ende wart in 't hende ontsleghen, ghemerckt dat ombesculdich vonden was.

Item in de weke voor de ghoeweke ende was up den letsten dach van maerte wierden weder verghaedert alle de nerringhen in huerlieder huusen met waepenen ende stocken ende trocken ter maert met hueren banieren ende waeren verghaert vyf daeghen lanck ende up den vyfsten dach quam ter maert de hooghe ende mooghende princesse Marie hiddende den ghemeenen volcke dat zy wilden gratie gheven den protonotaris den canselier van Borgondien minhere den grave Van Hemelcourts, die ghevanghen laeghen; 't volck ende 't ghemeente

continuaient à demander la mort à haute voix. Déjà les piques se baissaient, et la place du marché allait devenir

ghine te raede omme andwoorde te ghevene. Belasten haer te seghene : « dat zy heswooren hadde also wel reeht te doene over den « ryeken als over den haermen, ende dat zy wildeu justieie ghedaen « hebben indien zy daer inne bevonden wierden. » De Graefnedinne de antworde verstont, zeyde den ghemeenen voleke saluut ende ghoeden dach, zu liet daer mede ghewerden heere ende wet, ende trac also 't haeren hoove.

Item binnen derden daeghe daer naer waeren scepenen van heede de haneken, heede de dekenen, de heeren van der prineesse daertoe ghecommitteert ter pynbanc en de scerper exame van den ghevanghenen heeren, den canselier de grave Van Emelcourt ende van M. Jan Van Melle, die uppert-tresorier vander stede van Ghendt was, die ooek wonderlicke zaeken te kennen ghaf ghelyck d'andere als vooren. Ende de exame van desen heeren, huerlieder verkennen ende verlyden was de prinehesse te kennen ghegheven ende ghetoeeht up den wittendonderdaeh 's morghens in 't *hof ten walle* ende up den zelven voornoene waeren zy ghehaelt uut den 's Gravensteene ende also tot den seepenhuuse in de viersehaere broeht ende woorden daer verwyst ter doot.

Item 's achternoens waeren zy hrocht up de vrydaehmaert up een schavaut, daer alle de neiringhen in de waepene stonden; daer eerst onthooft was min heere den eaneelier van Borgondien ende was te graeve ghedreghen met vyftieh tortssen ende begraeven 't Onser Vrouwen-Broers. D'ander was M. Jan Van Melle, ruddere, ende was begraven 't Sente-Michiels met tien tortssen.

Item de grave Van Hemelcourt was up een scavaut honthooft dat behanghen was met swarten laekene homme dat hy 't gulden vlies han hadde van den grave Kaerle; ende hem dochte dat men hem uut dien niet en zaude durfven ter doot in jnsticien bringhen. Nemaer 't was hem rudderlick haf ghedaen, ende hy sadt in eenen setele ende also was hy honthooft al sittende ende was weehghevoert in eenen hosbaer verdect met swarten laekene hehanghen. Daer neffens ghinghen hondert mannen in 't swart ghecleet met raucapproenen, en den rauwe, ende elc hadde een tortsse in de hand. Ende also was hy gheeonvoeyhiert totter poorte ende also weehgevoert tot boven Hatrecht *, daer hy grave was ende daer hegraven.

* *Hatrecht*, lisez *Atrecht*, Arras.

un lieu de combat, lorsque ceux qui voulaient la mort, et qui étaient les plus nombreux, ordonnèrent aux bourreaux de faire leur office. Ils obéirent : mademoiselle de Bourgogne vit tomber la tête et jaillir le sang de ses deux chers serviteurs. On la ramena demi-morte en son hôtel [1].

Cette cruelle exécution ne calma point le peuple de

Item den protonotaris, verbeyder * van den bisscopdom van Terremburch, bleef noch langhe tyt ghevanghen daer naer ligghende, omme dat hy behoorde onder den gheestelicken juge ghepuniert te zyne omme dat hy priester was.

Item in dit jaer waert sente Lieven wedere by den ghemeente 't Hautem ghedreghen, die men langhe tyt te waeghene daerwaert ghevoert badde, zoo dat de perden quaelit voeren dien voerde, alsoo men seyde.

Item dese justicie ghedaen zynde ghinghen de heeren van der wet van baniere te baniere, van deken te deken, baeden hemlieden dat se sceeden wilden van der maert ** met paeyse en zy consenterden daer alle ghemeenelie inne ende also scieden zy met paeyse. » (R.)

[1] Philippe Meyer, petit neveu de Jacques, dont il a continué les Annales, a peint ainsi la douleur de Marie de Bourgogne, en adoptant la tradition commune :

Non Imbercurium vinclis educere quivi,
  Inter magnates qui mibi fidus erat;
Hunc ubi publicitus curtandum vertice vidi,
  Excelso stantem, plebe fremente, loco,
Huc illuc supplex princeps ego tanta cucurri
  Per totum, crines irreligata, forum;
Obtestata ferox, oculis rorantibus imbrem,
  Vulgus, ne tantum perderet ense virum;
At nihil obtinui; tristem sum passa repulsam;
  Indigne cecidit nobilis ille reus.
Funus ad Atrebates, fumantibus undique tædis,
  Ut tumularetur, mittere cura fuit;
Cui mausolæum posui de marmore sectum
  Virginis augusta Matris in æde Dei. (R.)

* *Verbeyder*, suffragant.
** *Maert* ou *markt*, *le marché du Vendredi*.

Gand, il continua à se tenir en armes sur la place du marché, comme dans le temps de ses anciennes révoltes. Les Bourguignons furent chassés, maltraités ou mis à rançon. La duchesse douairière fut contrainte de sortir de la ville, ainsi que M. de Ravenstein, pour avoir tous deux signé la lettre livrée par le roi. L'évêque de Liége, prince doux et tranquille, voulait retourner dans ses états [1]; les portes lui furent fermées, et on le contraignit à demeurer à Gand. Mademoiselle de Bourgogne était gardée comme en prison, et ne pouvait recevoir une visite ou une lettre sans le consentement des gens de la ville.

Pendant ce temps-là le roi continuait à saisir, l'une après l'autre, par menace, violence ou corruption, presque toutes les villes de la Picardie et d'Artois. Le Tronquoi, Montdidier, Roye, Moreuil, Vervins, Saint-Gobin, Marle, Rue, Landrecies, se rendirent ou résistèrent peu. Thérouenne fut livrée par le peuple, qui profita du désordre pour piller la maison de l'évêque, à qui, dans le même moment, les Gantois commençaient de faire son procès.

Non-seulement le roi gagnait des villes, mais il acquérait aussi des serviteurs. Presque tous les gentilshommes de ces provinces entraient à son service, et, livrant les châteaux et forteresses qu'ils commandaient, passaient dans le parti contraire. M. d'Esquerdes ne contribuait pas peu à toutes ces soumissions. Ce fut lui surtout qui persuada aux gens d'Hesdin d'ouvrir leurs portes; mais Raoul de Lannoy [2] se retira dans le château

[1] Amelgard.

[2] La terre de Lannoy passa dans la famille d'Egmont par le mariage de Françoise de Lannoy, dont le trisayeul fut Guilbert de Lannoy, sire de Willerval et de Tronchiennes, mort en 1462, avec

avec la garnison. Il y commença une vaillante défense, et l'on fut contraint de faire avancer l'artillerie. Toutefois, comme il n'avait nul espoir d'être secouru, il accepta d'honorables conditions, et eut la permission de se retirer avec ses gens, vie et bagues sauves. Il s'était si vaillamment montré, et ses façons pendant les pourparlers plurent tellement au roi, qu'il se prit de goût pour lui, voulut absolument le garder, employa tout son savoir-faire à le séduire, et y réussit.

D'Hesdin, le roi vint devant Boulogne. C'était un fief dépendant du comté d'Artois. Depuis beaucoup d'années il était réclamé par la maison de la Tour, dernière branche des anciens comtes d'Auvergne. Le duc Philippe le Bon s'en était emparé dans le temps où le sire de la Tremoille en disputait l'héritage à Marie de Boulogne, comtesse d'Auvergne, dont il avait épousé la sœur Jeanne, duchesse douairière de Berri [1]. La ville était forte, mais ne se défendit pas long-temps. Le roi déclara que, pour la sûreté du royaume, il était nécessaire qu'il la conservât sous sa garde, sauf à donner l'équivalent à Bertrand de la Tour, dont il ne niait point les droits. Il prit donc possession de la ville et comté de Boulogne. Pour montrer sa singulière dévotion et reconnaissance pour la sainte Vierge, qui, disait-on, était apparue miraculeusement sur les murs de la ville la veille de l'entrée des Français [2], il lui fit

Maximilien d'Egmont, comte de Buren; elle devint ensuite la propriété de la maison de Nassau par le mariage de Guillaume, prince d'Orange, dit le *Taciturne*, avec Anne d'Egmont. Après la mort de Philippe, fils de Guillaume, la terre de Lannoy passa au comte de Middelbourg, en Flandre, de la maison de Mérode, par succession de celle d'Ongnies. (R.)

[1] Pièces de l'histoire de Bourgogne.

[2] Paston's letters.

formellement don de cette seigneurie, puis la reçut d'elle, et lui en fit hommage à genoux, sans ceinture et sans éperons, en présence du clergé, du maire et des échevins. Il offrit en même temps, en signe de vassalité, un cœur d'or du poids de deux mille écus, réglant qu'à l'avenir les rois de France ses successeurs prêteraient un semblable hommage, feraient une pareille offrande.

Cependant les gens des villes et du peuple n'étaient point partout aussi favorables aux Français que les capitaines et les seigneurs. Il y avait d'anciennes haines qui n'étaient pas oubliées. A Desurènes, bourg près de Boulogne, il y avait une vieille femme connue par son acharnement pour le parti bourguignon, et qui avait vécu du temps des longues guerres; les Français voulurent lui faire crier : « Vive le roi! » elle s'y refusa obstinément; et enfin, lorsqu'on lui tint l'épée sur la gorge, on ne put arracher d'elle d'autre cri que : « Vive le roi, par le diable! » La résistance était bien plus générale dans le Hainault, où le roi avait envoyé le comte de Dammartin avec une bonne partie de son armée [1].

[1] Quoique Français de mœurs et de langage ce fut encore le Hainaut qui traversa le plus puissamment les vues de la France lorsqu'elle voulut profiter des troubles des Pays-Bas au XVIe siècle. Dans un mémoire sur le gouvernement des Pays-Bas depuis la mort de l'archiduc Albert, mémoire publié par la *Société des Bibliophiles de Mons*, p. 40, on remarque avec raison que le magistrat et les habitans de cette ville, en s'opposant au duc d'Anjou que favorisait le grand-bailli comte de Lalaing, avait sauvé l'autorité de Philippe II, dans une partie, au moins, de nos provinces. L'étude attentive de l'histoire de cette époque confirme ce fait que le Hainaut, plus que toute autre province, si ce n'est l'Artois, avait de l'éloignement pour la domination française. (R.)

Mais c'était surtout à Arras que cette aversion contre le roi et les Français était la plus forte. Quinze jours après l'entrée du roi dans la cité, la ville n'avait pas encore consenti à ouvrir ses portes. M. d'Esquerdes et maître la Vacquerie avaient exhorté long-temps les habitans à ne pas braver toute la puissance du roi, mais ils ne pouvaient rien persuader à ce peuple aveugle et obstiné. Les plus furieux Bourguignons des autres villes ou des compagnies de gens de guerre s'étaient presque tous réfugiés à Arras, et y avaient allumé les esprits.

A force d'instances et de pourparlers, les États de la province, qui pour lors étaient assemblés, consentirent enfin aux conditions réglées par M. d'Esquerdes, et qu'avaient approuvées d'avance les ambassadeurs de mademoiselle de Bourgogne. Ils promirent de prêter serment au roi, et d'obéir à ses officiers de justice et autres, jusqu'au moment où la Duchesse aurait fait foi et hommage pour le comté d'Artois, comme elle y était tenue. En cas où elle s'y refuserait, et si elle épousait un ennemi du roi, les États reconnaissaient que l'Artois devait demeurer à la couronne, sauf qu'il conserverait ses libertés et priviléges. Le roi s'engageait aussi à accorder une abolition, et à maintenir chacun dans son emploi.

Cet engagement conclu, des députés de la ville vinrent prêter serment au roi, et lui remettre les clefs; il les rendit aux échevins, déclara l'abolition promise, et donna un délai à ceux des habitans qui avaient quitté le pays, pour y rentrer et jouir de cette amnistie. Peu de jours après, le cardinal de Bourbon entra dans la ville sans nul appareil armé, et y publia les intentions du roi. Il réduisait la gabelle du vin, accordait aux bourgeois les priviléges de noblesse et la permission de

posséder des fiefs sans toutefois être soumis au ban et à l'arrière-ban, les exemptait du logement des gens de guerre, remettait tout ce qui était dû sur les impôts, confirmait toutes les franchises et immunités de la ville. Le 1er avril les lettres du roi avaient été publiquement lues à l'hôtel-de-ville.

Tant de soins pour gagner le bon vouloir des gens d'Arras n'avaient servi à rien. Dès que le roi se fut éloigné avec une partie de sa puissance pour soumettre le reste de la province, le parti qui lui était contraire dans la ville reprit le dessus. Les portes furent fermées, les fortifications augmentées, et toute communication rompue avec la cité, où M. du Lude commandait une faible garnison française. Les révoltés commencèrent par se porter en désordre dans l'abbaye de Saint-Waast, où s'était logé le cardinal de Bourbon après son entrée dans la ville. La salle où il dînait fut forcée aux cris de : « Tuez ! tuez ! » Néanmoins les séditieux se retirèrent sans faire grand mal à personne, et le cardinal put s'en aller tranquillement. Il fallut donc que M. du Lude se fortifiât de son côté dans la cité et fît avancer son artillerie.

On se trouvait ainsi en pleine guerre. Les habitans, qui n'avaient presque aucune garnison et point de capitaine, choisirent d'un commun accord le sire d'Arci, gentilhomme de la province, bon et zélé Bourguignon, qui n'avait point voulu se soumettre au roi de France. Puis ils envoyèrent demander des secours à Douai, à Lille et à Orchies. C'était dans ces villes que s'étaient jetés les restes des compagnies échappées à la bataille de Nanci.

En même temps, car tout dans la ville se passait en grand désordre et sans aucun dessein sagement arrêté,

on demanda à l'amiral de Bourbon un sauf-conduit, afin d'envoyer des députés au roi et à mademoiselle de Bourgogne; il l'accorda pour Hesdin où le roi était revenu après la prise de Boulogne et de Montreuil. Le principal de ces députés était maître Oudart de Bussi, natif de Paris et marié à Arras, homme fort entendu et très-estimé, que le roi s'était efforcé de gagner, et à qui il avait fait accepter, presque malgré lui [1], un office de conseiller au Parlement.

Le roi les reçut fort bien. Lorsqu'ils lui demandèrent à se rendre auprès de mademoiselle de Bourgogne pour lui rendre compte de l'état de la ville, il leur répondit qu'ils étaient bons et sages, et que c'était à eux d'aviser ce qu'ils avaient à faire. Sur cette parole, ils prirent leur route vers Gand.

Précisément le même jour, les garnisons de Valenciennes, de Douai, de Lille et d'Orchies, ayant fait un détachement de seize cents cavaliers ou hommes de pied, le sire d'Arci, le sire Guillaume de Vergi, le jeune Sallazar et d'autres gentilshommes et capitaines bourguignons s'avancèrent, à la tête de cette troupe, vers Arras pour y entrer. Ils avaient d'abord eu l'intention de marcher pendant la nuit; mais les gens de Douai, encore pleins d'orgueil, comme au temps des prospérités et des victoires de Bourgogne, voulurent que toute cette troupe partît en plein midi. Les capitaines du roi avaient peu de monde, mais sentant de quelle importance il était de ne pas laisser entrer une nouvelle garnison dans une si forte ville, ils se résolurent à tout risquer. Le sire du Lude, le maréchal de Gié et Yves du Fou,

[1] Manuscrits recueillis par Legrand.—De Troy.—Comines et pièces. —Legrand. — Amelgard. — Molinet. — Mémoires pour servir à l'histoire de l'Artois.

avec cent et vingt lances, allèrent se poster en un lieu où devaient passer les Bourguignons, et tombèrent sur eux comme ils s'y attendaient le moins. Le combat fut vif, mais les Français eurent l'avantage; le détachement fut dispersé, le sire de Vergi fut fait prisonnier, le jeune Sallazar se réfugia presque seul dans un bois voisin; il n'y eut que le sire d'Arci qui réussit à entrer dans Arras, suivi d'à peu près cinq cents combattans.

Lorsque le roi sut cette victoire, il en eut grand contentement, et donna sur-le-champ l'ordre qu'on saisît les députés, qui étaient venus le trouver à Hesdin, et qui cheminaient pour se rendre auprès de mademoiselle de Bourgogne. Ils soupaient tranquillement à Lens, sans nulle méfiance, lorsqu'un sergent vint les arrêter. Ils furent conduits à Hesdin et si promptement exécutés, que le lendemain le roi demandant ce qu'on en avait fait, le prévôt Tristan lui répondit qu'ils étaient déjà morts et enterrés. Pour lors il ordonna qu'on déterrât la tête de maître Oudart, qu'on la couvrît d'un mortier écarlate fourré d'hermine, comme un conseiller au Parlement, et qu'en cet appareil elle fût exposée sur la place du marché d'Hesdin. Cette cruelle imagination était pour lui un sujet de raillerie et de divertissement, comme on voit par la lettre suivante qu'il écrivait au sire de Bressuire, en lui racontant ce qui s'était passé durant les derniers jours.

« Monsieur de Bressuire, j'ai reçu vos lettres et les deux mille francs que vous m'avez envoyés par le porteur, dont je vous remercie. Des nouvelles de par-deçà : nous avons pris Hesdin, Boulogne, Fiennes et le château de la Montoire, que le roi d'Angleterre [1], qui fut

[1] Édouard III.

Digitized by Google

plus de trois semaines devant, ne put prendre. Il a été pris de bel assaut, et tous ceux qui étaient dedans, au nombre de trois cents, tous tués.

« Les garnisons de Lille, Douai, Orchies et Valenciennes s'étant assemblées pour se mettre dans Arras, et étant bien cinq cents hommes à cheval et mille hommes à pied, le gouverneur de Dauphiné [1], qui était en la cité, en fut averti, alla au-devant, et nos gens n'étaient pas plus de cent vingt lances qui donnèrent dedans. En effet, ils vous les festoyèrent si bien qu'il en demeura plus de six cents sur la place, et de prisonniers ils en amenèrent bien six cents dans la cité. Ils ont été tous, les uns pendus, les autres la tête coupée. Le reste gagna la fuite. Ceux dudit Arras s'étaient assemblés vingt-deux ou vingt-trois pour aller en ambassade devers mademoiselle de Bourgogne. Ils ont été pris avec les instructions qu'ils portaient, ont eu la tête tranchée, car ils m'avaient fait une fois serment. Il y en avait un entre les autres, maître Oudart de Bussi, à qui j'avais donné une seigneurie en Parlement; et afin qu'on connût bien sa tête, je l'ai fait atourner d'un beau chaperon fourré. Il est sur le marché d'Hesdin, là où il préside. Incontinent que nous aurons autres nouvelles, je vous le ferai savoir. Je vous prie que vous pourvoyiez toujours bien à tout par delà, et de ce qui surviendra avertissez-m'en souvent. 26 avril. »

Le mauvais succès et les cruautés du roi n'ébranlèrent point l'obstination des gens d'Arras. Ils étaient furieux, mais insensés, ne se faisant nulle idée de la puissance des Français, et ne songeant pas qu'ils ne pouvaient avoir de secours. C'étaient chaque jour nouvelles in-

[1] M. du Lude.

sultes criées du haut des murailles; c'était la croix blanche pendue ou déchirée; c'étaient des gestes sales et injurieux et des bravades de toute sorte. Ils avaient écrit au-dessus d'une porte :

Quand les souris mangeront les chats,
Le roi sera seigneur d'Arras [1];

[1] Selon une tradition fort accréditée, cette inscription qui se trouve avec variante, dans le *Cabinet de Louis XI*, fut placée sur une des portes d'Arras après que la ville eût été recouvrée par Maximilien. Au reste, on croit communément que cette espèce de défi, si injurieux à la France, ne renfermait que les mots suivans :

Qusnd les François prendront Arrss
Les souris mangeront les chats.

On ajoute que cette ville étant retombée long-temps après entre les mains des Français, quelqu'un dit qu'il fallait effacer la première lettre du mot *prendront*.

Daviti ou son continuateur, avance à cette occasion une petite fable, c'est que la prédiction fut remplie au siége de 1640, et qu'on vit les chats dévorés par une troupe de rats.

D'autres affirment qu'on avait représenté un cheval décharné, au bas duquel on avait écrit :

Quand les François prendront Arrss
Ce cheval maigre deviendrs gras.

Mais on ne trouve rien qui puisse confirmer ces anecdotes, ni dans les archives du magistrat, ni dans les historiens d'une certaine ancienneté.

Il existe une vieille estampe intitulée : *La défaite et prise générale des chats d'Espagne par les rats français, devant la cité d'Arras.* Cette estampe que nous recommandons aux auteurs du *Musée de la Caricature* est accompagnée de ces vers :

C'est donc à cette fois que l'on voit accomplie,
Messieurs les habitsns d'Arrss,
Ce que tous vos ayeux tensient pour prophétie,
Vos chsts étant vaincus par ces valeureux rsts.
A votre barbe enfin de cette forte place,
Nous nous rendons les possesseurs,

Quand la mer qui est grande et lée [1],
Sera, à la Saint-Jean, gelée,
On verra par-dessus la glace
Sortir ceux d'Arras de la place.

Toutes ces jactances étaient des marques de haine, mais prouvaient la folie plutôt que la force de ce peuple dont le courage n'avait rien de réfléchi. Le roi voyant cette obstination avança avec son armée et toute sa grosse artillerie. Les premiers jours, la défense fut vaillante et coûta cher aux assiégeans; le roi pensa même y périr : il s'était avancé au plus près pour faire pointer ses couleuvrines de siége, lorsqu'un arbalétrier de la ville, l'apercevant, l'ajusta et l'aurait abattu, si un boucher qui se trouvait aussi sur la muraille n'avait détourné l'arme et préservé le roi, qui fut seulement touché.

Bientôt une des portes et un pan de mur furent entièrement abattus; les capitaines de la garnison continuèrent à faire bonne contenance et s'apprêtaient à soutenir l'assaut; mais la bourgeoisie, dont toute la vaillance n'était qu'ignorance du danger, s'effraya de

Puisque nos rats françois, méprisant leur grimace
Des chats d'Espagne (*de vos chats espagnols*) sont demeurés vain-
[queurs.
Vous les voyez ici par leur force et courage,
Après un signalé combat,
Garotter ces matoux qui frémissent de rage
De se voir prisonniers d'un simple petit rat.
En vain demandent-ils, ayant fait résistance,
Qu'on leur fasse quelque quartier,
Ils se verront branchés tous à cette potence
Pour exemple récent à ceux de leur métier.

Voy. *Histoire des rats* (1736), lett. v. (R.)

[1] Large.

ce qui adviendrait si les Français entraient par force, et fut aussi ardente à vouloir traiter qu'elle l'avait été à braver le roi. La garnison obtint de sortir avec armes et bagages; des lettres d'abolition furent aussi accordées aux habitans. Le roi y disait qu'il avait égard à leurs humbles supplications; qu'il voulait bien attribuer leur dernière rébellion à de mauvais conseils; que, préférant miséricorde à rigueur de justice; ne voulant pas l'effusion du sang humain ni la désolation, destruction et ruine de la ville; par pitié pour le pauvre peuple; en considération de ceux des habitans qui n'avaient point pris part à la révolte et s'étaient retirés par-devers lui, et enfin « pour l'honneur et révérence de Dieu notre « Créateur et de la glorieuse Vierge Marie, aux mains de « laquelle et de son benoît cher enfant nous avons mis « notre personne, notre couronne, notre royaume et « la conduite et affaires d'icelui, nous remettons, quit- « tons, pardonnons et abolissons tous les maléfices, « meurtres, brûlemens de maisons, larcins, pilleries, « rébellions, désobéissances, hostilités, invasions, et « tous autres crimes de lèse-majesté ou autres. »

Après avoir donné ces lettres, le roi entra le 4 mai à cheval dans la ville, non par la porte, mais par la brèche. Il s'arrêta sur le petit marché; là, il dit aux bourgeois assemblés : « Vous m'avez été rude, je vous le pardonne, « et si vous m'êtes bons sujets, je vous serai bon sei- « gneur. »

Nonobstant cette promesse et les lettres d'abolition, le roi fit prendre et mettre à mort tous ceux de la ville qui lui avaient été le plus contraires, entre autres cet arbalétrier qui avait tiré sur lui. Bientôt toutes les conditions portées dans les lettres du 4 mai furent oubliées, et la ville fut traitée sans nul ménagement. Ce fut bien

pis, dès que le roi se fut éloigné [1]. M. du Lude et maître Guillaume Cerisais, qui furent proposés à la garde et au gouvernement de cette ville, ne s'occupèrent qu'à tirer grand profit de cette affaire; les condamnations continuèrent, afin de gagner des confiscations; les riches bourgeois furent mis à rançon; des exactions de toute sorte vinrent l'une après l'autre. La haine des habitans pour les Français s'accroissait de jour en jour; c'étaient sans cesse nouveaux projets de sédition, secrètes intelligences avec les Bourguignons, et la découverte de ces trames amenait de nouvelles cruautés. Il est vrai que de temps en temps le roi venait à Arras, et, voyant combien il lui importait de s'assurer la tranquille possession de cette ville, il promettait des abolitions, se montrait plus clément, diminuait les taxes, accordait des priviléges; mais comme il ne pouvait y avoir nulle confiance de part ni d'autre, les choses allaient toujours en empirant. Le sire du Lude continuait à s'enrichir; selon son caractère, il s'en cachait peu, et se vantait bien haut d'avoir gagné à tout cela au moins vingt mille écus et de belles fourrures de martre. De son côté le cardinal de Bourbon, qui s'était fait nommer abbé de Saint-Waast, vivait mal avec ses religieux; ils n'étaient point accoutumés au train de dissolution de ce prélat

[1] Les *Variétés historiques, physiques et littéraires*, Paris, Vyon, 1752, tome I, pag. 87 et suiv., contiennent des particularités curieuses sur la prise d'Arras, dans lesquelles se trouvent des faits qui n'ont pas et n'ont pu avoir place ici. On y dit entre autres que pendant que Louis XI séjourna à Arras, touché du triste état des maisons des habitans, il exempta ces derniers de l'*Ancienne composition d'Arras*, établie sous le roi Jean et qui était de 14,000 livres par an pour toute la province, tandis qu'il exigeait d'eux les arrérages d'un tribut imposé par le feu duc de Bourgogne et dont il avait promis auparavant de les décharger. (R.)

et voulaient s'opposer à la dissipation des revenus de l'abbaye; aussi les accusait-il de rébellion contre le roi, et les faisait-il exiler les uns après les autres.

Enfin, après deux années passées ainsi entre une dure oppression et un indomptable esprit de révolte, entre un continuel manque de foi des gouverneurs et une fausse soumission des habitans; à la suite d'un complot qui fit échouer une entreprise de la garnison contre Douai, le roi prit au mois de juillet 1479 une grande et dure résolution. Il fit raser les murailles et les fortifications, chassa tous les bourgeois, hommes, femmes, enfans, prêtres, religieux. Il abolit même l'antique nom d'Arras, et prétendit, par sa seule volonté, créer une nouvelle ville peuplée de nouveaux habitans. Afin d'y attirer des gens, il lui accorda les priviléges les plus étendus, les plus grandes libertés, et en signe de tant de faveurs il la nomma *Franchise* [1]. Ce ne sembla point motifs suffisans aux honnêtes commerçans et bourgeois des autres villes pour quitter leurs établissemens et leur séjour accoutumé, pour venir vivre dans un pays rempli de troubles et de guerre, et habiter en des maisons confisquées. Alors le roi, s'obstinant toujours dans son dessein, ordonna que dans chaque bonne ville du royaume un certain nombre de bourgeois et d'artisans fussent désignés, pour transporter, bon gré mal gré, leur domicile dans sa ville de Franchise. Paris, Rouen, Orléans, Lyon, Tours, les villes d'Auvergne, de Limousin et de Languedoc [2] fu-

[1] De là les termes de *Civitas Libertinensis, ecclesia, episcopus, officialis Libertinensis* qu'on lit dans un arrêt rendu au parlement de Paris en 1482. Quelques auteurs se sont imaginés à tort qu'Arras avait été nommée par Louis XI *ville française*. (R.)

[2] Histoire de Languedoc. — Mém. pour servir à l'histoire de l'Artois.

rent tenues de fournir des habitans. Comme on le peut croire, une volonté si tyrannique éprouva une forte résistance : chacun des pauvres gens, sur qui était tombé le sort ou la désignation, cherchait des prétextes de santé ou de dépense pour ne se point mettre en route et pour ne point aller à l'autre bout du royaume chercher un séjour triste et ruiné. De nouvelles lettres du roi ordonnèrent que les frais de voyage seraient payés par les villes ; il accorda délai pour acquitter leurs dettes à ceux qui se rendraient à leur destination ; il mit des impôts pour subvenir aux dépenses de Franchise et à l'établissement de ses nouveaux habitans. Il fit de grands efforts pour faire revivre ces fameuses fabriques de tapisseries, qui avaient porté la renommée d'Arras dans les pays les plus lointains. Mais toutes ces lettres et ordonnances ne profitaient à rien ; sa volonté ne pouvait l'emporter sur la justice et le bon sens. Il travailla pourtant obstinément à peu près jusqu'à sa mort à accomplir la fondation de cette ville de Franchise.

La résistance des gens d'Arras et la haine furieuse qu'ils lui avaient montrée, commencèrent à faire apercevoir au roi qu'il ne serait pas aussi facile qu'il l'avait d'abord cru, de se saisir, à force ouverte, de tous les états de mademoiselle de Bourgogne. En même temps il lui était arrivé de mauvaises nouvelles du Duché [1].

C'était surtout au prince d'Orange qu'il avait dû la prompte soumission de cette province et de la Comté. Toutefois, ayant en lui une moindre confiance que dans le sire de Craon, ce fut celui-ci qu'il choisit pour gouverneur de Bourgogne, et le prince d'Orange ne fut

[1] Histoire de Bourgogne. — Paradin. — Molinet. — Amelgard. — Comines. — Legrand. — Histoire de Franche-Comté. — Gollut. — Muller.

que son lieutenant. Il en fut grandement offensé; sans tarder davantage, il changea de parti et se réunit à Jean de Clèves et aux sires de Vauldrei, qui avaient continué à tenir pour la Duchesse. L'empereur Frédéric avait rappelé aux états de la Comté leurs devoir envers l'Empire, dont ils avaient toujours fait partie, et leur avait annoncé qu'il regardait comme assuré que son fils, le duc Maximilien, allait épouser mademoiselle de Bourgogne, ainsi que l'avait voulu le feu duc Charles. Bientôt la ville de Dôle, siége des États, se révolta et ferma ses portes aux Français.

M. de Craon, ayant voulu reprendre Vesoul, que défendait le sire Guillaume de Vauldrei, se laissa, le 17 mars, surprendre durant la nuit. Sa troupe fut mise en déroute. Les gens du pays tombaient sur les fuyards et les massacraient; un grand nombre d'Écossais périt en cette journée. A grand'peine le sire de Craon pût-il rassembler ses gens à Grai. Peu de jours après la victoire de Vesoul, le 26 mars, le prince d'Orange se hâta d'écrire aux États, à Dijon, de s'en tenir exactement aux termes de leur traité, et de ne point recevoir les gens d'armes français dans la ville, attendu que la Comté devant être incessamment délivrée, ce serait attirer une guerre cruelle sur le Duché. L'avarice du sire de Craon et des capitaines de France, leurs exactions, l'exécution infidèle des promesses du roi, avaient déjà excité un mécontentement si grand, que la révolte fut bientôt générale. Les sires de Digoine, de Vergi, de Cothebrune [1] et presque toute la noblesse de Bourgogne se déclarèrent contre les Français.

Ce fut au moment où il venait d'entrer dans Arras,

[1] *Cottebrune.* (R.)

après un siége si vaillamment soutenu, que le roi apprit comment les choses allaient en Bourgogne. Sa colère fut grande. Le prince d'Orange lui avait envoyé un messager pour traiter. Il refusa de le voir. « Si vous pouvez « prendre ledit prince, écrivait-il au sire de Craon, « faites-le aussitôt brûler, ou bien pendre et brûler « après. » Ordre fut donné de lui faire son procès. Son hôtel de Dijon fut rasé, et il fut condamné, comme faux et traître chevalier, à être pendu par les pieds, ce qui fut exécuté sur son effigie dans toutes les villes de Bourgogne qui obéissaient encore au roi.

La soumission des diverses provinces de l'héritage du duc Charles présentait de si grandes difficultés, que le roi en revint à ne plus dédaigner le mariage de mademoiselle Marie avec le Dauphin. Il commença à le souhaiter sincèrement, et ses discours, qui naguère n'étaient qu'une feinte, maintenant étaient sa vraie pensée.

Mais il était dans un grand embarras. Une des conditions du traité de Pecquigni était le mariage du Dauphin avec la fille du roi d'Angleterre; et jamais, certes, il n'avait été si essentiel de se maintenir en bonne paix et intelligence avec ce prince [1]. La chose n'était pas fort difficile. Le roi Édouard était devenu de plus en plus adonné aux plaisirs et à la paresse. Il ne souhaitait que le repos. L'argent, que le roi de France payait si exactement, lui semblait commode, et lui donnait moyen de se passer des subsides de son parlement. En outre, il n'y avait sorte de bons procédés que le roi n'eût pour lui. Il lui envoyait des présens, lui faisait passer les meilleurs vins de France [2]; ses envoyés recevaient toujours le plus honorable accueil.

[1] Comines. — Legrand. — Thoyras. — Hume.
[2] Pièces manuscrites. — Bibliot. du roi.

Ce qui servait le mieux les intérêts du roi de France, c'étaient les intelligences qu'il avait dans le conseil d'Angleterre. Depuis l'entrevue de Pecquigni, il avait soigneusement continué à payer des pensions et à faire de riches dons aux principaux serviteurs du roi Édouard. Lord Montgomeri, lord Howard, sir John Cheinie, grand-écuyer, d'autres encore, n'avaient rien plus à cœur que de maintenir une paix qui leur était si profitable. De cette façon le roi parvenait à empêcher le roi Édouard d'écouter le mauvais vouloir du peuple d'Angleterre et des gens du parlement, toujours ennemis de la France, toujours portés à la guerre, regrettant les glorieux temps de Poitiers et d'Azincourt, la possession de la Guyenne et de la Normandie.

La division qui régnait dans la famille royale d'Angleterre était encore favorable au maintien de la paix. Le roi Édouard n'avait pu se réconcilier pleinement avec son frère le duc de Clarence, qui avait pris part à la trahison du comte de Warwick et avait épousé sa fille. Ce prince était maintenant veuf. Il aurait pu épouser mademoiselle de Bourgogne. La duchesse douairière, sa sœur, favorisait un projet si avantageux pour l'Angleterre. Le roi, craignant ce mariage, en fit avertir le roi Édouard, qui ne se sentit pas un moindre empressement à l'empêcher. Son autre frère, le duc de Glocester, rempli d'une ambition cachée, et le plus pervers de tous les princes de son temps, contribuait encore à entretenir la haine qu'il portait au duc de Clarence. La reine et sa puissante famille n'étaient pas moins contraires aux démarches qu'on aurait pu tenter pour conclure le mariage de l'héritière de Bourgogne avec le duc de Clarence. Elle songeait, au contraire, à l'obtenir pour son frère le comte de Rivers; mais c'était

un bien petit seigneur pour une si grande princesse.

Il ne fallut donc pas d'abord beaucoup de ruses ni de grands efforts pour que le roi Louis se maintînt en concorde et bonne intelligence avec l'Angleterre, et il y veillait avec soin. Outre l'argent qu'il y dépensait et sa courtoisie envers tout ce qui était Anglais, il offrait au roi Édouard de prendre sa part dans la conquête des états du duc Charles. Il le flattait de la possession de la Hollande, du Brabant, de la Flandre même, demandant seulement qu'on lui envoyât un renfort de dix mille Anglais, qu'il paierait et fournirait d'artillerie. Ce projet de partage ne plaisait guère ni à la paresse du roi Édouard, ni au bon sens de ses conseillers. Ils répondaient que la conquête du Brabant et de la Flandre ne serait pas chose facile; que le gouvernement des bonnes et grandes villes de ce pays avait de tout temps été troublé et périlleux; que d'ailleurs l'Angleterre n'aurait nul profit à ruiner les Flamands avec lesquels elle faisait un si grand commerce, et qu'il valait mieux continuer de leur vendre et de leur acheter, que de se charger de la dépense de les vaincre, puis de les défendre. Si l'on partageait les domaines de Bourgogne, Boulogne et quelques portions de l'Artois et de la Picardie touchant au territoire de Calais conviendraient bien mieux à l'Angleterre; mais c'était justement à cela que ne voulait pas entendre le roi Louis.

Quelque peu d'apparence qu'il y eût à voir la discorde renaître entre les deux royaumes, toutefois le conseil d'Angleterre jugea qu'il convenait, pour plus de précaution, de renforcer la garnison de Calais. Douze cents gens d'armes anglais y passèrent sous la conduite de lord Hastings, grand-chambellan d'Angleterre, et gouverneur de cette ville. C'était presque le seul, parmi

les principaux serviteurs du roi Édouard, qui, depuis l'entrevue de Pecquigni, n'eût accepté ni pension ni dons du roi de France. Il était demeuré fidèle au parti du duc de Bourgogne, gagnant ainsi loyalement l'argent qu'il recevait de ce prince. Le sire de Comines n'avait pu encore réussir à le mettre sur la liste des pensionnaires du roi. Il conservait à mademoiselle de Bourgogne l'attachement qu'il avait eu pour son père, et conseillait vivement la guerre.

Ce ne fut donc pas sans alarme que le roi vit qu'il allait passer la mer. Il redoubla de protestations de bonne amitié envers le roi Édouard; il fit publier dans toute la Flandre que ce lord Hastings arrivait avec de mauvais desseins contre mademoiselle de Bourgogne, et voulait l'enlever pour la conduire en Angleterre. En outre, le sire de Comines fut chargé, malgré le peu de confiance que le roi avait alors en lui, de reprendre ses secrètes intelligences avec le grand-chambellan d'Angleterre, et de lui proposer de nouveau une pension, double, s'il le fallait, de celle qu'il recevait de la cour de Bourgogne. Pierre Claret, maître d'hôtel du roi, passa en Angleterre avec des lettres du sire de Comines, pour aller trouver lord Hastings, qui n'était pas encore à Calais.

Dans de telles circonstances, le roi, quel que fût alors son désir de revenir au dessein plus sensé de marier mademoiselle de Bourgogne avec le Dauphin, ne pouvait faire de publiques démarches pour l'obtenir, d'autant que le roi Édouard tenait excessivement au mariage promis à Pecquigni. Ce fut en partie pour ce motif, qu'au lieu d'envoyer une solennelle ambassade, le roi laissa une telle affaire aux mains de son maître Olivier, à qui il avait ainsi donné la double charge de négo-

cier ce mariage, et de porter secrètement les Gantois à la révolte.

Il n'avait, comme on a vu, que trop réussi dans cette partie de son message [1]; c'était justement ce qui rendait à peu près impossible le succès de son autre commission. Les séditions des gens de Gand avaient mis en leurs mains tout le pouvoir; c'étaient eux qui étaient les maîtres absolus de leur jeune Duchesse, et ils ne craignaient rien tant que de la voir devenir Française par son mariage. Leur fureur était venue surtout de cette méfiance, et ils avaient fait périr violemment les seuls conseillers favorables au projet du roi. Mais lors même que mademoiselle Marie aurait eu d'abord quelque volonté d'accepter le mariage du Dauphin, il lui était à présent devenu plus odieux encore qu'aux Gantois. C'était du roi qu'étaient venus tous les maux qu'elle avait soufferts; il avait, contre toute loyauté, livré sa lettre aux députés des États, et l'avait exposée à la honte d'être publiquement convaincue de mensonge; il était cause de la mort de ses bons et fidèles serviteurs qu'elle avait vus périr si cruellement sous ses propres yeux. Ce peuple brutal, qui l'avait bravée, et la tenait outrageusement prisonnière, c'était le roi qui l'avait encouragé à la sédition.

Pour comble d'insulte, ce n'était point par d'honorables ambassadeurs, choisis parmi les princes de son sang ou les grands seigneurs du royaume, que le roi faisait proposer ce mariage. A qui cette commission avait-elle été donnée ? à un homme du plus petit état, à un méchant barbier-médecin, haï et méprisé en France, connu de tous, en Flandre, pour être sorti de bas lieu et d'ignoble condition.

[1] Comines. — Legrand et pièces. — Molinet.

Tel qu'il fût, comme il était à Gand de la part du roi, on lui manda de venir déclarer sa charge. Il s'habilla magnifiquement, à la grande risée de tous, fit étalage de son titre de comte de Meulan que lui avait donné le roi, et parut en audience devant Mademoiselle. Elle était assise sur son trône, ayant près d'elle l'évêque de Liége et le vieux duc de Clèves, et entourée de beaucoup de conseillers. Maître Olivier remit sa lettre de créance; puis, au lieu d'expliquer publiquement sa commission, il répondit qu'il avait ordre de ne parler que devant mademoiselle de Bourgogne seule.

La princesse et son conseil demeurèrent confondus de ce degré d'impudence. Néanmoins, on lui répliqua gravement que ce n'était point la coutume, et que mademoiselle de Bourgogne, n'étant point mariée, ne pouvait donner de secrètes audiences. Il répéta qu'alors il lui était impossible de rien dire et d'accomplir son message. Les discours s'animèrent, et l'on finit par lui dire avec menaces qu'on le ferait bien parler.

Dans les termes où le roi en était avec l'Angleterre, cette demande de mariage ne pouvait en effet se faire publiquement, et maître Olivier continua à demander d'être admis en particulier.

La conduite et surtout la personne d'un tel ambassadeur achevèrent de tout gâter. « Le roi mon cousin « me croit donc malade, disait mademoiselle Marie, « qu'il m'envoie son médecin ? Grâce à Dieu, je me « porte bien et n'ai rien à dire à cet homme. » Chacun s'offensait pour elle; les esprits s'animaient contre le roi et son misérable messager.

Du reste personne n'ignorait le véritable sujet de sa commission; mais, s'en fût-il solennellement acquitté, il n'y eût pas mieux réussi. Hormis Louis de Bourbon,

évêque de Liége, que le roi avait su se rendre favorable, et qui était Français de cœur, pas un des conseillers de la Duchesse ne voulait de ce mariage. Les Gantois avaient horreur de la France. Le duc de Clèves songeait aux intérêts de son fils. Les amis de la duchesse douairière auraient voulu un prince d'Angleterre. D'autres désiraient depuis beaucoup d'années voir s'accomplir les promesses faites au duc Maximilien d'Autriche. Enfin, il n'était personne qui voulût du Dauphin. L'âge de ce prince était un autre motif de refus; il avait huit ans; encore disait-on qu'il était chétif et mal portant. « Mademoiselle est d'âge à avoir des enfans, et non « point à épouser un enfant, » disait la dame d'Hallwyn[1], sa gouvernante, qui avait grand crédit sur elle.

Le roi eût peut-être mieux réussi en faisant proposer un autre prince de la maison de France plus en âge de se marier, comme Charles, duc d'Angoulême, petit-fils de l'ancien duc d'Orléans; ce prince avait pour lors dix-neuf ans, et fut père du roi François Ier. Ce mariage eût évité bien des guerres et préservé le royaume de longues calamités. Le roi, dans le temps où vivait le duc Charles, s'en serait contenté, et y avait même pensé. Depuis, la prospérité avait accru outre mesure ses espérances et ses projets. Il ne voulait plus courir le risque de recommencer une seconde maison de Bourgogne. D'ailleurs tout était tellement double et embrouillé dans sa conduite, qu'il n'avait pas une volonté complète, et ne marchait droit vers aucun but assuré. Maître Olivier n'avait ni pouvoirs ni instructions pour essayer un autre mariage que celui du Dauphin.

[1] *Halewyn.* (R.)

Lorsqu'on connut bien parmi tout le peuple de Gand ce que ce messager était venu demander, lorsque son insolence envers la Duchesse fut devenue le sujet de tous les entretiens, son séjour dans la ville commença à exciter la rumeur. D'abord ce ne furent que des moqueries contre ce barbier travesti en comte de Meulan. Quelques jours après on parla de le jeter à la rivière. Il s'enfuit en grande hâte. Les Flamands commencèrent à s'armer, et il devint manifeste que la guerre allait éclater entre eux et le roi.

Cependant maître Olivier, ayant échoué dans une si grande entreprise, ne voulut point revenir auprès du roi sans lui avoir rendu quelque bon service. Il s'était sauvé à Tournai; c'était une belle et riche ville qui, comme on a vu, relevait directement du royaume de France, mais qui avait conservé de grands privilèges. En payant une aide de six mille livres par an, elle nommait ses magistrats, n'était sujette ni à garnison ni à passage de gens de guerre; elle commerçait librement avec les pays de Flandre comme avec le royaume, et restait neutre dans les guerres [1]. Maître Olivier pensa que ce serait un notable avantage pour le roi d'avoir la pleine et entière disposition d'une si grande ville, située presque au cœur de la Frandre, et d'y pouvoir tenir une forte garnison. Ils gagna quelques-uns des habitans, fit secrètement prévenir le sire de Moui, capitaine de Saint-Quentin, et le 23 de mai, Colard de Moui son fils, bailli de Tournai, mais qui, d'après les franchises de la ville, ne pouvait y demeurer en armes, se présenta devant la porte qui lui fut livrée. Bientôt arriva une troupe plus nombreuse, et Tournai tomba ainsi au pouvoir des

[1] Histoire de Tournai, par Cousin. — Comines. — Molinet.

gens de guerre [1]. Le maire, les échevins et ceux des principaux bourgeois qui n'étaient point favorables à cette violence, furent saisis et envoyés à Paris, où ils restèrent prisonniers durant toute la vie du roi.

Du reste, il était temps de prendre ses précautions contre les Flamands qui peut-être se fussent emparés de Tournai. Ils tenaient déjà la campagne et venaient jusqu'aux portes de la ville. Dès le lendemain de l'entrée des Français, les deux partis commencèrent à se rencontrer et à se combattre.

Le roi, aussitôt après la prise d'Arras, résolut d'aller joindre ses forces à celles du comte de Dammartin, qui avait fait jusqu'alors peu de progrès dans le Hainault. Il croyait en avoir fini avec l'Artois, et avait encore ou montrait du moins bonne espérance de venir à bout de ses desseins de conquête.

« Monsieur le grand-maître, écrivait-il, merci à Dieu et à Notre-Dame, j'ai pris Arras et m'en vais à Notre-Dame de la Victoire. A mon retour je m'en irai à votre quartier, et vous mènerai bonne compagnie. Pour lors ne vous souciez que de me bien guider, car j'ai tout fait par ici. Au regard de ma blessure, c'est le duc de Bretagne qui me l'a fait faire, parce qu'il m'appelle

[1] Un manuscrit de Dufief, conservé à la bibliothéque de Tournay, contient un extrait des mémoires de M. de Hurges, touchant la vieille enceinte de Tournay. Voici ce passage : « Les tourions et remparts « du viel enclos paroissent encores aujourd'huy, à prendre depuis « l'abreuvoir devant le chasteau, long la rue des Fossetz, le marché « au Poisson, le marché aux Vaches, derrière la rue des Maulves, le « Rodhuit, la rue Saint-Martin, la Maison-de-Ville, et de là remontant « aux Jésuites à la fausse porte de Sainte-Catherine, et de là au pont « de l'Arche et du costé de Saint-Brixe, prenant du mesme pont à la « fausse porte de Marvis, et d'icy long le noviciat des Jésuites droit « au pont Fournu. » (R.)

toujours le roi couard. D'ailleurs vous savez depuis long-temps ma façon de faire, car vous m'avez vu autrefois; et adieu. Arras, 7 mai. »

Avant d'aller joindre le comte de Dammartin, le roi conçut la pensée de s'assurer de Cambrai. C'était une ville libre relevant de l'Empire, sous l'autorité de l'évêque, et elle n'avait point fait partie des domaines du duc de Bourgogne. Les sires Louis de Sainville et Hector de l'Écluse se présentèrent avec des lettres du roi adressées aux gens des trois États de Cambrai, et requirent qu'il fût reçu dans la ville avec toute sa suite [1]. Cette volonté du roi remplit messieurs des États d'embarras et de crainte. Ils n'avaient nul moyen de se défendre. Une puissante armée était à leurs portes. D'un autre côté, s'ils obéissaient, c'était une sorte de rébellion à l'Empire auquel ils appartenaient, leurs libertés seraient perdues, et d'ailleurs, tout abattue que semblât en ce moment la puissance de Bourgogne, il fallait songer à ne point se donner pour ennemi un voisin si redoutable.

Dans leur perplexité ils résolurent de consulter Adolphe de Clèves sire de Ravenstein, qui, depuis que les Gantois l'avaient contraint à se retirer, résidait dans la ville de Mons. Philippe Bloquiel, abbé de Saint-Aubert, homme rempli de science, d'éloquence et de sagesse, qui jouissait d'une grande autorité dans Cambrai, fut, avec plusieurs chanoines et échevins, envoyé en députation à M. de Ravenstein. Sans les écouter il les fit retenir prisonniers dans la ville, avec défense d'écrire, soit à Cambrai pour annoncer le mauvais succès de leur ambassade, soit à Gand pour demander justice au con-

[1] Almanach historique de Cambrai, année 1773.

seil de la Duchesse. On les accusait d'être favorables aux Français. Ce reproche prit plus de poids encore, lorsqu'on apprit que, depuis leur départ, Cambrai avait ouvert ses portes au roi. C'était encore par corruption et intrigue que cette ville avait été gagnée. Un gentilhomme de l'hôtel du roi, capitaine de la Charité-sur-Loire, nommé Louis de Marafin, conduisit toute cette affaire avec quelques-uns des bourgeois, et fut en récompense nommé capitaine du château et de la ville, où il commença bientôt à faire grandement ses affaires. Les habitans, autant par crainte que par persuasion, demandèrent à être régis et gouvernés par le roi, alléguant que dans les anciens temps Cambrai avait fait partie du royaume. Le roi céda sans peine à leurs désirs, promit de grands priviléges à la ville, et les aigles de l'Empire firent place aux fleurs de lis.

A ces nouvelles l'abbé de Saint-Aubert et les autres députés furent traités plus rudement encore par M. de Ravenstein. Il leur signifia qu'ils ne seraient relâchés qu'en lui payant une rançon de mille écus. Leur captivité dura plusieurs mois, et ce fut seulement après avoir fourni bonne et suffisante caution pour cette somme, qu'ils purent s'en aller demander à la duchesse de Bourgogne une justice qu'ils attendirent long-temps, sans la jamais obtenir.

De Cambrai, le roi s'en alla vers le comte de Dammartin. Les villes et les gentilshommes du Hainault lui avaient fortement résisté. Il fallait peu s'en étonner : le roi s'était refusé aux secrètes propositions que lui avait faites le parent du sire de Comines, et n'avait point voulu entendre à garantir les priviléges du pays ; d'ailleurs, ses capitaines et ses gens d'armes étaient si avides d'argent et de pillage, la foi était tellement vio-

lée envers les villes qui se rendaient, qu'on n'avait rien à risquer ni à perdre en se défendant tout de son mieux.

La première ville que le roi vint attaquer fut Bouchain [1]. La garnison soutint pendant seize heures le feu de la grosse artillerie des Français. Le roi, s'étant avancé près des canons, se tenait appuyé familièrement sur l'épaule de Tannegui Duchâtel, lorsqu'un arquebusier de la ville, l'apercevant, visa sur lui. Le coup s'en vint frapper Tannegui, qui tomba mortellement blessé aux pieds du roi. Il mourut dès le lendemain, après avoir dicté un testament par lequel il priait le roi de payer ses dettes. Il était le seul peut-être de ses serviteurs qui songeât plus à l'honneur qu'à l'argent, et on l'avait bien vu, lorsqu'à la mort du feu roi Charles VII il avait, à défaut du trésor royal, payé les funérailles de ses propres deniers. Il recommanda au roi sa seconde fille, le priant de la marier. Il confiait l'aînée à ses amis, et la troisième à sa femme. Enfin, il demandait pardon au roi de ses emportemens et de ses désobéissances, qui procédaient, disait-il, plutôt de folie que de malice.

Le roi montra un extrême chagrin de sa mort, lui fit faire un service magnifique à l'abbaye de la Victoire, et ordonna qu'il fût enseveli à Notre-Dame de Cléri, où lui-même avait choisi sa royale sépulture. Le lendemain les gens de Bouchain ouvrirent leurs portes et payèrent cinq mille écus. La garnison obtint la vie sauve, et fut envoyée en prison à Cambrai, d'où elle parvint à s'échapper.

De Bouchain on alla devant le Quesnoi. Une première approche fut vivement repoussée. Le roi fit avancer son artillerie, qui était terrible ; dès qu'une brèche

[1] Molinet. — Legrand et pièces.

fut faite, l'assaut commença. Le pillage de la ville fut promis aux francs-archers qui, avec une vaillance extrême, assaillirent la muraille. Beaucoup de vaillans capitaines et hommes d'armes les encourageaient de la voix et de l'exemple; mais nul ne montrait plus d'ardeur que Raoul de Lannoi, qui, depuis la prise d'Hesdin, avait pris parti pour le roi. Les assiégés ne combattaient pas avec une moindre obstination. Les canons continuaient encore à battre les murailles, lorsque tout-à-coup un orage merveilleux et une pluie, qui tomba par torrens, contraignirent l'artillerie à cesser son feu, et arrêtèrent l'assaut. Le roi donna de grandes louanges à ses francs-archers, et leur promit meilleure fortune pour le lendemain; puis, détachant la chaîne d'or qu'il portait, il la passa au cou de Raoul de Lannoi : « Pas-« ques-Dieu, dit-il, mon ami, vous êtes trop furieux « au combat, il vous faut enchaîner de peur de vous « perdre; car je me veux servir de vous plus d'une « fois [1]. »

Les assiégés, après s'être félicités de leur délivrance qu'ils attribuaient à la miraculeuse intercession de madame sainte Barbe, à laquelle ils avaient fait un vœu, s'aperçurent pourtant qu'ils étaient sans nul espoir de secours, et offrirent composition. Le roi leur accorda d'être saufs de corps et de biens; toutefois il exigea neuf cents écus comptant, qu'il distribua aussitôt à ses francs-archers pour les dédommager du pillage.

Le roi entra dans la ville, alla remercier Dieu en l'église, et le lendemain 3 juin, jour de la Pentecôte, assembla le clergé, les magistrats et les principaux bourgeois. « Mes amis, leur dit-il, si je viens en ce

[1] Sainte-Palaye, mémoires sur la chevalerie. — Mathieu.

« pays, ce n'est que pour votre plus grand profit et « avantage, dans l'intérêt de mademoiselle de Bourgo- « gne, ma bien-aimée cousine et filleule. Personne ne « lui veut plus de bien que moi, et elle est grandement « abusée de ne point mettre en moi sa confiance. Parmi « ses mauvais conseillers, les uns veulent lui faire épou- « ser le fils du duc de Clèves ; c'est un trop petit prince « et trop inconnu pour une si glorieuse princesse. D'ail- « leurs, je sais qu'il a un mauvais ulcère à la jambe ; « en outre, ivrogne comme tous ces Allemands ; après « boire, il lui cassera son verre sur la tête et lui don- « nera des coups. D'autres la veulent allier aux Anglais, « à ces anciens ennemis du royaume, qui sont tous dé- « bauchés et gens de mauvaise vie. Enfin, il y en a qui « lui veulent donner pour mari le fils de l'empereur. « Ce sont les princes les plus avaricieux du monde. Ils « emmèneront mademoiselle de Bourgogne en Allema- « gne, dans un pays rude et étranger, où elle sera loin « de toute consolation. Alors votre terre de Hainault « demeurera sans seigneur pour la gouverner et la dé- « fendre. » Puis il ajoutait : « Si ma cousine était bien « conseillée, elle épouserait le Dauphin ; ce serait un « grand bien pour votre pays. Vous autres Wallons, « vous parlez la langue française, et il vous faut un prince « de France, non pas un Allemand. Pour moi, je prise « les gens de Hainault au-dessus de toutes les nations « du monde. Il n'y en a pas de plus nobles ; et, selon « moi, un berger du Hainault vaut mieux qu'un grand « gentilhomme d'un autre pays. » Ensuite il leur parlait de tout le bien qu'il leur voulait faire. Il rappelait le temps du bon duc Philippe, ses glorieux faits, son sage gouvernement, combien il avait reçu de lui une généreuse hospitalité, et lui avait toujours gardé grande

affection et reconnaissance. A chaque fois qu'il nommait le duc Philippe, il ôtait son chapeau, comme s'il eût parlé du bon Dieu, tant il savait le respect de tous les Flamands pour la mémoire de ce prince. « Quant au « duc Charles son fils, disait-il, il a tout perdu par son « orgueil, et n'a jamais voulu écouter un bon conseil; « aussi a-t-il été pris et détruit par le plus petit duc de « mon royaume. »

C'était ainsi que le roi Louis devisait familièrement avec ces bourgeois, comme s'il eût mis en eux toute sa confiance, et ne leur eût rien caché de ses pensées. Mais ces façons de parler et d'agir étaient trop connues; elles ne gagnaient plus personne, et ne guérissaient pas les méfiances des bons habitans du Hainault. Toutes ces caresses et langage qu'il savait si bien faire tout à tous, ne lui profitaient à rien. Il fallut continuer à conquérir les villes par force et par assaut.

Les gens de Valenciennes brûlèrent leurs faubourgs, firent venir à prix d'argent une garnison d'arquebusiers allemands, et se fortifièrent si bien, qu'il n'y eut pas moyen de songer à les attaquer. Le roi tourna alors ses forces contre Avesne.

Le comte de Dammartin en avait déjà commencé le siége. Il avait avec lui Alain sire d'Albret [1], qui était seigneur d'Avesne, mais que le duc Charles avait toujours troublé dans sa possession. Le roi l'avait envoyé là pour faire rendre la ville, mais ne tarda pas à perdre patience, lorsqu'il vit qu'elle n'ouvrait pas sur-le-champ ses portes. « M. d'Albret, écrivait-il au grand-maître, « dissimulera tant qu'il voudra de prendre Avesne; il

[1] Comte de Périgord, seigneur de Roye et d'Avesnes. Voy. Molinet, ch. XLII. (R.)

« semble qu'il le fasse pour épargner la place ; mais je « vous assure que s'il attend que je m'en approche, je la « lui chaufferai si bien d'un bout à l'autre, qu'il n'y « faudra point revenir, et adieu ; faites-moi savoir sou- « vent de vos nouvelles. »

Quelle que fût la méfiance du roi, ce n'était nullement la faute de M. d'Albret. Il avait fait dire aux habitans que, comme leur seigneur naturel, il s'engageait à les protéger et défendre s'ils faisaient soumission au roi, et les avait fort engagés à se rendre. Mais il y avait deux partis dans la ville : les uns favorables aux Français, les autres aux Bourguignons ; les uns pressés de traiter, les autres obstinés à se défendre. Tandis que le maire, le trésorier, le clerc, le prévôt, et les principaux de la bourgeoisie et du clergé étaient sortis avec un sauf-conduit, et signaient des conditions avec leur seigneur et le comte de Dammartin, Antoine de Lannoi sire de Mingoval, capitaine de la garnison, fit des remontrances au peuple, et excita les esprits. En ce moment trente-deux hommes d'armes envoyés par le sire d'Aimeries, bailli de Hainault, entrèrent à cheval dans la ville, criant : « Secours, secours, vive Bourgogne ! » C'en fut assez pour émouvoir le peuple. La croix droite de France qu'on avait commencé à prendre fut aussitôt arrachée, et la croix de Saint-André reparut. Le maire et les députés ne purent, à leur retour, se faire écouter, et tout traité fut rompu. Le comte de Dammartin fit dresser des potences et des échafauds au bord du fossé, et menaça les habitans de mettre à mort les otages qu'il avait gardés. « Ils auraient cent têtes à cou- « per, que nous ne nous rendrons pas, » cria-t-on de dessus la muraille. Bientôt arrivèrent de nouveaux renforts. Le conseil de mademoiselle de Bourgogne fit

savoir aux gentilshommes du Hainault qu'ils eussent à faire tous leurs efforts pour défendre la ville d'Avesne. Les sires de Cullembourg et de Perweis [1], avec vingt-deux autres seigneurs, leurs hommes d'armes et sept ou huit cents paysans, vinrent s'enfermer avec la garnison.

Cependant, le roi amena son armée et son artillerie devant la ville. Le 11 de juin, avant de commencer le siége, il envoya un héraut aux sires de Perweis et de Cullembourg. Ceux-ci assemblèrent les gens de la commune, disant qu'étant résolus à vivre et mourir avec le peuple d'Avesne, ils désiraient bien connaître sa volonté. La commune s'écria tout d'une voix qu'elle voulait se défendre et ne point traiter avec le roi; il fallut même renvoyer le héraut sans ouvrir les lettres qu'il apportait.

Alors l'artillerie commença à tirer; la muraille était épaisse, bâtie de pierres dures; ce ne fut qu'après un jour et une nuit qu'il y eut un commencement de brèche. Les francs-archers donnèrent vaillamment l'assaut; malgré une terrible résistance, ils s'emparèrent de deux tours; mais les assiégés les avaient, par précaution, remplies de fagots et de paille. Ils allumèrent le feu; l'étendard de France, qui avait déjà été planté sur les tours, fut brûlé, et plusieurs centaines d'archers y périrent. Le roi fit sonner la retraite.

C'étaient les gens de la ville seulement qui avaient l'honneur de cette défense obstinée. Les Brabançons et gens du Hainault, au lieu d'aller sur la muraille, se tenaient cachés dans les maisons et les celliers. Le sire de Perweis leur fit d'inutiles remontrances. Ils n'écoutèrent

[1] Ou *Perwez*. (R.)

ni prières ni menaces. Alors il pensa que toute résistance était inutile, et que ce n'était pas avec deux ou trois cents bourgeois et habitans qu'il y avait moyen de se maintenir contre toute la puissance du roi. Il retourna sur la muraille, et, comme un second assaut allait commencer, il fit signe de la main qu'il voulait parlementer. Le roi fit cesser l'artillerie et le jet des traits, puis envoya Jean Marissal, capitaine d'une de ses compagnies, entendre les propositions des assiégés. Dès qu'il approcha, les gens de la ville tirèrent sur lui, et il tomba mortellement blessé. « Ah! les vilains! s'écria le sire de « Perweis, ils ne veulent pas cesser, tandis que je par- « lemente; je saurai bien faire mon appointement sans « eux. » Il redescendit de la muraille sous prétexte d'aller encore gourmander ses Brabançons, laissa les gens d'Avesne exposés à toute la fureur d'un nouvel assaut, ouvrit une poterne, et avec le sire de Cullembourg et un autre gentilhomme du Hainault, il passa vers les Français.

Abandonnés de leur capitaine, pressés par les nobles du ban de Normandie, qui, ce jour-là, avaient été commandés pour l'assaut, les assiégés commencèrent à se troubler. Le feu des tours était éteint; la brèche était large. Il se faisait une seconde attaque d'un autre côté. « Les Français sont entrés, » criait-on par derrière dans les rues de la ville. — « Ouvrez les portes, « disaient les assaillans, vos capitaines ont fait un appoin- « tement. » Le désordre fut bientôt complet, et toute résistance cessa. Les premiers qui entrèrent dans la ville furent les hommes d'armes et les archers d'ordonnance. Ceux-là, plus disciplinés et mieux avisés, ne commirent pas d'abord grand désordre; ils tâchaient à se saisir de prisonniers bien vêtus, afin d'avoir de riches rançons.

Mais quand après eux entrèrent les francs-archers, ce fut un pillage horrible et le plus cruel massacre. Ils passaient au fil de l'épée combattans et gens sans armes, jeunes et vieux, hommes, vieillards, femmes et enfans; c'était une véritable boucherie. Ils s'en allaient partout cherchant de l'or et de l'argent. Une pauvre mère portait son enfant sur ses bras; après l'avoir totalement fouillée, ils imaginèrent qu'elle avait pu cacher de l'argent dans les langes de son nourrisson; ils le lui arrachèrent, et, ne trouvant rien, ils le coupèrent par morceaux [1]. En vain les gens de Hainault et de Brabant jetaient leurs piques ou leurs arquebuses [2], criant qu'ils n'étaient point de la ville et n'avaient point combattu; ils n'en étaient pas moins mis à mort. Tout fut pillé, jusqu'aux églises; puis le feu fut allumé; il ne demeura que huit maisons, l'hôpital et le couvent des cordeliers.

Cette furieuse résistance du Hainault, de Lille, de Douai et de Saint-Omer, et de quelques autres villes qui ne parlaient uullement de se rendre, donnait au roi un désir de plus en plus vif de conclure le mariage, qui, par son propre fait, était devenu si difficile. Dès le 16 mai il avait donné de solennelles lettres patentes,

[1] Cette horrible anecdote est dans Molinet. (R.)

[2] Pour éviter tout anachronisme il faut entendre des espèces d'arquebuses à croc, car on ne se servait pas encore d'arquebuses à main, en usage au plus tôt sur la fin de Louis XII. Voir sur cette arme Daniel, *Histoire de la milice française*, 1721, I, 462-63. Brantôme dit que le duc d'Albe, venant en Flandre en 1567, fut le premier qui donna en main à ses soldats les gros mousquets dont les Français prirent l'usage des Espagnols, mais non sans grande peine à s'y accoutumer. Ce fut à Strozzi, colonel-général de l'infanterie, sous Charles IX, qu'ils durent cette innovation. Voy. nos *Archiv. histor.*, VI, 373. (R.)

pour être lues au Parlement de Paris et dans toutes les juridictions royales, portant que nul empêchement ne devait être mis à la prise de possession des biens de feu Guillaume Hugonet, chancelier de Bourgogne, réclamée par sa veuve et ses héritiers. Il avait pris cette forme pour témoigner toute son indignation de la perversité et de la détestable inhumanité et cruauté des gens de Gand, qu'il déclarait coupables de lèse-majesté; ses lettres rappelaient tous les mérites et les bons services de ce loyal serviteur, l'insulte grave faite à mademoiselle de Bourgogne, la condamnation inique et le meurtre de ses conseillers.

Mais il était bien tard pour regagner la bienveillance de cette jeune princesse, après lui avoir fait tant de maux et d'outrages. Tous les efforts du roi ne pouvaient y réussir. Il n'avait plus, pour le servir dans les conseils de Bourgogne, que le sire de Lannoi. C'était M. de Moui, capitaine de Tournai, qui était employé à cette secrète négociation.

« Il faut dire au sieur de Lannoi, portaient les instructions [1], que le roi a été averti du bon vouloir qu'il a de lui faire service, et qu'il l'en remercie. Il le prie de continuer à s'employer, autant qu'il sera possible, comme il sait qu'il le faut faire. Le roi reconnaîtra tellement ce bon office, que le sieur de Lannoi et ceux qui, par lui, s'en mêleront, peuvent tenir leur peine pour bien employée. Le roi le pourvoira de tels états et offices qu'il voudra demander, avec une bonne et grosse pension. — Il faudra lui dire que le désir du roi est et a toujours été de pouvoir faire l'alliance de monsieur le Dauphin et de mademoiselle de Bourgogne, et

[1] Instruction du 20 juin. — Pièces de Comines.

par ce moyen, de protéger elle et toutes ses seigneuries comme son propre royaume; car il a toujours aimé la maison de Bourgogne plus que nulle autre, et le plus grand service qu'on pût lui rendre, serait que ce mariage se fît.

« Si ce mariage ne pouvait se conduire de cette façon, il faudrait voir si les Flamands, qui tiennent mademoiselle de Bourgogne entre leurs mains, et surtout ceux qui sont du royaume de France, voudraient entreprendre d'accomplir ledit mariage; en ce cas, le roi reconnaîtrait ce service, en les bien traitant, en octroyant la conservation de leurs priviléges, et leur en donnant de plus amples, si avantageux au pays, qu'ils en devraient être contens.

« Si les Flamands ne voulaient pas consentir à ce mariage, le roi reprendrait tout ce qui est du royaume; mais il souhaiterait avoir bonne amitié et alliance avec le mari de mademoiselle de Bourgogne. »

Les instructions disaient encore qu'il fallait s'adresser à madame d'Anthoing. C'était, selon toute apparence, cette grande dame de la cour de Bourgogne qui, selon les récits du sire de Comines, faisait depuis long-temps passer de secrets avis au roi. Elle était femme de Jean de Melun, seigneur d'Anthoing, et fille du damoiseau de Commerci, de la maison de Saarbruch; par sa mère, elle tenait à la maison de Luxembourg. Aussi le roi voulait-il qu'elle s'employât à gagner M. de Luxembourg, car il ne connaissait point d'autre façon de mener les affaires que de faire accepter des dons et de l'argent.

Il chargeait M. de Lannoi de lui gagner aussi la bonne volonté d'un seigneur, qui pour le moment avait eu un grand pouvoir en Flandre. C'était le duc de

Gueldre, celui qui s'était si cruellement conduit envers son vieux père, que le duc Charles avait dépouillé de ses états, et avait tenu enfermé pendant longues années [1]. Les Gantois, qui avaient levé une armée et commencé une forte guerre du côté de Tournai, avisèrent qu'il leur serait bon d'en donner le commandement à ce prince. Ils le tirèrent de sa prison de Courtrai, et le mirent à la tête de leurs hommes. Leur pensée était de forcer mademoiselle de Bourgogne à l'épouser. Il n'était point de race française; c'était un prince sans puissance et sans renommée; c'était à eux qu'il devrait tout. Nul mariage ne convenait mieux à leurs desseins.

L'espérance qu'ils mettaient en lui, aussi-bien que le projet qu'avait le roi de s'en faire un ami, ne tardèrent pas à faillir [2]. Le 27 de juin, le duc Adolphe de Gueldre, à la tête des gens de Gand et de Bruges, s'avança jusqu'aux faubourgs de Tournai, brûlant et dévastant tout sur son passage. Quand la nuit fut venue, le sire de Moui sortit de la ville avec mille lances et deux mille gens de pied; il vint se placer jusque sur la route que les Flamands devaient prendre pour retourner chez eux. Le duc de Gueldre marcha droit sur les gens de France. Mais déjà la discorde s'était mise dans son armée : les vieilles jalousies de Gand et de Bruges s'étaient réveillées; la nuit s'était passée en querelles. Les Gantois seuls suivirent le duc de Gueldre. Le combat ne fut pas long; au premier choc, le sire de la Sauvagère, avec quarante lances seulement, mit en déroute cette troupe. Le duc de Gueldre se comporta avec une extrême vaillance; s'efforçant de ramener ses gens au combat, il

[1] Tome VII.
[2] Comines. — Amelgard. — Histoire de Tournai. — Molinet.

tomba percé de coups, en jetant son cri de guerre : « Gueldre ! Gueldre ! » Le grand-maréchal des Gantois périt avec lui ; leurs corps furent apportés dans la ville. Toute l'armée de Flandre fut ainsi dispersée et poursuivie durant trois jours ; on amenait par troupeaux des prisonniers à Tournai. Les Français poussèrent jusqu'à Courtrai, où ils trouvèrent le bagage et l'artillerie des Flamands dont ils s'emparèrent presque sans résistance. Il n'y avait que trouble et grande épouvante dans toute la ville de Gand. Parmi ce désespoir, mademoiselle de Bourgogne trouvait pourtant un motif de se réjouir, elle se voyait délivrée de la crainte d'épouser par contrainte un prince d'un si mauvais renom que le duc de Gueldre.

Chacun en Flandre croyait que le roi allait profiter de la consternation et du désordre qui s'étaient répandus partout [1]. Les villes n'avaient ni garnison, ni vivres, ni artillerie, ni chefs pour commander la guerre. La bourgeoisie, plus elle était malheureuse et effrayée, plus elle montrait d'aversion et de défiance contre la noblesse. Partout il y avait désobéissance aux magistrats et discorde entre les citoyens. Les vieilles habitudes de milice étaient perdues parmi les gens de métiers et les confréries d'habitans. D'ailleurs, nul gouvernement ; une jeune princesse qui ne savait rien des affaires, sinon qu'elle vivait dans la douleur et l'épouvante ; un conseil d'où l'on avait chassé tous les vieux et sages serviteurs ; enfin, incertitude sur le mari qui serait donné à mademoiselle de Bourgogne, conséquemment sur le seigneur qu'on allait avoir.

Mais il n'était pas dans le génie du roi de pousser

[1] Amelgard.

hardiment la fortune. Il craignait toujours de risquer ce qu'il avait gagné en cherchant à gagner davantage. Au lieu de marcher vers Gand, Bruges, Bruxelles, et de s'emparer au plus vite du Brabant et de la Flandre flamande, il voulut s'assurer des villes de la Flandre française et du Hainault, qui résistaient encore. Valenciennes, Lille, Douai, avaient des garnisons nombreuses et se défendaient obstinément. Saint-Omer surtout, où commandaient Philippe de Béveren [1], fils du grand bâtard de Bourgogne, et le commandeur de Chantereine [2], servait de place de retraite à une quantité d'hommes d'armes et de gens de guerre, qui parcouraient le pays par grandes troupes, pillant et brûlant tout sur leur passage, arrêtant les convois, mettant en déroute les détachemens de l'armée du roi. Il quitta le Hainault, emmena une partie de ses gens, envoya le sire d'Esquerdes devant Douai, et le sire du Lude devant Saint-Omer, plus pour observer les garnisons que pour entreprendre des siéges qui auraient été difficiles et coûteux. Pour lui, il se tenait à Cambrai, à Arras, à Saint-Quentin, veillant à tout, donnant ses ordres,

[1] Fils d'Antoine de Bourgogne et de Bonne de la Viefville. Il fut envoyé en ambassade à Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, dans le but de lui demander sa fille Jeanne en mariage pour l'archiduc Philippe, et devint chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur et capitaine-général des pays de Namur et d'Artois, ensuite de la Flandre.

Lorsque les Brugeois retinrent le roi des Romains prisonnier, il partagea la captivité de ce prince.

Sa femme fut Anne de Borselen, fille de Wolfart, comte de Grandpré, gouverneur de Hollande, Zélande et Frise, et de Charlotte de Bourbon. Il en eut Adolphe de Bourgogne, et deux filles appelées Madelaine et Anne. (R.)

[2] Vertot ne donne pas ce nom dans ses listes des langues de provence, d'Auvergne et de France, ainsi que des prieurés d'Aquitaine et de Champagne. (R.)

attendant le succès de ses négociations avec la Flandre, avec l'Angleterre, avec la Bretagne, car il lui importait de ne pas se laisser envelopper dans d'autres embarras.

Le dépit d'échouer dans ses espérances de conquête et dans ses projets de mariage, augmentait sa cruauté naturelle. D'ailleurs il imaginait qu'en faisant redouter sa puissance aux peuples de l'ancienne domination de Bourgogne, il leur donnerait le désir de l'avoir plutôt pour seigneur que pour ennemi.

« Monsieur le grand-maître, écrivait-il au comte de Dammartin, je vous envoie trois ou quatre cents faucheurs pour faire le dégât, comme vous savez. Je vous prie, mettez-les en besogne, ne plaignez pas cinq ou six pièces de vin pour les faire bien boire et les enivrer; le lendemain mettez-les à l'œuvre, tellement que j'en entende parler. Monsieur le grand-maître, mon ami, je vous assure que ce sera la chose qui fera plutôt dire le mot à ceux de Valenciennes, et adieu. Écrit à Saint-Quentin, le 25 juin. »

Le même jour, il lui répétait encore le même commandement, tant il avait à cœur de faire ravager le pays. « Vous retiendrez avec vous, tant que vous voudrez, les deux cents lances qui sont à Tournai. Mille ou douze cents chevaux ne sont pas dans le cas de vous courir sus avec la compagnie que vous avez. Mais je vous prie qu'il n'y ait pas à y retourner une autre fois pour faire le dégât; car vous êtes aussi-bien officier de la couronne, comme je le suis, et si je suis roi, vous êtes grand-maître, et adieu. »

Quelles que fussent les cruautés et les incendies des Français, les garnisons des villes ne se laissèrent point effrayer, continuèrent à se défendre et même à tenir souvent la campagne. Le roi, après avoir tenté tous les

moyens pour gagner le sire de Beveren, et lui faire livrer Saint-Omer, voulut avoir par menace ce qu'il n'avait pu obtenir par promesse.

Aussitôt après la bataille de Nanci, il avait fait demander au duc René de Lorraine [1], de lui céder Antoine, grand bâtard de Bourgogne, son prisonnier. Le duc René avait quelque temps hésité. Le grand bâtard lui remontra qu'il n'était nullement dans son intérêt d'accéder à la proposition du roi. « C'est un prince, « disait-il, qui ne fait rien par reconnaissance; il se « comporte avec les gens selon qu'il croit avoir besoin « d'eux, et vous-même pouvez vous souvenir combien « il a eu pour vous de dédain, tant que vous avez perdu « votre puissance et vos seigneuries. Si je reste entre « vos mains, il aura motif pour vous ménager, autre- « ment il commencera à ne se plus soucier de vous. « Quant à moi, peu m'importe. Encore que je ne me « sente nul bon vouloir pour le roi, je saurai bien me « tirer d'affaire; mais croyez-moi, vous en aurez re- « gret. »

Le duc de Lorraine n'osa point se refuser à la volonté du roi, il paya dix mille écus à Jean de Bidors, qui avait pris le grand bâtard, et s'achemina avec son prisonnier vers l'Artois, où était déjà le roi. Le sire du Lude vint au-devant de lui, apportant l'ordre de ne pas aller au-delà d'Amiens, d'y attendre un nouveau messager du roi, et de remettre sur-le-champ Antoine de Bourgogne. Le duc René se fit donner la lettre [2] par laquelle le roi s'était engagé authentiquement à ne faire et à ne laisser faire aucun dommage ni déplaisir en sa personne

[1] Histoire de Lorraine. — Molinet.

[2] Sélommes, 19 janvier 1477.

à Antoine de Bourgogne, seigneur de la Roche, à le traiter toujours bien et honnêtement, et à ne le laisser aller que du consentement du duc de Lorraine.

Le prisonnier fut conduit de là à Arras, où était le roi, dans les premiers jours de mars, lorsqu'il tenait déjà la cité, sans être encore maître de la ville. Il fit une réception pompeuse au grand bâtard, et eut bien soin de le faire remarquer aux gens d'Arras [1]; car il comptait leur donner confiance, en traitant de son mieux un des seigneurs les plus estimés dans les états de Bourgogne. Quelques jours après, le duc René eut permission de venir à Arras, et y fut accueilli bien moins honorablement que son prisonnier; si bien qu'il entra en méfiance; et craignant ce dont le roi était capable, il s'en alla, sans le lui dire, presqu'à la dérobée.

Antoine de la Roche resta entre les mains du roi, qui fit tous ses efforts pour l'attirer dans son parti et à son service. Il lui donna les seigneuries de Grandpré, Château-Thierri, Passavant et Chatillon-sur-Marne [2]. Ce fut au milieu de cette négociation que, voyant avec quel courage obstiné Philippe de Beveren défendait Saint-Omer, il lui fit signifier que s'il ne rendait pas la ville, son père, le grand bâtard de Bourgogne, allait avoir la tête tranchée. « Certes, répondit le sire de « Beveren au héraut, j'ai grand amour pour monsieur « mon père; mais j'aime encore mieux mon honneur. « Ainsi je tiens et je tiendrai loyalement mon parti, « quand le roi devrait faire de mon père ce que bon lui « semble. » Cette fière réponse ne porta nul préjudice au grand bâtard, qui peu de jours après acheva de con-

[1] Mémoires pour servir à l'histoire d'Arras.
[2] Lettres du 4 juillet.

clure son appointement avec le roi. Le 15 août, il prêta serment, sur la vraie croix, d'être bon et loyal sujet du roi, de le servir de tout son pouvoir, de procurer le bien et d'éviter le mal de lui et du royaume, de n'entretenir aucune pratique, parole ni intelligence avec les gens du parti de mademoiselle de Bourgogne, et de révéler tout ce qui pourrait se tramer à sa connaissance contre le roi. Il acheva son serment en suppliant Dieu mort sur la présente croix, d'en montrer toute la puissance et vertu, en faisant miracle contre lui, s'il manquait à sa promesse jurée. En effet, il s'y montra fidèle, et resta toute sa vie au service de France, tandis que son fils demeura toujours Bourguignon.

Le roi s'efforça aussi d'ébranler le courage du commandeur de Chantereine, qui n'avait pas une moindre part à la forte défense de la ville. Pour cela il commença à montrer la plus vive colère contre l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qu'il menaça de toutes sortes de mauvais traitemens. Il alla jusqu'à faire saisir à Rhodez quarante mille écus, provenant de certaines indulgences que l'ordre de Saint-Jean pouvait accorder. Si bien que de toutes parts les officiers de l'ordre faisaient conjurer le sire de Chantereine de se soumettre. « C'est vous qui êtes cause de l'indignation du roi contre nous, lui écrivait le commandeur de Blison [1]; lui-même l'a formellement dit, et il a délibéré de nous faire le plus de mal possible. Auriez-vous bien le cœur que, par vous, notre religion [2] vienne à un tel inconvénient et fasse une si grande perte que les deniers de nos pardons ? » Le commandeur ne fut pas plus sensible aux menaces du

[1] Manuscrits de Legrand.
[2] Notre ordre.

roi que l'avait été le sire de Beveren ; il continua à se bien défendre. Comme l'argent lui manquait, il fit frapper une monnaie de plomb, s'engageant à en acquitter la valeur quand la guerre serait finie. Il ne faillit point ensuite à tenir cette promesse, ce qui parut bien rare et bien honorable. Grâce à la fermeté de ces deux capitaines, Saint-Omer résista à toutes les attaques des Français.

Durant les six semaines qui s'étaient écoulées entre la mort du duc de Gueldre et le siége de Saint-Omer, tout espoir de réussir pour le mariage du Dauphin s'était perdu pour le roi. Les horribles dévastations qu'il avait ordonnées en Hainault et en Flandre ; ces milliers de faucheurs levés par force en Brie, en Vexin, en Beauvoisis, et envoyés par grandes bandes au comte de Dammartin, qui ne savait qu'en faire, et qui, tout dur qu'il était, ne pouvait se résoudre à accomplir dans leur entier des ordres si cruels [1] ; tant de massacres et d'incendies, loin de produire l'abattement et la soumission, avaient redoublé dans le pays l'horreur qu'on avait pour le roi et pour les Français. Les paysans poussés au désespoir s'assemblaient par troupes et tenaient les campagnes de tous côtés ; les garnisons, ayant des intelligences partout, faisaient des sorties continuelles. Enfin les gens des villes et des états de Flandre et de Brabant, au lieu de désirer que mademoiselle de Bourgogne prît pour mari un prince faible et de petite puissance, commencèrent à souhaiter avec une extrême impatience l'alliance de l'empereur et le mariage de leur Duchesse avec Maximilien son fils. Il n'y eut plus qu'un désir et une voix dans tout le pays pour la conclusion de cette

[1] Molinet.

affaire [1] et pour la prochaine arrivée du jeune duc d'Autriche.

L'évêque de Liége, qui était favorable au mariage du Dauphin, fut contraint à retourner dans ses états. La duchesse douairière, qui se tenait à Malines, voyant que le roi Édouard favorisait, non point le mariage du duc de Clarence son frère, mais les prétentions du comte de Rivers, frère de sa femme, s'employa de son mieux pour le duc Maximilien. Ce fut elle surtout et ses amis qui conduisirent cette négociation, à l'insu du duc de Clèves. Ce prince était toujours à Gand; il avait en apparence le principal pouvoir sur le conseil de mademoiselle de Bourgogne, et ne songeait qu'aux intérêts de son propre fils. Mais elle n'avait aucune envie de l'épouser, s'accordait en secret avec le vœu des Flamands et autorisait les démarches de la duchesse Marguerite.

Lorsque tout fut à peu près convenu, le duc Louis de Bavière, l'évêque de Metz [2] et d'autres seigneurs d'Allemagne [3] vinrent en solennelle ambassade pour proposer ce mariage. Quand ils furent à Bruxelles, le conseil de Bourgogne, ou pour mieux dire le duc de Clèves, leur fit dire de ne point aller plus loin, et d'attendre de nouveaux ordres. La douairière les avait fait avertir de ne tenir compte de cette défense, et d'arriver à Gand. Quand ils y furent, le duc de Clèves n'osa point leur refuser audience; il fut réglé que mademoiselle de Bourgogne répondrait seulement qu'ils étaient les bien-

[1] Amelgard. — Molinet.

[2] Molinet, ch. XLVI, p. 94, ne nomme avec Louis de Bavière que l'archevêque électeur de Mayence et un secrétaire, mais Pontus Heuterus y ajoute l'évêque de Metz, qui, dit-il, savait le français. (R.)

[3] Comines. — Lamarche. — Molinet. — Amelgard.

venus ; que, quant à leur demande, il en serait délibéré en conseil, et qu'on leur ferait connaître plus tard ce qui pourrait être résolu à ce sujet [1].

Les ambassadeurs présentèrent leurs lettres de créance, puis exposèrent que ce mariage avait été conclu par le feu duc de Bourgogne, du consentement même de sa fille [2] ; ils produisirent des lettres écrites de sa main, et un anneau envoyé de sa part au duc Maximilien. Puis ils lui demandèrent respectueusement si elle reconnaissait sa signature, et avait l'intention d'accomplir la promesse d'elle et de son père.

Alors la princesse, sans prendre conseil d'aucun des seigneurs et serviteurs qui l'entouraient, répondit sans nul embarras : « Je reconnais que monsieur mon père, « à qui Dieu fasse grâce, a consenti et accordé le ma- « riage du fils de l'empereur et de moi. C'est par son « vouloir et son commandement que j'ai envoyé ce dia- « mant, et écrit les présentes lettres. J'en avoue le con- « tenu, et je suis délibérée à ne point avoir d'autre « mari que le fils de l'empereur. »

Le duc de Clèves demeura grandement surpris et mécontent, mais il comprit que la volonté de mademoiselle de Bourgogne était trop fermement dite pour pouvoir changer ; D'ailleurs, toute la Flandre voulait ce mariage. Il se retira dans son pays.

[1] Les envoyés de l'empereur arrivèrent le 16 avril au soir à Gand. Ils furent reçus en grande pompe. Le sire de la Gruthuyse et le grand-bailli de Gand, les conduisirent, aux flambeaux, au palais de la princesse, à qui ils firent part de leur message, et tout étant convenu des deux côtés, la cérémonie de mariage eut lieu par procuration le 21 suivant. (R.)

[2] Les états, dit Molinet, s'assemblèrent à Louvain, où les ambassadeurs se trouvèrent et où *Monseigneur de Mayence* harangua *en thiois*. (R.)

Le roi, afin de montrer le peu de valeur des lettres que présentaient les ambassadeurs d'Allemagne, avait fait produire deux promesses pareilles, remises par le duc Charles à la duchesse de Savoie, et portant engagement du mariage de mademoiselle de Bourgogne avec son fils le duc Philibert [1]. Mais ce n'était point par respect pour la volonté du feu Duc qu'on choisissait le duc d'Autriche, il s'agissait avant tout de chercher pour la jeune Duchesse et pour ses états le prince qui résisterait le mieux à la France.

Avant même cette réponse de mademoiselle de Bourgogne, le roi soupçonnait bien où en étaient les choses; il avait envoyé à Strasbourg un jeune homme de Cologne, serviteur de sa maison, et en qui il avait confiance. Il l'avait chargé de s'enquérir des nouvelles d'Allemagne, et apprit de lui que l'empereur et son fils allaient arriver à Francfort, pour régler avec les ambassadeurs de Bourgogne les conditions du mariage; car, des deux parts, on se hâtait beaucoup. Alors le roi fit partir maître Robert Gaguin [2], général des Mathurins; il emportait des lettres de créance comme ambassadeur et devait, s'il était possible, se présenter à Francfort devant les électeurs, pour leur remontrer les anciennes alliances de l'Empire et du royaume de France, et le péril où serait mise une si salutaire union, par le mariage de l'héritière de Bourgogne; elle était du sang de France, et sans le consentement du roi, chef de sa

[1] Instruction du roi.

[2] Vingtième ministre-général de l'ordre des Mathurins, né à Colline, petit bourg du diocèse d'Arras. Il mourut à Paris, le 22 mai 1501, laissant plusieurs ouvrages, la plupart historiques. Il traduisit en français la chronique de Turpin dont nous parlons assez au long dans notre édition de Ph. Mouskes. (R.)

race et son souverain seigneur, elle ne pouvait choisir un mari. L'empereur et son fils ne pouvaient donc, sans offenser la justice et les lois du royaume de France, conclure une telle alliance.

Mais les Flamands demandaient avec tant d'instance l'arrivée de Maximilien, qu'il n'y eut même pas d'assemblée à Francfort. L'empereur et son fils ne s'y arrêtèrent point et descendirent le Rhin jusqu'à Cologne. Toujours avare et sordide, l'empereur Frédéric se faisait payer les frais de son voyage, par les sujets futurs de son fils. Ils trouvèrent à Cologne les sires Pierre du Fay et Olivier de la Marche, que la duchesse douairière avait envoyés au-devant d'eux. Maître Gaguin s'était aussi rendu secrètement en ville; il avait des lettres du roi pour plusieurs princes de l'Empire; mais tous étaient favorables à ce mariage; les pays d'Allemagne, comme ceux de Flandre, étaient dans une grande joie d'une alliance qui faisait espérer les moyens d'arrêter la puissance redoutée et exécrée du roi Louis : si bien que ses envoyés n'osèrent pas même se faire connaître. Le duc de Juliers fut le seul seigneur auquel ils risquèrent de se déclarer. Ils ne reçurent pas un favorable accueil. « D'où vient, leur dit ce duc, que le « roi votre maître s'avise si tard de désirer le mariage « du Dauphin, qu'il lui était si facile de conclure? Main- « tenant le moment est passé! j'ai pris engagement avec « l'empereur et son fils, et ce serait pour moi grand « déshonneur d'y manquer. Croyez-moi, quittez la ville « au plus vite, car il n'y ferait pas bon pour vous; en- « core pourtant que vous puissiez compter sur moi, afin « de vous garder de toute violence. »

Le duc Maximilien partit de Cologne pour la Flandre. Les électeurs de Mayence et de Trèves, les margraves

de Brandebourg et de Bade, les ducs de Saxe et de Bavière, s'étaient joints à lui pour lui faire honneur. Du reste, il arrivait avec peu de suite et de puissance. A peine menait-il avec lui huit cents lances. Quant à l'argent, loin qu'il en apportât, il fallait lui en fournir. Il était environné de serviteurs allemands, gens rudes dont les façons étaient mal assorties avec la richesse de la Flandre et le luxe des Bourguignons [1]. Cependant rien ne peut égaler la joie que produisit son arrivée. Il semblait qu'un libérateur fût envoyé du ciel pour sauver ce malheureux pays, pour prendre la défense de cette pauvre jeune princesse. Les gens des villes et des campagnes se pressaient sur les pas du duc d'Autriche, lui promettant affection, confiance et fidélité, mettant en lui toute leur espérance.

Il arriva à Gand le 18 août [2]. Les pourparlers ne furent pas longs. Dès le jour même, après souper, le duc Maximilien vint rendre visite à mademoiselle de Bourgogne. Elle n'entendait point l'allemand, et lui, qui, sous un père grossier tel que l'empereur Frédéric, n'avait point reçu grande connaissance des lettres, ne savait pas le français. Mais il était de noble contenance et d'aimable physionomie; elle voyait en lui le protecteur qui venait finir ses malheurs et dissiper ses cruelles alarmes. Elle aussi était remplie de jeunesse et de bonne grâce.

[1] Pontus Heuterus donne de sa venue une idée moins humble. Selon lui, sans compter les serviteurs de l'archiduc, 1200 gentilshommes à cheval, le front découvert et orné de pierres précieuses, précédaient Maximilien. Ce prince s'avançait de son côté couvert d'une armure d'argent damasquinée d'or et portant une écharpe de soie rouge et noire en forme de croix de Saint-André que portait tout son cortège. Les villes du pays lui envoyèrent des députés à Cologne avec des présens. Molinet dit que ses gens étaient vêtus de noir. (R.)

[2] Le 17, selon Pontus Heuterus, p. 55. (R.)

Ils se plurent tout d'abord et bientôt n'eurent pas besoin d'interprète pour s'entendre [1].

Les fiançailles se firent aussitôt. Le lendemain mademoiselle de Bourgogne se rendit à l'église, accompagnée du sire de la Gruthuse et du comte de Chimai [2], que le duc Maximilien ramenait d'Allemagne, où il avait été prisonnier, depuis la bataille de Nanci. Les deux jeunes enfans du duc de Gueldre marchaient devant, portant chacun un cierge. Le peu de suite qui entourait la

[1] Le XLVIe chapitre de Molinet, intitulé : *Confédération matrimoniale entre très-hault et très-puissant prince monseigneur l'archidue d'Autriche et très redoubtée princesse mademoyselle de Bourgogne*, est une déclamation de rhéteur, pleine d'enflure et de mauvais goût. L'auteur a soin de remarquer que le très-admirable nom de *Maximilianus*, magnifique et autorisé, contient en soi *Maximus*, *Maximinus*, et *Maximianus*. A travers ces phrases quintessenciées il donne pourtant quelques renseignemens utiles. C'est vraisemblablement à Molinet que M. de Barante a emprunté ce qu'il dit de la difficulté qu'éprouvaient Marie et Maximilien de se comprendre : *Et si parfaite liesse fust oncques logée en cœur de parfaicts amans, elle fut trouvée ce jour en l'assemblement de ces deux jouvenceaux, lesquels, nonobstant que guères ne pouvaient parler l'un à l'autre, ils s'entendaient assez par signes.* Mais cela ne signifie pas nécessairement qu'ils n'avaient point un langage commun, et peut s'entendre de la contrainte que leur imposaient des témoins importuns, car *mademoiselle de Bourgogne* ne restait point seule avec son fiancé. Il est probable que Marie savait le flamand, ce qui suffisait pour entendre la langue allemande, alors fort ressemblante au dialecte *thiois*, et il est à croire de plus que Maximilien n'était pas étranger à la langue française qui, nous l'avons vu (I, 40 et IV, 490), était répandue dans les cours long-temps auparavant. A la vérité son éducation avait été fort mauvaise et il n'avait alors que dix-huit ans, ce qui ne devait pas lui avoir permis d'acquérir les connaissances variées qu'il déploya dans la suite et qu'il déposa dans ses nombreux écrits. Voy. l'Histoire en allemand du règne de Maximilien Ier, par D. H. Hegewisch, Hambourg, 1782, 2 vol. in-8°, ainsi que le *Theuerdank* et le *Weiss Kunig*. (R.)

[2] Le Molinet de M. Buchon porte mal *le comte de Gueldre*, au lieu du comte de Chimay. (R.)

princesse était vêtu de noir, à cause du deuil de son père. Ce fut dans ce modeste appareil que la plus riche héritière de la chrétienté épousa le fils de l'empereur [1]. Chacun se rappelait les anciennes magnificences et la splendeur de la cour de Bourgogne. Toutefois cette cérémonie n'avait rien de triste. Le malheur des temps et une précipitation que tout rendait nécessaire, ôtaient à cette solennité la pompe des jours d'autrefois; mais elle semblait le signal de la délivrance et d'un meilleur avenir.

[1] Le 18 août, selon Pontus Heuterus, un mardi 19, selon Molinet. Dans cette occasion un légat du pape chanta la messe. (R.)

LIVRE DEUXIÈME.

Trêve conclue à Sens. — Le prince d'Orange appelle les Suisses. — Suite de la guerre en Bourgogne. — Sédition à Dijon. — Mission du sire de Saint-Pierre. — Ambassade des Suisses. — Prise de Gray. — Le sire de Craon rappelé. — Procès du duc de Nemours. — Ordonnance contre les non-révélateurs. — Le roi devient plus méfiant. — Lettre du comte de Dammartin au maréchal de Gié. — Négociation avec le duc de Bretagne. — Affaires d'Espagne. — Abdication du roi de Portugal. — Négociation avec l'empereur. — Avec les Liégeois. — Avec l'Angleterre. — Hastings gagné par le roi. — Plaintes de la douairière de Bourgogne. — Mort du duc de Clarence. — Continuation de la guerre en Flandre. — Chapitre de la Toison-d'Or. — Prise de Condé. — Procès entamé contre le feu Duc. — Suite de la guerre. — Trêves entre le roi et le Duc. — Remise de Cambrai. — Suite des affaires avec les Suisses.

Le 27 août, une semaine après son mariage, le duc Maximilien écrivit au roi de France [1]. Il se plaignait que le traité de Soleure, conclu avec le feu duc Charles, eût été mis en oubli, et qu'une portion des domaines et seigneuries de madame Marie, sa femme, eût été envahie contre tout droit et justice. S'il y avait, ajoutait-il, quelques différends à régler, il était prêt à les terminer par voie d'accommodement; sinon le courage ne lui manquait pas, non plus que le secours de plusieurs princes de ses amis.

[1] Pièces de Comines. — Legrand.

Le roi éprouvait, en ce moment même, la plus vaillante résistance devant Saint-Omer et Valenciennes. Il savait comment la venue du duc d'Autriche avait relevé le cœur et les espérances des Flamands, et comment toutes leurs discordes avaient cessé [1], pour se confondre en une commune bienveillance envers leur nouveau seigneur. Les nouvelles qu'il recevait de Bourgogne étaient plus mauvaises encore. En cet état de choses, il pensa qu'il lui serait utile de traiter.

Il répondit qu'il n'avait pris les armes que pour conserver les droits de la couronne, ainsi qu'il y était obligé par le serment de son sacre. Mademoiselle de Bourgogne avait retenu des provinces qui devaient retourner au royaume par la mort du feu Duc. Elle devait, pour d'autres seigneuries, un hommage qu'elle n'avait point encore fait. Toutefois, le roi offrait de mettre en appointement ses justes griefs, et pour preuve de sa bonne volonté, il allait envoyer des ambassadeurs à Lens. En effet, le chancelier d'Oriole, Philippe Pot, seigneur de La Roche, Gui Pot, bailli de Vermandois, le sire d'Esquerdes, Guillaume Bische, maître d'Apremont, trésorier des guerres, et Philibert Boutillat s'y trouvèrent bientôt après avec le sire de Lannoi [2], le sire de Starhemberg et quelques autres conseillers du Duc. Une trêve de dix jours fut d'abord conclue, puis elle fut prolongée sans terme fixe; seulement les parties devaient se prévenir quatre jours d'avance. Chacun resta en armes. Les courses de part et d'autre continuèrent. Les garnisons bourguignonnes faisaient des sorties; les Français essayaient de surprendre les places. Toute

[1] Amelgard.

[2] *Bauduin de Lannoy*, maître d'hôtel de la princesse, appelé *Bauduy de Lannoy* dans le *Molinet* de M. Buchon, tom. XLIV, p. 95. (R.)

mal observée qu'était la trêve, le pays y trouvait néanmoins quelque répit.

L'essentiel, en ce moment, pour le roi, était que le duché et la comté de Bourgogne ne fussent point compris dans cette trêve. Il avait beaucoup à faire pour rétablir ses affaires de ce côté.

Le prince d'Orange, en excitant la Comté à résister au roi, n'ignorait pas qu'il ne trouverait pas dans le pays les forces suffisantes pour se défendre contre le sire de Craon. Il s'adressa sur-le-champ aux Suisses [1]. Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, avait déjà été envoyé par les États pour demander d'abord une suspension d'armes. Bientôt après on conjura les Suisses de secourir les Comtois, leurs voisins, leurs amis, de les sauver des malheurs de la guerre, et de la domination pesante des Français.

Si les gens des ligues suisses avaient eu, comme des princes, l'ambition de s'agrandir, l'occasion était favorable. Ils pouvaient facilement envoyer des garnisons dans les villes, aider la comté de Bourgogne à conserver ses libertés, et contracter avec les habitans une intime alliance. Alors, depuis les Alpes qui sont sur les marches de l'Italie, jusqu'aux montagnes des Vosges, il n'y aurait eu qu'un seul pays formé de communes libres et se gouvernant elles-mêmes. Mais, hormis à Berne où se trouvaient des gens habiles, accoutumés aux grandes affaires, et qui avaient vu de près les conseils des princes, il n'y avait guère dans les ligues suisses que des hommes simples, aimant le repos et s'effrayant de tout ce qui aurait mis leurs pauvres cantons en commun avec des pays riches et mieux policés. Quant aux gens

[1] Muller. — Legrand. — Gollut.

de guerre, ce n'était pas la paix qu'ils voulaient; ils avaient pris goût à vendre leurs services à tous ceux qui leur offraient de l'argent ou l'espoir du pillage, et ne s'inquiétaient pas de la cause qu'ils auraient à défendre.

Les Suisses avaient commencé par accorder aux Comtois une suspension d'armes, en leur demandant une forte rançon; néanmoins lorsqu'ils voulurent du secours, l'assemblée des ligues qui se tenait à Lucerne, après grande délibération, sans égard pour les instances de l'empereur et du duc Sigismond leur allié, se résolut à garder ses traités avec le roi de France, et même à lui accorder six mille hommes de guerre à sa solde.

Mais toute cette armée des Suisses, qui revenait de Lorraine, orgueilleuse d'avoir détruit le plus puissant prince de la chrétienté, retournait avec peine se soumettre au repos et au bon ordre de la paix domestique. Les envoyés du prince d'Orange se firent mieux écouter des soldats que des députés des ligues; en leur promettant de l'argent, ils les engagèrent facilement à venir au secours de leurs amis de la comté de Bourgogne. Plus de trois mille Suisses passèrent les montagnes du Jura et s'en vinrent combattre sous les ordres du prince d'Orange et des sires de Vauldrei.

Aussi arriva-t-il qu'en peu de jours les Français furent entièrement chassés de la Comté [1]. « Ma très-redoutée souveraine dame et princesse, écrivait à mademoiselle de Bourgogne, le sire de Traisignies, au nom de Jean de Clèves, vous plaise savoir qu'il n'y a pour cette heure nul Français en votre comté de Bourgogne, que les communes n'aient tous tués ou pris, réservé Grai, où est M. de Craon. Ils sont par-delà de

[1] Molinet. — Legrand. — Histoire de Bourgogne.

la Saône, près dudit Grai, et n'osent entrer dans ladite Comté, de peur des Allemands. M. le Prince[1] se dit avoir de par vous la charge du gouvernement de Bourgogne, et à cette cause lève tous les deniers que possible lui est, tant de votre domaine que d'ailleurs. Messire Claude de Vauldrei se tient à Auxonne; il a regagné Rochefort et Montmiré. Guillaume de Vauldrei est toujours à Vesoul. Si on eût eu argent et congé de vous pour prendre des Allemands à gage, les Français ne se fussent pas tant avancés. Écrit à Besançon, le 30 mars. »

Le prince d'Orange, résolu de chasser tout-à-fait les Français, s'avança pour faire le siége de Grai. Il n'avait point encore de forces suffisantes; le sire de Craon étant sorti, il fut contraint de s'enfermer dans le château de Gy pour attendre les renforts qu'allait lui amener son oncle Hugues de Châlons, seigneur de Château-Guyon. M. de Craon voulut prévenir leur jonction; il s'avança sur la route de Besançon; les sires de Château-Guyon et de Vauldrei, avec trois ou quatre mille Suisses, gardaient la rive droite de la rivière d'Ognon. Les Français essayèrent de la passer sur le pont de Magni, et commencèrent par perdre beaucoup de monde, parce que l'ennemi tombait sur eux à mesure qu'ils débouchaient par cet étroit passage. Néanmoins ils s'obstinèrent avec courage, et finirent par se ranger en bataille de l'autre côté de la rivière; dès lors les Comtois eurent le dessous. Leur chef, le sire de Château-Guyon, s'étant trop avancé, fut fait prisonnier; M. de Craon eut ainsi tout l'avantage après l'avoir chèrement acheté, et poursuivit les Comtois jusque sous les murs de Besançon.

[1] D'Orange.

Joyeux de cette victoire, il s'apprêtait à en profiter, à reprendre la Comté, et à faire le siége de Dôle, lorsque de fâcheuses nouvelles vinrent appeler ses armes d'un autre côté. Le duché de Bourgogne avait aussi tenté d'échapper à la domination du roi. Les sires de Toulongeon et de Marigni avaient pris les armes avec leurs vassaux ; le prince d'Orange leur avait envoyé des Suisses, et ils tenaient la campagne. En même temps le peuple de Dijon s'était mis en pleine sédition et avait massacré messire Jean Jouard, premier président du parlement institué par le roi ; car, dans le Duché, comme dans la Comté, les gens du commun étaient encore plus opposés à la France que la noblesse.

Le sire de Craon se hâta de revenir à Dijon pour réprimer les mutins. Châlons était déjà sur le point d'ouvrir ses portes au sire de Toulongeon : les échevins parlementaient avec lui. Le sire de Hochberg, maréchal de Bourgogne, arriva à temps. Il entra dans la ville, et le 15 de mai fit prêter serment de fidélité au roi. Dès le lendemain, l'armée du duché d'Auvergne, du Bourbonnais et du Beaujolais, aux ordres des sires de Combronde, de Listenai et de Montboissier, fit sa jonction avec le maréchal. Jean de Damas, sire de Clessi, que le roi avait nommé son chambellan et continué dans l'office de bailli de Mâcon, arriva aussi de Bourbon-Lanci assez tôt pour sauver Mâcon. Tournus avait résisté aux menaces et aux sommations. Ainsi la Basse-Bourgogne fut conservée au roi. Les sires de Toulongeon et de Marigni se jetèrent dans le Charolais, qu'ils ravagèrent, et dont ils prirent presque toutes les forteresses.

Quand le roi sut comment allaient ses affaires en Bourgogne, il entra en grande colère. Par lettre du

6 juillet il ordonna à Jean Blosset sire de Saint-Pierre, grand-sénéchal de Normandie, un de ses plus dévoués serviteurs et qu'il chargeait toujours par préférence des commissions où il fallait montrer le plus de rudesse, de se rendre sur-le-champ à Dijon. Il avait pouvoir d'y entrer avec autant de gens armés qu'il lui semblerait à propos; d'y mettre et faire habiter gens nouveaux en chassant ceux qu'il ne trouverait pas bons, loyaux et profitables sujets en tel nombre que ce fût; d'y destituer et instituer tous officiers de justice ou autres; d'accorder amnistie et abolition, d'assembler les gens des États et de pourvoir avec eux aux besoins du pays; d'assiéger les villes et places et de les recevoir à composition; de promettre offices, pensions et argent au nom du roi. Pour remplir une si grande commission il pouvait disposer à sa volonté des deniers de finance ordinaires et extraordinaires de la province de Bourgogne. Enfin, le roi promettait en bonne foi et par parole de roi de ratifier tout ce qui serait promis et réglé par le sire de Saint-Pierre.

Il n'eut pas occasion d'user d'un si grand pouvoir. M. de Craon était parvenu à remettre le Duché en meilleure situation : il avait soumis le Charolais, fait prisonnier le sire de Marigni; sans crainte de ce côté il pouvait tourner ses efforts contre la Comté.

Mais on ne devait point espérer un prompt et facile succès dans cette guerre tant que le prince d'Orange serait sans cesse secouru par les Suisses. Le roi s'en plaignait vivement aux avoyers, landammans, conseillers et principaux gouverneurs des cantons. Tous lui étaient assez favorables. Le parti des Français avait plus grande autorité que jamais à Berne; les hommes sages, et ceux qui ne songeaient qu'au bien du pays, blâmaient

eux-mêmes ouvertement la désobéissance des gens de guerre. Plusieurs furent jugés et eurent la tête tranchée à leur retour de la Comté. Rien, cependant, ne pouvant empêcher cette jeunesse d'aller chercher les aventures et le profit dans l'armée du prince d'Orange, il fallut tenir à Zurich une nouvelle assemblée des députés des ligues, pour aviser à ce qu'il convenait de faire.

Malgré leur volonté de contenter le roi, les Suisses prenaient en grande compassion les malheurs des Comtois, et pensaient que le meilleur et le seul moyen, pour qu'on n'eût aucun reproche à faire sur la conduite de leurs gens de guerre, c'était de pacifier la Bourgogne. Ils ne voulaient pas non plus se donner pour ennemis, soit mademoiselle Marie, soit leur voisin et allié le duc Sigismond. Tous les cantons, hormis Lucerne, avaient même signé déjà des assurances d'amitié et de bonne intelligence avec la jeune Duchesse.

Le roi avait écrit au gens de Lucerne, pour les remercier, et se montrait d'autant plus mécontent envers les autres cantons.

Partagés ainsi entre les souvenirs de bon voisinage et de vieille amitié que leur rappelaient les ambassadeurs comtois, et les engagemens qu'ils avaient pris avec le roi; touchés de la ruine de leurs anciens alliés et ne voulant point perdre les avantages que leur promettait la France, les députés assemblés à Zurich pensèrent qu'il convenait d'envoyer des ambassadeurs aux deux partis, afin de les conjurer de faire la paix.

Trois des plus fameux capitaines de Morat, Bubenberg, Waldmann, et Im-Hof, landamman d'Uri, partirent pour aller trouver le roi. Goldli, bourgmestre de Zurich, et Dietrich An-der-Halden, landamman de Schwitz, furent choisis pour aller à la cour de Bour-

gogne. C'étaient les Comtois qui payaient les frais de ces deux ambassades.

Adrien de Bubenberg et ses deux compagnons prirent leur route par le Duché, et voulurent, en passant, voir le sire de Craon. Ils le conjurèrent de traiter plus doucement les gens de la Comté, et de ne pas leur rendre si cruelle et si odieuse la domination du roi. Mais ils avaient à faire au plus hautain, au plus rude, au plus grossier des capitaines, qui, dans la guerre, cherchait avant tout à s'enrichir par le pillage. Il reçut fort mal leurs sages discours; il n'avait que la menace à la bouche, et ne connaissait, disait-il, d'autre moyen pour soumettre ce peuple que de lui faire porter un joug de fer. Jost de Sillinen, doyen du chapitre de Grenoble, que le roi avait envoyé en Suisse, revenait avec les ambassadeurs. Il voulut en toute douceur et humilité répliquer aux cruelles paroles de M. de Craon. « Je n'ai rien à démêler avec les prêtres, » dit-il. Ses propos ne furent pas plus courtois ni plus modérés envers les Suisses. Il répéta qu'on ne les empêcherait jamais de venir au secours de la Comté, sinon par la force et la crainte. C'était montrer bien peu de sagesse que de parler si brutalement à ceux qui avaient naguère châtié par sa complète ruine ce fameux duc de Bourgogne, pour les avoir ainsi traités avec orgueil et menace. La patience échappa à Waldmann : « Mort-Dieu! « dit-il, si l'on nous prise si peu, on nous trouvera, et « même avant de nous chercher. »

Cependant le sire de Craon radoucit quelque peu son ton, et prit des manières plus douces. Il accorda même aux ambassadeurs la grâce de la garnison qu'il venait de prendre dans la forteresse d'Oizilli, et qu'il allait faire pendre. Les Suisses continuèrent leur route.

le cœur rempli de haine et de colère, comparant ce mélange d'orgueil et de flatterie et ce langage double des Français, avec les façons simples et sincères de leur pays d'Allemagne. Ils se disaient entre eux qu'ils achetaient bien cher l'argent du roi, et qu'il vaudrait mieux rester pauvres, mais unis, et toujours bons Allemands [1].

Arrivés auprès du roi, dans le moment où se négociait la trêve, ils n'eurent qu'à se confirmer dans de telles pensées. Comme il eût été gêné d'avoir à leur donner une réponse précise, il différait leur audience de jour en jour, afin que M. de Craon eût le temps de soumettre la Bourgogne. Il leur assignait un lieu de rendez-vous tantôt à Doullens, tantôt à Amiens. En même temps il les faisait pratiquer secrètement pour les rendre favorables à ses projets. Mais Bubenberg était trop homme de bien pour recevoir argent ni présent, lorsqu'il y allait de l'intérêt de son pays. Il fut sourd à tout ce qu'on voulut lui faire comprendre, ne demandant qu'à voir le roi, et accomplir sa commission. Enfin, lassé d'un si indigne accueil, voyant que sa présence était inutile, se défiant de ses compagnons eux-mêmes, ne pouvant écrire en sûreté à Berne, car le roi faisait arrêter les messages et saisir les lettres; craignant même pour sa personne, Adrien de Bubenberg partit furtivement, emprunta l'habillement et la guitare d'un ménétrier, et retourna en Suisse.

Son départ ne fut pas un grand sujet de souci pour le roi; par-là il devenait plus facile de s'emparer de l'esprit des deux autres ambassadeurs. Les mauvaises nouvelles de Bourgogne montraient combien il importait de les

[1] Lettres des ambassadeurs citées par Muller.

ménager. Ils restèrent long-temps à la suite de la cour de France, écrivant en Suisse qu'il fallait bien se garder d'offenser le roi, parlant dans leurs lettres, de sa grande puissance, de ses fortes armées et, au contraire, de la faiblesse des Flamands et du duc Maximilien. En même temps ils assuraient le roi de la ferme volonté qu'avaient les Suisses de garder fidèlement les conditions de leur alliance avec lui, et promettaient que, si les sommes réglées par les traités étaient fidèlement payées, chacun des cantons lui serait dévoué.

Pendant ce temps-là, le retour de Bubenberg, les récits qu'il faisait de la façon dont l'ambassade avait été reçue, les continuelles instances des Comtois, et les cruautés toujours plus grandes de la guerre de Bourgogne, donnaient en Suisse une nouvelle force au parti contraire à la France. En outre, les ambassadeurs envoyés en Flandre avaient été bien venus et grandement honorés par le duc d'Autriche et la princesse Marie. Ils étaient arrivés à cette cour, inquiets de la haine que devait inspirer contre les Suisses le triste souvenir de Nanci; mais l'on s'était empressé de les rassurer. « C'est « le malheur de la guerre, leur disait-on, et rien ne « doit vous être imputé. » Des présens leur furent faits, et ces dons qu'ils reçurent publiquement étaient même plus riches que ceux dont le roi de France gratifiait en secret les ambassadeurs envoyés près de lui.

La trêve des Suisses avec la Bourgogne fut donc renouvelée et prolongée, sans toutefois rompre les alliances conclues avec le roi.

Ainsi les ligues témoignaient la volonté de rester paisibles et neutres; mais leurs gens de guerre continuaient à prendre l'habitude d'aller partout où on les payait. Le prince d'Orange en avait toujours en Franche-Comté;

et l'on en vit bientôt dans l'armée du duc Maximilien.

Si donc il importait de conclure des traités et des alliances avec messieurs des ligues et d'avoir leur amitié, il était plus essentiel encore d'avoir de quoi payer les compagnons et aventuriers suisses. A ce compte, le roi devait finir par trouver son avantage, car il pouvait y dépenser plus que le duc Maximilien qui était ruiné, que l'empereur qui était avare, que le duc Sigismond qui était à la fois pauvre et prodigue, et surtout que le prince d'Orange qui avait déjà épuisé la Comté.

Le roi avait commencé par mal accueillir et tenir à l'écart les ambassadeurs des ligues suisses, dans l'espoir qu'avant de leur accorder audience, il apprendrait enfin la soumission de la Comté, et qu'alors leur commission serait sans objet; mais son espoir n'avait pas tardé à être déçu. M. de Craon était allé mettre le siége devant Dôle au commencement d'août. Il avait si promptement soumis les révoltes du Duché, que sa présomption était devenue plus grande encore [1]. Un avantage que les Français obtinrent presque en se présentant devant la place, contribua aussi à leur enfler le cœur, comme on peut voir par la lettre suivante que Gaston du Lion, sénéchal de Toulouse, écrivait aux officiers de sa sénéchaussée :

« Jeudi, dernier jour de juillet, je fus, avec une compagnie tant seulement, courir devant Dôle et je mis une embûche. Ils saillirent bien de mille à onze cents hommes dont il y avait sept ou huit cents Suisses, des meilleurs de ceux qui avaient tué le duc de Bourgogne et se vantaient d'affoler tout le monde; mais je vous assure que, Dieu merci, pour ce jour, ils n'eurent pas

[1] Histoire de Bourgogne. — Gollut. — Dunod. — Legrand. — Molinet.

le meilleur, car il y eut huit ou neuf cents hommes d'armes, morts sur le champ de bataille. Je vous assure que les Suisses y demeurèrent tous sans qu'un seul en échappât, et vous jure ma foi que je ne perdis pas un seul homme, hors un page et un coutillier qui se noyèrent dans la rivière en les chassant; mais il y en eut de blessés un nombre, et des chevaux tués. Par Notre-Dame! nous n'étions pas plus de quatre cents combattans. Le porteur pourra vous en parler plus à plein; il arriva le lendemain que la chose fut faite. Dieu merci, nous faisons très-bien nos besognes par-deçà, et j'ai espérance que bientôt nous aurons toute cette Comté. Je vous prie que vous vous gouverniez bien, que le fait de la justice soit bien entretenu à Toulouse, et qu'entre vous il n'y ait point de pique. Par trois fois nous avons trouvé les Suisses devant nous et nous les avons toujours battus. On disait qu'ils ne fuyaient pas, mais nous leur en avons bien fait trouver la coutume. Je m'en vais présentement pour donner sur le siége qu'ils tiennent devant Conflandai, en laquelle sont nos gens, et ils sont bien trois mille âmes. Entre ci et jeudi, s'ils nous attendent, nous verrons, s'il plaît à Dieu, quels sont les mieux nourris. Écrit à Brèze, le 6 août. Le tout vôtre, Gaston du Lion. »

Croyant ainsi avoir pris le dessus sur les Suisses, les Français firent leur approche devant Dôle sans beaucoup de précaution. M. de Craon commença à faire battre la ville avec une forte artillerie. La garnison était sous les ordres du sire de Montbaillon, et un chevalier bernois commandait les Suisses. Après huit ou dix jours les Français, trouvant la brèche suffisante, tentèrent l'assaut. Il fut vaillamment donné et plus vaillamment soutenu. Les gens de M. de Craon furent repoussés; un

second assaut ne fut pas plus heureux. Le sire de Craon, ayant ainsi perdu près de mille hommes, se résolut à prendre la place par famine; il l'entoura de tous côtés et dévasta la contrée environnante.

Pendant ce siége, Claude et Guillaume de Vauldrei tenaient librement la campagne, et forçaient les Français à se tenir enfermés dans les châteaux et forteresses qui étaient en leur pouvoir. Vers la fin de septembre, un marchand de Grai s'en vint offrir au sire Claude de Vauldrei de le faire entrer dans la ville par surprise, bien qu'elle fût gardée par une garnison de dix-huit cents hommes, que commandait le fameux capitaine Sallazar, si connu dans les anciennes guerres. Le 29 septembre, par une nuit obscure, le sire de Vauldrei, à la tête d'un millier de Suisses, s'avança vers les remparts. Le bruit d'un moulin à eau empêchait d'entendre leur approche. Le meûnier était d'intelligence, et leur donna moyen de passer la rivière. De la sorte ils arrivèrent au pied de la muraille, dressèrent les échelles qu'ils avaient apportées et montèrent en silence. Le guet les aperçut, l'alarme fut donnée, et pour lors commença un rude combat au milieu de la plus profonde obscurité. « Allumez! allumez! » criaient les gens de la garnison. On courait la ville avec des torches, des lanternes, des flambeaux. Au milieu de ce désordre, le feu fut mis aux maisons par les Français qui, n'espérant pas sauver leur riche butin, ne le voulaient pas laisser tomber aux mains des ennemis. Les rues étaient étroites, la flamme gagnait de tous côtés. Les combattans couraient plus de risque par l'incendie que par les armes des ennemis. Enfin, après quelques heures de confusion et de massacre, les Suisses eurent l'avantage; la garnison se retira dans le château. Il avait peu de défense, et ne renfermait ni

vivres, ni munitions. Heureusement pour les Français, les assiégeans s'étaient mis en grand désordre, et ne songeaient qu'à piller et à boire. Sallazar, voyant tous ces Allemands ivres et endormis à travers les rues, fit rétablir en silence le pont de bois, dont l'incendie n'avait pas détruit les piliers, et sortit pendant la nuit pour aller regagner le duché de Bourgogne. On fut obligé de le transporter péniblement, car lui-même était à demi-brûlé.

Deux jours après arriva un plus grand désastre encore : M. de Craon se laissa surprendre par une sortie nocturne de la garnison de Dôle; son camp fut forcé, son armée mise en déroute, et il perdit toute son artillerie.

La comté de Bourgogne était de nouveau perdue pour le roi. Le Duché même n'était pas en sûreté; les révoltes y recommencèrent. Le prince d'Orange et le sire de Vauldrei vinrent avec huit mille hommes jusqu'aux portes de Dijon ; et peut-être y fussent-ils entrés sans le ferme courage du vieux Sallazar, qui ordonna une sortie. Il ne pouvait combattre, ni se soutenir sur ses jambes qui étaient encore toutes brûlées; mais il dirigeait tout et donnait cœur à la garnison. Grâces à lui, les Bourguignons furent repoussés et contraints, au bout de huit jours, de regagner Auxonne.

Enfin, après tant de revers, le roi se résolut à retirer à M. de Craon le commandement de la Bourgogne. Il y avait tout perdu par sa rudesse, son orgueil, et surtout par ses excessifs pillages. Quelque vaillant qu'il fût de sa personne, il n'avait montré qu'imprudence et malhabileté dans la guerre. Il revint très-riche de ce qu'il avait pris et des bienfaits du roi, dont rien ne lui fut ôté, sauf qu'il perdit sa compagnie d'ordonnance, ne

conservant d'autre suite que six hommes d'armes et douze archers. Sa disgrâce ne le rendit ni humble ni triste, tant le roi eut soin de le ménager.

Il lui donna pour successeur le sire Charles d'Amboise, qui était entré en Bourgogne avec lui. C'était un vaillant et diligent homme de guerre, et très-sage dans le conseil. En même temps le roi écrivit aux États de Bourgogne qu'il était très-fâché qu'on les eût traités autrement qu'il n'entendait; qu'il voulait s'en reposer entièrement sur leur fidélité; que le sire de Saint-Pierre lui avait rendu bon témoignage de leur bonne conduite; qu'il ne souffrirait jamais que le duché de Bourgogne fût à l'avenir détaché de la couronne. Il leur annonçait pour preuve de ses intentions favorables, qu'il leur envoyait pour gouverneur Charles de Chaumont, sire d'Amboise, qui avait fait connaître en Champagne sa grande douceur, sagesse et probité; ce nouveau gouverneur allait faire cesser toutes les pilleries et exactions; pour éviter tout sujet de plainte, on allait retirer de l'armée de Bourgogne les francs-archers, et même une part du ban de la noblesse. Le roi disait encore que, comme le sire d'Amboise serait souvent retenu à la guerre, Philippe Pot, seigneur de La Roche, règlerait les autres affaires en son absence, et aurait sûrement toute leur confiance, d'autant qu'il était né dans le Duché. Avant même que le nouveau gouverneur fût arrivé, les sires de Baudricourt et Dubouchage furent envoyés en Bourgogne, pour s'enquérir de l'état des choses, et donner à connaître expressément la volonté de réparer le mal qui avait été fait.

Le roi, après avoir signé la trêve, avait laissé l'amiral de Bourbon à la tête de son armée en Flandre, et il était venu passer quelques jours à l'abbaye de la Victoire

qu'il affectionnait de plus en plus et qu'il comblait de dons et d'ornemens. Puis il vint à Paris, y passa les premiers jours du mois d'octobre ; ce fut là qu'il apprit la prise de Grai, la levée du siége de Dôle et toutes les mésaventures de la Bourgogne. De là il retourna à son séjour habituel, le château du Plessis près Tours.

Quelque temps avant son retour de Flandre, s'était terminée une grande et cruelle affaire, dont, au milieu de tant d'autres, il n'avait pas omis de s'occuper, car elle lui tenait fort à cœur : c'était le procès du duc de Nemours.

Jacques d'Armagnac, comte de la Marche, duc de Nemours, pair de France, était fils du comte de Pardiac, second fils du fameux connétable d'Armagnac. Son père avait été gouverneur du roi Louis dans sa jeunesse, lorsqu'il était dauphin ; de sorte que Jacques d'Armagnac avait été l'ami et le compagnon de sa jeunesse. Long-temps il lui avait accordé toute sa faveur ; dès qu'il parvint à la couronne, il érigea son comté de Nemours en duché et pairie de France. Ce fut lui qui le maria aussi à Louise d'Anjou, fille du comte du Maine et nièce du roi René. Déjà il tenait de près au sang royal par Éléonore de Bourbon sa mère, fille de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, celui que son mariage avec la reine Jeanne avait fait roi de Naples.

Quels que fussent les bienfaits du roi, le duc de Nemours n'en fit pas moins partie de la ligue du bien public ; même après avoir signé la paix en Auvergne, il s'en vint avec le duc de Bourbon, et son cousin le comte Jean d'Armagnac rejoindre le comte de Charolais devant Paris. Comme les autres princes et seigneurs, il fut compris au traité de Conflans, et obtint le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France. Alors il se

réconcilia avec le roi et lui fit serment solennel, dans la Sainte-Chapelle, de lui être toujours bon, fidèle et loyal sujet.

Mais le roi faisait vivre tous les princes de son royaume et ses principaux serviteurs dans une telle méfiance et de si continuelles alarmes, que nulles promesses, nuls bienfaits, ne pouvaient les tirer d'inquiétude, ni les détourner de chercher leur sûreté dans de secrètes pratiques, dans des intelligences cachées. C'était d'ailleurs une croyance généralement répandue, que jamais le roi ne pardonnerait sincèrement à ceux qui avaient signé la ligue du bien public, et que tôt ou tard il saisirait quelqu'occasion pour détruire chacun d'eux. En sorte qu'il y avait comme une sorte de fraternité entre les seigneurs qu'on avait vus figurer dans cette ligue; tout en suivant des partis opposés et se combattant les uns contre les autres pour le roi, ils ne cessaient guère d'avoir quelque correspondance entre eux.

En 1469, lorsque le comte d'Armagnac prit les armes contre le roi et se mit en intelligence avec les Anglais, comme du moins on le lui imputa, son cousin le duc de Nemours participa à sa révolte, mais ne tarda point à se soumettre. Il traita à Saint-Flour, avec le comte de Dammartin, reçut du roi un nouveau pardon [1], confessa humblement qu'il était coupable des plus grands méfaits, et renonça aux priviléges de la pairie, s'il venait à forfaire de nouveau.

Depuis ce moment, le duc de Nemours avait en apparence vécu en repos sans quitter le séjour de ses domaines. Parmi les grands seigneurs du royaume, il n'y en avait aucun de mœurs plus douces, d'un gouvernement

[1] Pièces de Comines.

plus juste envers ses vassaux, enfin, d'une renommée plus honorable [1]. S'il était mêlé aux secrètes cabales contre le roi, les peuples l'ignoraient et le voyaient rester paisible, sans avoir, depuis plusieurs années, pris les armes, ni fait aucun préparatif de guerre.

Néanmoins le roi, soit par suite de sa haine pour la funeste maison d'Armagnac, soit parce qu'au moyen des rapports qu'on lui faisait, il savait des choses qu'ignorait le vulgaire, s'était pris de la plus cruelle rancune contre le duc de Nemours. Lorsque le sire de Beaujeu le fit prisonnier au Carlat, il lui promit pourtant de bonnes conditions de la part du roi. L'ayant ensuite amené à Vienne en Dauphiné, le roi, qui se trouvait en cette ville, refusa de le voir, et le fit enfermer dans la tour de Pierre-Scise. Sa femme, Louise de Bourbon, voyant que le roi était inflexible, mourut de douleur. Pour lui, accablé de chagrin, enfermé dans un cachot obscur et humide, il souffrit tellement que ses cheveux blanchirent en peu de jours.

Lorsqu'après la bataille de Granson et de Morat, le roi, joyeux de la ruine du duc de Bourgogne, descendit la Loire pour revenir en Touraine, il fit transporter M. de Nemours à la Bastille.

« Monsieur le chancelier, écrivait-il de sa route, j'envoie le duc de Nemours à Paris par M. de Saint-Pierre, et l'ai chargé de le mettre dans la Bastille Saint-Antoine. Avant qu'il y arrive, faites prendre tous ceux de ses gens qui sont à Paris, faites-les mettre à la Bastille et bien enserrer, afin qu'à l'heure où arrivera M. de Saint-Pierre, il les y trouve tous. Mais dépêchez-vous ; car s'ils oyaient le bruit que leur maître vient à Paris, ils s'enfuiraient.

[1] Amelgard.

« Faites aussi qu'il y ait deux hommes [1] à la morte-paye, pour la garde dudit Nemours, outre ce que Philippe Luillier a de gens ; car j'écris à Philippe qu'il en aura la garde, et que les mortes-payes feront ce qu'il leur commandera.

« Et dès que ledit Nemours sera mis en bonne garde et sûreté dedans la Bastille, si venez-vous-en devers moi à Tours, et y soyez le dix-huitième d'août, et qu'il n'y ait point de faute.

« J'ai chargé M. de Saint-Pierre de vous parler plus au long de cette matière. Écrit à Orléans, le dernier jour de juillet. »

Le duc de Nemours arriva le 4 août à la Bastille. On commença par le traiter assez doucement. Mais telle n'était point la volonté du roi. Il avait ordonné qu'on commençât à l'interroger et à lui faire son procès. Des commissaires furent choisis dans le Parlement ; avec les sires de Saint-Pierre et Boffile de Judici, ils commencèrent les interrogatoires. Le prisonnier fut enchaîné et mis dans une cage de fer.

« Monsieur de Saint-Pierre, écrivait le roi, j'ai reçu vos lettres ; il me semble que vous n'avez qu'à faire une chose, c'est de savoir quelle sûreté le duc de Nemours avait donnée au connétable d'être tel comme lui, pour faire le duc de Bourgogne régent, pour me faire mourir, prendre M. le Dauphin, et avoir l'autorité et gouvernement du royaume. Il faut le faire parler clair sur ce point-ci, et le faire gehenner bien étroit. Le connétable en parla plus clairement dans son procès que n'a fait messire Palamèdes, et si notre chancelier n'eût eu peur qu'il eût découvert son maître, le comte de Dam-

[1] Pris dans la garde ordinaire de la ville.

martin, et lui aussi, il n'eût pas fait mourir le connétable sans le faire gehenner, et sans savoir la vérité de tout. Encore, de peur de déplaire à sondit maître, il voulait que le Parlement connût du procès du duc de Nemours, afin de trouver façon de le faire échapper. Et pour ce, quelque chose qu'il vous dise, n'en faites rien, sinon ce que je vous mande.

« M. de Saint-Pierre, je ne suis pas content de ce que vous m'avez averti qu'on lui a ôté les fers des jambes [1], qu'on le fait aller en une autre chambre pour besogner avec lui, qu'on l'ôte hors de sa cage, aussi qu'on le mène voir la messe où les femmes vont, et qu'on lui a laissé des gardes qui se plaignaient de ne point être payés. Quelque chose que disent le chancelier ou autres, gardez bien qu'il ne bouge plus de sa cage, qu'on vienne besogner avec lui, et qu'on ne l'en mette jamais dehors, si ce n'est pour le gehenner, et qu'on le gehenne dans sa chambre. Je vous prie, si vous avez jamais volonté de me rendre service, faites-le-moi bien parler.

« Monsieur de Saint-Pierre, si M. le comte de Cas-

[1] L'article des fers était un des plus forts de la dépense de Louis XI, et il les faisait confectionner avec une industrie infernale. Des comptes sont recueillis dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, de M. L. Cimber, I, 91-109, on y lit entre autres :

« A maître Laurens Volme, canonnier dudit seigneur, la somme de 269 liv., 12 sols, 6 deniers tournois, à lui ordonnée par ledit seigneur au moys de mars; c'est à sçavoir pour un grant fer trempez à double fereure et une grant chesne à sonnette au bout, qu'il a faiz et livrez au moys de may 1478, pour enferrer messire Lancelot de Berne, 38 livres.

« .... Pour ungs fers rivés à crampes, à chesne longue et une sonnette au bout et ung brasselet à bouter deux hommes ensemble pour garder de nuyt, 11 livres.

« ... Pour ungs fers à bonter les deux bras, les jambes, et à bouter au col et parmi le corps.... » (R.)

tres[1] veut prendre la charge de la personne du duc de Nemours, laissez-la-lui, et qu'il n'y ait nulles gardes des gens de Philippe Luillier; qu'il n'y ait que de vos gens, les plus sûrs que vous ayez. Si vous voulez faire un tour ici pour me venir voir, me dire en quel état sont les choses, et m'amener avec vous maître Étienne Petit, vous me ferez grand plaisir; mais que tout demeure en bonne sûreté, et adieu. Écrit au Plessis-du-Parc, le 1er octobre 1476. »

Ce n'était pas, comme on voit, devant le Parlement[2], mais par des commissaires que s'instruisait cette procédure. Ce qui devait ajouter à la crainte qu'avait le prisonnier de ne pas avoir bonne et loyale justice, c'est que les principaux des commissaires venaient, même avant aucune condamnation, de recevoir les domaines qui lui étaient confisqués. Pierres de Bourbon, sire de Beaujeu, avait eu le comté de la Marche, et Boffile de Judice, le comté de Castres. Les autres commissaires étaient le chancelier, Louis de Graville, seigneur de Montaigu; Jean le Boulanger, premier président; le sire de Saint-Pierre; Jean et Thibault Baillet, maîtres des requêtes; Jean du Mas, seigneur de Lisle, et huit conseillers au Parlement; maître Aubert de Viste, visiteur des lettres de chancellerie.

Le duc de Nemours protesta contre ce jugement par commission. Il réclamait, comme pair du royaume, son droit d'être jugé par le Parlement, suffisamment garni de pairs. Il récusait notamment Aubert de Viste, dont le témoignage avait déjà été reçu contre lui. On n'avait nul égard à ses protestations, sous prétexte que, par

[1] Boffile de Judice.

[2] Manuscrit 8448. — Autre manuscrit de la bibliothèque du président de Mesnière, cité par Garnier. — Legrand.

son appointement de 1469, il avait renoncé aux priviléges de paierie en cas de forfaiture.

Cependant, ni les déclarations du connétable, ni la procédure de Jean Desmier, exécuté en 1472 pour avoir trahi le roi auprès du feu comte d'Armagnac, ni les dépositions des témoins, ne donnaient aucune charge grave contre le duc de Nemours. Tout au plus en pouvait-on conclure qu'il avait eu quelque connaissance de ce qui avait été tramé contre le roi. Les interrogatoires et la torture n'en faisaient pas savoir davantage. Il avait aussi, comme tant d'autres seigneurs, ajouté foi à des sorcelleries, à des prédictions, à des opérations de magie.

Enfin, après plus de trois mois, le duc de Nemours, sur quelques paroles qui lui furent dites de la part du roi, s'imagina qu'il désarmerait sa colère en ne lui cachant rien. C'était au moment où, après la bataille de Nanci, le roi partait pour la Flandre; le prisonnier croyait qu'il allait passer à Paris. « Je vais montrer, « dit-il, que je ne lui veux rien céler, et lui dire la « vérité de tout ce que je sais, me confiant en sa bonne « grâce et miséricorde. » Ainsi il confessa tout libéralement et de sa pure bonne volonté.

C'était beaucoup plus qu'on ne savait, et pourtant, dans ce qu'il avoua il n'y avait, à vrai dire, nul crime de lèse-majesté, ni qui méritât peine capitale. Il reprit l'histoire de toute sa conduite depuis plusieurs années.

Il avait eu, par Desmier et d'autres, secrète correspondance avec son cousin Jean, comte d'Armagnac; mais c'était uniquement pour le sauver de sa ruine, lui faisant conseiller d'abord de traiter, puis de se garder sur toutes choses de tomber entre les mains du roi, et, pour cela, de ne se point enfermer à Lectoure, où tôt

ou tard il serait pris. Après la mort de Jean d'Armagnac, il avait accordé asile et secours à plusieurs de ses propres serviteurs qui avaient servi de messagers entre eux.

Les lettres que le connétable lui avait envoyées, les secrets messagers qui étaient venus de sa part, les desseins et espérances qu'il lui avait fait connaître, furent racontés tout au long. Mais en remerciant le connétable des bonnes offres qu'il lui faisait, en lui témoignant son désir que toutes choses s'arrangeassent bien et que les seigneurs eussent enfin leurs sûretés, en le priant de ne le point oublier dans l'occasion, le duc de Nemours lui avait aussi déclaré, disait-il, quels grands sermens et obligations il avait au roi, et le danger où il se mettrait d'âme, de corps et de biens en conspirant contre lui; ainsi, pour rien au monde, il n'avait voulu se déclarer ni aller contre son serment. Cependant il convenait d'avoir répondu que si le connétable avait avisé quelque bon moyen pour que son honneur et son serment fussent saufs, il lui rendrait volontiers service, mais que pour le présent il n'avait nul argent dont il pût disposer, nul parent à qui il voulût se confier, ni qu'il pût s'efforcer de gagner, pas même M. d'Albret, son cousin.

D'ailleurs, toutes ces ambassades, toutes ces intelligences, lui avaient été communes avec le duc de Bourbon. Les serviteurs et les secrets envoyés du connétable ne manquaient jamais, en allant ou en revenant de chez le duc de Nemours, d'aller voir ce prince; c'était sur lui que l'on comptait, et ses réponses n'étaient pas assez négatives pour ôter au connétable l'espérance de le mettre de moitié dans ses desseins. Le roi ne pouvait ignorer tout cela, et il l'avait appris de plusieurs autres

côtés. Il avait eu entre autres la déclaration d'un gentilhomme d'Auvergne, Antoine de La Roche, seigneur de Tournoelle, qui, de concert avec Charles de Pont bâtard de Perdriac, avait fait savoir au roi que le duc de Bourbon complotait contre lui, de concert avec M. Philippe de Savoie comte de Bresse, et le prince d'Orange. Le duc de Bourbon avait même fait détenir et juger par commissaires le sire de Tournoelle, prétendant qu'il l'avait calomnié près du roi.

De sorte que, des confessions de M. de Nemours, il ne résultait pas même qu'il fût aussi reprochable que les autres princes et grands seigneurs du royaume. On retrouvait sans cesse dans ses réponses et dans ses écrits les preuves de cette union secrète entretenue par la crainte du roi, et par le besoin de prendre des précautions contre lui. C'était le comte de Bresse qui était en correspondance avec son frère le comte de Romont, l'ami du duc de Bourgogne. C'étaient le comte du Maine et la maison d'Anjou qui s'entendaient secrètement avec le duc de Bourbon et avec son frère le cardinal archevêque de Lyon; c'était le sire d'Urfé qui, conduisant toutes choses en Bretagne contre le roi, entretenait aussi un commerce caché entre le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon. Enfin, c'était le comte de Dammartin qui, après avoir été le mortel ennemi du connétable, avait fait avec lui une secrète réconciliation. Son neveu, le sire de Curton, sénéchal de Limousin, et son gendre marquis de Beaufort, sire de Canillac, chambellan du duc de Bourbon, étaient aussi dans toutes ces pratiques. Elles avaient été autrefois entretenues au nom de M. de Guyenne, frère du roi, et, depuis sa mort, le connétable les avait menées avec beaucoup de ruse et d'obstination. Son dessein avait été de se saisir du roi,

de le retenir prisonnier, et de faire régner M. le Dauphin sous la régence d'un conseil de seigneurs. Ce projet avait été connu du duc de Nemours comme des autres princes. Il ne le niait point, mais il n'avait jamais rien fait pour y prendre part.

Lorsque le duc de Nemours se fut ainsi ouvert en pleine franchise, il pensa que le roi lui en saurait gré.

« Mon très-redouté et souverain Seigneur, lui écrivit-il, tant et si humblement que je puis, je me recommande à votre grâce et miséricorde. Sire, j'ai fait à mon pouvoir ce que, par MM. le chancelier et le premier president, MM. de Montaigu et de Viste, il vous a plu me commander; car, pour mourir, ne vous veux désobéir, et ne vous désobéirai. Sire, ce que je leur ai dit, il me semblait que je le devais dire à vous et non à d'autres; et, par ce, je vous supplie qu'il vous plaise n'en pas être mal content. Je ne vous veux jamais rien céler, Sire, ni ne vous célerai en toutes les choses susdites. J'ai tant méfait envers vous et envers Dieu, que je vois bien que je suis perdu, si votre grâce et miséricorde ne s'étend sur moi, laquelle, tant et si très-humblement, et en grande amertume et contrition de cœur, je vous requiers et supplie me libéralement donner, en l'honneur de la benoîte passion de N. S. Jésus-Christ, des mérites de la benoîte vierge Marie, et des grandes grâces qu'elle vous a faites. Si ce seul prix a racheté tout le monde, je vous le présente pour la délivrance de moi, pauvre pécheur, et pour mon entière abolition et grâce. Sire, pour les grandes grâces qui vous sont faites, faites-moi grâce et à mes pauvres enfans. Ne souffrez pas que pour mes péchés je meure en honte et en confusion, et qu'ils vivent en déshonneur, allant quérir leur pain. Si vous avez eu amour pour ma femme, votre

cousine, qu'il vous plaise d'avoir pitié de son pauvre malheureux mari et de ses orphelins. Sire, ne souffrez pas qu'autres que votre miséricorde, clémence et piété soient juges de ma cause, ni qu'autres que vous, en l'honneur de Notre-Dame, en aient connaissance. Sire, derechef, en l'honneur de la benoîte passion de mon rédempteur, tant et si humblement que je puis, je vous requiers pardon, grâce et miséricorde. Je vous servirai bien, et si loyalement que vous connaîtrez que je suis vrai repentant, et qu'à force de bien faire, je veux amender mes défauts. Pour Dieu, Sire, ayez pitié de moi et de mes pauvres enfans. Étendez sur eux votre miséricorde, et, à toujours, ne cesseront de vous servir et de prier Dieu pour vous, auquel supplie que par sa grâce il vous donne très-bonne vie et longue, avec accomplissement de vos bons désirs. Écrit en la cage de la Bastille, dernier janvier 1477. » En rappelant la familiarité de leurs jeunes années, il signait seulement : « Votre très-humble et très-obéissant serviteur et sujet, Le pauvre Jacques. »

C'était mal connaître le roi. Ne croyant à l'amitié de personne, lui aussi n'avait nulle amitié ; il pouvait se plaire avec les gens, mais pour cela il ne les aimait pas. Il avait goût à la vengeance; c'était un contentement pour lui d'exercer sa puissance, en faisant souffrir ceux qui n'avaient nul recours contre elle. Quant aux grâces signalées qu'il venait de recevoir par la ruine récente du duc de Bourgogne, il en remerciait sans doute le ciel, et surtout sa bonne patronne, la Sainte Vierge ; c'était pour lui le motif de beaucoup de pèlerinages, de vœux et de pieuses munificences. Mais la victoire avait toujours endurci son cœur pour ses ennemis. La colère, qu'il avait ressentie contre eux pendant ses périls ou ses

embarras et qu'il avait su étouffer, s'échappait alors sans contrainte et avec joie ; la cruauté lui devenait comme une sorte de divertissement.

Le roi ne répondit point à la lettre du duc de Nemours ; craignant toujours que le chancelier ne conduisît pas la procédure à son gré, sous prétexte qu'il avait besoin de lui pour son service, il le manda en Picardie et en Artois, ainsi que ceux des commissaires qui s'étaient montrés favorables à l'accusé.

C'était toutefois un grand scandale parmi les gens de justice, et même dans le peuple, de voir un si grand seigneur poursuivi de la sorte, sans nul égard à aucune loi ni coutume, et n'ayant pour juges que des commissaires, dont les plus considérables venaient d'être investis de sa propre confiscation, exécutée par avance. Le roi, à son grand dépit, et sans doute d'après les représentations du chancelier, fut pourtant contraint de déclarer que la connaissance de cette affaire serait renvoyée au Parlement, afin de continuer et parfaire la procédure commencée. Il écrivit même aux bonnes villes qu'elles eussent à envoyer des députés pour assister au jugement ; mais les pairs du royaume ne furent point appelés au Parlement.

Le Parlement ne se montra point animé d'un esprit de rudesse envers l'accusé, et se transporta en corps à la Bastille afin de procéder à de nouveaux interrogatoires, et pour recevoir les changemens et additions que le duc voudrait faire à ses premières déclarations. Lorsqu'ensuite on voulut passer au jugement, le duc de Nemours réclama le privilége du clergé. Dans sa jeunesse, il avait été destiné aux ordres sacrés, et avait même reçu la tonsure des mains de l'évêque de Castres ; depuis il n'avait épousé qu'une seule femme vierge.

Ainsi il avait conservé le droit qu'avaient les clercs de n'être point jugés par les tribunaux séculiers. Le Parlement envoya un de ses conseillers faire sur les lieux enquête des faits allégués. Tout vrais qu'ils se trouvèrent, la cour délibéra qu'elle passerait outre, attendu qu'il s'agissait du crime de lèse-majesté.

C'était sans doute pour gagner du temps que le duc de Nemours avait paru décliner la juridiction du Parlement. Il protesta que jamais il n'avait souhaité d'autres juges, et que c'était seulement par devoir de conscience qu'il avait parlé de sa cléricature. Du reste, étant prêt à entendre son jugement, il conjura les seigneurs du Parlement de se souvenir des services que ses ancêtres et lui-même avaient rendus au roi et au royaume; de considérer qu'il tenait au sang royal par sa mère; qu'il avait épousé la cousine du roi; qu'il en avait eu six enfans, dont l'aîné n'avait pas treize ans; que l'un avait pour parrain le roi, un autre la reine pour marraine, et que certes ce serait grande pitié que de voir des enfans de si noble race et nourris dans une royale splendeur, réduits à la honte et à l'aumône.

Le duc de Nemours avait raison de compter sur la justice du Parlement, et la conduite du roi le fit bien voir. Au moment où l'arrêt allait être prononcé, il manda le Parlement à Noyon, où il promit de venir si ses affaires lui en laissaient le loisir, et il ordonna que ce fût en cette ville, sans que l'accusé fût appelé davantage, qu'on prît conclusion et fin sur un procès si long-temps différé.

Au lieu de venir lui-même tenir son Parlement, il nomma pour son lieutenant en cette affaire, Pierre sire de Beaujeu, son gendre; mais, de peur encore que cette cour de justice, ainsi déplacée, conduite plus près

de son séjour et de son armée, et conséquemment plus portée à lui complaire, ne fût pas encore assez docile à ses volontés, il régla que les premiers commissaires qui avaient commencé la procédure, les quatre présidens de la chambre des comptes, deux maîtres des requêtes, deux généraux des aides de Paris, deux généraux des aides de Rouen, le lieutenant du bailli de Vermandois, le lieutenant criminel du prévôt de Paris, et un avocat au Châtelet prendraient séance avec les seigneurs du Parlement, et délibèreraient avec eux.

Malgré tant de violations de la justice, la volonté du roi ne prévalut pas sans difficulté parmi cette commission, qui n'était plus le Parlement. Aubert de Viste se récusa, ainsi que l'avait demandé l'accusé. Louis de Graville et Boffile de Judice se déportèrent de donner leur avis, parce qu'ayant garanti les promesses faites au duc de Nemours, lorsqu'il s'était rendu au Carlat, il leur semblait, en leur conscience, qu'ils ne devaient point le juger. Enfin, le sire de Beaujeu, lieutenant du roi et son gendre, lui qui présidait les juges, s'abstint d'opiner, se borna à recueillir les voix et à prononcer l'arrêt en son nom. Il portait que Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, était criminel de lèse-majesté, comme tel, privé de tous honneurs, dignités et prérogatives, condamné à recevoir la mort, à être décapité et exécuté par justice. En outre, la cour déclarait tous et chacun de ses biens être confisqués et appartenir au roi.

Cet arrêt fut délibéré à Noyon, le 10 juillet. Le 4 août, Jean le Boulanger, premier président du Parlement, se transporta dès le matin à la Bastille, accompagné du greffier criminel, de sire Denis Hesselin, maître d'hôtel du roi, et de quelques autres, pour signifier au duc de Nemours la sentence portée contre lui.

« Certes, dit-il, après l'avoir entendue, voici la plus « dure nouvelle qui me fût jamais apportée. C'est dure « chose de souffrir telle mort et si ignominieuse; mais « puisque je ne la peux éviter, plaise à Dieu me donner « bonne patience et constance pour la souffrir et rece- « voir. »

Il ajouta qu'il se repentait d'avoir, dans ses déclarations, chargé sans cause diverses personnes, et demanda qu'on prît acte de son désaveu, ce que les commissaires refusèrent. Il avoua que, dans le cours de sa vie, il avait commis diverses extorsions envers des particuliers qu'il nomma, priant qu'on prélevât sur ses biens de quoi les dédommager.

Peu de temps lui fut accordé pour se préparer à la mort; il fut conduit dans une chambre toute tendue en noir, afin de se confesser, et l'on y brûla beaucoup de genièvre, comme on aurait pu faire en la chambre d'un mort ou dans une chapelle ardente; puis il fut placé sur un grand cheval drapé de noir et amené aux Halles. Bien qu'un échafaud fût construit à demeure sur cette place pour les exécutions journalières, on en avait élevé un tout neuf et plus haut, recouvert aussi de draperies noires. Le peuple se pressait à ce triste spectacle; mais ce n'était pas avec l'empressement et l'impitoyable satisfaction qu'on avait pu remarquer, deux ans auparavant, au supplice du connétable de Saint-Pol. Bien au contraire, le duc de Nemours inspirait une grande pitié. Le vulgaire ne lui avait jamais imputé de troubler la paix ni d'exciter la discorde dans le royaume. Ce long procès, cette volonté si publique qu'avait montrée le roi de le faire périr, les violations faites à la justice, la résistance du Parlement, avaient ému pour lui tous les cœurs.

D'ailleurs plus le roi régnait, plus s'éloignait de lui l'esprit de ses sujets. Maintenant qu'il était le maître, et que ses ennemis étaient détruits ou abaissés, à qui, sinon à lui seul, pouvait-on reprocher la guerre, qui était plus cruelle que jamais, le fardeau si lourd et toujours croissant des impôts, tant de rigueurs et de sanglantes exécutions secrètes ou publiques? Ainsi l'affection et la pitié se tournaient vers ceux qu'il persécutait. On entendit beaucoup de gémissemens, on vit couler beaucoup de larmes [1] parmi le peuple témoin de cette mort du duc de Nemours. Elle resta, dans le sentiment de tous, une des charges les plus haïssables qui dût peser sur la mémoire du roi Louis XI.

C'est peut-être à cette horreur publique que doit être attribué le récit venu jusqu'à nous par tradition [2], d'après lequel les jeunes enfans du duc de Nemours auraient été conduits, vêtus de blanc, sous l'échafaud de leur père, afin que son sang coulât sur leur tête. Aucun des narrateurs contemporains, même de ceux qui se sont le plus apitoyés ou indignés [3] sur ce supplice, ne fait mention de cette circonstance. L'avocat qui, au nom des malheureux orphelins, laissés sans biens et sans secours, présenta requête aux états du royaume, assemblés en 1483, après la mort du roi, ne parla point non plus de cette cruauté; pourtant il n'omit rien de ce qui pouvait exciter une juste pitié en faveur de ces pauvres enfans [4], et ne garda point de ménagemens pour la mémoire détestée de leur persécuteur.

[1] Amelgard.

[2] Mézerai. — Bossuet. — Garnier.

[3] Amelgard. — Seyssel.

[4] Procès-verbal tenu par Masselin. Garnier n'a point traduit la harangue telle que Masselin la rapporte.

Quoi qu'il en soit de cette cruelle imagination qu'aurait eue le roi, il est du moins assuré qu'il n'eut aucune pitié des enfans du duc de Nemours. Dejà leurs biens étaient distribués à ses principaux serviteurs ; le sire de Beaujeu, le vicomte de Narbonne, du Lude, Comines, Lenoncourt, Boffile de Judice eurent chacun leur part. Ce dernier, qui avait eu le comté de Castres, afin de s'en mieux assurer la possession, demanda au roi de remettre en ses mains Jacques d'Armagnac, fils aîné du duc. Le roi le lui donna en garde. L'enfant fut enfermé dans la citadelle de Perpignan, et il y mourut d'une contagion, sans qu'on eût songé à le tirer de cette prison ni à prendre soin de lui [1].

La haine que le roi portait au duc de Nemours se montra encore, ainsi que sa colère, contre tous ceux qui n'obéissaient pas à ses volontés, dans la conduite qu'il tint, après le procès, à l'égard du Parlement. Il suspendit de leur office trois conseillers qui avaient opiné pour que l'accusé ne fût point condamné à mort [2]. Le Parlement réclama à ce sujet, et voici quelle réponse lui fut envoyée par le roi.

« Messieurs, j'ai reçu vos lettres, par lesquelles vous désirez que je remette les offices qu'avaient en Parlement maître Guillaume Le Duc, Étienne du Bays et Guillaume Grignon. Je vous réponds que la cause pour laquelle ils ont perdu leurs offices, ç'a été pour vouloir garder que le duc de Nemours fût puni du crime de lèse-majesté, quand il me voulait faire mourir et détruire la sainte couronne de France ; eux en voulaient faire cas civil et punition civile. Je pensais, vu que vous êtes

[1] Histoire généalogique.
[2] Seyssel. — Pasquier. — Garnier.

sujets de la couronne de France, et lui devez votre loyauté, que vous ne voulussiez pas approuver qu'on fît si bon marché de ma peau; d'après ce que je vois par vos lettres, je connais clairement qu'il y en a encore parmi vous qui volontiers seraient machineurs contre ma personne; et afin d'eux garantir de la punition, ils veulent abolir l'horrible peine qui y est. Par quoi sera bon que je mette remède à deux choses : la première, expurger la cour de telles gens ; la seconde, faire tenir le statut que jà une fois j'en ait fait, afin que nul dorénavant ne puisse alléger les peines pour crime de lèse-majesté. Au Puizeau, 11 juin. »

Le statut dont il parlait venait d'être rendu, et avait eu encore pour motifs ce procès du duc de Nemours, la résistance que le roi avait rencontrée à son désir, et la rumeur publique excitée par ce jugement. L'accusé avait, ainsi qu'on l'a vu, allégué pour sa principale défense que s'il avait connu les conspirations tramées contre le roi, du moins n'y avait-il pris aucune part. Comme s'il eût été possible de rendre la condamnation juste après coup, en lui conformant une loi faite postérieurement, tandis que c'est aux lois auparavant existantes que le jugement aurait dû être conforme, une ordonnance du 22 décembre 1477 statua que la connaissance des conspirations, lorsqu'elle n'était pas révélée, était crime de lèse-majesté, et devait comme telle être punie de la peine capitale. A la vérité, dans le préambule de cette ordonnance, cette règle nouvelle était donnée comme un éclaircissement des anciennes lois et ordonnances. Toutefois l'iniquité de traiter comme complice du crime celui qui n'y a point consenti et a pu seulement en avoir connaissance, est toujours restée en propre au roi Louis XI. C'est encore un des souvenirs odieux

qu'il a laissés. L'ordonnance fut même tellement tenue pour injuste, que l'orsqu'un siècle et demi après, le conseiller Laubardemont l'exhuma pour complaire au cardinal de Richelieu, afin qu'elle fût appliquée à M. de Thou, ami et confident de M. de Cinq-Mars, le chancelier de Châteauneuf soutint que le Parlement ne reconnaissait pas cette ordonnance [1].

Les préambules en semblaient dictés par la méfiance et la crainte. « Attendu, y était-il dit, la fréquence « desdites conspirations et crimes de lèse-majesté, qui « depuis aucun temps ont si souvent pullulé et pullu- « lent. » En effet, de jour en jour le génie du roi devenait plus défiant et plus timide. Cette année même, qui lui avait été si prospère, avait plus que nulle autre contribué à augmenter ses soucis et ses soupçons. Non-seulement il avait appris à ne point compter sur l'affection et la foi de ses plus grands serviteurs, mais deux événemens avaient grandement frappé son imagination. La mort sinistre et peut-être criminelle du duc Charles avait assurément comblé ses désirs, mais lui avait montré à quelles trahisons sont exposés les plus puissans princes. Il avait été plus ému encore de la nouvelle de l'assassinat de Galéas Sforza, duc de Milan. C'était son grand ami, son allié, son beau-frère, prince rempli comme lui de ruse, qui conduisait les hommes et les affaires sans autre règle que son intérêt; cruel selon l'occasion, faisant plus de fond sur la crainte de ses sujets que sur leur amour; et cependant toute sa politique ne l'avait pas sauvé du complot qui lui avait ôté la vie. Deux gentilshommes dont il avait outragé la femme et la sœur, le poignardèrent dans une église, au milieu de ses gar-

[1] Mémoires de Brienne.

des. Ce fut le 26 décembre 1476 ; et le roi en fut informé bien peu de jours après la bataille de Nanci. On remarqua dès lors un grand changement en lui[1]. La ruine de son ennemi le rendit plus dur et plus absolu ; la crainte des trahisons, plus sombre et plus méfiant.

Sa santé, qui déclinait, contribuait encore à lui donner plus de tristesse. Le peu de profit qu'il avait su tirer de la chute de la puissance bourguignonne ; ses espérances trompées ; le dédain qu'il avait si mal à propos montré pour des avis manifestement plus sages et que l'événement venait de justifier ; la mauvaise conduite du sire de Craon et de quelques autres de ses serviteurs ; tout concourait à le remplir de travail et d'ennui, au moment même où il semblait avoir atteint le terme tant désiré de sa prospérité.

Ce n'était pas une de ses moindres tribulations, que d'avoir à se défier des grands seigneurs de son royaume ainsi que de ses principaux serviteurs, et d'être en même temps contraint de leur témoigner une amitié, qui certes ne pouvait gagner leur affection. Les procès du connétable et de M. de Nemours, bien d'autres révélations, avaient fait éclater leur mauvais vouloir ou du moins leur peu de fidélité pour le roi ; ils ne pouvaient donc douter qu'il désirât ou complotât leur ruine : c'était de part et d'autre une haine à la fois connue et dissimulée. Ainsi, il lui fallait continuer de traiter de son mieux le duc de Bourbon et toute sa maison, qui avaient tout su et presque tout approuvé dans les projets du connétable. De même, depuis la condamnation du duc de Nemours, M. Philippe de Savoie, comte de Bresse, n'osait plus revenir en France, et il importait de le rassurer

[1] Seyssel.

pour qu'il ne se livrât pas au parti bourguignon, comme son frère le comte de Romont.

Il était surtout merveilleux que le roi se vît obligé à laisser son armée entre les mains du comte de Dammartin quand il avait tant de motifs pour n'avoir en lui ni confiance ni amitié. Mais c'était le plus habile homme de guerre du royaume ; tous les autres chefs avaient un grand respect pour ce vieux capitaine qui avait vu les anciennes guerres et aidé le feu roi Charles le Victorieux à reconquérir son royaume. Il était en telle vénération parmi les premiers de l'armée, que Pierre de Rohan, maréchal de Gié, que le roi comblait de bienfaits et venait de faire comte de Marle, désira que le grand-maître l'honorât du présent de son épée.

« Monsieur le maréchal, lui répondit le comte de Dammartin, mon neveu Vigier m'a dit que vous aviez volonté d'avoir une épée que j'ai. Je voudrais bien avoir meilleure chose de quoi vous eussiez envie, car vous en profiteriez, si homme en profitait ; mais je veux garder un précepte du feu roi, à qui Dieu fasse paix, qui ne voulait point qu'on donnât à son ami chose qui piquât. Je l'envoie donc à M. de Bajaumont, qui vous la vendra six blancs dont il fera dire une messe en l'honneur de M. saint Georges. Si j'étais homme à qui l'on dût faire savoir des nouvelles, je vous prierais que vous m'en fissiez savoir ; mais je ne suis pas pour le présent du nombre des gens de bien. J'écris au roi touchant la garde de cette place [1] ; je le voudrais bien supplier, s'il n'y met d'autres gens, qu'il lui plût de m'en décharger, car je fais doute d'y faire mal ses besognes et les miennes. Je prie Dieu, monsieur le maréchal, qu'il vous donne ce que vous désirez. »

[1] Le Quesnoi.

Du reste, le roi faisait sagement de laisser le grand-maître à la tête de son armée. Il se maintint tout l'hiver contre les attaques des Flamands, et sut aussi prévenir toute trahison ou complot. Il avait devant lui un des plus vaillans et des plus habiles capitaines de Flandre, Jacques Ricard de Genouillac, qu'on nommait vulgairement Galiot, et qui commandait la garnison de Valenciennes. Plusieurs de ses gens vinrent au Quesnoi, feignant de se rendre, mais en effet pour mettre le feu à la ville et la livrer à l'ennemi. Le grand-maître découvrit la tromperie, et leur fit promptement couper la tête. Galiot ne réussit pas mieux de vive force; dans une course qu'il fit hors de Valenciennes, il fut vivement repoussé et blessé. Quelques mois après, le grand-maître gagna Galiot au parti du roi.

Aussi le roi, sans prendre pour cela plus de confiance, lui écrivait-il d'une façon toute flatteuse et amicale :

« Monsieur le grand-maître, j'ai reçu vos lettres et vous assure, par la foi de mon corps, que je suis bien joyeux de ce que vous avez si bien pourvu à votre fait au Quesnoi, et de ce que vous n'avez pas été surpris comme le fut Sallazar à Grai; car on eût dit que vous autres vieilles gens ne vous connaissiez plus au fait de la guerre, et nous autres jeunes en eussions pris l'honneur pour nous. Je vous prie, cherchez jusqu'à la racine le cas de ceux qui ont voulu vous trahir, et les punissez si bien qu'ils ne vous fassent jamais de mal. Je vous ai toujours dit qu'il ne faut pas que vous me demandiez de congé pour aller faire vos besognes, car je suis sûr que vous n'abandonnerez pas les miennes sans avoir pourvu à tout; ainsi, je m'en remets à vous, et vous pouvez vous en aller sans congé ! Touchant le fait de Chimai,

Dieu merci, tout va bien, et j'aime mieux que vous vous soyez bien gardé, que si vous vous étiez aventuré à perdre deux pour un. Et adieu. Au Plessis-du-Parc-lèz-Tours, 26 janvier 1478. »

Pendant que son armée était ainsi maintenue en Flandre, et qu'il s'occupait à la rendre plus forte, afin de tenter de plus grandes choses après l'hiver, le roi se mettait encore plus en peine de conserver toutes ses alliances, pour empêcher que nul ne vînt à la traverse de ses desseins, et ne portât secours à ses adversaires.

Depuis deux ans que le roi et le duc de Bretagne avaient, peu de temps après la trêve de Pecquigni, conclu un traité, il y avait entre eux de continuelles ambassades, pour donner quelques éclaircissemens sur les articles, et surtout pour convenir des paroles et de la forme du serment que les deux princes devaient se jurer l'un à l'autre. Plus les affaires du roi prospéraient, moins le conseil de Bretagne se montrait exigeant.

Cependant les secrètes intelligences du duc avec l'Angleterre continuaient toujours, et le roi n'ignorait point qu'il n'y avait sorte d'instances qui ne fussent faites au roi Édouard pour le faire déclarer contre la France. Il résolut de mettre un terme à ces pratiques. Une nouvelle ambassade de Bretagne était venue le trouver en Artois [1]; il fit tout aussitôt saisir les ambassadeurs, et ils furent enfermés en prison. Après douze jours, Chauvin, chancelier de Bretagne, homme sage et opposé au parti anglais dans le conseil du duc, fut amené devant le roi. « Monsieur le chancelier de Bretagne, lui dit-il, « savez-vous pourquoi je vous ai traité ainsi ? — Sire, « cela est malaisé à deviner, répondit maître Chauvin :

[1] Argentré.

« on vous aura rapporté quelque chose de sinistre tou-
« chant monseigneur le duc ; mais j'ose bien répondre
« que ce sont de faux bruits ; je me fais fort de les éclair-
« cir. — Ne vous travaillez point l'esprit pour cela,
« continua le roi, car je vais vous le faire confesser à
« vous-même. Vous affirmez donc que mon neveu de
« Bretagne n'a point d'intelligence contre moi avec le
« roi d'Angleterre ? — Sire, j'en répondrais sur ma vie, »
répliqua le chancelier tout intimidé. — En ce cas voyez,
et le roi tira de son pourpoint douze lettres du duc au
roi Édouard avec dix réponses, le tout en original et
signé des deux princes. Maître Chauvin demeura con-
fondu et jura que c'était à son insu. Il disait vrai, et le
roi le savait bien ; car le duc trompait ses propres con-
seillers, se cachait d'eux et menait toutes ces corres-
pondances cachées par le ministère de Landais son tré-
sorier.

Maître Chauvin retourna en Bretagne. On découvrit
que le messager de Landais et du duc avait été gagné
par le roi, qu'à chaque voyage il s'arrêtait à Cherbourg,
livrait soit les lettres, soit les réponses à un écrivain
assez subtil pour contrefaire parfaitement l'écriture et
la signature. C'était ainsi que le roi de France avait entre
ses mains les originaux. Le messager fut cousu en un
sac et jeté à l'eau ; mais le duc de Bretagne n'en était pas
moins pris en pleine trahison et convaincu de mensonge.
La peur s'empara de lui, le roi menaçait, il renvoya de
nouveau ses ambassadeurs, et le 17 juillet une alliance
offensive et défensive fut signée, et le roi, comme le
duc, renonça à toute alliance ou confédération contraire.
Puis six jours après, le roi, qui était alors auprès de
Doullens, pendant que son armée faisait la guerre en
Artois et en Flandre, prêta le serment suivant ; mais ce

ne fut point sur la croix de Saint-Laud, ni sur le corps de N.-S. Jésus-Christ, comme l'avait long-temps voulu le duc de Bretagne.

« Je, Louis, par la grâce de Dieu, à présent roi de France, jure que je ne prendrai, ne tuerai, ne ferai prendre ni tuer, et ne consentirai qu'on prenne ou qu'on tue mon neveu et cousin François, duc de Bretagne, et que je ne ferai, ni pourchasserai, ne ferai faire ni pourchasser mal à sa personne, en quelque manière que ce puisse être; et si je sais qu'aucun le lui veuille faire, en avertirai incontinent mondit neveu, et l'en garderai et défendrai, à mon pouvoir, comme je pourrais faire ma propre personne....

« Je jure que jamais ne prendrai, impétrerai ou accepterai, ne ferai ni impétrer ni accepter de notre saint père le pape, du saint siége apostolique, du concile, ni d'autre quelconque autorité, dispense de ce serment ni relaxation, qui en ait été ou pourrait être octroyée ou impétrée [1]. »

Aussitôt après que le roi eut ainsi juré en présence des ambassadeurs de Bretagne, il envoya M. Dubouchage et d'autres de ses serviteurs, recevoir du duc un serment pareil; il n'était poit tenu par le traité à le prêter sur la croix de Saint-Laud. Toutefois le roi l'ayant voulu ainsi, deux chanoines de Saint-Laud d'Angers, accompagnèrent à Nantes M. Dubouchage, portant solennellement le bois de la vraie croix.

Le 22 août, le duc de Bretagne se rendit à la messe dans l'église de Saint-Radegonde; quand on fut à l'élévation, il s'avança vers l'autel, se mit à genoux, et levant la main vers l'hostie, il jura sur le corps de N.-S.

[1] Pièces de Comines. — Legrand.

Jésus-Christ sacramentellement présent. La messe finie, les chanoines d'Angers firent serment que le bois ici présent était celui de la vraie croix, gardé dans leur église de Saint-Laud; alors le duc de Bretagne à genoux et tête nue, recommença son serment, les deux mains posées sur la sainte relique; il en fut dressé procès-verbal, pour être rapporté au roi.

Dans le cours de cette année 1477, et pendant qu'il s'efforçait de saisir l'héritage de Bourgogne, le roi resserra aussi son alliance avec le duc de Lorraine, que, dans ses premiers succès, il avait cru pouvoir dédaigner.

La seigneurie de Venise, si long-temps alliée de la France, s'en était détachée pour passer dans le parti du duc de Bourgogne. Le roi avait même donné commandement à ses vaisseaux de courir sus aux vaisseaux de Venise. Dominique Gradenigo, ambassadeur de la seigneurie, étant venu traiter de la paix, une suspension d'armes fut signée à Thérouenne, au mois d'août, sous condition que les Vénitiens renonceraient aussitôt à toute alliance avec mademoiselle de Bourgogne. Quelques mois après, cette trêve fut convertie en un traité de paix et d'alliance.

Il était plus important encore de ne point laisser le vieux roi don Juan d'Aragon et son fils don Ferdinand, roi de Castille, embrasser le parti de la duchesse de Bourgogne [1]. La trêve conclue après la prise de Perpignan durait encore, mais elle était mal observée. D'ailleurs, le roi de Portugal était venu en France; il y était encore, espérant que le roi Louis lui donnerait des secours en hommes et en argent pour faire la conquête

[1] Legrand.

de la Castille, au nom de sa nièce Jeanne la Bertrandeja, qui était devenue sa fiancée. Ces motifs étaient suffisans pour engager l'Aragon et la Castille à entrer dans tous les projets contraires au roi.

Dans les premiers temps qui suivirent la mort du duc Charles, mademoiselle de Bourgogne, ne sachant pas encore les périls qui allaient la menacer, n'avait pas fait grand accueil aux ambassadeurs d'Aragon et de Castille qui étaient venus la complimenter; mais bientôt après, lorsqu'elle vit ses états envahis et sa ruine entreprise par le roi de France, elle songea à chercher des alliés. Deux envoyés du roi Ferdinand, qui avaient à diverses fois rempli des commissions de lui en Angleterre, en France et en Flandre, reçurent de mademoiselle de Bourgogne la charge de retourner auprès de leur roi pour l'engager de se déclarer contre le roi de France. Elle s'excusait d'avoir fait si peu d'accueil à ses ambassadeurs, et promettait une sincère alliance. Don Ferdinand fit répondre que la trêve avec la France n'expirait qu'au mois de septembre; mais qu'avant ce temps il consentait à entrer en négociation, si les deux envoyés avaient des pouvoirs suffisans [1]. Lui-même les renvoya en Flandre, mais avec ordre de passer d'abord en Angleterre, d'y voir le roi Édouard, de lui proposer une alliance qui seule rendrait possible un traité avec mademoiselle de Bourgogne, et d'aller même jusqu'à lui offrir un mariage entre l'infante de Castille et le prince de Galles. Il recommandait le plus profond secret sur toute cette commission. Mais Fernand de Lucena et Lopez de Val de Messo étaient des pensionnaires du roi

[1] Lettre à mademoiselle de Bourgogne. — Pièces de l'histoire de Bourgogne.

de France; de sorte qu'il n'ignora rien de ce qui se préparait contre lui.

Ce lui fut un motif pour ne plus différer de refuser enfin, d'une manière publique et formelle, les secours que sollicitait de lui le roi de Portugal. Ce prince était depuis plus de six mois en France honorablement accueilli; il était allé rejoindre le roi à Arras, sans pouvoir davantage en obtenir une réponse. Quand don Alphonse vit qu'on ne voulait rien faire pour lui, que le roi allait même reconnaître la reine Isabelle pour légitime héritière de Castille, et avait envoyé des ambassadeurs à Bayonne pour traiter, il prit une étonnante résolution. Honteux de revenir dans son royaume après une si longue attente, et après s'être ainsi laissé tromper, il écrivit à l'infant don Juan son fils, lui rappela, dans un long récit, tout ce qu'il avait fait pour la gloire et la grandeur du royaume de Portugal : ses guerres, ses expéditions en Afrique contre les infidèles, les dangers qu'il avait courus, les dépenses qu'il avait faites, et enfin ce voyage en France, si malheureusement inutile. Puisque après tant d'années consacrées au bien de ses sujets et à l'éclat de sa race, il se voyait trompé dans de justes espérances, c'est que Dieu apparemment ne le destinait point au bonheur de contribuer à la prospérité du Portugal. Sans doute son fils serait plus heureux. Il lui ordonnait donc de se proclamer roi et de prendre la couronne. Pour lui, il ne songeait plus qu'à son salut et à consacrer ses derniers jours au service de Dieu. Il écrivit aussi au roi de France et aux grands de son royaume.

Ces lettres parties, don Alphonse se revêtit d'un habit de pèlerin; accompagné de son chapelain et de deux ou trois domestiques, il prit la route de Normandie,

afin de s'embarquer pour aller à la Terre-Sainte. Lorsque les principaux serviteurs de sa maison, qui n'avaient rien su de son dessein que par une lettre qu'il leur laissa, s'aperçurent de son absence, ils furent en grande alarme et allèrent en donner avis au chancelier de France. Un messager fut aussitôt expédié au roi, qui était en Picardie. Pendant quelques jours on ignora ce qu'était devenu don Alphonse ; on le cherchait partout. Enfin, un gentilhomme de Normandie, nommé Robert Le Bœuf, le découvrit dans un village auprès de Honfleur. Ses serviteurs accoururent, le conjurèrent de changer de dessein. Le roi l'en fit aussi presser : il finit par y consentir. On leva à la hâte un impôt en Normandie, afin de pourvoir aux frais de son embarquement ; des navires du roi le ramenèrent, vers la fin de septembre, en Portugal, où son fils avait déjà pris le titre de roi, mais ne le voulut point garder et contraignit don Alphonse à reprendre la couronne.

Un allié que le roi ne pouvait enlever au duc Maximilien, c'était son père l'empereur Frédéric. Aux premières plaintes que ce prince avait faites, le roi avait répondu que son devoir avait été de réunir à la couronne de France les seigneuries qui y avaient fait retour, et aussi de mettre à exécution les confiscations encourues par le feu duc Charles, pour crime de trahison et de lèse-majesté.

La réplique était facile [1] : « Si votre sérénité, écrivait l'empereur, voulait plus attentivement considérer ses actes, elle verrait qu'elle a plus d'une fois violé la foi jurée au saint empire romain. Votre sérénité ignore-t-elle que la ville de Cambrai est un des nobles membres

[1] Pièces de l'histoire de Bourgogne.

de l'Empire, et en relevant immédiatement? Cependant elle a été prise par ruse et violence; ce qui est plus détestable encore, les aigles romaines et les signes de l'Empire ont été arrachés et foulés aux pieds, et vous n'avez point rougi de les remplacer par votre écusson. D'autres terres de l'Empire et spécialement le comté de Hainault, ont été occupées. La comté de Bourgogne, également fief de l'Empire, a été attaquée et votre sérénité ne cesse point d'y faire la guerre. Quant aux terres situées dans votre royaume, vous alléguez le droit de confiscation; mais, avant la mort du duc Charles, il n'en avait pas été question : votre sérénité avait juré une trêve de neuf années avec lui, et il ne l'a jamais violée. Qu'il vous plaise donc rendre à nous, à l'Empire, et à notre fils le duc Maximilien, les terres que vous avez occupées, avec dommages suffisans; alors il observera les anciennes alliances et parentés, qui ont joint de tout temps les rois de France et l'illustre maison d'Autriche. Si, au contraire, votre sérénité aime mieux la guerre, nous attestons ici Dieu et les hommes, que mon fils ne vous en a donné nul motif, et que nous sommes contraints à lui prêter, contre la violence et l'iniquité, un secours qui, avec l'aide de Dieu, ne lui manquera pas. Gratz, 7 février 1477. »

Le roi répondit qu'il n'avait jamais eu la pensée d'attaquer l'empire romain, d'en conquérir aucune partie, ni de violer en rien les alliances et confédérations contractées entre les successeurs de Charlemagne et les rois de France; qu'au contraire, il avait toujours entretenu cette antique amitié autant qu'il avait été en son pouvoir, ainsi que celle qui avait toujours existé entre le royaume très-chrétien et la maison d'Autriche. Ainsi il ne pouvait trop admirer que, dans un temps où les peuples de la chrétienté étaient si cruellement

opprimés et menacés par les infidèles; tandis que le devoir de tout bon et légitime empereur était de porter secours à la foi catholique, d'entretenir et rétablir la paix entre les princes chrétiens, afin d'employer leur vertu et courage contre les ennemis de la religion; un empereur, oubliant l'office qui lui était prescrit, ne sangeât qu'à chercher une injuste querelle contre la France, ancienne et fidèle alliée de l'Empire.

Le roi rappelait ensuite à l'empereur qu'il ne pouvait ignorer que le feu duc de Bourgogne avait encouru confiscation de ses domaines, tant en France que dans l'Empire, ainsi que l'avaient déclaré des lettres, tant de l'empereur que du roi, publiées durant le siége de Neuss. Il parlait encore des fiefs masculins qui avaient fait retour à la couronne, et ajoutait que, quant aux autres, ils imposaient un hommage de foi et obéissance, qui n'avait été prêté ni observé, pas plus par le duc Charles que par sa fille. Alors il racontait que mademoiselle de Bourgogne avait attenté à ses droits, avait armé contre lui, s'était emparée de villes qui devaient revenir à la couronne; qu'ainsi il avait été contraint, après avoir consulté les premiers du royaume, de venir en personne se défendre contre une telle agression. Les trêves conclues avec le feu Duc ne pouvaient en rien préjudicier aux droits que sa succession devait ouvrir; s'opposer à leur légitime exercice, c'était donc rompre la trêve: c'est ce qu'avait fait mademoiselle de Bourgogne. D'ailleurs le duc Charles lui-même ne l'avait-il pas enfreinte, en attaquant le duc de Lorraine et le dépouillant de ses domaines, ainsi que le comte de Nevers, tous deux alliés du roi et compris dans la trêve?

[1] 1477, v. s., l'année commença le 22 mars.

« Si donc votre sérénité, continuait la lettre, prend en main une si injuste querelle, ce sera sans y avoir sainement réfléchi, dans l'intérêt particulier de votre fils et de la maison d'Autriche, nullement dans l'intérêt de l'Empire qui, dans la suite, ne peut en retirer que dommage. C'est ce que votre sérénité devrait considérer. Et certes on n'aurait pas dû croire qu'après tant d'années passées, depuis votre avènement jusqu'à ce jour, en grand repos et loisir, sans prendre nul souci des supplications de toute la chrétienté qui vous appelait à la défense de la foi catholique, vous troubleriez la paix pour attaquer les rois très-chrétiens. »

Quant à Cambrai, le roi répondait qu'il n'avait nullement le dessein de le conquérir, mais qu'il avait dû, pour sa défense, occuper une ville dont les habitans avaient épousé la querelle de son adverse partie, et porté secours à ses ennemis. Si les aigles avaient été abattues, c'était sans son ordre et contre sa volonté. Dailleurs les rois de France étaient héréditairement châtelains, gardiens et vicomtes de la cité de Cambrai, et y avaient juridiction séparée de l'évêque. Les ducs de Bourgogne avaient joui de ce droit, qui avait dû faire retour à la couronne.

Passant à la comté de Bourgogne, le roi disait que jamais les ducs de Bourgogne n'en avaient fait hommage à l'empereur, qui ne l'avait pas même réclamé; et que le roi Jean son aïeul, en donnant à son fils Philippe l'apanage de Bourgogne, y avait compris, non-seulement le Duché, mais ses droits sur la Comté.

Enfin l'invasion du Hainault était justifiée comme celle de Cambrai, en alléguant que les habitans de cette seigneurie l'avaient attaqué et contraint à se défendre.

La lettre se terminait par quelques protestations de son désir de vivre en paix, dès que le duc Maximilien

et sa femme auraient abandonné ce qu'ils retenaient ou prétendaient injustement.

Cette réponse fut tardive et suivit de deux mois la lettre de l'empereur ; le roi ne l'envoya qu'au mois d'avril, lorsqu'il était déjà venu se remettre à la tête de son armée pour commencer la guerre en Flandre.

Avant d'essayer encore la voie des armes, il avait passé l'hiver à faire les plus grands préparatifs. D'énormes impôts avaient été demandés dans tout le royaume ; le ban et l'arrière-ban des provinces les plus reculées [1] avaient été appelés. L'artillerie avait été mise en état ; car jamais roi n'avait donné tant de soin et n'avait eu tant de goût pour cette partie de l'art de la guerre. Douze bombardes d'une étonnante grandeur avaient été fondues à Paris, à Orléans, à Tours et à Amiens. Les forges de Creil travaillaient depuis plusieurs mois à faire des boules de fer, et l'on taillait des pierres dans les carrières de Péronne pour charger les canons. Ailleurs on fabriquait des échelles de siége, et l'on ajustait les bois nécessaires pour se loger devant les villes [2].

En même temps, le roi n'épargnait rien afin de susciter des ennemis au duc Maximilien. Il essaya de réveiller la vieille haine des Liégeois pour les Flamands [3] et de leur inspirer un sentiment de vengeance contre cette maison de Bourgogne, qui leur avait fait tant de mal. Mais lui aussi était pour quelque chose dans ces malheurs qu'il rappelait. C'était lui qui avait excité les Liégeois, puis les avait livrés à leur ennemi, et lui-même était venu aider et assister à leur ruine. Il ne trouva donc aucune faveur dans cette ville, qui était encore pauvre,

[1] Histoire de Languedoc.
[2] De Troy.
[3] Pièces de l'histoire de Bourgogne.

désolée, presque déserte, et à peine rebâtie. Ses premiers envoyés furent mal reçus, et en danger de leur personne. Des prisonniers français, venus de Flandre, avaient été mis à mort ou jetés dans la Meuse; des serviteurs du roi avaient été saisis, mis en justice, décapités ou écartelés. L'évêque et les États répondirent aux propositions du roi par une ambassade, qui vint lui remontrer que les Liégeois étaient maintenant trop faibles et trop pauvres pour déclarer la guerre, et pour vouloir autre chose que la neutralité. D'ailleurs, disaient-ils, jamais nous n'avons été agresseurs; nous sommes sujets de l'Empire; notre évêque relève de lui, cependant nous avons refusé même à l'empereur de secourir son fils Maximilien.

Après avoir reçu cette ambassade, le roi envoya encore aux Liégeois Thierri de Lenoncourt, gentilhomme lorrain, pour tenter un dernier effort. Il feignait de rejeter leurs premiers refus et tout ce qui s'était passé contre les Français, sur l'évêque, dont il parlait en fort mauvais termes. Il rappelait l'ancienne amitié des Liégeois et de la France, les cruautés du duc Charles, la destruction de la ville, la tyrannie de la maison de Bourgogne, dont l'évêque, disait-il, avait été complice. Il ajoutait qu'encore à présent des serviteurs de cet évêque portaient les armes pour le duc Maximilien. Quant à la neutralité, ce n'était qu'un moyen de dissimuler et d'attendre qui aurait la victoire, afin de se mettre du côté du plus fort: ce qui n'était point digne des Liégeois, qui avaient autant de vertu et d'honnêteté qu'aucune nation au monde. S'ils étaient sujets de l'Empire, ils n'étaient point pour cela tenus de prendre querelle pour les volontés déraisonnables de l'empereur, lorsqu'il ne s'agissait point de l'Empire. En outre, n'avaient-ils pas

servi le duc Charles contre l'empereur, au siége de Neuss ?

Après beaucoup d'autres instances et argumens renfermés dans les lettres de créance, avec un ton à la fois de prière et de menace, le roi annonçait que Thierri de Lenoncourt ne se rendrait pas à Liége, mais attendrait à Mézières les députés des Liégeois. Cela était en effet plus prudent, à cause de l'animosité du peuple contre le roi, et l'on ne dut pas s'étonner de voir cette négociation échouer.

Il y avait moins à espérer encore du duc Sigismond d'Autriche. Tout allié et pensionnaire du roi qu'il était, sa parenté avec le duc Maximilien ne pouvait être mise en oubli. Aussi le roi, en différant le paiement de cette pension et des arrérages, écrivait-il au sire de Lenoncourt : « Avant que d'y mettre du mien, je veux savoir « s'il est de mes amis. »

Il s'assura davantage de la bonne volonté de la maison de Wurtemberg, soit du Duc, qui lui donna sous scellé serment d'être de ses alliés, soit d'Ulrich comte de Montbeliiard, dont l'amitié avait plus d'importance, à cause du voisinage de la comté de Bourgogne.

Toutes ces négociations n'étaient rien en comparaison de la nécessité où était le roi d'entretenir sa bonne intelligence avec le roi Édouard, et de veiller sans cesse à ce qu'elle ne fût point troublée par les sollicitations de l'empereur, les instances de la douairière de Bourgogne, et bien plus encore par l'amitié que le peuple d'Angleterre portait aux ennemis de la France [1].

Dès que le mariage de mademoiselle de Bourgogne avait été à peu près certain, le roi avait envoyé à Lon-

[1] Paston's Letters.

dres une solennelle ambassade, dont Gui, archevêque de Vienne, était le chef. Outre qu'il était habile et parlant bien, il apportait beaucoup d'argent, et sut le répandre à propos parmi les conseillers d'Angleterre. Aussi, après quelques semaines, un nouveau traité fut-il conclu, et la trêve de sept ans signée à Pecquigni fut prolongée pour toute la durée de la vie des deux rois.

Vers le commencement de l'année suivante, le roi Édouard envoya pour ambassadeurs lord Howard, sir Richard Tunstall [1] et le docteur Langton, afin de convertir cette trêve en une bonne et solide paix. Le roi, qui était déjà retourné en Picardie [2], fut long-temps avant de donner réponse. Il consultait ses plus habiles conseillers. Il faisait passer les propositions des Anglais en communication au chancelier, qui était resté à Paris. En attendant, il avait chargé Boffile de Judice d'accompagner partout les ambassadeurs d'Angleterre, pour leur faire honneur et pour tâcher de pénétrer leurs secrets [3]. Boffile gagna surtout la confiance du docteur Langton. Il sut de lui que le roi Édouard était sincèrement bien disposé, et désirait sur toutes choses le mariage de sa fille avec le Dauphin; mais qu'il avait quelque mécontentement du trop long retard apporté au paiement de la rançon de madame Marguerite d'Anjou. Ce seul motif jetait un peu de doute dans son esprit, et l'avait forcé de différer la guerre qu'il voulait entrepren-

[1] Ceux qui se complaisent dans la lecture si séduisante d'Érasme, n'ignorent pas ses relations avec Cutbert Tunstal, maître des rôles (*master of the rolls*) et l'un de ses amis d'Angleterre. Ce Cutbert Tunstal vint avec Thomas More aux Pays-Bas, chargé de conclure un traité de commerce. Il en est parlé au commencement de l'*Utopie*. Voyez nos *Archiv. hist.*, V, 94, etc. (R.)

[2] De Troy.

[3] Legrand.

dre contre les Écossais. S'il avait permis au duc Maximilien de prendre à sa solde des sujets anglais, c'était à la condition de ne les employer que seulement contre la Gueldre et le Luxembourg, mais nullement contre le roi; ceux même qui retourneraient en Angleterre seraient punis s'ils avaient porté les armes contre les Français. On attendait à Londres le prince d'Orange, mais il n'était pas à craindre qu'il se fît écouter.

Ces avis furent salutaires au roi; il se hâta de faire acquitter la rançon de madame Marguerite, et de prévenir le désir qu'avait constamment le roi Édouard d'être payé avec exactitude.

Il sut aussi, ce qui lui importait beaucoup, qu'enfin lord Hastings était gagné à ses intérêts, et qu'il était réellement devenu un de ses plus chauds partisans dans le conseil d'Angleterre. Le roi en eut gande joie; car il pouvait encore conserver quelques doutes sur le succès des efforts qu'il avait tentés auprès de lui l'année précédente. On l'avait même entendu, pendant le siége de Saint-Omer, un jour que lord Hastings lui avait, comme gouverneur de Calais, envoyé un message, faire à son sujet publiquement et devant le héraut anglais, de telles railleries, que les Anglais de Calais avaient supposé que le roi voulait provoquer quelque querelle, et essayer une tentative sur leur ville [1], ce qui certes était loin de sa pensée.

C'était sans doute peu après ce moment que maître Claret, muni des lettres et des instructions du sire de Comines, avait réussi à faire accepter au comte une pension de deux mille écus, en remplacement de la pension de mille écus qu'il recevait de la cour de Bourgo-

[1] Paston's Lettres.

gne [1]. De riches dons en vaisselle d'argent s'ajoutèrent au premier terme de la pension. Le roi avait fort recommandé qu'on en prît quittance; mais lord Hastings, du moins selon ce que racontait maître Claret, s'y était absolument refusé. Le messager avait vainement allégué qu'il en avait besoin pour sa propre décharge et pour n'être point accusé d'avoir détourné une partie de la somme : « Monsieur le maître, répondait le comte, « ce que vous dites semble assez raisonnable; mais ce « don vient du bon plaisir du roi votre maître et non « pas de ma requête. S'il vous plaît que je le prenne, « mettez-le dans ma manche, et vous n'en aurez autre « lettre ni témoin; car je ne veux point qu'on dise : le « grand-chambellan d'Angleterre a été pensionnaire du « roi de France, ni que mes quittances soient trouvées « dans sa chambre des comptes. » Le roi fut très-fâché que cela se fût ainsi passé; mais il en estima plus le comte de Hastings, comme ayant plus de fierté que les autres serviteurs du roi d'Angleterre.

Toutefois le grand-chambellan avait apparemment quelque autre motif, car il n'avait pas toujours montré le même scrupule. Chaque année il signait les reçus de sa pension de Bourgogne, et les quittances s'en sont trouvées à la chambre des comptes de Lille [2]. D'ailleurs il ne niait point les dons du roi, et l'année suivante, lorsque ce prince lui eût fait remettre de nouveaux dons par M. de Saint-Pierre, grand-sénéchal de Normandie, il écrivait [3].

« Sire, tant et si humblement que je puis, je me recommande à votre bonne grâce; vous plaise savoir que

[1] Comines.

[2] Pièces de Comines.

[3] Manuscrits recueillis par Legrand.

j'ai reçu vos lettres par M. le grand-sénéchal, et bien entendu ce qu'il m'a dit de par vous. J'ai aussi reçu le très-grand présent qu'il vous a plu m'envoyer par lui. Comme il saura le dire, je ne vous en saurais assez remercier, et Dieu me donne grâce de vous faire service comme j'ai de ce faire le vouloir de tout mon cœur, ainsi que je lui ai déclaré plus à plein pour vous le dire, me recommandant toujours à vos bons plaisirs pour les accomplir de tout mon petit pouvoir. Ce fait, je prie Notre Seigneur qu'il vous donne très-bonne vie et longue. Calais, 27 juin. Votre très-humble serviteur, HASTINGS. »

Le roi n'avait donc qu'à se féliciter des assurances publiques et secrètes qu'il recevait de l'ambassade de lord Howard, lorsque de nouvelles difficultés vinrent lui donner la crainte qu'un si bon accord fût troublé. Il avait, sans nul ménagement, saisi ou dévasté les seigneuries de Cassel et autres, sur lesquelles était assis le douaire de madame Marguerite d'Yorck, duchesse douairière de Bourgogne. Ennemie qu'elle était déjà de la France, ce lui fut un motif de se plaindre plus vivement encore à son frère le roi d'Angleterre [1].

« J'envoie devers votre bonne grâce, lui écrivait-elle, pour avoir secours et aide, comme à celui en qui est tout mon confort. Qu'il vous plaise avoir pitié de moi, votre pauvre servante. Là où vous m'aviez faite une des grandes dames du monde, je suis maintenant une pauvre veuve, éloignée de tout mon lignage et amis, spécialement de vous, qui êtes mon seul seigneur, père, mari et frère. Je me confie que vous ne voudrez pas me laisser misérablement détruire, comme je le suis jour-

[1] Pièces de l'histoire de Bourgogne.

nellement par le roi Louis de France, lequel fait son possible de me réduire à être mendiante pour le reste de mes jours, ce qui me serait fort étrange, comme Dieu sait. Hélas, Sire! je vous requiers de votre grâce, ayez pitié de moi. Que je ne sois point par votre commandement pauvre et désolée ici; que du moins je puisse avoir incontinent à mes dépens quinze cents ou mille archers anglais; et si j'avais richesse plus grande, Dieu sait que je vous requerrais d'en avoir davantage, ainsi que vous dira plus à plein mon féal secrétaire, Fernando de Lisbonne. Écrit à Malines, le 29 de mars 1478. Votre très-humble et très-obéissante sœur et servante, MARGUERITE. »

Le roi Édouard fut touché, comme il devait l'être, de cette lettre, et envoya tout aussitôt maître Thomas Danet son confesseur et conseiller, au roi de France, pour lui faire de pressantes remontrances au sujet de sa très-aimée sœur la duchesse de Bourgogne.

Le roi fit attendre sa réponse plus de six semaines. Lord Howard et l'ambassade étaient partis même avant l'arrivée de maître Danet. « Monseigneur mon cousin, écrivit le roi, vous pouvez être certain qu'il n'y a prince au monde auquel je désire plus complaire qu'à vous, comme à celui en qui j'ai trouvé vrai et entier amour et fermeté, et en qui j'ai le plus d'amour et de confiance. »

Nonobstant de si grandes assurances, le roi ne disait rien de clair sur les plaintes de la douairière de Bourgogne; il annonçait seulement qu'il allait envoyer une ambassade en Angleterre, et alors il ne faisait point de doute que le roi Édouard ne fût bien content de ce qu'il lui offrait et voulait faire en l'honneur de lui.

Le roi tarda encore un mois avant d'envoyer cette

ambassade. Il en avait déjà une auprès du roi d'Angleterre, mais elle n'avait eu mission et pouvoir que pour traiter de la paix ou des conditions de la trêve. C'était Charles de Martigni, évêque d'Elne, qui en était le chef. Il commença par envoyer le sire de Saint-Pierre au roi d'Angleterre pour lui protester de nouveau de toute son amitié. Puis, pour traiter des griefs de madame Marguerite, il choisit maître Yves de La Tillaye, son avocat au Châtelet : « Maîtres Yves, mon ami, lui mandait-il, j'ai su que vous étiez bon clerc et habile homme; on m'a dit que vous sauriez bien faire. Je vous prie, montrez en ceci que vous me devez service; car il n'y a guère chose où vous puissiez me faire plus grand service. Je vous ferai tellement satisfaire de votre voyage que vous serez bien content, et si vous me servez bien, comme j'en ai la confiance, vous connaîtrez que je ne vous oublierai pas. » En même temps il lui envoyait ses instructions avec une lettre pour M. d'Elne, avec lequel il devait se concerter.

Il leur recommandait, sur toutes choses, de beaucoup parler de son affection pour le roi Édouard, et à cet égard il n'épargnait pas les paroles. Quant aux plaintes de madame Marguerite, il se mettait peu en frais pour y satisfaire. D'abord il soutenait qu'elles n'étaient point fondées. Les motifs qu'il donnait pour saisir les domaines de son douaire étaient les mêmes qu'il avait allégués pour occuper les terres de l'Empire. Attaqué dans ses droits par mademoiselle de Bourgogne, il avait été contraint à se défendre, et comme les villes du douaire étaient tenues par des garnisons ennemies et servaient de refuge à ses adversaires, il lui avait bien fallu les assiéger. Le roi d'Angleterre, qui savait si bien faire la guerre, n'ignorait point qu'il n'est pas

sage de laisser derrière soi des places occupées par l'ennemi. D'ailleurs il n'était point vrai que les villes dont il s'agissait fussent le douaire de madame Marguerite. Lorsque le conseil de Bourgogne avait vu qu'elles étaient ou allaient être conquises, il avait changé l'ancienne assignation du douaire, et l'avait transportée sur d'autres domaines, dont quelques-uns, comme Cassel, devaient même faire retour à la couronne.

Cependant le roi ajoutait qu'il avait seulement saisi ces villes pour sa propre défense, et que madame Marguerite continuerait à en toucher les revenus. Plus tard même il offrit une pension équivalente, car la négociation dura long-temps, et le roi cédait toujours de plus en plus pour ne pas offenser le roi Édouard.

Mais ce qui maintenait le plus la paix entre les deux royaumes, c'était les discordes qui divisaient la famille royale d'Angleterre. Il en était advenu récemment une grande cruauté [1]. Un jour le roi Édouard, étant allé chasser dans le parc d'un écuyer, nommé sir Thomas Burdett, favori du duc de Clarence, avait tué un daim blanc que ce gentilhomme aimait beaucoup. Dans son chagrin il s'écria : « Plût à Dieu que les cornes de l'ani-« mal fussent dans le ventre de celui qui l'a tué. » Ces paroles furent érigées en crime de haute trahison ; sir Thomas Burdett fut condamné et mis à mort. Le duc de Clarence était pour lors en Irlande ; à son retour, il s'emporta beaucoup, fit entendre au roi de dures paroles ; et rien ne le pouvant apaiser, il tenait partout des discours injurieux, répétant le bruit populaire qu'Édouard était bâtard et n'avait nul droit à la couronne.

Le roi se livra à toute la haine qu'il portait à son

[1] Hollinshed. — Hume. — Rapin Thoyras.

frère, le fit emprisonner, et accuser de haute trahison devant le parlement. La reine et le duc de Glocester servirent de tout leur crédit la colère du roi. La condamnation fut prononcée sans délai. Le duc de Clarence obtint pour toute grâce de choisir son genre de mort, et, comme un débauché qu'il était, il demanda à être noyé dans un tonneau de vin de Malvoisie. C'était le 11 mars de cette année qu'il avait ainsi été mis à mort. On raconta que le roi Édouard ayant fait part au roi de France de l'emprisonnement du duc de Clarence, comme pour avoir son avis, le roi n'avait donné d'autre réponse qu'un vers latin, qui signifiait : qu'il était dangereux de ne pas achever sans délai ce qu'on avait commencé [1]

Pendant toutes ces négociations la guerre continuait en Flandre : avant l'arrivée du roi, et durant l'hiver, l'armée était restée sous les ordres du comte de Dammartin qui se tenait au Quesnoi. Les garnisons des deux partis faisaient des courses plus ou moins lointaines, tentaient des surprises, rentraient après quelques pillages, mais rien de considérable ne s'était fait de part ni d'autre. Cela seul était un avantage pour les Flamands. L'arrivée du duc Maximilien avait relevé leur courage [2]. Le bon ordre commençait à se remettre chez eux. Leur nouveau prince était jeune, avait peu de connaissance des affaires et des hommes, surtout dans un pays qui lui était étranger ; mais il écoutait de sages conseillers, et montrait bonne volonté. Les seigneurs et gentilshommes, se voyant un maître de puissante

[1] Cabinet de Louis XI.

Tolle moras, sæpe nocuit differre paratum.

LUCAIN.

[2] Amelgard. — Molinet.

famille, ne songeaient plus à passer au service du roi de France. Le duc Maximilien s'en alla de ville en ville, à Douai, à Lille, à Valenciennes, encourageant les garnisons à continuer leur vaillante défense, leur amenant des renforts [1], faisant entrer des convois de vivres, promettant aux bourgeois le maintien de leurs priviléges; enfin sachant, du moins au premier abord, plaire à tous, et leur donner assurance; puis il passa en Hollande et en Irlande [2] où les querelles des Hoecks et des Kabelljauws avaient recommencé; de là dans la Gueldre et le Luxembourg, dont les habitans ne semblaient pas disposés à se soumettre.

Lorsqu'il se fut ainsi fait connaître à ses nouveaux sujets, on lui conseilla de ne point laisser s'abolir l'ordre de la Toison-d'Or, qui avait répandu tant d'éclat sur la cour de Bourgogne et contribué à gagner l'affection et les bons services de tant de grands seigneurs et vaillans gentilshommes. On le pressait d'autant plus à ce sujet, qu'il était à craindre que le roi ne se déclarât chef de l'ordre, comme étant aux droits et place des ducs de Bourgogne. La chose étant ainsi résolue, de grands préparatifs furent faits à Bruges par les soins de messire Olivier de la Marche, et, le 30 avril, le duc Maximilien vint tenir le chapitre [3].

[1] Molinet, XLIV, 102, dit que le seigneur d'Egmont vint à Valenciennes avec 100 chevaux bien en point; que ceux d'Anvers s'y trouvèrent au nombre de 20 lances et 300 piétons, hacquebutiers, cranequiniers, picquenaires et 4 serpentines; ceux de Malines avec environ 10 lances, 200 piétons, etc., et 2 serpentines; le tout aux dépens de ces villes. (R.)

[2] *Zélande.* (R.)

[3] Lamarche. — Molinet. — Amelgard. (Voy. notre *Hist. de l'ordre de la Toison-d'Or*, 89-103.

Ce ne fut que le 7 avril que l'archiduc, qui était alors à La Haye,

Au lieu où devait être assis le chef de l'ordre, était un coussin de velours, sur lequel était posé le collier du feu duc Charles. Le nombre des chevaliers présens n'était pas grand. Plusieurs des membres de l'ordre étaient morts; d'autres avaient pris service chez le roi de France; la guerre en retenait d'autres dans les garnisons ou en campagne. MM. de Ravenstein, de Nassau, de Chimai, de La Gruthuse et de Lannoi, qui seuls assistaient à ce chapitre, requirent le duc Maximilien de se faire chef de leur ordre, et à leur requête il se rendit à l'église de Saint-Sauveur. Le coussin et le collier furent placés sur un cheval blanc, drapé de noir, conduit par deux hérauts d'armes. Un grand échafaud avait été élevé dans l'église; le Duc et les chevaliers y montèrent. Alors l'évêque de Tournai, chancelier de l'ordre, commença un grand discours latin, fit un pompeux éloge de cette noble chevalerie, du duc Philippe son fondateur, du duc Charles qui lui avait succédé, et des rois, princes, seigneurs et vaillans capitaines, qui s'étaient fait gloire de porter le collier de la Toison-d'Or. Il termina en remontrant au prince que c'était son droit et son devoir de maintenir cet ordre et d'en être le chef. Le Duc fit répondre par Jean de La Bouverie, président de son conseil, que pour l'hon-

écrivit au chancelier de l'ordre qu'il avait résolu d'en célébrer, au mois de mai prochain, dans l'église de Saint-Sauveur, à Bruges, le treizième chapitre ou vingt-unième fête.

Il est à remarquer que depuis la dernière promotion, treize chevaliers, y compris le chef et souverain, étaient venus à mourir; que des dix-huit survivans il n'y en eut que cinq qui se rendirent à cette solennité, et que les autres, à la réserve de deux, n'avaient point envoyé de procuration.

L'approche des ennemis fit commencer le chapitre un jour plus tôt, c'est-à-dire le 30 avril.) (R.)

neur de Dieu, la protection de la foi catholique, et l'illustration de la chevalereuse noblesse, il continuerait ce qu'avaient fait ses prédécesseurs. Puis tirant son épée, il la présenta à M. de Ravenstein qui le fit chevalier, aux grandes acclamations du peuple.

On passa dans la sacristie. Les chevaliers revêtirent le prince de la robe de velours écarlate, et du chaperon pareil. Quand il fut remonté sur l'échafaud, M. de Lannoi, doyen de l'ordre, s'avança et lui passa le collier, en disant : « Très-haut et très-puissant prince pour le « sang et la prud'hommie, la vaillance, la vertu et les « bonnes mœurs que nous epérons être en votre très- « noble personne, l'ordre vous reçoit en sa compagnie, « en signe de quoi je vous donne ce collier d'or. Dieu « veuille que vous le puissiez porter à la louange et aug- « mentation de vos mérites. » Alors le Duc baisa fraternellement les chevaliers et l'on descendit au chœur, où chaque chevalier, tant les absens que les présens, même ceux qui étaient morts depuis le dernier chapitre, avaient leur stalle avec leur écusson au-dessus. La messe fut célébrée; un nouveau sermon fut encore prêché, et enfin le Duc nomma les nouveaux chevaliers à qui il conférait l'ordre. Ce furent les sires Guillaume d'Egmont, Wolfart de Borselle, Josse de La Laing [1], Jacques de Fienne [2], Philippe de Bourgogne, fils du grand bâtard, Pierre de Luxembourg, Jacques de Savoie, comte de Romont, et Barthélemi de Lieftenstein [3], grand-maître d'Autriche, que le Duc avait amené en Flandre avec lui [4].

[1] *Lalaing.* (R.)

[2] Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes. (R.)

[3] Lisez *Lichtenstein.* (R.)

[4] Ajoutez-y Mathias, roi de Hongrie, Albert, duc de Saxe, Fréderic,

Pendant qu'on célébrait à Bruges des si pompeuses fêtes, il se livrait non loin de là de rudes combats. Il y avait long-temps que le roi désirait réduire Condé. Cette ville, toute petite qu'elle était, renfermait une garnison vaillante composée d'Allemands et de gens de Flandre [1]. Antoine de Lannoi sire de Mingoval la commandait. La dame de Condé, ses deux fils et le bâtard de Condé, s'y étaient enfermés avec lui [2]. Sans cesse cette garnison faisait des courses jusqu'aux portes de Tournai; elle communiquait avec Valenciennes; et encore qu'il y eût assez de haine et de jalousie entre le sire de Mingoval et le capitaine Galiot, qui commandait à Valenciennes, le siége de cette dernière ville était rendu plus difficile encore par les sorties continuelles des gens de Condé. On avait essayé pendant tout l'hiver d'avoir cette ville. Les plus grandes promesses avaient été faites aux bourgeois qui n'avaient pas voulu y entendre. Des hommes de la garnison avaient été gagnés, mais leurs complots avaient été découverts.

Enfin, après l'arrivée du roi, il résolut d'emporter Condé par vive force; il partit du Quesnoi avec de grandes forces, commença par s'emparer du château de Harchies, sur la Haisne, afin d'avoir un passage assuré sur cette rivière et d'empêcher Valenciennes de communiquer avec Condé. De là on marcha sur le château de Ville, où le bâtard de Ville s'était enfermé avec quelques paysans. Il le rendit et se retira. Tous les autres châteaux qui entouraient Condé furent ainsi

empereur des Romains, père de Maximilien, et le seigneur de Château-Guyon, de la maison de Châlons, prisonnier en France. (R.)

[1] Molinet.

[2] Molinet y met de plus le seigneur de Condé et le seigneur de Fresne, son fils. (R.)

pris [1], sans pouvoir faire beaucoup de résistance ; et le roi vint mettre le siége devant la ville, dans les derniers jours d'avril. Ni les menaces, ni la vue d'une si forte armée n'ébranlèrent le courage des bourgeois et de la garnison. Le soir même de l'arrivée du roi, Baudoin, bâtard de Condé, descendit des murailles par une échelle avec quelques hommes d'armes appartenant au comte de Romont, se jeta tout au travers des Français avant qu'ils eussent établi leur camp, mit tout en désordre, brisa à coups de marteau plusieurs couleuvrines, pilla quelques bagages, et, à la faveur du trouble qu'il avait causé, remonta sans avoir perdu un seul de ses compagnons.

Il fallut donc se retrancher avec soin et prendre pour le siége de cette petite ville, déjà à demi ruinée, autant de précautions que pour une grande forteresse. Le sire de Moui, venu de Tournai, entourait la ville de l'autre côté. Le roi fit placer en face de la porte Raimbault quatorze grosses pièces d'artillerie, parmi lesquelles il y en avait une fameuse qui avait fait de grands dégâts à Arras, et qu'on nommait le chien d'Orléans, et une autre qui s'appelait le Doyen des pairs [2]. Le feu était

[1] Tels que celui de Montreuil-Sur-Haine appartenant au sire de Ligne, celui du Biez au fils de la Sénéchale de Hainaut, de Briffœil, de Boussu, d'Estambruges, etc. (R.)

[2] Louis XI, dit le père Daniel, fut le premier des rois de France qui eut une nombreuse artillerie. Il avait fait faire douze canons auxquels il avait donné le nom des Douze-Pairs, un desquels fut pris à la bataille de Montlhéri. Son rival Maximilien perfectionna la manière de fondre les canons, la construction des armes à feu et la trempe des armes défensives. On lui attribue plusieurs découvertes dans la pyrotechnie. —Les historiens ont beaucoup parlé du train d'artillerie de Charles VIII dans son expédition d'Italie. Il y avait, en effet, dans son armée 1002 grosses bombardes, 1200 pièces bâtardes, la plupart espèces d'arque-

continuel, car le roi avait promis à ses canonniers de leur donner mille écus, si la porte était rasée dans la journée du vendredi 1er mai.

Elle le fut en effet, et les débris ayant comblé le fossé, il n'y avait plus moyen de se défendre. Les Allemands parlèrent les premiers de se rendre; les paysans, qui étaient enfermés dans la ville, trouvèrent moyen de s'échapper. La dame de Condé, qui avait d'abord montré tant de courage, sentit son cœur s'affaiblir dans cet extrême danger. Elle traita avec le roi pour elle et pour toute sa famille. Le sire de Mingoval eut plus de fermeté. « Je pourrais faire de vous à ma volonté, » lui dit le roi. — « Vous le pouvez, cher sire, répliqua « Mingoval, mais je tiendrai toujours loyalement mon « parti. » Les promesses ne réussirent pas mieux que les menaces. Le roi lui accorda, ainsi qu'à sa garnison, de sortir vie et bagues sauves.

Pour prévenir le désordre, il coucha sous la tente, et n'entra que le lendemain à Condé [1]. Il y assista au service divin, et donna mille francs aux chanoines pour célébrer une messe chaque jour. Les bourgeois furent ménagés et laissés paisibles. Une grosse garnison fut mise dans la ville, et l'on commença à réparer les remparts.

Ce fut le terme des exploits du roi. Les Français pri-

buses à croc, 200 maîtres experts ou commissaires pour exécuter l'artillerie, 600 maîtres charpentiers et sapeurs, 300 fondeurs de boulets, appelés alors pierres de fonte, 200 forgerons, 1100 charbonniers, 200 faiseurs de cordes et de cables, 4,000 charretiers et plus de 8,000 chevaux d'artillerie. (R.)

[1] Louis XI s'empara de Condé le 1er mai 1478. Il en donna avis aux magistrats de Tournay, par une lettre insérée dans les *Documens inédits* de M. Gachard, I, 379, note 2. (R.)

rent encore quelques châteaux, Biez, Belœil [1], Bossu, Estrambourg [2]; mais, s'étant avancés jusqu'à Audenarde, la garnison anglaise, que madame Marguerite tenait dans cette ville de son douaire, les repoussa avec grande perte.

Pendant ce temps-là, le duc Maximilien assemblait une forte armée à Mons. Presque tous les seigneurs de Flandre et de Hainault s'empressaient à venir combattre avec lui. On y voyait le comte de Romont, le marquis de Bade, les sires de Nassau, de Croy, de Lannoi, de Ligne, de Hautbourdin, de Rubempré, le jeune Sallazar, Jacques Galiot [3], et encore beaucoup d'autres, qui avaient repris bonne volonté et courage.

Le roi était retourné à Arras après la prise de Condé, et s'occupait beaucoup d'une affaire à laquelle il s'obstinait, encore qu'il n'en pût pas tirer grand avantage. Lorsqu'il avait voulu s'emparer de l'héritage du duc Charles, il avait hautement publié qu'il exerçait son droit en confisquant les domaines d'un vassal criminel de lèse-majesté. Dans ses réponses à l'empereur, au duc Maximilien, au roi d'Angleterre, dans ses lettres aux villes de Bourgogne, il avait sans cesse donné ce motif. Mais quand et comment ce crime avait-il été jugé? c'était ce qu'il ne pouvait dire. Alors il résolut de faire faire le procès au duc Charles, tout mort qu'il était, et même à mademoiselle de Bourgogne.

En conséquence, le 11 mai il adressa des lettres patentes au Parlement [4]. Son procureur général lui avait

[1] Le château de Belœil ne fut pas pris, selon Molinet, pag. 139. (R.)

[2] Estambruges. (R.)

[3] Appelé ailleurs *Galeotto*. (R.)

[4] Pièces de l'histoire de Bourgogne.

remontré, disait-il, tous les actes criminels du feu duc Charles de Bourgogne, dont une longue énumération était rappelée à peu près dans les mêmes termes employés par les autres publications faites contre lui de son vivant. « Quoique les crimes de lèse-majesté commis par le feu duc Charles soient notoires et manifestes, et que dès le temps où ils furent commis, le droit de confiscation nous fût acquis ; néanmoins, afin que chacun connaisse toujours plus notre droit, la grande raison et justice que nous voulons garder, et sache que ce que nous avons fait et faisons, c'est pour la conservation des droits de notre couronne et la sûreté du royaume; pour mieux faire obéir à nos mandemens, lorsqu'ils seront donnés en termes de justice; afin aussi que la chose soit plus connue et manifeste pour l'exemple des autres; vu la grandeur de la matière, nous voulons qu'elle soit introduite et terminée en notre cour de Parlement à Paris, qui est la cour de justice souveraine de notre royaume, où ressortissent et doivent se juger et déterminer les matières touchant les pairs et pairies de France, et aussi les grands droits appartenant à la couronne. »

Il ordonnait donc de faire à la requête du procureur général toutes informations nécessaires, et préalablement de faire publier les présentes lettres, à son de trompe et par cri public dans la ville de Paris et les autres bonnes villes.

Tous les autres ordres nécessaires furent donnés pour commencer cette procédure. Toutefois le roi ne se soumettait pas sans réserve aux règles de la justice : « ce faisant, disait-il, notre procureur général n'a pas l'intention de se départir des effets de la notoriété publique, ni de s'astreindre à autres preuves si besoin en était. »

Dans les instructions données au procureur général, il était dit qu'il suffisait de donner aux parties six semaines pour comparaître. Il devait commencer par présenter les lettres du roi, et faire sa requête à la cour le premier jour d'audience publique. C'était ensuite le Parlement qui devait ordonner la publication dans les villes du royaume, donner tous ordres pour l'instruction, choisir des commissaires pour entendre les témoins: car, disait le roi, ce qui se fera par autorité de la cour sera plus sûr.

Les points sur lesquels devaient porter l'information étaient désignés. Le duc de Bourgogne a-t-il fait guerre publique au roi et au royaume? A-t-il mis siége devant Beauvais et autres villes? S'est-il fait nommer souverain seigneur dans les terres qu'il tenait du royaume? A-t-il érigé des parlemens à Malines et a Beaune, pour y faire ressortir des pays qui étaient du royaume? N'a-t-il pas commis de grandes cruautés à Nesle? A-t-il mis le feu et l'incendie dans tous le pays de Caux? N'a-t-il pas, avec le connétable et divers autres, contracté et scellé un engagement contre le roi, ainsi que le prouvent divers témoignages reçus dans le procès du connétable et du duc de Nemours, entre autres le témoignagne du duc de Bourbon?

Mais le fait sur quoi le roi insistait le plus, c'était sa prison de Péronne. La lettre de garantie que le Duc lui avait écrite avant ce voyage, était demeurée déposée à la chambre des comptes. Le roi écrivit à Jean Bourré Duplessis, trésorier de France et maître des comptes, de la lui renvoyer sur-le-champ par un messager sûr.

Cette lettre a donné lieu à une remarque singulière. Sur la requête du procureur général, des témoins furent entendus pour attester qu'elle avait réellement été

écrite par le duc de Bourgogne. Antoine de Crèvecœur dit qu'il était certain que la signature était celle du Duc, et qu'il possédait des lettres revêtues de signatures pareilles ; il croyait même la lettre écrite entièrement de la main du Duc. Jean Jacquelin, ancien conseiller de Bourgogne, attesta la même chose. Guillaume Bische, celui qui depuis avait livré Péronne au roi, et qui avait eu souvent de secrètes intelligences avec lui, déclara que la lettre avait été écrite en sa présence, et qu'il en avait été porteur. Guillaume de Clugni, qui avait eu toute la confiance du Duc, et que le roi nomma peu après évêque de Poitiers, entra dans de plus grands détails, et dit que la signature était d'autant plus évidemment authentique, qu'il y reconnaissait une sorte de chiffre mêlé avec la première lettre, que le Duc avait en usage pour rendre sa signature plus difficile à contrefaire. Le grand bâtard, son frère Baudoin, et M. d'Esquerdes, reconnurent aussi cette signature.

Néanmoins il existe de nos jours en original une lettre du duc de Bourgogne au roi, pour lui promettre sûreté s'il vient à Péronne ; cette lettre contient des garanties beaucoup moins formelles, n'est point conçue dans les mêmes termes, et il ne semble pas qu'elle ait été produite au procès. Ainsi, ou le duc de Bourgogne écrivit deux lettres et n'envoya que la seconde, qui, en effet, est la seule datée, ou le roi fit contrefaire celle qu'attestèrent les témoins [1].

Enfin le roi ordonna que deux lettres de mademoiselle de Bourgogne, l'une écrite aux états du Duché pour maintenir ses droits, l'autre aux Suisses pour leur

[1] Sur les *faussaires*, voir la *Recollection des Merveilles*, strophe cxiii. (R.)

demander secours, fussent déposées comme pièces au procès.

Avant que le Parlement eût pu achever d'instruire cette affaire, les choses changèrent de face, et il n'en fut plus question.

Le duc Maximilien s'était avancé avec une armée de plus de vingt mille combattans, jusqu'à Pont-à-Vendin[1]. Il fallut que les Français quittassent au plus tôt les châteaux qu'ils avaient pris peu de jours auparavant. Condé même allait être serré de près, et ne pouvait faire la moindre résistance, si le roi ne venait avec son armée pour dégager la ville. Le sire de Moui, qui y avait été laissé, envoya son fils au roi. Il était encore à Arras. Jacques de Moui se jeta à genoux devant lui, le conjurant de ne pas livrer la ville de Condé et son père à une ruine certaine. Tous les capitaines et conseillers qui entouraient le roi, et même maître Olivier qui semblait avoir tant de crédit sur lui, furent d'avis de secourir Condé.

L'armée du roi était plus belle et plus nombreuse que celle du Duc. Tout chargé d'impôts qu'était le royaume, il pouvait fournir de bien plus puissantes finances que les pays de Flandre; il était donc à croire que la voie des armes était tout à l'avantage du roi. Mais il n'entrait jamais dans son esprit de courir le hasard d'une bataille. Il tenait qu'il n'y en avait aucune d'assurée, et quand il faisait courir le moindre risque à son armée, c'était certes bien malgré lui : « Il aimerait mieux perdre « dix mille écus que le moindre archer, » disaient les Flamands eux-mêmes. On assurait, en outre, qu'il avait été grandement frappé d'un miracle qui, selon le

[1] Molinet. — Lamarche. — Amelgard.

bruit populaire, avait été vu quelques jours auparavant dans la cathédrale de Cambrai. Pendant qu'on chantait complies, le jour de la Fête-Dieu, au moment de l'hymne *O salutaris hostia*, la porte du tabernacle s'ouvrit toute seule, et le saint ciboire descendit sur l'autel sans l'aide de personne. Ce prodige épouvanta beaucoup les assistans, et l'on en tira augure contre les Français.

Le roi ne voulut pas qu'on essayât de résister, et, songeant déjà à ne pas continuer une guerre où le succès n'était pas certain, il ordonna au sire de Moui de laisser la ville de Condé avant même que le siége en fût commencé. Dès que cette volonté fut connue, le sire de Moui fit sonner les cloches, et annonça aux habitans que le roi venait de gagner une grande victoire, pour laquelle il fallait aller remercier Dieu et chanter le *Te Deum*. Quand tous les gens de la ville furent assemblés dans l'église, la garnison se répandit dans les maisons, pilla tout ce qui s'y trouvait, chargea ce butin sur des bateaux, se retira après avoir mis le feu à six endroits différens de la ville, et renversa les défenses qu'on venait de rétablir à grands frais. Ce fut ainsi que les Français accomplirent les promesses que le roi avait faites un mois auparavant aux bourgeois de Condé, et récompensèrent l'hospitalité qu'ils en avaient reçue. Mortagne [1] fut traitée de même sorte, et toute l'armée se replia vers le Quesnoi.

[1] On ne sera pas fâché, à une époque où les institutions communales excitent si justement l'attention publique, de trouver ici la *charte de franchise* de Mortagne. Nous la tirons du MS. déjà cité de Dufief, qui lui-même l'avait extraite d'un *vieil recueil des coustumes de Mortaigne*, appartenant à M. de Hurges.

« Jou Arnoul, sires de Mortaigne, castelains de Tournay, fay sça-

Le duc Maximilien s'avança alors jusqu'auprès de Valenciennes, et Galiot s'approcha du Quesnoi. Le comte

« voir à tous ceux qui sont et qui advenir sont, qui cest escript verront « ou orront, que jou ay ottroict à mes bourgeois de Mortaigne tele « franchise come ceste charte devise.

« Quiconque soit bourgeois de Mortaigue, s'il a vaillant cent livres, « il doibt avoir son haubert et capel, se glave et espée souffisant, et « quiconque soit bourgeois de Mortaigne, s'il a vaillant LX livres, il « doibt avoir son haubergeon, capiel de fier, glave et espée souffisans.

« Et li bourgeois qui n'a vaillant LX livres doibt avoir armures teles « que li esquievins verront qu'il pourra souffir selon le requeste et « selon la pouvreté.

« Et s'il advenoit que li sires semonsist que cascuns bourgeois eust « ses armes teles come il les deveront, avoir doibvent leurs armes, et « qui adont ne les moustreroit, il seroit à VI sols de lois et de ces VI sols « auroit li sires III sols et la ville III sols.

« Et si aucuns moustroit armes teles que li esquievin veissent « qu'elles ne fussent mie souffisans à lui, il lui commandent qu'il les « ait amendet dedans XV jours, et si adont ne les avoit amendet bien « jusques au dict des esquievins, il l'amenderoit par VI sols tournois « de lois; s'en auroit li sires III sols et la ville III sols.

« Et ces III sols que la ville aura doibvent li justice et esquievin « mettre en armures pour armer ceulx qu'il verront que mestier en « aront à le besoigne du sire et de la ville, et chil à qui on les aura « prestez, les doibvent remettre là où il aroient prises, au revenir de la « besogne.

« Et li bourgeois de Mortaigne ont octroiet à moi et à ceux qui « après moy seront sire de la ville, que s'il advenoit chose que li « sires de Mortaigne fut prius ..... *donner u de le soy sire, u de le « peinre dont il fut rayens* *, selon resnaule (*raisonnable*) et loyal es- « wart (*égard*) des esquievins et des preud'hommes de le ville, aidier « lui doibvent de leur requeste, seloncq leurs pouvoirs; et se débat « avoit entre le sire et le ville, que li sires ne vousist mie prendre en « gré chou que la ville li offriroit, prendre le doibt li sires par le con- « seil des pers du castiel.

« Et s'il advenoit que li sires semonsist les bourgeois de Mortaigne, « aller il doibvent jusques entor de se terre, tous si avant come li « terre de Mortaigne et tout li Tournesis et se terre de Bruille s'en-

* Les mots en italiques sont ainsi dans le MS. mais manquent de clarté.

de Dammartin fit sortir une portion de son armée, et repoussa les Flamands, sans grande perte de part ni d'autre. C'était le 6 de juin; dès le surlendemain, une trêve de huit jours fut signée. Ce fut Philippe de Croy, comte de Chimai, qui en fut le principal négociateur. Le roi l'eût souhaité plus longue, et envoya le sire de Curton au Duc pour proposer une prolongation, qui fut de cinq jours seulement. Olivier de la Marche vint trouver le roi et lui offrit une entrevue avec son maître, afin d'aviser loyalement à terminer leurs différends. Cette proposition ne fut pas agréée. Les Flamands, sachant combien le roi craignait d'en venir à un combat, passèrent le canal de la Heule, rangèrent leur armée, et envoyèrent des hérauts offrir la bataille.

Cependant les deux partis commençaient à manquer de vivres; les villes n'avaient plus de provisions. Le temps de la moisson approchait. Il importait aux mal-

« tendeit, et là lui doibvent aidier si come leur sire, et plus avant li « sires ne les puet mener.

« Icelle semonse doibt-il faire sans mauvaise oequison, et faict à sçavoir « que li bourgeois de Mortaigne doibvent aidier le sire de le ville et à « le chevalerie de son aisné filz et au mariaige de son aisnée fille se- « loneq raisonnable et loyal eswart des esquievins et des preud'hommes « de la ville.

« Et se débat i avoit que li sires ne vousist mie prendre en gré ce « que la ville lui offriroit, li sires en doibt croire les pers du castiel « et la ville aussi.

« Et si li sires mouroit anieois que l'aisnée fille fust mariée, pour ce « ne perdroit mie li sires l'aide de s'aisnée sœur *.

« Et se la ville avoit aidiet au mariaige de l'aisnée fille du sire ou au « mariaige de s'aisnée sœur, as autres sœurs ne as autres filles la ville « ne doibt nient aidier, etc.

« Ce faict l'an MCCL ou mois de febvrier. » (R.)

* Dans le MS. il y a : *Ne prendroit mie li' sires l'ame de s'aisnée sœur*, ce qui est évidemment inintelligible.

heureux habitans qu'elle ne fût pas, comme l'autre année, toute fauchée et perdue. Le duc Maximilien n'avait pas assez de forces pour s'avancer parmi les villes et forteresses où le roi enfermait son armée. De son côté, le roi ne voulait pas tenter la fortune. En cet état, une trêve d'une année fut enfin conclue.

Tous les sacrifices furent faits du côté du roi. Pour qu'on ne lui imputât plus d'attenter aux droits de l'Empire, et afin de ne pas provoquer l'empereur et les princes d'Allemagne, il s'engagea à retirer ses troupes du Hainault. L'ordre en fut envoyé au comte de Dammartin, même avant la signature de la trêve. En même temps il lui était commandé de brûler la ville du Quesnoi; il pensa que rien ne pressait, resta, et épargna cette cruauté. Le roi se radoucit en effet, et une fois la trêve signée, le Quesnoi fut rendu sans plus de dommage. Mais ce ne fut pas le comte de Dammartin qui fut chargé de l'exécution de cet ordre; M. du Lude eut la commission de le remplacer dans la garde du Quesnoi; quelques jours après, il en fit la remise au sire de Bossut, qui y entra au nom du Duc.

Le roi fut même obligé de retirer les troupes qu'il avait à Tournai, encore que la ville fût du royaume; mais elle était située au milieu du pays de Flandre. La garnison et les habitans n'avaient point cessé de faire des courses et des pillages, au mépris de la précédente trêve; de sorte que les villes flamandes, dès qu'elles surent que le comte de Chimai et les ambassadeurs du duc Maximilien n'avaient rien réglé concernant Tournai, murmurèrent hautement, menacèrent de toute leur fureur les conseillers qui avaient ainsi oublié leur intérêt le plus essentiel, et protestèrent qu'elles ne garderaient pas la trêve. Il fallut donc que le roi donnât

aux gens de Tournai la permission tacite [1] de traiter en leur propre nom, et de rester neutres comme dans les anciennes guerres. Ce fut un grand chagrin pour eux que le pillage enrichissait, et qui restaient exposés aux vengeances des Flamands.

Ce fut le roi lui-même qui vint en personne remettre Cambrai [2] à l'Empire. Le sire de Marafin, qui avait été laissé depuis une année gouverneur de cette ville, y avait fait de rudes exactions. Les plus riches bourgeois avaient été mis à rançon; leurs murmures avaient été traités de complots contre le roi; plusieurs d'entre eux avaient été décapités; d'autres mis en prison, ou envoyés dans de lointaines provinces du royaume. Le clergé n'avait pas été plus ménagé. Beaucoup de chanoines de Saint-Aubert étaient emprisonnés, entre autres deux frères de l'abbé Philippe Bloquiel, qui pendant le même temps était maltraité et rançonné par le sire de Ravenstein, dont il avait imploré le secours pour la ville de Cambrai. Marafin, encouragé et appuyé par M. du Lude, n'avait pas même respecté les églises, dont il avait enlevé l'argenterie, les ornemens, et jusqu'aux reliquaires. Enfin, parmi tant de capitaines qui ne songeaient qu'à s'enrichir et à prendre, il s'était fait une renommée populaire, et il y avait une chanson dont on répétait partout le refrain :

Elle est bien habillée
La ville de Cambrai;
Marafin l'a pillée.

Le roi voulut cependant mettre quelque ordre à un si grand scandale. Il ordonna au sire de Marafin de

[1] Amelgard.
[2] Molinet. — Almanach historique de Cambrai.

restituer ce qu'il avait pris aux églises. La restitution ne fut pas toutefois bien rigoureuse, et à quelque temps de là, un jour que le sire de Briquebec admirait et soupesait une belle chaîne d'or que Marafin portait à son cou, le roi se prit à dire en raillant, selon sa coutume : « Adorez-la, mais ne la touchez pas, car elle est « sacrée. »

Lui-même donna douze cents écus pour les églises de Cambrai, puis ayant assemblé les bourgeois, il leur dit : « Nous voulons que vous soyez neutres et demeuriez « en la condition où vous aviez coutume d'être. Mais « nous sommes vicomte de votre cité, et voulons garder « notre juridiction et le droit que nous avons. Quant à « nos armes, vous les ôterez quelqu'un de ces soirs, et « vous y logerez votre oiseau tout de nouveau. Il aura « fait comme les hirondelles, qui s'en vont pour revenir « au printemps. »

Enfin, par ses paroles, ses gracieusetés et ses dons, il contenta si bien les gens de Cambrai que le chapitre l'inscrivit au nombre de ses bienfaiteurs. Cependant, au départ des Français, Louis, bâtard de Vendôme, que le roi avait nommé abbé de Saint-Aubert, emporta ou vendit tout le mobilier de l'abbaye.

Le roi prétendit, toutefois, avoir le droit de conserver le château de Selles qui servait comme de citadelle à la ville. Après quelques jours, les bourgeois exigèrent à main armée que ce château fût compris dans la neutralité. La garnison française n'était que de vingt-sept hommes. Elle ne pouvait se défendre, et il fut réglé que le château serait tenu en dépôt et confié à deux gardiens de la trêve, le sire Jacques de Luxembourg pour le roi, et M. de Fiennes pour le duc d'Autriche.

Les trêves réglaient aussi que le roi restituerait à

Monsieur d'Autriche tout ce qu'il tenait ou pouvait tenir dans la comté de Bourgogne. Ses affaires avaient été bien réparées et mises en bon point de ce côté par messire Charles d'Amboise. Il s'était comporté avec sagesse et diligence, et d'une façon toute opposée à la brutalité de M. de Craon.

C'était surtout avec les Suisses qu'il convenait d'agir habilement [1]. Il y avait eu dans les premiers jours de l'année une grande assemblée à Zurich, où étaient venus, avec les députés des huit cantons, les ambassadeurs du roi, de l'empereur, du duc Sigismond, et de toutes les villes d'Alsace. Le duc René de Lorraine y arriva en personne, ainsi que l'archevêque de Besançon avec une grande suite. Jamais telle foule ne s'était vue dans une si petite ville. Les compagnons de guerre, les chercheurs d'aventures, y étaient venus en foule pour décider l'assemblée à prendre parti dans la querelle de Bourgogne. Les logemens manquaient, les vivres étaient devenus hors de prix.

L'assemblée des députés des cantons était cette fois moins favorable au roi. Il avait trop mal accueilli les ambassadeurs; les engagemens qu'il avait pris n'avaient point été acquittés exactement. D'ailleurs, son armée avait eu de mauvais succès en Bourgogne; les efforts de ses ambassadeurs ne purent donc empêcher qu'une paix perpétuelle ne fût conclue entre le duc Maximilien et les Suisses. En vain on leur offrait de fortes sommes; en vain il leur fut même proposé de prendre une grande portion de la comté de Bourgogne, lorsqu'elle serait conquise. Ils aimèrent mieux accepter des Bourguignons la promesse d'une somme de cent cinquante mille flo-

[1] Mallet. — Muller. — Gollut. — Legrand. — Comines.

rins, et s'engager à ne prendre nulle part à la guerre Toutefois, ils conservèrent sans nul changement les traités d'alliance qu'ils avaient avec le roi. Lucerne même, pour lui demeurer plus fidèle, refusa d'être compris dans la paix avec le Duc.

Il semblait que le sire de Chaumont dût se trouver par là dans un embarras plus grand que son prédécesseur; mais, comme on a vu, les gens de guerre avaient peu de souci des volontés de leurs cantons, et s'en allaient où ils étaient le mieux payés. Le roi ne laissa point manquer d'argent à M. de Chaumont, et, alors, il attira dans son armée les Suisses qui, l'année précédente, avaient été cause de la perte de M. de Craon. Il les payait bien, leur faisait un doux accueil, et avait soin en même temps d'entretenir bonne intelligence avec les landammans, avoyers et conseillers des cantons; afin qu'ils fermassent les yeux sur cette violation de la paix de Zurich. D'ailleurs, le roi, au lieu de s'offenser de la conduite des Suisses, de leur retirer tout paiement, et de considérer l'alliance comme rompue, ainsi que le voulaient quelques-uns de son conseil [1], avait au contraire redoublé de caresses pour les ramener à lui. Il se fit bourgeois de Berne, et voulut qu'on lui en expédiât les lettres. Il distribua plus de pensions et de présens que jamais; chacun des cantons reçut vingt mille francs par an. C'était plus d'argent que n'en avaient promis les gens de la Comté, et encore ne pouvaient-ils payer.

Les Suisses étant ainsi devenus favorables au lieu d'être contraires, la guerre de Bourgogne eut un tout autre succès. Les gentilshommes de la Comté s'étaient

[1] Pièces de Comines.

emparés de plusieurs villes du Duché. Jean Jacquelin, fils de l'ancien président du parlement sous le duc Charles, avait fait révolter Beaune. Le sire d'Amboise mit promptement un terme à la prospérité du parti opposé au roi; il commença par emporter Verdun [1], où il fit prisonniers les sires de Quingei et de Cothebrune, et tailla en pièces ce qui leur restait de gens de guerre venus de Suisse. De là il marcha à Seurre, qu'il prit aussi avec sa garnison, que commandait le sire de Vauldrei. Ensuite, après avoir soumis Semur et Montsaugeon, il pressa si vivement le siége de Beaune, que la ville fut contrainte de se rendre. Les conditions furent sévères. Les habitans perdirent leurs priviléges, que le roi leur remit cependant quelques mois après. Plusieurs marchands de Paris s'étaient rendus auprès du sire de Chaumont, pour réclamer des vins de Bourgogne que les gens de Beaune leur avaient vendus sans les leur livrer, bien qu'ils en eussent touché le prix. Justice leur fut faite, et ils emmenèrent leur vin. La garnison avait obtenu de se retirer.

Ainsi, au moment où le roi signait la trêve d'une année avec le duc Maximilien, il savait que tout le duché de Bourgogne était rentré sous son pouvoir. C'était dans l'intervalle qui s'était écoulé depuis le commencement des pourparlers jusqu'à la conclusion et durant la première trêve de quinze jours, que le sire de Chaumont, qui n'y avait pas été compris, avait chassé les gentilshommes de la Comté et soumis la ville de Beaune.

[1] A l'embouchure du Doubs dans la Saône.

Digitized by Google

LIVRE TROISIÈME.

Le roi revient en France. — Prédications de frère Fradin. — Complot attribué au prince d'Orange. — Conjuration des Pazzi. — Le roi soutient les Florentins. — Ordonnances sur les affaires de l'Église. — Assemblée du clergé à Orléans. — Négociations avec le pape. — Ambassade du roi en Italie. — Négociations avec l'Espagne. — Avec l'Angleterre. — Conférences pour la paix. — Réforme des compagnies. — Lettre du comte de Dammartin. — Préparatifs pour la guerre. — Rupture de la trêve. — Prise de Dôle. — Soumission de la Comté. — Voyage du roi à Dijon. — Suite de la guerre en Artois. — Bataille de Guinegate. — Lettre du roi à M. de Saint-Pierre. — Représailles exercées sur les prisonniers. — Succès de la flotte française. — Négociations avec les Suisses. — Affaires de Savoie. — Le duc d'Albanie vient en France. — Affaires avec la Bretagne. — Information contre le duc de Bourbon. — Affaires de Lorraine et d'Anjou. — Affaires de la Gueldre. — Troubles de Hollande. — Embarras du duc Maximilien. — Poursuites contre l'évêque d'Elne. — Guerre dans le Luxembourg.

Pendant que la trêve se négociait, madame la duchesse Marie accoucha d'un fils, le 22 juin 1478 [1]. Ce

[1] *Environ trois heures au jour,* dit Molinet, qui décrit complaisamment les cérémonies du baptême. Éléonore de Poitiers, après avoir dans son *Cérémonial* raconté ce qui s'était passé au baptême de Marie de Bourgogne, consacre pareillement un chapitre à celui de l'archiduc Philippe. Elle remarque que depuis la *maison de Monsieur à Bruges* jusques dans l'église Saint-Donat, *on allait tous sur hourts* (échafauds), *faits selon la rue et au travers du marché; lesdits hourts estoient de la haulteur d'un homme et clos de draperie et bois tout du*

fut un grand sujet de joie dans toute la Flandre, et de pompeuses réjouissances furent célébrées à Bruges, où

long. Dans son appartement la duchesse avait *cinq degrés sur son dressoir*, et la scrupuleuse Eléonore remarque que rigoureusement les *cinq degrés* n'appartenaient qu'à une reine de France.

Molinet donne deux parrains à l'enfant : *Monseigneur de Ravenstein* et *Pierre, comte de Saint-Pol, de Brienne et de Marle*, fils du connétable. Outre ces noms on voit figurer, dans cette cérémonie, ceux qui suivent, et qui doivent plaire la plupart à des oreilles belges :

Les sires de Lalaing; de la Hamaide; de la Gruthuyse, comte de Wincester, chevalier d'honneur; Hugues de Melun, fils du vicomte de Gand; Louis de Luxembourg, fils du connétable; Guillaume de la Baume, seigneur d'Irlain, chevalier d'honneur de la duchesse douairière de Bourgogne, dite Mme de Charolais; Josse de Lalaing, seigneur de Montigny, chevalier d'honneur de la duchesse Marie; Philippe de Hornes, seigneur de Gaesbeke et de Beaucignies; Jeanne de Culembourg, fille d'un bâtard de Bourgogne; Mme de la Gruthuyse; Mme de Halewyn, dame d'honneur de la duchesse; le seigneur de Molembaix, c'est-à-dire Baudouin De Lannoy, premier maître d'hôtel; Charles de Croy, seigneur de Renty; le seigneur de Quiévrain, fils du comte de Chimay (la terre de Quiévrain étant passée de la maison de Lalaing dans celle de Croy, par mariage); le seigneur de Mouscron, maître d'hôtel de la douairière; Messire Robert de Menneville, maître d'hôtel de la duchesse régnante; maître Philippe Ciron, premier chapelain de la chapelle ordinaire du Duc; Jean Parmentier, confesseur de la Duchesse; maître Dominique et Jean de Lannoy, médecins.

On fit, dit Molinet, sur la naissance de l'archiduc Philippe, ce chronogramme :

OMnIbVs aCCeptVs regnat noVVs eCCe phILIppVs.

Erasme a fait un panégyrique de Philippe d'Autriche, dit le Beau, pour lequel il reçut cinquante écus, ainsi qu'il le raconte dans la récapitulation des avantages que lui valurent ses dédicaces. (*Histoire des dédicaces d'Érasme*, par M. Gabr. Peignot, *Bulletin du Bibliophile*, 1836, Ier liv. pp. 11-15.)

En 1776, l'académie de Bruxelles couronna un Mémoire flamand, de L. J. E. Pluvier, traduit en français par Des Roches, en réponse à cette question : *En quel temps, depuis le commencement de la domination des Francs, jusqu'à la naissance de Charles-Quint, peut-on dire*

elle était alors. Madame Marguerite, duchesse douairière, fut choisie pour marraine; le parrain fut M. Adolphe de Clèves sire de Ravenstein; et l'enfant fut nommé Philippe en mémoire du bon duc Philippe, dont la mémoire était si grande dans tous les pays de la domination de Bourgogne. Le Duc, tout proche qu'il était, ne quitta point son armée pour le baptême; mais dès que la trêve fut conclue, il revint auprès de madame Marie, et les relevailles furent solennisées par les plus belles fêtes.

Pendant ce temps-là le roi revenait en France. Il passa près de Paris, sans toutefois entrer dans la ville. On disait qu'il y régnait quelque maladie contagieuse; d'ailleurs il était de plus en plus porté d'un mauvais vouloir envers les Parisiens. La liberté de leurs propos lui déplaisait; il se trouvait plus libre [1] de gouverner ses affaires à son gré, et de mener le train de vie qui lui convenait, quand il était loin d'une si grande ville.

Cette année même il avait eu encore sujet d'être mécontent des habitans de Paris. Vers le mois d'avril un cordelier [2], nommé frère Antoine Fradin, natif de Villefranche en Beaujolais, était venu y prêcher [3]. C'était

que l'état de la Belgique ait été le plus florissant, les mœurs publiques les plus saines et le peuple le plus heureux? M. Pluvier se prononce pour le règne de Philippe le Beau.

Molinet a célébré plus d'une fois en vers le même prince. On lit entre autres dans ses *Dictiers*, une pièce allégorique intitulée : *La Robbe de l'Archiduc*. Nous en reparlerons plus bas. (R.)

[1] Amelgard.

[2] De Troy.

[3] M. de Roquefort n'a pas mis *Frère Antoine Fradin* dans son dictionnaire des prédicateurs. Vers cette époque il y avait aux Pays-Bas un prédicateur qu'on pourrait comparer au père Bridaine, c'était Brugman, dont nous avons parlé dans le supplément de la *Biographie universelle*. En 1500, le cinquième dimanche de carême, Olivier Maillard, si connu par la bizarrerie comique de ses sermons, vint prêcher

un homme de grande éloquence et de ferme courage. Il parlait avec vigueur contre tous les vices du temps, et le désordre des mœurs; aucune condition n'était ménagée, et il avait plus de hardiesse contre les grands que contre les petits. Le peuple se portait en foule à ses sermons. Beaucoup de femmes changèrent leur vie mondaine, et plusieurs même s'allèrent jeter en des couvens. Quelques hommes aussi se réformaient et renonçaient aux voluptés. Frère Antoine ne se bornait pas à parler des péchés commis par les particuliers; il blâmait tout aussi hautement les abus publics, la mauvaise justice, le gouvernement du roi, la conduite des princes et seigneurs; il disait que le roi avait de mauvais serviteurs, qui perdraient lui et son royaume. Plus il prêchait ainsi, plus grande était l'affluence.

Dès que le roi apprit nouvelle de tout cela, il envoya au plus vite maître Olivier son barbier pour y mettre ordre. Défense fut faite à frère Antoine de continuer ses prédications. Mais la foule ne cessait de se porter au couvent des Cordeliers. On le conjurait de prêcher encore, lui disant qu'on saurait bien le défendre et le protéger contre toute offense; les femmes arrivaient avec des couteaux cachés sous leur robe ou des pierres en leurs poches pour faire un mauvais parti à quiconque voudrait lui nuire et l'empêcher de parler. Alors on publia, à son de trompe, dans toutes les places publiques, les anciennes ordonnances qui défendaient aux gens de Paris de s'assembler sans la permission du roi,

à Bruges. On sait que cette pièce d'éloquence a été imprimée et qu'on a eu soin de marquer dans l'imprimé par des *Hem, Hem* les endroits où il avait été de la bienséance de s'arrêter pour tousser, car tousser à propos était alors une des conditions essentielles de l'art de bien dire. Voy. nos *Arch. hist.* V, 341. (R.)

ou de sa justice. On ajoutait qu'en contravention à ces ordonnances, plusieurs personnes s'étaient assemblées de jour et de nuit aux Cordeliers sous prétexte de défendre frère Antoine qui n'en avait nul besoin, puisque aucun mauvais traitement ne lui avait été fait, et qu'on l'avait seulement interrogé de la part du roi. En conséquence, il était défendu, sous peine de confiscation de corps et de biens, de s'assembler aux Cordeliers, et les maris étaient chargés d'empêcher leurs femmes de s'y rendre. Mais le peuple était si passionné pour les sermons de frère Antoine qu'on tournait en dérision ces publications; on les traitait de folies, disant que le roi n'en savait rien.

Alors Jean Le Boulanger, premier président, et Denis Hesselin, maître d'hôtel du roi, se transportèrent au couvent, déclarèrent à frère Fradin qu'il était pour toujours banni du royaume, et lui ordonnèrent de partir sur-le-champ. Quand il sortit, le peuple se pressa autour de lui, montrant un extrême chagrin et beaucoup de mécontentement. On le reconduisit loin hors les portes de la ville. On fit à ce sujet les vers suivans, qui se répétaient dans les rues :

Un puissant noble Boulanger.
Un Hesselin et un barbier
Ont mis hors le bon cordelier.

Le roi, laissant donc Paris de côté, s'en revint à son château du Plessis, où il se gardait avec une méfiance toujours plus grande; si bien que, pour y avoir un séjour plus tranquille et plus sûr, pour que personne n'y entrât sans son ordre, il avait établi le Dauphin au château d'Amboise, sans prendre grand souci de son

éducation, et avait envoyé la reine habiter en Dauphiné [1].

Tout semblait, en effet, porter son esprit à devenir triste et craintif. Chaque année le rendait plus crédule au mal, plus incrédule à toute fidélité, à toute affection. Dernièrement, quelque temps avant de quitter son armée de Flandre, il avait eu encore la révélation d'un complot contre sa vie.

Pendant que le sire du Bouchage était à Bourges, où le roi l'avait envoyé pour punir et apaiser une nouvelle révolte, un inconnu était venu le trouver, lui disant qu'il avait à lui apprendre de grands secrets touchant le salut du roi [2]. Cet homme était un apothicaire de Clermont en Auvergne; il s'en allait, disait-il, en Italie pour y revoir un ancien maître qu'il avait autrefois servi. Les gens du prince d'Orange l'avaient arrêté à Nantua et conduit à ce seigneur, qui, le voyant pauvre aventurier et cherchant fortune, lui avait offert un moyen de gagner beaucoup d'argent. Après plusieurs pourparlers, le prince, prenant confiance en lui, l'avait chargé d'empoisonner le roi, et lui en avait fait faire serment sur le crucifix; puis il lui avait remis une fiole d'étain. « Le roi, lui avait-il dit, va tous les jours à la « messe, et il a coutume de baiser dévotement la terre « près le coin de l'autel. Il faudra tremper le bout d'un « cierge dans cette liqueur, car y mettre la main serait « mortel, puis en frotter les endroits où le roi doit « poser les lèvres. »

Après cette instruction donnée, le prince d'Orange avait cru qu'il serait mieux servi dans son complot par

[1] Seyssel.

[2] Mathieu. — Legrand. — Histoire de Bourgogne.

un autre homme qu'on lui avait indiqué ; et pour que le secret ne fût pas trahi, il avait enfermé l'apothicaire ; ses serviteurs avaient même voulu le noyer. Étant parvenu à s'échapper, il venait en toute hâte révéler les criminels desseins du prince d'Orange.

Le sire du Bouchage fit dresser procès verbal fort en règle de tous les dires de cet homme, et envoya au roi ce commencement de procédure. Le roi l'adressa tout aussitôt au Parlement par la lettre suivante, où il s'exprimait d'un façon railleuse et populaire sur le prince d'Orange.

« De par le roi : nos amés et féaux, le prince de Trente-« Deniers nous a voulu faire empoisonner ; mais Dieu, « Notre-Dame et monsieur saint Martin nous en ont « préservé et gardé, comme vous verrez par le double « des informations que nous vous envoyons, afin que « vous le fassiez lire la salle ouverte devant tout le « monde, et que chacun connaisse la grande trahison « et mauvaiseté dudit prince. Donné à Cambrai, le 6 « juin. »

Il ne fut donné aucune autre suite à cette affaire, et on ajouta peu de foi au récit de cet homme, que le roi avait pris ou semblé prendre si fort à cœur. Quoi qu'il en pût être, jamais le roi n'avait cru devoir tant de reconnaissance à Dieu, à Notre-Dame et aux saints, ou avoir tant besoin de leur protection. Ses dons aux églises devenaient chaque jour plus riches. A son retour de Flandre, outre les magnificences qu'il ordonnait à Notre-Dame de la Victoire et à Notre-Dame de Cléri, il fit couvrir en lames d'argent la châsse de saint Fiacre ; il fit faire un treillage d'argent à saint Martin de Tours, et une châsse d'argent pour sainte Marthe à Tarascon. On manquait d'argent pour fondre tous ces ornemens,

et le roi ne voulait souffrir aucun délai. Des commissaires furent chargés de saisir toute la vaisselle à Paris et dans les bonnes villes [1], en promettant de la bien payer; mais la plupart ne s'y fiaient pas et cachaient leur argenterie; si bien que, même aux festins de noces, on ne voyait plus que des aiguières et des gobelets en verre [2].

On vivait alors dans un temps de cruauté et de trahison : il venait d'éclater en Italie une nouvelle et san-

[1] De Troy.

[2] La munificence pieuse de Louis XI s'unissait sans scrupule, comme on le voit, aux plus odieuses exactions. Quant aux aiguières et gobelets en verre, il y a une classe d'amateurs qui les recherchent avec avidité quand ils sont d'une certaine date; on se souvient du cabinet de M. d'Huyvetter à Gand, et l'on connaît celui de M. Steenecruyce, à Anvers, ce pêle-mêle de choses curieuses et puérilcs. Nous avons remarqué dans la seconde partie de notre *Essai sur la statistique ancienne de la Belgique*, p. 129, que lorsque la fayence et la porcelaine étaient moins communes en Europe, on faisait en verre beaucoup de vaisseaux et d'objets nécessaires pour le service de la table. Entre autres preuves on en trouve une dans un vieux titre de Humbert, dernier Dauphin de Viennois; c'est un acte par lequel il loue à un verrier, nommé Guyonet, l'emplacement nécessaire pour y établir sa verrerie, ainsi qu'une portion de la forêt de Chambarant. Guyonet, de son côté, devait livrer tous les ans, à Pâques, au château de Belvédère, 112 verres en forme de cloches, 20 douzaines de coupes à pied en verre, 20 douzaines d'anphores, 16 douzaines d'urinaus, 12 douzaines de grands plats, 6 douzaines de plats sans bords, 6 douzaines de plateaux, 12 douzaines de pots de verre, 12 douzaines d'aiguières de verre, 12 douzaines de petits verres élargis, une douzaine de grandes tasses de verre, une grande nef en verre pour la table de Mme la Dauphine, une douzaine de salières en verre, 5 douzaines de *goteflos* (petit vaisseau d'où la liqueur coule goutte à goutte, *gutta fluens*), 6 grandes bottes de verre pour porter le vin et une douzaine de *bossex* (petits barils), un jeu d'échecs complet, une douzaine de pierres de verre, 20 douzaines de lampes de verre, 6 douzaines de candelabres.—Ceux qui ont lu les Mémoires de Mme de Genlis savent ce que c'était que les *gentilshommes verriers*. (R.)

glante conspiration. Les Médicis, ces fameux banquiers de Florence [1], étaient depuis près de cent ans devenus de plus en plus puissans dans leur pays; c'étaient eux qui conduisaient le gouvernement de la république. En ce moment surtout Laurent et Julien de Médicis, par leurs richesses, leur pouvoir, leur crédit sur le peuple, semblaient régner plutôt comme des princes que comme des magistrats. Il y avait à Florence une autre famille plus noble et presque aussi riche, qu'on nommait les Pazzi, et leur jalousie contre les Médicis était encore augmentée par l'éloignement où ils étaient tenus des emplois et des affaires.

L'Italie était divisée en deux partis : d'un côté, les Florentins, les Vénitiens et le duc de Milan; de l'autre, le pape et le roi de Naples. Ainsi tous les mécontens de Florence trouvaient asile et encouragement à Rome. Ce fut sous les yeux du pape que les Pazzi conjurèrent la perte des Médicis. François Salviati, que le pape avait nommé archevêque de Pise, et que la seigneurie de Florence n'avait pas voulu mettre en possession de son siége, était non moins ardent que les Pazzi dans son désir de vengeance.

Ils passèrent long-temps à tout disposer pour l'accomplissement de leurs projets. Ils attendaient une occasion de mettre à mort, à la fois et au même moment, Laurent et Julien; car les Médicis avaient une telle faveur parmi les Florentins, que si l'on n'eût fait périr que l'un des deux, l'autre aurait facilement vengé sa mort et conservé la puissance.

Enfin, le 24 avril 1478, un dimanche, les deux Médicis assistaient à une messe solennelle avec le cardinal

[1] Machiavel. — Legrand. — Molinet. — Comines.

Riario, neveu du pape ; plusieurs des conjurés les avaient accompagnés jusqu'à l'église, en leur rendant mille hommages, lorsque tout à coup, au signal convenu de l'élévation de l'hostie, les assassins se jetèrent sur Laurent et Julien. Celui-ci fut tué sur le coup ; Laurent fut frappé d'une main moins assurée. Ses amis accoururent et l'entourèrent. Il parvint à se réfugier dans la sacristie, et comme tout le peuple était pour lui, le premier moment une fois manqué, il fut sauvé.

Pendant ce temps, l'archevêque de Pise, quelques-uns de ses parens et d'autres conspirateurs s'étaient rendus au palais de la seigneurie, où siégeaient les seigneurs ou gouverneurs de la république. Mais, étant monté trop précipitamment, l'archevêque se trouva en avant de sa suite, et des portes fermées l'en séparèrent. Alors les seigneurs et les serviteurs qu'ils avaient avec eux, se voyant assez forts pour se défendre, tombèrent sur l'archevêque et sur le peu de gens qui l'avaient suivi, les mirent à mort ou les jetèrent par les fenêtres. L'archevêque, deux Salviati, et un nommé Jacques, fils du célèbre Poggio [1], furent aussitôt pendus au balcon.

Le complot ayant ainsi échoué aux deux endroits en même temps, Jacques Pazzi, et quelques-uns des siens, échappés à grand'peine de l'église, tentèrent de soulever le peuple, et coururent à cheval par les rues, criant : *liberta, liberta! popolo, popolo!* Mais personne ne répondait : le peuple était corrompu par les libéralités

[1] C'était *Jacopo*, le seul des enfans de Poggio qui resta constamment laïc ; né en 1441, il se distingua par des connaissances littéraires et publia plusieurs ouvrages. Alfiéri ne lui a point accordé de rôle dans sa tragédie des Pazzi. (R.)

des Médicis, et la liberté n'était plus connue à Florence[1]. Tout le monde s'empressa de montrer à Laurent l'affection qu'on avait pour lui. Les conjurés étaient poursuivis partout, massacrés et traînés par la ville, lorsqu'on pouvait les atteindre. A grand'peine avait-on pu sauver le cardinal neveu du pape, qui était venu favoriser de sa présence cette criminelle entreprise. Les jours suivans, beaucoup de membres de la famille Pazzi, et d'ennemis des Médicis, périrent dans les supplices. Jean-Baptiste de Monteseco, général au service du pape, qui était venu prendre part au complot, eut la tête tranchée.

Cependant, les troupes du pape s'étaient avancées jusqu'aux frontières de Toscane, pour attendre l'issue de la conspiration, et entrer au besoin pour aider les conjurés. Dès que le pape et le roi de Naples surent qu'ils avaient échoué, ils résolurent de faire une guerre ouverte à la seigneurie de Florence. Les Florentins recoururent à leurs alliés, et envoyèrent demander des secours aux Vénitiens et au duc de Milan. Antonio Vespuccio[2] fut aussi chargé de se rendre auprès du roi de France pour solliciter son appui, en lui exposant toute la conduite du pape et ses desseins contre Florence.

Le roi n'avait nulle envie de se mêler des affaires d'Italie, et n'y voulait rien conquérir. Se trouvant assez d'embarras pour maintenir son royaume en bon ordre, et pour s'assurer une part dans la succession de Bourgogne, son penchant n'était point de se jeter en de nouveaux périls. Toutefois les Florentins avaient de tout temps été fidèles alliés du royaume. D'ailleurs, une telle entreprise de la part du pape, l'aide qu'il avait portée à

[1] Machiavel.

[2] Nom qui se rattache à la découverte de l'Amérique. (R.)

un si criminel complot, étaient fort à considérer. Aussi le roi se montra-t-il très-ému de ces nouvelles.

Le sire de Comines était pour lors dans l'armée de monsieur d'Amboise avec les gentilshommes pensionnés qu'on nommait les Vingt-Écus. Le roi, se méfiant de lui pour toutes les affaires de Flandre, ne l'y mêlait en rien, et prenait soin de l'en tenir éloigné. Sur les autres points, il ne manquait pas de confiance en lui. Dès qu'il sut la conjuration de Florence, il envoya ses lettres et ses instructions au sire de Comines avec l'ordre de se rendre en Italie, pour presser madame Bonne de Savoie, sa belle-sœur, duchesse de Milan, qui gouvernait au nom de son fils encore enfant, de se conformer au traité d'alliance qu'elle avait avec les Florentins, et de leur donner secours. Le sire de Comines devait faire les mêmes instances auprès des Vénitiens, et assurer la seigneurie de Florence de toute l'amitié du roi.

Il se hâta aussi d'écrire à l'empereur, au duc de Bavière et à d'autres princes ou états, pour leur remontrer de quelle conséquence pouvait être une telle conduite du souverain pontife.

Mais ce qui fit le mieux voir combien le roi avait pris à cœur cette affaire, ce fut l'ordonnance qu'il rendit le 16 août, à Selomme, près Blois, lorsqu'il revenait de Flandre en Touraine. Il y disait :

« Quand nous avons su la guerre naguère suscitée en Italie à cause de la machination et entreprise faite contre nos très-chers amis et confédérés de la communauté et seigneurie de Florence, par un qu'on appelle le comte Hiéronyme [1], homme naguère inconnu, de basse et petite condition, nous avons envoyé devers

[1] Jérôme Riario, neveu du pape.

notre saint père pour le supplier et requérir qu'il lui plût s'employer à la pacification desdites guerres ; et lui avons fait remontrer la très-injuste surprise que ledit comte Hiéronyme et ses adhérens ont voulu faire. » Puis suivait un récit rempli d'indignation de l'attentat des Pazzi contre les Médicis. « Nous avions espérance, continuait le roi, que notre saint père, comme bon père et pasteur du peuple chrétien, se voudrait employer à ladite paix, sans se montrer partial ni d'un côté ni d'autre ; nous avions confiance qu'il voudrait bien faire quelque chose pour nous, qui avons toujours eu le saint siége apostolique en singulière révérence et dévotion ; nous lui avions donc fait remontrer l'ancienne amitié, confédération et alliance que nous avons pour la communauté et seigneurie de Florence, qui a toujours été affectionnée à la maison de France, et tenant si bien les rois pour ses protecteurs, qu'à chaque fois qu'elle renouvelle les gouverneurs de sa seigneurie, ils font serment d'être bons et loyaux à la maison de France. Nonobstant les choses susdites et sans considération de la nécessité où est à présent le peuple chrétien, notredit saint père s'est montré et déclaré partial contre la seigneurie de Florence, et semblablement contre le duc et seigneurie de Venise, qui sont aussi nos amis et alliés. Notre saint père n'a pas voulu avoir égard à ce que le Turc fait continuelle guerre aux parties prochaines de l'Italie. Car on ne peut mieux fortifier le Turc et les infidèles, ni mieux leur donner moyen d'avoir entrée et passage en Italie, que de courir sus et grever ceux qui soutiennent la guerre contre eux. Lesquelles choses sont si étranges à considérer, que l'Église universelle et tout prince vertueux et catholique doit en avoir déplaisirs. En outre, avons été avertis que notredit saint père

a dit qu'en cette guerre, il emploiera sa personne, ses biens, et tout ce qu'il pourra se procurer. Étrange chose que le trésor et le revenu de l'Église, qui sont ordonnés pour le service de Dieu, la défense de la foi catholique, et la sustentation des pauvres, s'emploient à de telles guerres, contre le peuple chrétien, pour soutenir de telles conspirations, de tels meurtres et de si exécrables délits!

« Semblablement c'est chose bien étrange qu'on souffre les exactions indues qui se font en cour de Rome, par bulles expectatives et autres moyens, par les vacances des bénéfices qu'on lève contre les saints canons et décrets de l'Église, contre la détermination des saints conciles; tout cela pour employer l'argent qu'on en tire à acheter des comtés et de grandes seigneuries afin de les bailler à gens de petite condition, et les élever sans mérites précédens, et sans qu'ils puissent aider en rien l'Église et la défense de la foi[1]. Ces exactions étant faites contre les saints canons, nous, notre royaume de France et notre pays de Dauphiné, souffrons un grand dommage de la grande quantité d'argent qui se tire malgré les libertés de l'Église de France, par lesdites vacances, et de la dépense qui se fait à obtenir lesdites bulles expectatives, lesquelles sont maintenant si communes, que par leur grande quantité et leur désordre, la plupart des bénéfices de notre royaume sont en procès,

[1] Ces plaintes retentissaient depuis long-temps et les hommes les plus pieux les faisaient entendre. Le *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum* publié par l'orthodoxe Orthuinus Gratius et augmenté d'une seconde partie par l'Anglais Brown, contient sur les exactions dont se plaignait Louis XI les réclamations les plus vives, et nous citons d'autant plus à propos ce recueil, qu'on y trouve un écrit au nom de Maximilien lui-même, sous ce titre : *Gravamina germanicæ nationis*. C'est Gratius qui a recueilli cette pièce. (R.)

pour la conduite desquels se dépense et se vide une merveilleuse quantité d'argent ; et l'on ne sait à qui les bénéfices appartiennent. Par quoi le service divin, la discipline du peuple et l'administration des sacremens sont souvent délaissés. »

Ces motifs portaient le roi à prohiber et à défendre à tous gens ecclésiastiques ou séculiers d'être assez osés ou hardis pour aller ou envoyer hors du royaume et en cour de Rome, quérir ou pourchasser bénéfices ou bulles expectatives, ni de porter ou faire porter par lettres de change ou bulletins, de quelque manière que ce fût, or ou argent monnayé ou à monnayer. Cette défense était sous les peines les plus sévères de confiscation de corps et de biens.

Déjà l'ordre avait été donné que tous ceux qui avaient eu quelque part à la conjuration contre les Médicis, et spécialement le comte Jérôme Riario, ne reçussent aucun aide dans le royaume, et en fussent à l'instant bannis.

Le roi continua à s'occuper vivement de cette affaire. C'était l'occasion de reprendre la pragmatique et de réveiller les libertés de l'Église de France, qu'il tenait toujours comme en réserve pour les momens où il n'était pas content du pape. Il chargea quelques doctes ecclésiastiques de faire un extrait des griefs de l'Église de son royaume, et bientôt après il ordonna qu'une assemblée du clergé se réunît à Orléans. Elle fut tenue dans le mois de septembre, et son premier soin fut d'envoyer des députés au roi afin de connaître ses intentions.

Il leur parla avec une sagesse qui les charma [1], mon-

[1] Pièces de Comines.

trant un respect et une dévotion extrêmes pour le pape et le Saint-Siége; du reste leur recommandant et leur répétant tout ce qu'il avait déjà déduit dans le préambule de son ordonnance.

L'assemblée d'Orléans fut d'opinion que, pour aviser à la défense de la foi catholique, pacifier les princes chrétiens, résister aux infidèles, donner bonne règle à toute l'Église, et pourvoir aux abus qui s'y commettaient, on devait requérir le saint père de convoquer un concile de l'Église universelle; car, selon la doctrine de l'Église de France, les conciles généraux représentaient l'Église universelle; ils tenaient leur pouvoir de Dieu, le pape leur était soumis, et devait, s'il avait péché, subir leur jugement. Ainsi, l'on pouvait appeler de son autorité au prochain concile, et Michel de Ville-Charte fut invité comme procureur du roi et du clergé de France à déclarer l'appel.

En outre, pour empêcher l'argent de sortir du royaume, l'assemblée fut d'avis qu'il fallait, quant aux bénéfices, revenir aux anciens droits et canons des conciles, notamment du concile de Constance.

Si le pape refusait au roi d'assembler le concile, il convenait, dit-on, de tenir à Lyon une nouvelle assemblée de l'Église de France qui communiquerait avec les Églises d'Allemagne et d'Italie; et le roi, pour procurer une plus grande autorité et une meilleure conduite des affaires, devrait envoyer des gens notables à cette assemblée.

On espérait que l'annonce de cette seconde et plus grande réunion du clergé ferait condescendre le pape à la convocation du concile.

L'assemblée d'Orléans termina en nommant des députés qui devaient désigner au roi quels ambassadeurs

il convenait d'envoyer au saint père, faire les instructions de ses ambassadeurs, recevoir les requêtes et doléances, nommément celles des universités, pour en régler l'objet dans le concile ou à Lyon; enfin tout disposer pour les délibérations à venir.

La venue du sire de Comines en Italie, les trois cents lances qu'il avait conduites [1] de Milan à Florence, la conduite [2] du roi et de l'Église de France, commencèrent à donner de graves inquiétudes à la cour de Rome. Le pape avait d'abord lancé des excommunications contre les Florentins, les traitant d'hérétiques et de rebelles, leur reprochant d'avoir mis ignominieusement à mort un archevêque et détenu en prison un cardinal. Mais, peu après, son plus habile conseiller, le cardinal de Pavie [3], lui représenta qu'il était dangereux d'offenser un si grand et si puissant roi, quand surtout il avait des alliés en Italie. Toutefois, il ne fallait point, disait-il, se laisser épouvanter par ses menaces, ni renoncer à rien de ce qu'on avait entrepris, car ce serait d'un pernicieux exemple. Ainsi donc, il s'agissait de gagner du temps, de bien accueillir les ambassadeurs du roi, de ne se point presser de leur répondre, et néanmoins, de leur témoigner quelque surprise qu'un prince si sage et si chrétien se fût laissé surprendre par les impostures des ennemis du Saint-Siége. On devait ajouter que le saint père était disposé à pardonner aux Florentins; mais, qu'au lieu de montrer repentir, ils s'endurcissaient dans le mal, et n'écoutaient pas même ceux de leurs alliés qui conseillaient d'adoucir le pape; que

[1] et [2] *Conduites* et *conduite*, négligence qu'il est facile de laisser échapper, surtout dans une longue composition qui souvent est un pastiche ou un centon d'écrivains peu corrects. (R.)

[3] Pièces de Legrand.

du reste, pour complaire à un si grand roi, le saint père délibèrerait volontiers avec les cardinaux lorsqu'ils seraient réunis à Rome.

Telle fut en effet la conduite du pape : il ne donna au roi aucune réponse décisive, se bornant à de vagues assurances. Pendant ce temps-là, l'armée du roi de Naples et du pape, commandée par le duc d'Urbain, était entrée en Toscane, et les Florentins, inférieurs en force, avaient grand'peine à se défendre. Gênes, à la suggestion du pape, se soulevait contre le duc de Milan, et les Suisses lui déclarèrent la guerre.

Ce n'était pas seulement à force ouverte que la cour de Rome suivait l'accomplissement de ses projets, elle négociait aussi et cherchait à mettre de son parti les princes de la chrétienté. Le pape se plaignait à l'empereur de ce que le roi de France préférait aux intérêts de Dieu et de son Église l'amitié d'un marchand florentin ; de ce que, pour plaire à ces rebelles, il prétendait assembler un concile dans son royaume, entreprise qui serait à la honte et au mépris du Saint-Siége et même de l'Empire, puisqu'il n'appartient pas aux princes de convoquer des conciles. En conséquence, le pape priait l'empereur de s'employer auprès du roi pour le ramener dans une meilleure voie.

En même temps, le pape se gardait bien d'irriter le roi de France par un langage trop hautain ; il ne lui montrait au contraire que déférence et tendresse. Urbain de Fiesque, évêque de Fréjus, lui fut envoyé pour l'assurer que le Saint-Siége s'en remettait à lui de ses intérêts, comptant bien qu'il n'exigerait rien de contraire à l'honneur du souverain pontife. Le pape ne refusait pas absolument d'assembler un concile ; mais il voulait, disait-il, que les rois eussent aussi à s'y pré-

senter pour rendre compte des entreprises qu'ils faisaient journellement sur les droits de l'Église.

Enfin, au mois de décembre, une grande et solennelle ambassade partit de France pour se rendre en Italie et à Rome [1]. Elle avait pour chef Gui d'Arpajon vicomte de Lautrec. Elle s'arrêta d'abord à Milan, et fut reçue en audience par la duchesse. Antoine de Morlhon, second président au parlement de Toulouse, porta la parole. Il annonça que le roi désirait et espérait rétablir la paix en Italie, afin que la chrétienté pût être mieux défendue contre les pressantes attaques du Turc; que, d'après les assurances du pape et des Florentins, il avait lieu de croire qu'on le prendrait pour arbitre; que quant à Gênes, il en était souverain : le duc de Milan tenait de lui cette seigneurie; ainsi il saurait bien maintenir ses droits; du reste il n'avait pas une moindre affection pour son neveu le duc de Milan, que pour le Dauphin son fils.

Dans leur réponse, les conseillers de la duchesse de Milan ne montrèrent pas si bonne espérance. « Tandis que le pape, disaient-ils, envoie au roi des ambassadeurs pour l'assurer de son désir de la paix, il excite les Suisses contre nous; il abuse de la crédulité de ce peuple simple et grossier, leur donne une bannière bénie [2], leur promet le paradis s'ils nous font la guerre, leur dit que les villes et communes de Milan ne demandent qu'à s'affranchir de notre joug et à vivre sans seigneur comme les ligues suisses. Pendant ce temps-là, nous et nos alliés sommes excommuniés. En telle sorte que le ciel serait ouvert seulement pour ceux qui font des

[1] Pièces de Comines.

[2] Legrand. — Muller. — Mallet.

saints mystères un signal de meurtre et un moyen de crime, ou pour ceux qui entament des guerres injustes; tandis qu'il serait fermé à nous qui défendons la chrétienté contre le Turc déjà parvenu dans le Frioul. Ce sont ces prétendus ambassadeurs de paix qui eux-mêmes ou du moins par leur famille poussent les peuples à la rébellion; car Urbain de Fiesque évêque de Fréjus pourrait-il dire avec assurance que les Fiesque ne sont pas du parti de la sédition à Gènes? »

L'ambassade de France passa de Milan à Florence, où elle reçut tous les témoignages de reconnaissance que la Seigneurie prodigua en l'honneur du roi protecteur et sauveur de la république. « Anges du roi, dit « le chancelier, que les anges de Dieu vous accompa- « gnent dans votre voyage. »

Arrivés à Rome, les ambassadeurs de France avaient ordre de s'entendre avec Julien de la Rovère, cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, que le roi avait vu à Lyon deux ans auparavant et qu'il croyait avoir mis dans ses intérêts, bien qu'auparavant il l'eût fait mettre en prison. Pour le mieux gagner, il venait encore de lui donner l'évêché de Mende, et l'évêché d'Agen à Galéas de la Rovère, autre neveu du pape. Le cardinal de Saint-Pierre commença par dire aux ambassadeurs qu'on avait fabriqué de fausses instructions du roi, et qu'on les avait montrées au pape, qui les tenant pour véritables en était fort irrité. Par ce moyen il se fit tout d'abord montrer les instructions de l'ambassade.

Le président de Morlhon commença, lorsque le pape admit les ambassadeurs, par demander une audience publique qui lui fut accordée, et alors il s'expliqua doctement et avec éloquence en plein consistoire. Après avoir parlé des dangers de la chrétienté et des progrès

du Turc, du désir qu'avait le roi de pacifier les divisions de l'Italie, de son zèle pour la religion, de sa tendresse pour le Saint-Siége et en particulier pour le pape Sixte IV, il entra dans le détail de ce que les rois de France avaient fait de tout temps pour la défense de l'Église. Le roi n'avait pas une moindre volonté d'accomplir ce devoir, et il espérait s'en acquitter d'autant plus facilement que toutes les parties semblaient l'accepter pour arbitre; ainsi du moins l'avait proposé l'évêque de Fréjus. « Et certes, ce serait chose bien « surprenante que Jésus-Christ étant descendu du ciel « pour apporter la paix, son vicaire devînt le flambeau « de la guerre, et qu'entraîné par la passion et par les « mauvais conseillers, il causât la ruine de l'Italie et « de toute la chrétienté! » Il finit en conjurant les cardinaux de venir à son aide pour désarmer la colère du souverain pontife.

Les ambassadeurs n'obtinrent aucune réponse du pape ce jour-là. Deux semaines après, ils demandèrent une nouvelle audience. Cette fois ils lui représentèrent combien le roi s'était émerveillé en apprenant que le roi de Naples, allié du pape, venait de conclure une alliance avec le Turc; qu'à peine pouvait-on croire une telle chose, et que c'était motif suffisant pour tout prince catholique, et surtout pour le pape, de rompre tout lien avec le roi de Naples. L'honneur du souverain pontife y était intéressé, et il se couvrait d'une honte éternelle aux yeux des hommes et de Dieu, si, au lieu de punir le roi Ferdinand, il maintenait alliance avec lui.

Le pape répliqua que le roi de Naples avait, il est

[1] L'année commença le 11 avril.

vrai, reçu des ambassadeurs du Turc, mais qu'il n'était point assuré qu'aucun traité eût été conclu. Du reste, il ne pouvait s'imaginer comment un prince aussi chrétien que le roi de France pouvait être l'ami de gens qui pendaient les archevêques revêtus de leurs habits pontificaux et commettaient mille autres crimes contre l'Église. Toutefois il consentait à écouter des propositions de paix si elles étaient raisonnables.

Le pape était à la fois si absolu et si habile que les ambassadeurs ne trouvaient nul appui dans les cardinaux. Beaucoup d'entre eux blâmaient le saint père et gémissaient de son obstination, mais tout bas. Aucun n'osait lui parler. Ils s'étudiaient même à l'excuser, et à trouver des torts aux Florentins. Ainsi la négociation n'avançait pas. Le pape avait même pleinement désavoué l'évêque de Fréjus, et l'avait banni de sa présence, comme ayant excédé ses pouvoirs en proposant l'arbitrage du roi de France.

Les ambassadeurs disaient vainement qu'il n'y avait rien de contraire à la suprématie spirituelle du souverain pontife, dans le choix d'un arbitre : choix libre, qui ne constituait pas le roi juge du pape, mais en quelque sorte son délégué, puisque les points soumis à son arbitrage pouvaient être désignés d'avance. Au reste, sans s'arrêter à cette difficulté, ils proposaient de la part des Florentins toute espèce de satisfaction au sujet de l'archevêque de Pise et des autres ecclésiastiques mis à mort, en demandant d'autre part que le pape et ses alliés jurassent bonne, solide et loyale paix avec les Florentins et leurs alliés.

Le pape ne se tint point satisfait de ces propositions. Alors les ambassadeurs lui signifièrent que le roi était résolu à soutenir ses alliés d'Italie, et à assembler un

concile où se rendrait l'Église de France et celle de tous les pays qui étaient en paix avec le royaume.

L'empereur et le duc Maximilien avaient aussi envoyé des ambassades à Rome. Le pape résolut de se prévaloir de leur bonne volonté pour ne pas donner satisfaction au roi. Il convoqua un consistoire. Là, en présence des ambassadeurs de France, l'archevêque de Strigonie parla d'abord au nom de l'empereur : « Son maître, disait-il, avait apris que quelques-uns attaquaient l'honneur du Saint-Siége, blâmaient la conduite du souverain pontife, et formaient des desseins contre lui. L'empereur au contraire était résolu à s'y opposer et à prendre la défense du saint père. Il ne trouvait rien à reprendre dans tout ce que ce pontife avait fait, et quelque pitié qu'il eût des Florentins, il ne pouvait implorer pour eux que la clémence et non la justice. Quant au concile, il ne le croyait pas nécessaire, et pensait qu'il serait contraire à l'autorité du siége apostolique. »

L'ambassadeur du duc Maximilien fut ensuite admis à parler. Comme, dans les titres de son maître, il le nommait duc de Bourgogne, le président Morlhon l'interrompit aussitôt, lui dit que son maître n'était duc de Bourgogne ni de droit ni de fait, et que ce titre ne pouvait appartenir qu'au roi de France. Il protesta encore des intentions toutes pacifiques et chrétiennes qui dictaient les démarches du roi, et termina en disant que la proposition d'un concile n'aurait de suite qu'au cas où le pape, prêtant toujours l'oreille à de mauvais conseils, maintiendrait la discorde dans la chrétienté. Alors le roi réunirait en effet un concile, et lors même que le clergé des états de l'empereur et du duc Maximilien n'y viendrait pas, il serait encore assez nombreux.

Le pape, pour ne pas se montrer opposé à la paix, fit présenter un mémoire pour débattre les conditions qu'on lui offrait, et pour en proposer de plus dures et de plus honteuses aux Florentins. Cependant la guerre continuait, la Toscane était ravagée, les moissons avaient été brûlées; les terres restaient sans culture. Aux plaintes que l'on en faisait le pape répondait que c'était le seul moyen de réduire les Florentins et de les amener à la paix.

Les ambassadeurs entendant un langage si hautain, commencèrent aussi à menacer, à parler plus fortement du concile, et même d'une soustraction d'obéissance. « Quand on n'ira plus à Rome, et qu'on n'y enverra plus d'argent, nous verrons, disaient-ils, comment se fera la guerre. »

Le pape ne s'en émut pas davantage. Les conditions qu'il présentait étaient excessives. Il voulait que les Florentins rapportassent les revenus des bénéfices dont ils avaient disposé; que les juges séculiers ne connussent jamais des matières bénéficiales, non plus que des procès pour mariages. En outre, il exigeait toute espèce de rétractations et de réparations. Il demandait la liberté de Gênes, bien que le roi de France s'en prétendît souverain; il exigeait une amnistie et la rentrée des bannis dans le duché de Milan.

L'ambassade de France était composée de gens fermes et habiles; ils avaient à servir un maître dans ses volontés aussi absolu que le pape. Ils déclarèrent qui si dans huit jours le souverain pontife ne posait pas les armes, et ne levait pas l'excommunication, ils retourneraient en France. « Le terme est court, répondit le pape; « on donne quinze jours à un condamné avant de « l'exécuter. »

Il fallut encore de nouvelles menaces pour obtenir la suspension d'armes et la levée des censures. Mais on était encore loin de la paix : car, de leur côté, les Florentins et leurs alliés ne voulaient en aucune façon consentir aux conditions qui leur étaient proposées.

Comme pour braver encore mieux le roi, le pape, malgré toutes les remontrances des ambassadeurs, reçut en public consistoire les députés de Gênes. Ils parlèrent au nom de Jean-Baptiste de Campo-Fregoso, par la grâce de Dieu, doge de Gênes; le président Morlhon voulut les interrompre, le pape lui imposa silence; et lorsqu'ensuite il lui permit de protester, la seule réponse du pape fut qu'il avait admis les Génois seulement à déclarer leur obéissance spirituelle.

Plus de quatre mois s'étaient écoulés sans pouvoir obtenir rien de la cour de Rome. La présence des ambassadeurs de l'empereur et du duc Maximilien, contribuait à maintenir le pape dans son obstination. Lorsque les ambassadeurs du roi d'Angleterre furent arrivés, ils eurent en tout le même langage et firent les mêmes démarches que les ambassadeurs de France; car leur maître, le roi Édouard, avait vu cette affaire entièrement par les yeux du roi. Alors le pape se vit à peu près contraint à céder. Il se débattit encore quelque temps. La fermeté menaçante des Vénitiens, appuyée par les ambassadeurs de France et d'Angleterre, conduisit enfin la négociation à son terme. Le 31 mai, cinq mois après le moment où elle avait été commencée, un grand et nombreux consistoire fut assemblé. Le pape y tenta un dernier effort pour éviter l'arbitrage, et demanda que l'on procédât dès à présent à examiner les propositions. Pour lors l'ambassadeur de Venise déclara qu'il avait ordre, sous peine de la vie, de se retirer,

et les ambassadeurs de France et d'Angleterre ajoutèrent que leurs pouvoirs étaient expirés. Le pape ne pouvant plus reculer, annonça, le 2 juin 1478, qu'il s'en remettait à l'arbitrage des rois de France et d'Angleterre.

Cette négociation dura près d'une année. Quelque importante qu'elle fût pour le roi, elle ne le détourna point de ses autres affaires. Le désir qu'il avait de ne laisser aucun allié au duc Maximilien, et de pouvoir, sans être troublé par aucun des princes de la chrétienté, se saisir d'une grande portion des seigneuries de Bourgogne, déterminait toutes ses volontés. Pour obtenir ce qu'il poursuivait maintenant, il était prêt à abandonner ce qui auparavant lui avait coûté beaucoup de soins, d'argent et la vie d'un grand nombre de ses sujets. C'est ce qu'on put remarquer au sujet du Roussillon et de la Cerdagne. Pendant beaucoup d'années, le roi n'avait rien épargné pour acquérir et conserver ces provinces. Il parut alors prêt à s'en dessaisir sans regret.

Déjà, depuis plusieurs mois, il travaillait à se réconcilier pleinement avec Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui se tenait en crainte et fort à l'écart. Au mois de septembre 1478, il ratifia définitivement un traité que le sire de Chandée, gouverneur de Bresse, et Jacques de Bussi, envoyés par monsieur Philippe, avaient depuis plusieurs mois négocié avec lui [1]. Le comte de Bresse promit fidélité au roi, jura de ne rien entreprendre contre sa personne, contre la reine, le Dauphin ou le royaume, et, au contraire, de l'avertir de tout ce qui viendrait à sa connaissance et pourrait lui être con-

[1] Preuves de l'histoire de Savoie.

traire. Il s'engagea aussi à servir le roi envers et contre tous, nommément contre le duc Maximilien, sans autre réserve que la maison de Savoie. De son côté, le roi lui donna six mille livres comptant, une pension de douze mille, et lui promit une terre de douze mille livres de revenu dans le royaume, avec le titre de comte.

Dans le même temps, pour mieux s'assurer la maison de Savoie, il maria Anne, sa nièce, fille d'Yolande de France, duchesse de Savoie, avec Frédéric, prince de Tarente, second fils du roi de Naples, celui qui était venu dans les armées du duc Charles. Ce fut en faveur de ce mariage qu'il promit de se dessaisir des comtés de Roussillon et de Cerdagne, sous la condition que le roi d'Aragon consentirait aussi à abandonner les droits qu'il pouvait y prétendre, au bénéfice du prince de Tarente son neveu.

En ce moment les trêves duraient encore entre le roi et le roi don Juan d'Aragon, de même qu'avec son fils don Ferdinand, roi de Castille par Isabelle sa femme. Le fils était bien plus porté que le père à traiter avec le roi de France. Il craignait toujours l'appui que pourrait recevoir de lui le roi de Portugal. Jeanne la Bertrandeja conservait encore quelques partisans en Castille; de sorte que la paix semblait à don Ferdinand bien plus avantageuse que la guerre. Il avait, pour l'obtenir, donné ses pouvoirs et confié ses intérêts au cardinal Mendoça, qui était un pensionnaire du roi de France et tenait de lui l'abbaye de Fécamp.

Au contraire, il n'y avait personne d'aussi éloigné de s'entendre avec roi, que le vieux don Juan d'Aragon. Il refusait de ratifier le don du comté de Roussillon, fait à son propre neveu le duc de Tarente. Il y allait de son honneur, disait-il, et il n'en pouvait sacrifier la

moindre partie. Cette seigneurie lui appartenait; il voulait qu'elle lui fût restituée avec les fruits et jouissances, et ne renonçait pas aussi facilement que le roi de France à une province qu'il disputait depuis quinze ans au prix du sang de ses fidèles serviteurs. Il gourmandait son fils don Ferdinand de Castille d'avoir trop de faiblesse, de se laisser effrayer par quelques grands du parti portugais, et surtout de se fier en quelque chose au roi de France, avec qui l'on ne pouvait traiter sans être trompé; qu'on ne pouvait mettre à la raison que par la menace et la fermeté; qui semait partout la corruption, et qui même en ce moment comptait le cardinal Mendoça parmi ses serviteurs.

Quelle que fût la fierté et la vaillance de ce vieux roi, ses conseils ne purent empêcher don Ferdinand de continuer ses négociations avec le roi de France. Elles se terminèrent le 9 octobre 1478, par un traité de paix qui fut signé à Saint-Jean-de-Luz par le sire de Lescun, comte de Comminges, l'évêque de Lombez et plusieurs autres ambassadeurs. Ce traité rappela les anciennes alliances de la France et de la Castille. Le roi promit de n'assister directement ni indirectement le roi de Portugal, et don Ferdinand renonça à toute alliance avec Maximilien d'Autriche. Le roi manda cette heureuse nouvelle aux habitans des bonnes villes, ordonnant des actions de grâces et de grandes réjouissances.

Trois mois après mourut, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, le roi don Juan d'Aragon, qui, jusqu'à son dernier jour, s'était montré plein d'honneur et de témérité. Il était si pauvre, qu'après sa mort il fallut vendre sa vaisselle pour payer ses funérailles et acquitter les gages de ses domestiques. Ferdinand, roi de Castille par mariage, devint roi d'Aragon par héritage; ainsi le roi

de France se trouva en paix avec toute l'Espagne.

Pendant tout ce temps il n'avait garde d'oublier tout ce qu'il fallait pour entretenir l'amitié du roi d'Angleterre [1] : c'était surtout de l'argent à dépenser. A ce moyen, il disposait à peu près à sa volonté du roi Édouard et de ses conseillers. Après l'avoir amené à prendre patience touchant les plaintes de la douairière de Bourgogne, il envoya à l'évêque d'Elne son ambassadeur en Angleterre, auquel il accordait pour le moment grande confiance, un plein pouvoir pour prolonger jusqu'à la mort des deux rois, et cent ans par-delà, la trêve de Pecquigni : toujours au prix de 50,000 écus par an. Cette condition eût peut-être suffi au roi Édouard, mais sa femme voulait aussi assurer le mariage de mademoiselle Élisabeth sa fille avec le Dauphin de France. Sir Richard Tunstall et le docteur Langton furent envoyés pour demander que les fiançailles fussent célébrées, et qu'il fût en même temps promis que si mademoiselle Élisabeth venait à décéder, le Dauphin épouserait sa sœur Marie. On désirait de plus que le douaire de 60,000 francs déjà stipulé fût dès à présent payé; car, disait-on, mademoiselle Élisabeth, ayant douze ans, est en âge de se marier; ainsi le retard ne provient pas de son fait.

Le roi envoya sans délai le sire de Genlis et d'autres ambassadeurs assurer le roi d'Angleterre qu'il ne désirait rien plus au monde que ce mariage, qu'il voulait célébrer les fiançailles au plus tôt, et qu'il acquiesçait de toute son âme à la proposition de remplacer, en cas de décès, la première fille du roi d'Angleterre par la seconde.

[1] Legrand. — Pièces de Comines.

Quant au douaire, le roi n'avait rien voulu résoudre dans son conseil, qui tout entier avait délibéré que la chose n'était point conforme au droit, et que le douaire n'était acquis que par la consommation du mariage. En outre l'amiral de France, l'évêque d'Évreux, les sires du Lude et de Saint-Pierre, qui auparavant avaient été commis par le roi pour passer le contrat, affirmèrent que rien de pareil n'avait été promis ni par écrit ni verbalement.

Cela n'empêcha point la prolongation des trêves d'être signée le 15 février 1479, à Londres. Le roi Édouard y comprit parmi ses alliés le duc de Bourgogne. C'était à quoi le roi de France ne consentait pas, autant à cause du titre sous lequel on désignait le duc Maximilien, que parce qu'il n'avait nullement l'intention de lui accorder une trêve. Il ne ratifia donc pas le traité, s'en montrant du reste satisfait, sauf cette clause. Des ambassadeurs furent envoyés au roi afin d'obtenir sa ratification et pour tenter quelque voie d'accommodement avec l'empereur et le duc Maximilien; mais le roi n'y voulait point entendre. L'empereur lui ayant même envoyé un secret ambassadeur, il s'en alla du Plessis faire quelques chasses aux environs, afin de ne le point recevoir; il écrivait au chancelier : « J'ai reçu ce que vous m'avez « écrit à l'égard de ce patriarche; tirez de lui le mot se- « cret qu'il a à me dire de la part de l'empereur, et « mettez-y toutes les habiletés que vous saurez; car « je ne parlerai point à lui et le renverrai bientôt. » Néanmoins, comme le roi ne voulait point offenser les Anglais et cherchait toujours à les flatter, même en ne les écoutant point, il continuait ainsi : « Nonobstant « que ce ne soit pas la coutume que le chancelier de « France rende visite à aucune personne, je vous prie

« que vous alliez visiter l'ambassadeur d'Angleterre. « Envoyez aussi quérir tous les bons docteurs que vous « aviez menés à Saint-Quentin pour le fait d'Angle- « terre, car nous en avons bien besoin. » Ces docteurs étaient nécessaires pour traiter les affaires de Rome dans lesquelles le roi réussit si bien à mettre le roi Édouard pleinement en commun avec lui.

Il semblait que ces diverses négociations avec presque tous les princes de la chrétienté auraient dû occuper le roi moins encore que celles qu'il devait commencer avec le duc Maximilien. En signant la trêve, il avait été réglé que des commissaires s'assembleraient à Cambrai pour travailler à une bonne et solide paix; mais le roi n'avait nulle envie d'en venir là. Selon sa coutume, ne voulant pas risquer une bataille, il avait cherché à se donner du temps pour épier quelque occasion meilleure. S'il avait rendu le Hainault et Cambrai, ce n'était point, comme il le disait parfois [1], parce qu'il ne se trouvait ni force ni vertu pour garder des terres qui n'appartenaient pas à son royaume, et dont il n'était pas roi par son sacre et son onction; c'était seulement pour ne point trop irriter l'empereur et surtout les princes de l'Empire. En effet son principal désir en ce moment était d'avoir la comté de Bourgogne qui était aussi bien terre impériale que le Hainault. De son côté, le duc Maximilien n'était pas fort porté à la paix, non qu'il eût de lui-même une forte volonté, mais ses nouveaux sujets tant nobles que gens des villes avaient une si grande haine contre les Français et contre le roi Louis qu'ils en espéraient vengeance et ne voulaient encore rien céder [2].

[1] Comines.
[2] Amelgard.

Le roi avait d'abord désigné pour commissaires Louis d'Amboise, évêque d'Albi, Jean de Moucheuil, évêque de Viviers, le comte de Comminges, Boffile de Judice, Raoul-Pichon, conseiller au Parlement, et Jean Chambon, maître des requêtes. C'était le 1er septembre qu'ils devaient se rencontrer à Cambrai avec les commissaires du Duc. Le roi commença par vouloir changer le lieu des pourparlers; il fit proposer Saint-Omer [1]. Comme son idée n'était nullement de faire la paix, il espérait que, durant les conférences, on pourrait pratiquer quelque secrète intelligence dans la ville, afin d'y entrer par surprise aussitôt après la rupture de la trêve. Cette proposition ne fut point agréée, mais le roi obtint que le lieu désigné serait Boulogne et non point Cambrai. Il changea aussi quelques commissaires; parmi ceux qu'il ajouta se trouvaient Jean de Saint-Romain, procureur général, et François Hallé, avocat du roi au Parlement. Le 9 septembre avant leur départ, ils protestèrent d'avance entre les mains du greffier [2] contre tout ce qu'ils pourraient accorder touchant le droit de confiscation, dont le roi et son Parlement devaient dans tous les cas demeurer seuls juges; c'était préparer d'avance une nullité dans le traité, puisque tous les motifs allégués par le roi se réduisaient à ce droit de confiscation.

Il songeait si peu à traiter sincèrement, que le duc Sigismond d'Autriche lui ayant envoyé un de ses serviteurs pour le conjurer d'accepter sa médiation, de le recevoir même en otage des conditions avantageuses qu'il offrirait, le roi refusa d'entendre cet ambassadeur. Le

[1] Legrand.
[2] Registres du Parlement.

duc Sigismond, soit à bonne intention, soit pour l'effrayer, lui faisait en même temps annoncer que la paix venait d'être faite entre le roi de Hongrie et l'empereur; de telle sorte que l'armée d'Autriche et même des auxiliaires hongrois pourraient intervenir dans la guerre de Flandre. Cet envoyé, ainsi repoussé du roi, alla, d'après l'ordre que lui en avait donné son maître, expliquer sa commission au duc de Bourbon et recourir à son appui. Le roi s'en irrita beaucoup, et il écrivit au duc Sigismond de ne plus lui envoyer dorénavant un ambassadeur qui cherchait ainsi à lier commerce avec les grands du royaume.

Dans de telles dispositions, il n'y avait rien à attendre des conférences de Boulogne; tous les commissaires ne s'y rendirent même pas; plusieurs n'allèrent pas au-delà de Saint-Quentin. Cependant ces pourparlers durèrent près de trois mois; on y débattit, sans qu'aucun renonçât à son opinion, les lois et usages sur les fiefs et pairies. Les Français, contre les exemples du passé, prétendaient que tout fief était exclusivement masculin et régi par cet article de la loi Salique, qui avait été, après la mort de Philippe le Long et de Charles le Bel, interprété contre le droit des femmes, au sujet de la couronne de France. Quant à la comté de Bourgogne, ils alléguaient qu'elle avait été jadis dans la mouvance du Duché, puis lui avait été incorporée. Leur réclamation touchant Lille, Douai et Orchies, avait plus d'apparence, puisque primitivement ces villes et châtellenies n'avaient été données au premier duc Philippe le Hardi que pour sa vie. On pouvait encore mieux soutenir que le comté de Boulogne avait été, contre tout bon droit, usurpé à la maison de la Tour.

Au vrai, les deux partis ne songeaient qu'à recom-

mencer la guerre et s'y préparaient pendant la trêve, qui était mal observée, surtout par mer, où les Hollandais commettaient de continuelles violences contre les navires de France. Chacun ne manquait pas non plus de tenter de part et d'autre toutes sortes de trahisons, et de gagner, par argent ou promesses, les serviteurs de son adversaire. Un nommé Simon Courtois, que le roi avait nommé son procureur général en Artois, alléguant quelques affaires en Flandre, était allé offrir ses services à la duchesse Marie, en la priant de le conserver dans son office, si elle reprenait possession du pays. Le roi sut la conduite de maître Courtois; à son retour, il le fit saisir et conduire à Tours, où le prévôt lui fit confesser son méfait et couper la tête.

Par méfiance, plus encore que par économie, le roi se résolut, avant de recommencer la guerre, à faire une grande réforme dans son armée. Il cassa dix de ses compagnies d'ordonnance, entre autres celles du comte de Dammartin, des sires de Moui, de Craon, de Balzac, d'Étienne de Poysieu qu'il appelait le Poulailler, et de cinq autres capitaines, tous bien connus à la guerre, qui avaient eu sa confiance et l'avaient jusqu'alors bien servi. Toutefois il ne voulut point offenser le comte de Dammartin, et lui écrivit en ces termes :

« Monsieur le grand-maître, pour ce que je sais la peine et le service qu'avez toujours portés tant envers feu mon père qu'envers moi, j'ai avisé, pour vous soulager, de ne plus vous faire homme de guerre; nonobstant que je sache bien que je n'ai homme en mon royaume qui entende le fait de la guerre mieux que vous et en qui gisse plus ma confiance, s'il me venait quelque grande affaire. Aussi l'ai-je dit à Pierre Claret pour vous le dire. Touchant votre pension et

état qu'avez de moi, je ne vous l'ôterai jamais, mais plutôt je l'accroîtrai; et si n'oublierai jamais les grands services que vous m'avez faits, quelqu'homme qui m'en veuille parler au contraire; et adieu. »

Le comte de Dammartin n'avait pour lors que soixante-huit ans, et se sentait encore la force et le courage de bien servir à la guerre. Il ne feignit point de se laisser prendre aux flatteries du roi, et lui répondit tout franchement.

« Sire, le plus humblement que faire je puis, je me recommande à votre bonne grâce, et vous plaise savoir que par monsieur de Montfaucon, qui est passé par ici, j'ai déjà su que votre plaisir a été que je n'aie plus la charge de la compagnie qu'il vous avait plu me bailler à conduire. Sire, j'avais bien su auparavant qu'il était bruit que vous aviez volonté de le faire; mais je ne le pouvais croire, et me tenais aussi sûr de cet état que de rien que j'aie. Considérez que j'ai longuement servi; qu'il vous a plu me faire l'honneur de me donner votre ordre; que les miens ont aussi servi le feu roi votre père en ses grandes affaires et au temps où il en avait besoin pour les grands troubles qui étaient alors dans le royaume, dans lesquels ils ont fini leurs jours. C'est à savoir : feu mon père à la bataille d'Azincourt, mon frère Étienne à Crevant, mon dernier frère en Guyenne[1]. Et moi, sire, dès que j'ai pu monter à cheval, j'ai servi le roi votre père et vous, le mieux que j'ai pu; si ce n'est aussi bien que j'en ai eu le vouloir, du moins, grâce à Dieu, vous n'y avez eu ni perte, ni dommage, et je ne vous ai point fait de faute. Toutefois, sire, puisqu'en cela tout est à vous, que votre bon plaisir

[1] A Castillon.

soit fait. C'est bien raison, sire, que je vous supplie, qu'il vous plaise que je demeure en votre bonne grâce, et que vous ayez égard à mon fait et aux services que moi et les miens vous avons rendus. Au moins que je puisse vivre sous vous selon l'office et état qu'il vous a plu me donner; et, sire, je suis toujours pour faire et accomplir vos bons plaisirs, en tout ce qu'il vous plaira me commander, à l'aide du benoît fils de Dieu, auquel je prie pour vous donner bonne vie et longue. »

Le comte de Dammartin, selon qu'il le souhaitait, demeura dans un grand état. Outre ses biens qui étaient considérables et la part qu'il avait eue dans les confiscations de Jacques Cœur et d'autres, son office de grand-maître lui valait dix mille livres par an; l'ordre du roi, quatre mille; sa compagnie, douze cents; les gouvernemens de Montivilliers, Harfleur et Château-Gaillard, deux mille; et de plus il avait huit mille livres assignées par an sur les revenus du pays de Briançon [1]. Plus tard, il fut fait lieutenant général du roi pour Paris et l'Ile-de-France.

La disgrâce des autres capitaines ne fut pas adoucie comme la sienne. Le sire de Balzac fut mis en justice, et le roi avait de tels soupçons qu'il écrivit de sa propre main au chancelier, « Prenez garde que vous y fassiez bonne justice et que je n'aie nulle cause d'être malcontent, car c'est à vous de faire justice. » Toutefois on ne trouva nulle preuve, et il fallut bien relâcher le sire de Balzac. Le roi lui rendit même sa pension. Autant en advint au sire de Moui; il fut mis en prison, puis reconnu innocent. Le capitaine d'Oriole, gentilhomme

[1] Le *Cabinet de Louis XI* contient un *Estat des appointemens qu'avoit le Grand-Maistre*. Il est conforme à ce qui est dit ici. (R.)

du pays de Gascogne, fut plus durement traité; on prouva que, courroucé d'avoir perdu sa compagnie, il s'était emporté en discours injurieux et en menaces, qu'il avait même délibéré avec son lieutenant s'ils n'iraient point demander du service au duc Maximilien. Tous deux furent décapités à Tours, et leurs corps coupés en morceaux pour être exposés à Arras, à Béthune et autres villes de l'Artois.

Cette réforme des compagnies n'empêchait point le roi de faire, plus encore que l'année précédente, toutes sortes de préparatifs pour recommencer la guerre. Une part de l'argent qu'il employait à solder les compagnies d'ordonnance fut destinée à payer des Suisses, dont le service lui semblait aussi bon et plus sûr. Il continua aussi à faire fondre beaucoup de bombardes et couleuvrines; on les faisait alors si grandes qu'une bombarde qui pouvait porter une boule de fer pesant cinq cents livres, de la Bastille au pont de Charenton [1], fut essayée à Paris. Au second coup, elle tua par accident le maître fondeur, qui fut déchiré en morceaux par cette grosse boule de fer [2].

Toute cette artillerie, le paiement des troupes, l'argent envoyé en Angleterre, les sommes distribuées par le roi à ses capitaines et serviteurs, celles qui étaient employées à corrompre les conseillers des autres princes, faisaient croître sans mesure les impôts du royaume.

[1] De Troy.

[2] On a déjà, dans ces remarques, parlé à plusieurs reprises de l'état de l'artillerie vers cette époque. L'exagération du calibre était portée à l'extrême; les plus grosses bombardes passaient pour les meilleures. Mais l'expérience et le progrès des sciences militaires ont fait disparaître toutes ces machines gigantesques. Les *canons* et les *mortiers monstres* n'appartiennent qu'à l'enfance de l'art. (R.)

Chaque année, c'étaient nouvelles taxes, nouvelles rigueurs. Il semblait qu'on ne craignît point de pousser les peuples dans le désespoir. Les gémissemens et les murmures augmentaient comme les taxes; il y avait même de temps en temps, dans quelques provinces, des collecteurs maltraités et parfois des espèces de séditions; mais les punitions étaient promptes et cruelles, sans jamais suivre les règles de la justice ordinaire.

On faisait aussi de grands apprêts en Flandre. Le duc Maximilien avait assemblé les États à Termonde [1]. Là, se montra pleinement toute l'aversion des Flamands pour le roi de France. Quelques gens des États voulurent remontrer que ce prince souhaitait peut-être la paix, qu'il avait cassé ses compagnies, retiré quelques garnisons, permis aux gens de Tournai de demeurer neutres; qu'ainsi on devait tenter la voie d'accommodement. Mais ils furent à peine écoutés; tous les autres, alléguant la perfidie et les continuelles trahisons du roi, maintenaient qu'il ne fallait écouter aucune proposition, tant que toutes les terres et seigneuries possédées par le feu duc Charles ne seraient pas rendues à sa fille. Il fut donc résolu de fournir de l'argent et des hommes, afin de poursuivre vaillamment la guerre.

Pour en payer les dépenses, il fallut aussi accroître les impôts en Flandre. On mit une gabelle sur la petite bière [2], et cette taxe produisit de grandes rumeurs à Gand. Les forgerons et les tisserands s'assemblèrent. Les gouverneurs et les doyens des métiers, avertis à temps, envoyèrent contre eux des gens armés. On se battit opiniâtrement, et il demeura quelques morts sur la place. Les mutins ainsi vaincus se retirèrent en une

[1] Amelgard.
[2] Molinet.

chapelle, où ils furent forcés. Les principaux d'entre eux furent mis en justice, avec les syndics des forgerons, des tapissiers et des tisserands. Ils confessèrent les plus criminels desseins. Ils voulaient, dit-on, piller les couvens et les églises, tuer les plus riches bourgeois et les magistrats, pour faire ensuite un gouvernement à leur gré. Huit ou dix furent décapités, soixante bannis, et d'autres mis en prison. La gabelle fut établie, et l'on continua à se préparer à la guerre contre les Français.

En attendant, la trêve était chaque jour plus mal observée. Elle ne devait finir qu'au mois de juillet, et dès le 26 avril elle fut ouvertement rompue par une entreprise qui fut tentée contre les Français, avec le consentement préalable du duc Maximilien. Le château de Selles, devant Cambrai, était tenu en dépôt [1] par Jean Dolé, au nom de messire Jacques de Luxembourg pour le roi, et par le sire de Foucquerolles au nom de M. de Fiennes pour la Flandre. Chacun d'eux n'avait qu'un petit nombre d'hommes. Le sire de Foucquerolles, après avoir tout concerté, rentra un soir dans le château, avec dix hommes d'armes qu'il amenait de Douai. Les Français ne se doutaient de rien. Ils furent saisis sans défense et jetés en un cachot souterrain.

Les bourgeois s'effrayèrent beaucoup de cette surprise, craignant qu'elle n'attirât sur leur ville toutes les vengeances du roi. Ils s'assemblèrent et députèrent l'abbé de Saint-Aubert avec trois d'entre eux au sire de Foucquerolles, pour lui exposer leurs inquiétudes. Il ne voulut les recevoir que sur le pont, hors du château, et leur répondit qu'il n'avait agi que d'après

[1] Molinet. — Almanach historique de Cambrai.

l'ordre du Duc et de M. de Fiennes. Ils demandèrent à aller trouver ce dernier, qui était un des conservateurs de la trêve. « Faites à votre volonté, répliqua-t-il, « mais il est tard, et vous aurez garnison demain. » En effet, dès le lendemain les sires de Bossut et de Harchies entrèrent dans la ville, y établirent une troupe bourguignonne, répondirent aux plaintes des bourgeois que tout se faisait pour leur bien, et sans tarder beaucoup commencèrent à rançonner ceux qu'on taxait d'être favorables au roi. La garnison française du château fut ensuite librement renvoyée en France.

Après cette première violation, la guerre se fit ouvertement. Les sires de Bossut et de Harchies surprirent Crèvecœur, Oisi, Esne [1], Lesdoing [2], Homecourt. Messire Philippe de Ravenstein et Jean de Luxembourg vinrent les joindre. Bohain se défendit mieux. Les bourgeois avaient livré la ville; dix-huit Français qui formaient la seule garnison du château, refusèrent de se rendre. Sept furent tués; les onze autres furent pris et pendus. M. Jacques de Luxembourg s'était enfermé à Beaurevoir, mais il avait trop peu de monde et fut contraint de traiter. Ces conquêtes de l'armée des Bourguignons furent enfin arrêtées par Pierre de Rohan maréchal de Gié, et le sire d'Esquerdes, qui commandaient en Artois depuis le départ du comte de Dammartin. Ils assemblèrent environ huit cents lances et quelques milliers de francs-archers, marchèrent vers

[1] M. Le Glay, aujourd'hui conservateur des archives du département du Nord, a inséré dans les Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, et publié en 1835, une *Notice sur le village d'Esne en Cambresis, suivie des chartes ou lois octroyées à cette commune et à celle de Walincourt.* (R.)

[2] *Lesdain.* (R.)

l'ennemi, qui se retira et perdit en peu de jours les châteaux qu'il avait si facilement gagnés.

Ce n'était pas de ce côté que le roi avait en ce moment dirigé ses desseins et son espoir. Se confiant à la sagesse et au savoir-faire de M. d'Amboise, c'était à lui qu'il avait envoyé le plus de secours. Son armée avait reçu beaucoup d'artillerie, de francs-archers et de nobles du ban et de l'arrière-ban; en outre, il avait attiré à lui nombre de Suisses. Tout était donc prêt pour essayer de conquérir la comté de Bourgogne. Toutefois le roi, afin de montrer plus de scrupule que son adversaire, envoya au duc Maximilien un héraut pour se plaindre de la violation des trêves, demandant réparation pour les dommages qui lui avaient été faits.

Sans tarder, le sire d'Amboise, dès le commencement de mai 1479, s'avança dans la Comté. Il s'empara d'abord des châteaux voisins de Dôle et se logea dans les villages des environs; mais avec grande précaution, afin de ne pas se laisser surprendre comme le sire de Craon. Ce fut lui, au contraire, qui se montra plus rusé que l'ennemi [1]. La garnison de Dôle était peu nombreuse, car les Suisses ne venaient plus secourir les Comtois. Le prince d'Orange, sans hommes et sans argent, ne tenait nulle des promesses qu'il avait faites quand il avait excité la province à se déclarer contre le roi. Mais les bourgeois et le peuple de la ville avaient bon courage, surtout les étudians de l'université de Dôle, qui montraient grande haine contre les Français. Un jour, M. d'Amboise envoya, jusque sous les murs de la ville, quelques hommes qui feignirent de vouloir surprendre les troupeaux de bœufs qu'on entretenait

[1] Gollut.

pour la provision, et qu'on faisait paître près du rempart; car le siége n'était pas encore commencé. Les écoliers sortirent à l'étourdie pour chasser ce petit nombre de fourrageurs, et tombèrent dans une forte embuscade; le chemin de la ville leur fut coupé, la plupart périrent, furent assommés dans les villages, ou jetés dans la rivière du Doubs par les paysans.

Ensuite on s'empara de Rochefort, de Gendré, de tous les lieux forts d'où pouvaient venir des secours; et tout étant ainsi disposé prudemment, la ville fut environnée. Elle se défendit avec une ferme vaillance; plus d'un assaut fut repoussé; mais comme la garnison ne suffisait pas à la longue contre une si nombreuse armée, les chefs ne pouvant plus faire venir des gens de la Suisse, s'étaient mis en peine pour se procurer des Allemands d'Alsace et du pays de Ferette. Le duc Sigismond y avait consenti, et cette troupe s'était mise en marche pour entrer à Dôle. Contre toute attente, le sire de Chaumont ne tenta nul effort pour arrêter son passage.

Cela donna quelque méfiance; mais on avait si grand besoin de secours, qu'on ne sut point se résoudre à refuser l'entrée à ces Allemands. Seulement, pour se donner quelque assurance de leur fidélité, on fit dresser un autel sous la porte de la ville: un prêtre revêtu de ses ornemens portait le saint ostensoir; en présence des magistrats, les chefs faisaient en passant serment sur le corps de Notre-Seigneur de défendre bien et loyalement la ville; leurs soldats suivaient en ordre et levaient leurs piques en approbation du serment; les habitans de la ville donnaient à chacun un morceau de pain et un verre de vin, puis les faisaient asseoir à des tables qu'on avait dressées.

Ce fut au milieu de cet accueil tout confiant et cor-

dial, que ces Allemands, gagnés par le sire de Chaumont, et qui avaient même reçu parmi eux beaucoup de francs-archers travestis, se mirent à crier : « Ville « gagnée, France, France. » Ainsi surpris les gens de Dôle se défendirent encore même sans espérance, car la porte était livrée et les Français arrivaient. Deux grands corps-de-garde eurent le temps de prendre les armes et se rangèrent en bataille sur la place; beaucoup de vaillans bourgeois vinrent se ranger près d'eux. Alors commença un sanglant combat devant l'église Notre-Dame, où depuis fut érigée une croix pour consacrer le lieu où avaient péri tant de braves gens, combattant pour le salut et les libertés de leur ville. Mais, « contre puissant faible ne peut », ainsi que le disaient des vers qu'on fit alors pour déplorer le malheur de Dôle. Tout fut saccagé : les habitans, vieillards, femmes, prêtres et enfans furent massacrés ou se dispersèrent dans les campagnes et les bois; d'autres se réfugièrent aux églises et furent mis à rançon; quelques-uns des principaux bourgeois, le sire de Thoisi et d'autres gentilshommes furent emmenés, pour être livrés au roi. Après le pillage, le feu fut mis à la ville, et l'on épargna la seule maison où le sire d'Amboise avait pris logement.

Cette ruine de la principale ville de la Comté entraîna sans retard la chute de toutes les autres. La crainte avait saisi les esprits; d'ailleurs, il n'y avait nul moyen de défense. Le prince d'Orange, qui avait commencé la guerre, n'avait aucune constance et ne savait remédier à rien. Son oncle, le sire de Château-Guyon, rendit tout des premiers la ville de Poligni et passa au service du roi. Salins, Arbois, Vesoul, Luxeuil, Faucogney, Mont-Justin, eurent bientôt ouvert leurs portes.

Auxonne fit plus de résistance et obtint de bonnes

conditions : c'était une ville du Duché ; d'ailleurs, elle était assez forte pour soutenir un long siége. Tout était donc soumis en Bourgogne, hormis Besançon, ville libre et impériale, qui avait eu les ducs de Bourgogne, non pour seigneurs, mais pour gardiens et protecteurs. Les habitans se voyant pressés de tous côtés par les Français, se résolurent à traiter. Le sire d'Amboise les reçut aux mêmes conditions qu'ils avaient eues sous le feu Duc et sous son père. Henri de Neufchâtel, chanoine de la cathédrale et plusieurs députés de la ville se rendirent auprès du roi, pour soumettre ce traité à son approbation ; il était pour lors à Nemours, et sur l'examen que le chancelier et M. du Lude firent d'après ses ordres des clauses de cette soumission, il la ratifia [1].

Il était alors en route pour aller visiter cette province de Bourgogne qui lui était enfin soumise ; il passa d'abord à Notre-Dame de la Victoire s'acquitter de quelques dévotions, puis il passa par Vincennes, Provins, la Champagne et Langres, et fit son entrée à Dijon dans les derniers jours de juillet. Le 31 [2], il se rendit solennellement à Saint-Benigne, et jura sur les saints évangiles de garder les franchises, libertés, immunités, droits et priviléges accordés par les ducs de Bourgogne aux maire, échevins et habitans de la ville de Dijon ; déclarant que tous ses successeurs seraient tenus de faire le même serment dans la même église ; il reçut en même temps le serment des habitans.

Le roi passa peu de jours à Dijon. Il régla quelques-unes des affaires du Duché ; et, comme il n'avait plus

[1] Ordonnances, tome XVIII.
[2] Ordonnances.

pour le moment d'ennemis à combattre dans ces contrées, il résolut d'employer le sire d'Amboise et son armée à conquérir le duché de Luxembourg ; déjà même en passant près de Paris, il avait donné ordre qu'on dirigeât l'artillerie de ce côté [1].

Tout en donnant ses soins aux choses de la guerre et au gouvernement de son royaume, le roi ne se refusait jamais le contentement de ses désirs, et son extrême dévotion ne le portait pas à devenir plus chaste. Durant son séjour à Dijon, il trouva à son gré la veuve d'un gentilhomme de ce pays, qui se nommait la dame de Chaumergis, et lorsque peu après il revint en France, il la renvoya quérir par un des valets de sa maison, pour l'établir près de lui, à Tours. Néanmoins le goût qu'il avait pour les femmes n'était pas pour lui un grand objet de dépense. L'année précédente, se trouvant un jour à Arras, sans argent, il emprunta à Jacques Hamelin, un de ses serviteurs, la somme de trois cent vingt livres seize sous huit deniers, pour l'employer à ses plaisirs et voluptés, ainsi que cela a été trouvé écrit dans les comptes de ses dépenses [2].

Tandis qu'il était à Dijon, se réjouissant du bon état de ses affaires, il reçut de mauvaises nouvelles d'Artois qui demandaient toute son attention. Dès le moment où la guerre y avait recommencé, elle n'avait pas été heureuse pour les Français. Leur première entreprise avait été contre la ville de Douai [3]. Elle avait une nombreuse garnison, commandée par le comte de Romont, le commandeur de Chantereine, M. de Fiennes et le jeune Sallazar ; elle faisait des courses sur tout le pays,

[1] De Troy.
[2] Mathieu.
[3] Molinet.

et y répandait un grand effroi. La ville était bien approvisionnée, et depuis deux ans on ajoutait chaque jour quelque nouvel ouvrage pour la rendre plus forte. Les Français de la garnison d'Arras résolurent d'y entrer par surprise. Ils marchèrent toute la nuit, se cachèrent dans les blés aux environs des murailles, et attendirent que la porte fût ouverte. Quelques-uns s'étaient vêtus en paysans, et portaient du pain et des vivres; ils comptaient entrer comme gens venant au marché, puis se saisir de la porte et appeler les autres à leur aide. Par malheur, un bourgeois d'Arras, qui avait vu les apprêts et su le secret de cette entreprise, avait sur-le-champ envoyé à Douai une femme, bonne Bourguignonne comme lui, pour tout raconter à un de ses amis. Les magistrats et les capitaines de Douai, informés du complot, tinrent la porte fermée, firent avancer une couleuvrine, et tirèrent sur le lieu de l'embuscade. Les Français se voyant découverts, s'enfuirent à la hâte, laissant après eux les haches et outils de fer qu'ils apportaient pour briser les portes.

Ce fut en apprenant cette nouvelle, que le roi entra en si grande colère contre les gens d'Arras, qu'il les fit tous, sans miséricorde, chasser de leur ville, et qu'il voulut en faire une nouvelle, sous le nom de *Franchise* [1]. Rien ne fut plus triste et digne de miséricorde que tous ces pauvres habitans contraints à quitter, sans

[1] « Il n'y était resté qu'un serrurier, dit l'auteur d'un mémoire sur Charles VIII, imprimé dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, t. I. pp. 159-198, et ce serrurier ayant fait de fausses clefs d'une porte de la ville, en donna avis aux gens de Maximilien. Cette anecdote ne se trouve pas dans l'ancienne relation insérée au tome III, p. 401 des *Archiv. hist. et litt. du nord de la France*, non plus que dans celles publiées au n° IX (sept. 1835) du *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*. (R.)

nul délai, leurs maisons paternelles, leurs meubles, leurs jardins, et s'en allant avec leurs femmes et leurs enfans, sans savoir où ils seraient conduits, et quel long voyage on leur ferait suivre. Personne ne fut épargné; durant quelques jours il ne resta pas un prêtre pour dire la messe, et les dortoirs du beau couvent de Saint-Waast servaient de logis aux francs-archers.

Peu après cette déconvenue des Français, le comte de Chimai, Guillaume de La Marck surnommé le Sanglier des Ardennes, le sire du Fay, le sire de Luxembourg et d'autres capitaines se portèrent avec plus de dix mille combattans devant la ville de Virton [1], où se tenait une garnison d'aventuriers Français, Espagnols ou Lorrains qui faisaient mille maux à tout le pays de Luxembourg. Après que les murailles eurent été battues par les bombardes et l'artillerie, les assiégés, qui n'avaient nul moyen de se défendre contre tant de gens, demandèrent à composer.

La réforme des compagnies d'ordonnance, et le soin que le roi avait mis, par préférence, à renforcer l'armée de M. d'Amboise, avait laissé le maréchal de Gié et M. d'Esquerdes hors d'état de rien tenter de considérable. Le duc Maximilien, encouragé par leur faiblesse, assembla sans nul empêchement, à Saint-Omer, une forte armée d'environ vingt-sept mille combattans. Elle se mit en marche le 25 juillet et arriva devant Thérouenne [2]. Le sire de Saint-André commandait la garnison qui n'était que de quatre cents lances et de quinze cents arbalétriers. Lorsque la ville fut entourée et qu'on eut commencé à battre les murailles avec l'artillerie,

[1] Molinet.
[2] *Idem.* — Amelgard.

on apprit que les Français arrivaient en force du côté d'Hesdin. Sur cette nouvelle, le Duc tint conseil; quelques-uns disaient que, n'ayant pas plus de huit cent vingt-cinq lances, il serait impossible de soutenir le choc des Français. Toutefois le Duc était jeune et vaillant; il désirait la bataille; on résolut de ne pas déloger sur-le-champ, et de voir du moins ce que les Français voudraient tenter.

Sallazar, qui était un des plus hardis et des plus vaillans chefs de l'armée, fut envoyé en avant avec cent vingt chevaux. Il tomba sur la troupe avancée de l'ennemi, dans le village de Tenau, la mit en déroute, et ramena cinquante ou soixante prisonniers. On sut par eux que les Français étaient à Blangi, et avaient le dessein d'attaquer le Duc dans la journée. Il ne pouvait laisser son armée disposée comme elle l'était pour le siége, séparée en trois corps qui ne pouvaient pas facilement se porter secours. L'ordre fut donné de lever les tentes et d'emmener à Aire les grosses bombardes, en ne gardant que les couleuvrines volantes.

Ce mouvement sembla une fuite à la garnison de Thérouenne; du haut des murailles, elle criait maintes injures aux Flamands, les menaçant de l'armée de M. d'Esquerdes qui allait arriver de Blangi. Les Flamands s'offensèrent de ces insultes, et demandèrent à grande instance qu'on les menât contre les Français. M. de Fiennes était maréchal de l'armée; il marcha en avant avec les sires Josse de La Laing, Jean de Berghes et de Mingoval [1], pour assurer le passage de la rivière

[1] C'est-à-dire Jean de Lannoy, seigneur de Mingoval, qui épousa Philippine de Lalaing (non pas *La Laing*) et fut l'aïeul du prince de Sulmone. (R.)

de Cresaques. Ils y trouvèrent un petit pont, en firent construire un plus grand avec les charpentes du siége; l'armée passa toute entière, joyeuse et montrant bonne espérance par ses cris et ses chansons.

Pendant ce temps-là les Français avaient quitté Blangi, s'étaient avancés par Lisbourg, et campaient sur la montagne d'Enqúin. Leur armée était moindre que celle du Duc; mais on y comptait cependant dix-huit cents lances et quatorze mille archers. L'artillerie était nombreuse. On y voyait une belle et énorme couleuvrine, nouvellement fondue, qui se nommait la grande Bourbonnaise. Toute cette armée, au lever du soleil, descendait la montagne, qui resplendissait au loin, toute couverte d'armures, de lances et de canons. En avant se trouvait une autre colline nommée Esquinegate [1]. Le sire de Baudricourt la monta avec l'avant-garde, et arrivé au haut, il aperçut l'armée des Bourguignons; elle n'était pas encore en ordre de bataille. Le duc Maximilien ordonna à Sallazar de soutenir l'escarmouche contre l'avant-garde des Français, et pendant ce temps on se hâta de ranger les troupes.

Les milices de Flandre, avec leurs longues piques, furent mises sur une seule ligne, chaque troupe s'appuyant l'une à l'autre, et peu d'intervalle entre chacune, de sorte qu'elle semblait disposée en herse. En avant, étaient cinq cents archers anglais, soutenus par trois mille arquebusiers allemands. Le peu de gens d'armes qu'on avait fut divisé en petites troupes de vingt-cinq environ pour escarmoucher sur les ailes, et se porter où besoin serait. Toute la noblesse de Flandre et de Hainault, quelques gentilshommes bourguignons

[1] Esquinegate ou Guinegate (*Enquinegatte*), comme on appela la bataille.

demeurés fidèles à la duchesse Marie, le comte de Nassau, le comte de Romont avec ses gens de Savoie, et une foule de vaillans capitaines s'empressaient avec zèle à bien servir leur jeune prince.

Toute cette armée était remplie de haine contre les Français, contre leur roi perfide et cruel, contre tous ses capitaines, gens de rapine, sans miséricorde pour les peuples, nourris dans les guerres, et ne connaissant d'autre Dieu que leur épée. Une autre cause d'indignation, c'était de les voir commandés par le sire d'Esquerdes, lui qui avait été enrichi et illustré par la maison de Bourgogne, honoré de la Toison-d'Or, intime conseiller du duc Charles, et qui avait trahi madame Marie sa fille, peu de jours après qu'elle avait reçu son serment et lui avait donné toute sa confiance.

Avant que le combat commençât, le duc Maximilien conféra la chevalerie au sire Charles de Croy [1], et à quelques autres gentilshommes. Puis il parla ainsi : « Réjouissez-« vous, mes enfans, voici enfin la journée que long-« temps nous avons désirée. Nous avons à notre barbe « les Français qui tant de fois ont couru sur nos champs, « détruit nos biens, brûlé nos hôtels; il vous faut au-« jourd'hui travailler de tout votre corps, mettre toutes « vos forces, vous servir de tout votre sens. L'heure est « venue, mes braves enfans, de bien besogner. Notre « querelle est bonne et juste. Demandez à Dieu de vous

[1] Charles de Croy, fils aîné de Philippe de Croy, lui succéda dans le comté de Chimay, que Maximilien érigea en principauté. Sa mère était Walburge de Meurs. Il épousa Louise d'Albret, vicomtesse de Limoges, dame d'Avesnes, de Landrecies, et sœur de Jean, roi de Navarre.

Il mourut chevalier de la Toison-d'Or, en 1527, dans sa ville de Beaumont. (R.)

« aider, lui seul peut donner la victoire. Promettez-lui « de jeûner trois vendredis de suite au pain et à l'eau « en l'honneur de sa divine passion, et si nous avons « sa grâce, la journée est à nous. » Tous ceux qui étaient autour de lui, et ceux qui plus loin voyant sa bonne mine et son noble regard s'imaginaient entendre ses paroles, lui répondirent qu'ils le feraient ainsi, et en levèrent la main. Chacun se rendit à son poste. Plusieurs chevaliers avaient désarmé leur bras droit, et s'en allaient à la bataille le bras nu, pour montrer qu'ils ne craignaient pas les coups de l'ennemi [1].

Cependant les Français avançaient. M. d'Esquerdes avait dans son armée de vaillans et illustres chefs. Le sire de Saint-Pierre, sénéchal de Normandie, pour lors un des grands amis du roi; le sire de Curton, gouverneur de Limousin, cousin du comte de Dammartin; le sire de Baudricourt; Le Moine Blosset; un nommé Jean le Beauvoisien, ancien et célèbre homme de guerre; le sire de Torci, grand-maître des arbalétriers; le sire de Joyeuse et d'autres. M. d'Esquerdes leur parla aussi et leur rappella la renommée qu'avait la noblesse de France dans toute l'Europe, les grands exploits qu'elle avait faits, les Anglais qu'elle avait vaincus, gens assurément bien plus redoutables que ces chiens de rebelles qui s'obstinaient à ne point se soumettre à leur roi et légitime seigneur.

L'armée des Français avait marché vers Esquinegate, laissant ses bagages entre les deux collines, et le combat fut entamé vers deux heures. Les archers anglais ayant, selon leur coutume, fait le signe de la croix et baisé la terre, crièrent : « Saint-Georges et Bourgogne, »

[1] Imitation des héroïques bravades de l'ancienne chevalerie. (R.)

et commencèrent à tirer. Leurs traits et l'artillerie faisaient ravage parmi les Français, mais M. d'Esquerdes, formant une troupe de six cents lances suivie des archers d'ordonnance, la fit passer sur la droite, le long d'un bois, pour envelopper l'armée ennemie. Les gens d'armes bourguignons arrivèrent aussitôt de ce côté pour défendre l'aile gauche qui allait être enveloppée. Ils soutinrent d'abord le choc vaillamment. Toutefois les Français étaient nombreux et bons hommes d'armes; ils eurent bientôt le dessus; ayant passé entre l'armée du Duc et sa cavalerie, celle-ci se trouva coupée, et prit la fuite en désordre : les uns vers la ville d'Aire, d'autres sur la route de Saint-Omer.

Quand les gens d'armes de France virent cette déroute, ils se lancèrent à la poursuite des fuyards. C'étaient pour la plupart des gentilshommes et des chevaliers richement armés et vêtus, dont il y avait bonne rançon à espérer. Le sire Michel de Condé, le sire de la Gruthuse, Olivier de Croy [1], d'autres encore furent faits prisonniers. Un chevalier allemand, nommé Wolfgang de Polhein, le plus grand ami et favori du duc Maximilien [2] fut pris aussi. Le sire Philippe de Traisignies, qui portait une robe de drap d'or par-dessus une brillante armure, fut poursuivi jusqu'à la porte d'Aire par

[1] Je ne trouve pas d'Olivier de Croy dans les généalogies de cette maison. Il est pourtant nommé par Molinet, XLIV, 205. (R.)

[2] Martin et Wolfgang de Polheim, qui furent tous deux chevaliers de la Toison-d'Or et attachés à l'archiduc Maximilien, assistèrent également à la bataille d'Enquinegatte. Le *Molinet* de M. Buchon, p. 218, appelle Wolfgang de Polheim le *Grand Pouchain*. M. de Châteaubriand, dans ses *Études historiques*, le nomme *Wolfang Poulhain*. Ce seigneur, qu'Olivier de la Marche qualifie d'*homme beau et de vertu*, épousa Jeanne de Borselen, fille de Wolfart et de Charlotte de Bourbon. (R.)

des gens d'armes qui croyaient que c'était le duc d'Autriche[1].

Pendant que la meilleure part des lances françaises s'était ainsi dispersée à la poursuite des Bourguignons, les francs-archers continuaient leur attaque contre la forte ligne de gens de pied que commandaient le comte de Romont, le comte de Nassau[2] et le duc Maximilien lui-même. Là fut le plus rude combat. Les archers anglais et les arquebusiers allemands firent un cruel ravage parmi les francs-archers, tirant si serré qu'à peine ceux-ci avaient-ils le temps de tendre leurs arcs. Lorsqu'on arrivait sur le corps de bataille, toutes les attaques venaient se briser contre les longues piques des milices de Flandre, et les bâtons ferrés qu'elles avaient plantés en avant.

N'ayant plus le secours des compagnies de gens d'armes, et se trouvant même sans chef principal, car M. d'Esquerdes tout le premier avait laissé la bataille pour donner la chasse aux gens d'armes bourguignons, les Français furent repoussés avec grand carnage. Les francs-archers d'ordonnance furent eux-mêmes rompus et mis en désordre.

[1] Ce trait n'appartient pas à Philippe de Trazegnies, il n'y avait point de personnage de ce nom dans cette maison, mais à Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein. *Molinet*, XLIV, 212. (R.)

[2] Engelbert, comte de Nassau et de Vianden, baron de Bréda, Saint-Wit, Diest, Sichem, vicomte d'Anvers, fils de Jean de Nassau, gouverneur du Brabant, et de Marie de Heinsberg. Un journal piquant, commencé en 1830, sous le titre de *Revue belge*, et dont les événemens n'ont permis de publier que deux livraisons, contient un article de M. Nothomb, intitulé : *Les seigneurs de Vianden, ancêtres du roi des Pays-Bas.* — Engelbert épousa Limburge, fille de Charles, margrave de Baden, et de Catherine d'Autriche ; il mourut sans enfans à Bréda, en 1494 (v. s.), ayant constitué pour son héritier son frère unique, Jean, comte de Nassau. (R.)

Le duc Maximilien commençait à les poursuivre avec ce qui lui restait d'hommes de cheval, quand arriva la garnison de Thérouenne, commandée par le sire de Saint-André; mais au lieu de venir à l'aide des compagnies de gens de pied, il se jeta, avec ce qui restait d'hommes d'armes, sur les bagages des Bourguignons. Il y trouva peu de résistance. Attirée par l'espoir d'un pillage riche et facile, une partie des francs-archers laissa l'attaque commencée et vint prendre part au butin. Il était immense : les milices de Flandre traînaient toujours des équipages pourvus de toutes sortes de provisions; les riches gentilshommes avaient aussi des bagages chargés d'or, de vêtemens magnifiques, de vaisselle d'argent. Parmi tous ces chariots, se tenaient les malades, les prêtres, les femmes qui suivaient l'armée avec leurs petits enfans.

L'ardeur de la rapine et le désordre furent si grands que presque toute cette foule sans défense fut égorgée : c'était une horrible pitié que d'entendre leurs cris, de les voir massacrer par les archers, ou fouler aux pieds des chevaux par les gens d'armes. Cette cruauté redoubla le courage des Flamands ; ils restaient inébranlables derrière le rempart de leurs piques et de leurs pieux à pointe de fer.

Toutefois leur péril redoublait, et la journée allait être perdue pour le duc Maximilien ; les Français venaient de se saisir de son artillerie, et commençaient à la tourner contre son armée. Pour lors le comte de Romont, voyant bien qu'un moment de plus et tout serait fini, résolut de tenter un dernier effort et de profiter du désordre des Français : désordre d'autant plus grand qu'ils se croyaient victorieux. Il rassembla ses gens, se jeta tout le premier du côté où l'artillerie

venait d'être prise, parvint à la reconquérir, et sans se laisser arrêter par une blessure qu'il reçut à la jambe, il continua à pousser les Français. Bientôt ils furent entièrement rompus, et se mirent à leur tour en déroute, laissant à la merci de l'ennemi leur camp qui devint aussi la proie du pillage. En vain les gens d'armes, revenant de leur poursuite, tentèrent-ils de réparer ce malheur; c'était trop tard, ils arrivaient harassés, l'un après l'autre, sans savoir ce qui se passait sur le champ de bataille, et à grand'peine pouvaient-ils échapper eux-mêmes à ce péril imprévu. Toutefois ce ne fut point une défaite complète : l'armée française ne fut point détruite; monsieur d'Esquerdes se retira à Blangi, et recueillit une partie des gens, qui lui restaient, à Hesdin et dans les autres garnisons.

La bataille avait duré depuis deux heures jusqu'à huit heures du soir. Le duc Maximilien pouvait se dire victorieux, car il avait gardé le champ de bataille; mais la victoire lui avait coûté cher [1]. Presque tous ses hommes d'armes avaient été tués ou pris. Jean fils du

[1] L'auteur de l'article de Maximilien dans la *Biographie universelle*, avoue que la victoire fut décisive. Il ne faut pas confondre cette bataille de Guinegate ou plutôt d'Enquinegatte avec celle du même nom, qui se livra le 19 août 1513 et où Bayard fut fait prisonnier. L'Arétin a célébré celle-ci et M. de Fortia a écrit pour la Société des Bibliophiles français une dissertation sur son poème où il appelle le lieu du combat *Gingatto*. — Enquinegatte est une paroisse située à un quart de lieue d'Enquin, en Artois. — Parmi ceux qui se signalèrent dans cette journée, M. de Barante n'a pas parlé de Jean de Cruninghen, seigneur de Pamèle, que le *Molinet* de M. Buchon, p. 225, appelle messire Jehan de *Crimaighes, seigneur de Palmes*, travertissement difficile à deviner. Ce chevalier, qui obtint le colier de la Toison-d'Or, était fils d'Adrien de Cruninghen et de Marguerite Vilain, qui lui apporta les terres de Pamèle et de Ledeberghe; il épousa Agnès de Montfort, et mourut en 1485 (v. s.). (R.)

bâtard Corneille, qui avait péri autrefois à Rupelmonde, Antoine d'Hallwin [1], le grand bailli de Bruges, et bien d'autres puissans gentilshommes périrent en cette journée. Le duc Maximilien y montra une extrême vaillance, et se tint pendant presque toute la bataille au plus fort du danger [2]. Dès la première attaque, bien qu'il eût rompu sa lance en se heurtant contre un homme d'armes, il abattit un franc-archer, et fit lui-même prisonnier un gentilhomme breton, qui se rendit à lui pendant le moment le plus vif de la bataille. Charles de Croy, fils du comte de Chimai, empressé d'honorer sa chevalerie nouvelle, s'était lancé au secours de sire Guillaume de Goux [3] qu'il voyait aux prises avec un homme d'armes français. Ses étriers se rompirent et il tomba; le Duc apercevant son péril s'en vint aussitôt avec Josse de La Laing [4] et quelques Allemands pour lui porter secours, au risque d'être lui-même enveloppé. Ce courage acheva de lui gagner l'amour de la noblesse et de la chevalerie de Flandre.

Le courroux du roi fut grand [5] quand il reçut cette

[1] *Halewin.* (R.)

[2] Maximilien s'exposait souvent plutôt comme un simple gentilhomme que comme un souverain. Intrépide *chasseur de chamois*, il n'était pas moins brave l'épée à la main. En 1495, à la diète de Worms, pendant qu'on délibérait sur l'abolition du droit de défi, il daigna relever celui d'un Français, nommé Claude de Balbé, qui provoquait tous les Allemands. Maximilien crut que l'honneur de punir son audace appartenait au chef de l'Empire. Il entra avec lui en champ clos, et à la face de toute la nation, il engagea un combat singulier dont il sortit vainqueur. (R.)

[3] Guillaume de Goux, seigneur de Wedergraet, et non pas *de Gouy*, seigneur *de Wildegrade*, comme dans le *Molinet* de M. Buchon, p. 220. (R.)

[4] *Lalaing.* (R.)

[5] Comines. — Molinet.

nouvelle. Il s'emporta contre M. d'Esquerdes qui avait, contre sa volonté si bien connue, hasardé l'honneur et le salut du royaume, dans une bataille qu'il croyait plus perdue encore qu'on ne le lui disait. Néanmoins, apprenant la grande perte des ennemis, il feignit de n'avoir ni crainte ni regret, se contenta des excuses de M. d'Esquerdes, puis il se hâta d'écrire aux bonnes villes que son armée avait remporté une grande victoire et détruit la fleur de la noblesse flamande. Partout on chanta des *Te Deum* et l'on alluma des feux de joie. Il était pourtant resté sept mille combattans sur le champ de bataille, et l'on avait perdu de vaillans hommes de guerre, entre autres Jean le Beauvoisien.

Le roi était surtout irrité qu'une victoire déjà gagnée eût été ainsi changée en défaite par la désobéissance et l'amour du pillage. Il chargea M. d'Esquerdes de semoncer les capitaines et surtout les gens de la garnison de Thérouenne. Il leur dit de sa part : « Le roi est averti « du grand dommage qui nous est advenu. Aucuns de « vous voudraient bien en jeter la faute sur moi, mais « c'est sans raison. J'ai fait tout mon possible, et si « vous aviez fait votre devoir contre les gens de guerre « aussi bien que contre les vivandiers, les prêtres, les « malades, les femmes et les petits enfans; si vous « n'aviez pas commis cette grande inhumanité qui sera « un scandale éternel pour le règne du roi, vous eus- « siez gagné la bataille. Ce n'est pas merveille si les pau- « vres paysans sont contre vous et tuent vos gens dans « la campagne, car vous ne cessez de les maltraiter et « de les piller. »

On commença donc à ne plus agir si cruellement envers les gens du pays. On leur accordait merci lorsqu'on les faisait prisonniers ; on leur promettait protec-

tion et repos s'ils revenaient cultiver leurs champs Plusieurs se rassurèrent et quittèrent les bois où ils s'étaient réfugiés.

Mais ce qui importait surtout pour la guerre, c'était de mettre quelque discipline dans l'armée et d'empêcher que le désir de piller n'y mît un si grand désordre. Le roi régla que les prisonniers et le butin seraient mis en un seul total, vendus à la criée, pour que le prix de la vente fût ensuite partagé également. Il pensait que les riches capitaines, étant les seuls qui pussent garder et nourrir des prisonniers, aimeraient mieux dorénavant en acheter à bon marché dans la vente que de s'occuper à en faire durant le combat ; tandis que de leur côté les simples hommes d'armes et autres, à qui il serait interdit de rançonner les prisonniers sur le champ de bataille, n'auraient plus grande ardeur à en faire.

Il écrivait donc à son grand ami, M. de Saint-Pierre : « Monsieur le grand-sénéchal, à l'égard des gens d'armes qui sont dans Thérouenne, j'en ai toujours fait chef M. de Saint-André. Quant aux deux cents lances qu'il demande, il me semble que ce doit être : d'abord la compagnie de Joyeuse, et prêchez Manouri pour qu'il obéisse bien : secondement, la compagnie de M. Raoul de Lannoy à qui j'ai baillé la charge qu'avait le Beauvoisien. J'entends qu'ils viennent par demi-bandes. Il faut que M. de Baudricourt s'en aille à Franchise [1]; les autres compagnies, que vous avez déjà mises dedans, et qui ne sont commandées que par des lieutenans, lui obéiront mieux, ainsi il me semble que vous avez bien fait. Je vous envoie les lettres que m'a écrites le prévôt des maréchaux et les lettres que j'écris à M. de

[1] Arras.

Saint-André et au prévôt. Je vous prie de remontrer à M. de Saint-André que je veux être servi à mon profit, et non par avarice, tant que la guerre dure, et s'il ne le veut de bonne grâce, faites-le-lui faire par force. Empoignez les prisonniers et mettez-les au butin comme le reste. Ceux que vous verrez qui pourraient me nuire, je vous prie qu'ils ne soient pas délivrés. Trouvez pour cela quelque bon expédient. Il faut que les capitaines les achètent dans le butin, et ils les auront sûrement bon marché; puis ils s'obligerout à moi de ne les point délivrer d'un long temps que vous aviserez, et vous prendrez leurs engagemens; alors ils les enverront dans leurs hôtels.

« M. le grand-sénéchal, je suis bien ébahi que les capitaines de M. de Saint-André et les autres ne trouvent pas bon que j'aie fait une ordonnance pour que tout soit au butin. Par ce moyen, ils pourront acheter tous ces prisonniers, même les plus gros, pour un rien; c'est ce que je demande, afin qu'une autre fois ils tuent tout, et ne prennent plus ni prisonniers, ni chevaux, ni pillage; alors nous ne perdrons jamais de bataille. Je vous prie, M. le grand-sénéchal, mon ami, parlez à tous ces capitaines, chacun à part; faites que la chose vienne comme je la demande, et incontinent que vous m'aurez fait ce service, avertissez-m'en pour me faire plaisir. M. le grand-sénéchal, je vous tiens pour mon procureur là où vous êtes, et je serai le vôtre là où je serai. Je vous envoie des Suisses pour garder Houdain, jusqu'à ce que M. de Moreuil y soit retourné; j'envoie deux mille livres à messire Tannegui de Villeneuve pour le fortifier. Bapaume est d'Artois; ainsi ne perdez pas de temps à l'abattre, plus tôt que plus tard, et je m'ébahis que vous ayez tant tardé à le faire. Dites tout ceci à

M. d'Esquerdes, à M. de Baudricourt et à M. de Maigni, car je ne leur écris rien, sinon qu'ils vous croient. Je vous prie, dites à M. de Saint-André qu'il ne vous fasse pas du rétif, car c'est la première désobéissance que j'aie jamais eue d'un capitaine. Je ne saurais vous enseigner de si loin; faites ainsi que vous le verrez pour le mieux; mais gardez qu'il ne reste un seul prisonnier dans Thérouenne. M. le grand-sénéchal, si M. de Saint-André fait mine de vous désobéir, mettez-lui vous-même la main au cou, et lui ôtez par force les prisonniers; et je vous assure que je lui ôterai bientôt la tête de dessus les épaules. Mais je crois qu'il ne contredira pas, car il n'en a pas le pouvoir. Je crois que ce traître de paillard n'a jamais compris que je voulais que les capitaines achetassent les bons prisonniers pour y gagner. M. le grand-sénéchal, l'écuyer Chandios vous dira le surplus, et adieu. Écrit à Selommes, le 5 septembre. M. le grand-sénéchal, faites toujours escorter bien sûrement Chandios tant à l'aller qu'au retour. »

Si le duc Maximilien avait eu plus de hardiesse ou eût été mieux conseillé, il aurait profité du premier trouble des Français et serait entré dans Thérouenne, peut-être même dans Arras [1]; mais le premier moment une fois manqué, il n'était plus en état de continuer une forte guerre. Les bagages de son armée avaient été pillés et détruits; une partie de son artillerie avait été emmenée avant que le comte de Romont eût pu la reprendre [2]. Le pays, ravagé depuis trois ans, ne pouvait plus fournir aucune ressource. Il leva le siége de Thérouenne. Les milices de Flandre retournèrent chez elles,

[1] Amelgard.
[2] Comines.

et ce fut deux mois après seulement qu'il put rassembler assez de monde dans la ville d'Aire pour tenir de nouveau la campagne. Il commença par aller faire le siége du château de Malaunoi [1]. Il était défendu par un vaillant homme, nommé Raimonnet d'Ossagne le cadet, qui n'avait que cent vingt compagnons ; pourtant il fit bonne résistance pendant trois jours, se laissa battre par l'artillerie, soutint l'assaut, et ne se rendit à merci que lorsque, deux tours étant forcées, il se fut retiré dans la troisième. Pour le punir de sa défense obstinée, on le pendit, ainsi que la plupart de ses compagnons [2]. Le duc Maximilien continua à se saisir encore de quelques autres châteaux des environs.

Dès que le roi apprit la fin cruelle de Raimonnet d'Ossagne, mis à mort de sang-froid, trois jours après avoir été reçu à merci, il résolut d'en tirer une éclatante vengeance. Il ordonna à son prévôt, Tristan l'Her-

[1] Molinet. — De Troy. — Legrand.

[2] Il y avait cependant une espèce de droit des gens qui commençait à sortir des élémens confus et hostiles de la féodalité ; à mesure que les mœurs se sont adoucies, que les principes moraux se sont mieux établis, le droit des gens, qui n'en est qu'une expression tacite, a pris un caractère plus humain et plus juste, et, chose remarquable, le patriotisme, l'attachement au sol qui grandit de toute la haine qu'on porte à l'étranger, a diminué dans la même proportion. Les anciens, chez qui l'idée de conquête était liée à celle d'extermination ou d'esclavage ; nos ancêtres, exposés à de pareils maux, devaient regarder l'étranger d'un autre œil que nous, car, sans avoir les mêmes excès à craindre, nous tendons à nous mettre en harmonie avec toutes les nations. La conséquence de ceci n'est pas qu'avec le progrès de la civilisation on ira au devant de la conquête étrangère, mais qu'on ne craindra pas plus d'être conquis qu'on ne désirera conquérir ; en un mot, que les guerres pour agrandissement de territoire deviendront impossibles, et que les agglomérations de peuples ne seront plus déterminées, en général, que par des causes rationnelles. (R.)

mite, de prendre cinquante des principaux prisonniers que les Français avaient entre les mains, et d'aller les pendre dans les lieux les plus apparens de la province. Tristan se mit à la tête de huit cents lances et de six mille francs-archers. Il vint d'abord devant la porte de la ville d'Aire, où avait été exécuté Raimonnet, et là il pendit sept des prisonniers. De là il s'en alla devant Saint-Omer, Douai, Lille, toujours faisant ainsi que le roi lui avait commandé. Pour se conformer à sa volonté et choisir les meilleurs prisonniers, il avait pris Wolfgang de Polhein [1], et l'allait pendre tout comme les autres; mais le roi, qui avait su combien le duc Maximilien aimait ce jeune seigneur, ne voulut pas lui faire cette offense et ce chagrin. Il envoya ordre de le garder en prison. Le messager arriva à temps pour sauver le sire Wolfgang.

Le soin qu'avait pris le roi pour qu'il fût épargné, la diligence du message qu'il expédia furent fort remarqués, et une erreur produite par le nom de Polhein fit répandre le bruit qu'il s'en était fallu de peu que Tristan ne pendît le fils du roi de Pologne [2].

La troupe de Tristan était assez forte pour servir à autre chose qu'à le protéger dans son office; elle entra dans le comté de Guines, y fit les plus grands ravages et brûla dix-sept châteaux.

Mais ces courses dans les campagnes, quelque mal qu'elles pussent faire, causèrent un bien moindre dommage au duc Maximilien, que ce qui se passait alors sur mer. Depuis le commencement de la guerre, les vaisseaux de chaque parti faisaient mutuellement des pira-

[1] *De Polheim* comme plus haut. (R.)
[2] De Troy.

teries; mais cette fois Coulon, vice-amiral de France, ayant armé plusieurs navires, s'en alla à la rencontre de la flotte de Hollande et de Zélande qui revenait de la pêche du hareng. C'était une des grandes richesses de ce pays, qui avait depuis long-temps coutume de vendre du poisson salé à tous les états de la chrétienté[1]. La flotte presque entière fut prise et emmenée dans les ports de Normandie[2]. Ce fut un désespoir parmi les Hollandais. Ils équipèrent alors quelques vaisseaux armés pour défendre et protéger leurs pêcheurs; Coulon dispersa cette nouvelle flotte, et s'empara encore des navires chargés de poisson. Peu après il saisit de même un convoi qui apportait de Prusse les seigles nécessaires à la nourri-

[1] Chacun sait que Guillaume Beuckelz, pêcheur de Biervliet, dont Charles-Quint visita le tombeau, passe pour avoir inventé l'art de caquer le hareng. M. Noël de la Morinière a révendiqué cette invention pour ses compatriotes, et M. Raepsaet, qui lut le 18 nov. 1817, à l'académie de Bruxelles, un mémoire en faveur de Beuckelz, lui répondit avec verdeur. La guerre dura quelque temps et on en peut voir la conduite dans les *Annales belgiques*, imprimées à Gand, I, 380-382; et livr. de décembre 1818, pp. 423-429, d'août 1819, 99, 116-121. M. Belpaire, de son côté, a plaidé pour les habitans d'Ostende. Au fond de cette querelle ainsi que dans beaucoup d'autres, il n'y a vraisemblablement qu'une dispute de mots. Personne en effet ne saurait nier que le poisson salé ne fût connu avant l'époque de Beuckelz; mais il y a plusieurs manières de préparer ce poisson : celle de Beuckelz a pu être un perfectionnement tel qu'il ait donné une supérioté en ce genre aux Hollandais, et qu'on ait appelé cette méthode la *mine d'or de l'état*. Quoiqu'il en soit, vers la fin du XVIIe siècle, les magistrats de Biervliet firent peindre, en l'honneur de Beuckelz, un vitrail dont on voit le dessin dans les 9e et 10e liv. du VIe vol. de l'ancien *Messager des Sciences et des Arts*, (Gand, 1830.) Beuckelz y est représenté en *pilote-pêcheur*, assis sur un panier, tenant de la main droite un hareng, et de la gauche un couteau à caquer, prêt à opérer l'incision par laquelle on fait évacuer les intestins du poisson. (R.)

[2] Amelgard. — Legrand.

ture du pays. Jamais, depuis cent ans, les Flamands et les Hollandais n'avaient, disaient-ils, éprouvé une pareille calamité. L'ardeur des villes et des bourgeois pour faire la guerre à la France s'en trouva fort refroidie.

La bataille de Guinegate avait encore plus changé la volonté du roi. Du jour où il sut cette mauvaise nouvelle, sa résolution fut prise de faire la paix, mais sans se presser, aux meilleures conditions, en donnant autant d'embarras qu'il pourrait au duc Maximilien, et profitant de toutes les bonnes occasions.

Pour ne rien faire paraître de ses desseins et se trouver prêt à tout, il continua à s'occuper de réformer son armée. L'année précédente il avait commencé à détruire les compagnies d'ordonnances, maintenant il songea à se passer des francs-archers. Pour cela, il fallait avoir des Suisses en grand nombre. Ce fut une de ses principales affaires. Les traités, et notamment celui qui avait été signé à Lucerne, au mois d'avril 1477, portaient que les Suisses lui fourniraient six mille hommes valides et guerroyans. Depuis la conquête et la parfaite soumission de la comté de Bourgogne, les seigneurs des ligues ne se regardaient plus comme obligés envers le duc Maximilien, qui d'ailleurs ne payait nullement les sommes promises. Il était beaucoup trop pauvre pour solder toute cette jeunesse des Suisses, qui voulait à toute force porter les armes et gagner de l'argent.

Tout favorisait donc le dessein du roi [1], et il pouvait, soit obtenir l'exécution de la promesse qu'on lui avait faite d'envoyer six mille combattans à sa solde, soit enrôler une foule d'aventuriers suisses. Aussi jamais ne

[1] Amelgard. — De Troy.

dépensa-t-il autant d'argent, et n'envoya-t-il autant d'ambassadeurs en Suisse que dans le cours de cette année et de la suivante. Il le fallait bien, tant pour presser l'accomplissement des traités que pour veiller de près sur toutes les pratiques qu'on pouvait tenter contre lui dans un pays dont l'alliance était à prix d'argent. D'ailleurs, ce n'était pas sans inquiétude que les Suisses voyaient entre ses mains la comté de Bourgogne. Il leur semblait un dangereux voisin.

Ainsi il importait au roi de rendre cette possession tranquille, et de prévenir des révoltes qui pouvaient si facilement trouver un appui. Le prince d'Orange était fort décrié : il avait fait tant de promesses qu'il n'avait pas tenues, et répandu tant de vaines espérances, que l'on n'avait plus nulle confiance en lui. Le roi s'attacha à gagner les principaux gentilshommes qui avaient fait la guerre avec ce prince et mieux que lui. Claude de Vauldrei était mort à la suite de ses blessures ; son frère Guillaume passa au service du roi et fut bientôt employé auprès des Suisses. La noblesse du Duché fut aussi traitée avec douceur et caresses. Le sire de Vergi, qui avait été fait prisonnier devant Arras au commencement de la guerre, était depuis plus de deux ans enfermé dans une cage, les fers aux pieds et aux mains [1], refusant toujours de faire serment ; le roi parvint enfin à gagner la dame de Vergi sa mère ; elle persuada à son fils que se soumettre serait chose plus sage et plus profitable ; en effet toutes ses terres lui furent restituées, et il reçut en surcroît plus de dix mille livres de rente [2] ; il eut aussi des commissions pour la Suisse. Un autre seigneur

[1] Muller. — Legrand.
[2] Comines.

du Duché, le sire Claude de La Guiche [1], qui avait été enfermé au château de Blois, fut mis de même en liberté. Parmi les anciens serviteurs du duc de Bourgogne que le roi envoya auprès des ligues, un de ceux qui eut le plus sa confiance fut le sire Antoine de Bussi Lameth, fils de ce sire de Lameth [2] qui avait fait tant de messages entre le feu duc Charles et le duc de Bretagne, et que le roi avait voulu faire prendre en 1464. Le sire de Lameth avait, comme son fils, quitté le service de mademoiselle de Bourgogne et devint chambellan, conseiller, bailli de Lens en Artois, et d'Autun en Bourgogne, capitaine de la Grosse-Tour de Bourges et lieutenant du roi en Berri.

Ce fut ainsi qu'à force d'argent, et surtout par la bonne conduite de M. d'Amboise, le roi parvint à avoir des Suisses tant qu'il voulut, et à tenir la Bourgogne en parfait repos. Son pouvoir y était si bien établi que Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, crut devoir prendre de lui des lettres d'abolition pour les voyages qu'il avait faits en Suisse, et les traités qu'il y avait conclus dans l'espoir de défendre la Comté. Il n'était pourtant ni sujet du roi, ni obligé à rien envers lui, lorsqu'il s'était mis en peine d'empêcher la conquête de son pays.

Près de là, en Savoie, le pouvoir du roi s'était encore augmenté. Madame Yolande, sa sœur, était morte l'année précédente, le 29 août 1478. Son fils, le duc Philibert, n'avait encore que douze ans; il y eut d'assez grands embarras pour régler la régence [3]. Les oncles du

[1] Histoire généalogique.

[2] Antiquités d'Amiens. (Le général Alexandre de Lameth était de cette famille.) (R.)

[3] Guichenon.

duc et les principaux seigneurs résolurent de s'en rapporter au roi. Il nomma, au gouvernement de Savoie et de Piémont, le comte de La Chambre, et laissa la garde du jeune prince à Étienne de Grolée, seigneur de Luys, à qui il l'avait déjà confiée quelques années auparavant, pendant que la duchesse Yolande était prisonnière du duc de Bourgogne.

La discorde se mit bientôt entre le comte de La Chambre et le sire de Luys. Le roi envoya successivement en Savoie le comte de Dunois, et le prince de Tarente avec le sire de Comines ; comme les affaires ne s'arrangeaient pas, il se fit amener le jeune prince par le sire de Luys, qui était son pensionnaire. Le duc Philibert passa quelque temps à Bourges et à Tours auprès du roi, et de là fut ramené à Chambéri, par M. Louis d'Amboise, évêque d'Albi. Ce ne fut pas encore la fin des troubles de Savoie, mais le roi avait moins que jamais à craindre de ce côté.

S'il continuait à s'entremettre des affaires d'Italie, c'était afin de tout pacifier. Les Génois lui envoyèrent des ambassadeurs pour excuser leur révolte contre le duc de Milan, et ils lui montrèrent une complète soumission comme à leur seigneur souverain. Le roi fit bon accueil à messire Hector de Fiesque, leur député, écouta tout ce qui lui fut exposé en leur nom, et répondit que, puisque leur bonne volonté était si grande, il pourrait entendre à leurs propositions. Toutefois il n'avait nullement le désir de garder la seigneurie directe d'une ville si turbulente, et qui avait souvent causé tant d'embarras aux rois de France ses prédécesseurs. « Les Génois se donnent à moi, disait-il familièrement, « et moi je les donne au diable. »

Son alliance avec la Castille devenait de plus en plus

complète et sincère. Le cardinal Mendoça avait la plus grande part au gouvernement des royaumes de Ferdinand et Isabelle, et n'était pas plus leur serviteur qu'il ne l'était du roi de France; il mettait tous ses soins à leur inspirer une tendresse pleine de respect pour le roi Louis [1]. En effet, sa bonne volonté tarda peu à leur profiter. Le roi de Portugal, privé de l'appui de la France, fut contraint de faire la paix, et de renoncer à toute prétention sur la couronne de Castille. Au mois de juillet 1479, l'évêque de Lombez ramena d'Espagne à Paris une grande ambassade à qui le roi fit rendre les plus pompeux honneurs [2]. Le prévôt des marchands et les échevins allèrent hors de la ville, au-devant des ambassadeurs de Castille, et leur entrée fut magnifique. L'évêque de Lombez, qui était en même temps abbé de Saint-Denis, les festoya dans son abbaye, et le comte de Meulan, que chacun n'appelait jamais que maître Olivier, leur fit les honneurs du château de Vincennes. Le roi n'oublia point de leur faire donner de riches présens.

Peu de temps après, la ville de Paris reçut avec plus de solennité encore le duc d'Albanie, qui s'était échappé de la prison où le retenait le roi d'Écosse son frère. Le roi donna ordre qu'il fût traité comme fils de roi, et le défraya de toute sa dépense. Ce grand accueil fait au duc d'Albanie ne pouvait que plaire au roi Édouard qui était alors en guerre avec le roi d'Écosse. Toutefois le roi Louis, ménageant les antiques alliances qu'il avait avec les Écossais, ne voulut accorder nul secours, ni favoriser en aucune façon les projets du duc d'Alba-

[1] Lettres de l'évêque de Lombez, dans Legrand.
[2] De Troy.

nie contre son frère Jacques III. Seulement il lui procura un noble et riche [1] mariage avec Anne de La Tour, de la maison d'Auvergne, et le fit accompagner d'un grand cortége lorsqu'il se rendit en Auvergne pour célébrer ce mariage. Il passa ensuite assez long-temps en France, toujours bien traité et tenu comme en réserve, pour se servir de lui selon l'occasion, et d'après les termes où l'on serait avec l'Angleterre.

Malgré tous les efforts du roi pour conserver le grand crédit qu'il avait en Angleterre, c'était une chose si extraordinaire et si nouvelle que de voir un roi anglais et ses conseillers dociles à tout ce que désirait un roi de France, que cela ne pouvait guère durer. Le peuple était grandement mécontent de se voir ainsi vendu à ses anciens ennemis; il ne prenait intérêt qu'aux Flamands, se réjouissait de leurs victoires, s'inquiétait de leurs mésaventures, ne désirait rien tant que de leur porter secours. Lorsque le roi Édouard était contraint à assembler les États du royaume en parlement, il y avait toujours un parti très-fort contre la France, et la complaisance qu'on lui montrait excitait de grands murmures. En cet état, il était inévitable que plusieurs conseillers craignissent de trop offenser la volonté de tout le royaume, et le roi Édouard lui-même devait se sentir quelque peu ébranlé dans son amitié pour le roi de France.

On commençait donc à pratiquer de secrètes intelligences contraires aux assurances publiques. C'était surtout par le duc de Bretagne que passaient les diverses propositions d'amitié et d'alliance, entre l'Angleterre et le duc Maximilien; car jamais aucun traité ni aucun

[1] Histoire généalogique de la maison d'Auvergne.

serment ne pouvait enchaîner la vieille haine de ce duc et de quelques-uns des conseillers de Bretagne contre le roi. Il n'ignorait pas ce qui se complotait contre lui dans cette cour ; il y envoyait souvent, faisait rappeler au duc les promesses qu'il avait récemment jurées, le sommait de les tenir, et ordonnait qu'on lui remontrât bien que le duc d'Autriche et les Flamands ayant attaqué le royaume, le cas d'alliance défensive était échu. Cela ne changeait en rien la mauvaise volonté qu'on avait pour lui en Bretagne, et qui était devenue plus hardie depuis la journée de Guinegate.

Alors le roi prit la résolution de donner au duc l'inquiétude de voir se réveiller ces vieilles querelles des maisons de Blois et de Montfort, qui avaient si longtemps divisé la Bretagne. Jean de Brosse, fils du maréchal de Boussac, qui était mort dans les commencemens du roi Charles VII, avait épousé Nicolle de Blois, unique héritière de la maison de Blois. Beaucoup de traités, une longue possession reconnue par les rois de France, des hommages reçus, avaient confirmé le duché dans la maison de Montfort. Néanmoins par acte du 5 janvier 1480, le roi acheta tous les droits de Nicolle de Blois, se chargeant de payer la dot de trente-cinq mille livres promise en mariage à Paule de Brosse, qu'avait épousée le comte de Nevers. Il se trouvait ainsi le maître d'élever des prétentions au duché de Bretagne; mais il avait tant d'autres embarras que ce contrat n'était qu'une vaine menace; aussi le duc n'en devint-il que plus empressé à conclure la nouvelle ligue qui se préparait entre l'Angleterre, la Flandre et la Bretagne.

Ayant donc renoncé à posséder tout l'héritage du duc de Bourgogne, se contentant d'en avoir une partie,

et ne souhaitant plus que de se l'assurer par une bonne paix, le roi en revint à s'occuper davantage des affaires de son royaume. Il avait plus d'un grief contre le duc de Bourbon, et jusque-là il ne lui avait témoigné en rien son ressentiment. Depuis quelque temps il avait recueilli un nommé Jean Doyat[1], ancien élu de la ville de Cusset[2]. Long-temps payé par le roi pour épier le duc de Bourbon, son seigneur et son maître, cet homme avait subi, pour ses méfaits, quelque condamnation dans la justice du Bourbonnais. Chassé de son pays, il était devenu un des favoris du roi, un autre maître Olivier. Il dressa un mémoire contre le duc de Bourbon, et rapporta les abus qui se commettaient dans ses seigneuries. Selon lui, le duc de Bourbon avait des archers et gens armés, que ses officiers employaient à vexer et contraindre les habitans; il fortifiait ses places; il faisait battre monnaie; il interdisait à ses vassaux d'appeler de sa justice à celle du roi, et avait même fait mettre à mort, de nuit et par violence, ceux qui avaient

[1] Jean Doyat ou Doyac était natif de Cusset en Auvergne, ville dont il bâtit les murailles en sa qualité de trésorier-général des fortifications de France. Les historiens et nommément Velly, XIX, 153, ont écrit qu'après la mort de Louis XI, il fut condamné au fouet et à avoir la langue percée et les deux oreilles coupées, l'une à Paris, l'autre en Auvergne. « Je ne sais, dit l'auteur déjà cité du *Mémoire sur Charles VIII*, « si cela est vrai, mais il fut remis dans sa bonne renommée et mesme « dans l'employ par Charles VIII, en récompense de ce qu'il trouva le « moyen de passer le canon en Piémont. Il vescut jusques soubs le « règne de Louis XII, et fist rebastir le pont de Nostre-Dame. On y « voit ses armes sous une arcade, qui sont d'argent à une teste de « more de sable, bandée d'argent. Il portoit pour divise : *Fay ce que « devra, advienne que pourra.* » Devise qui s'accorde peu avec la perversité qu'on lui prête. *Archives curieuses de l'Hist. de France*, I, 172. (R.)

[2] Chabrol, Coutumes d'Auvergne. — De Troy. — Legrand.

voulu se rendre appelans ; il avait exclu de l'assemblée des États d'Auvergne et de Bourbonnais, les députés des villes affectionnées au roi, et n'y admettait que ses propres officiers.

Sur ce rapport transmis au chancelier, le roi écrivit au Parlement et au procureur général de faire informer. Jean Doyat lui-même et un conseiller au Parlement, furent nommés commissaires pour l'enquête. Ils se rendirent sur les lieux, et lorsqu'ils eurent rapporté les documens recueillis à leur diligence, le chancelier du duc de Bourbon, son procureur général, le capitaine de ses gardes et ses principaux officiers, furent ajournés devant le Parlement.

Le duc de Bourbon ne reçut point humblement un tel affront; son chancelier fut chargé de déclarer que son maître ne désavouait en rien ses officiers et qu'ils avaient agi par ses ordres : c'est ce que le duc reconnaissait par lettres authentiques. La procédure fut longue. Sans doute il pouvait bien y avoir quelque vérité dans les imputations de Jean Doyat, car les seigneurs en agissaient souvent ainsi envers leurs vassaux, sans se soucier de la puissance du roi. Néanmoins il n'y avait dans le royaume, et surtout parmi les gens de Paris, qu'une voix en faveur du duc de Bourbon. On ne voyait en tout ceci qu'un complot de gens de bas lieu et méprisés de tous, pour détruire un bon et loyal seigneur. Il passait pour opposé au roi, c'en était assez pour avoir la bonne volonté du peuple. Aussi parlait-on avec grande indignation de maître Hallé, avocat du roi, qui plaidait, disait-on, contre Dieu et la raison pour soutenir cette accusation. Elle n'eut aucune suite ; le Parlement renvoya absous les officiers du duc de Bourbon. Mais le roi, pour le braver, n'eut pas honte de nommer Jean

Doyat gouverneur d'Auvergne. Il fit aussi prendre et traduire devant le Parlement Geoffroi Herbert, évêque de Coutances, principal conseiller du duc. Son procès fut fait sur certaines imputations de sorcellerie et astrologie, et quelques autres mauvaises pratiques. Le Parlement ordonna qu'il serait tenu en prison à la Conciergerie, et le temporel de son évêché fut saisi.

Le roi n'était point en meilleure intelligence avec le duc de Lorraine[1]. L'année précédente, il avait fait avec lui un traité d'alliance que sans doute il n'avait point le dessein d'exécuter, car par ce traité il lui concédait le duché de Luxembourg et la comté de Bourgogne, sur lesquels il était loin alors d'abandonner ses prétentions. Depuis il avait conçu quelques alarmes et même assez fondées, de voir le duc de Lorraine devenir héritier de son grand-père le roi René. C'était en effet à quoi travaillait ce prince; il s'était fait consentir un bail pour le duché de Bar, et il en avait pris le gouvernement. Il s'était depuis rendu en Provence et avait, disait-on, espérance de faire changer le testament que le roi René avait fait trois années auparavant en faveur de son neveu Charles d'Anjou.

Heureusement le roi avait en Provence de grands partisans et surtout messire Palamède de Forbin, qui conduisait tout en ce pays-là. L'esprit du vieux roi René était fort affaibli; on en profita pour lui conseiller d'exiger que le duc de Lorraine quittât les armes de son duché et de sa maison pour prendre l'écusson d'Anjou. Le duc René s'y refusa et dit qu'il pouvait seulement écarteler ses armoiries. Cela ne satisfit point la

[1] Histoire de Lorraine et de Bourgogne. — Histoire du roi René. — Legrand.

fantaisie du vieillard et le courrouça contre son petit-fils. Bientôt le roi de France, inquiet, envoya en Provence le sieur de Blanchefort, maire de Bordeaux, et maître François Genas, général des finances, pour veiller à ses intérêts. Ils comptèrent de fortes sommes et donnèrent de riches présens au roi René ainsi qu'à ses conseillers. Le duc de Lorraine, craignant à son tour qu'il ne lui arrivât malheur, s'embarqua précipitamment, et, pour ne point risquer de traverser le royaume, il s'en alla prendre terre à Venise.

Bientôt le roi, se prévalant de la donation que lui avait faite madame Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, envoya réclamer le duché de Bar. Le duc de Lorraine n'était pas encore de retour; sa mère, madame Yolande d'Anjou, était une princesse fière et courageuse, elle répondit que le roi n'avait qu'à faire selon sa volonté, mais qu'elle n'abandonnerait pas le duché de Bar. Plus sagement conseillée, elle demanda à attendre le retour de son fils. Pendant ce temps le roi obtint du roi René un bail de six années qui lui donnait le gouvernement et la garde du duché de Bar. Le sire Bertrand de La Jaille fut nommé commissaire pour en faire la remise aux gens du roi; mais comme ils avaient dans leurs instructions de ne laisser insérer dans le procès verbal ni la clause de six ans, ni la rente du bail, dont la suppression eût semblé constater une prise de possession définitive, la remise ne se fit point.

Dès que le roi en fut informé, il employa tous ses moyens accoutumés pour vaincre la résistance du sire de La Jaille. Il lui fit écrire par maître Cerisais et par d'autres amis qu'il avait en France; on lui offrit des récompenses; tout fut inutile. « Tâchez du moins, « écrivait le roi à ses commissaires, de glisser dans le

« procès verbal quelque bon mot dont on puisse se « servir par la suite. » Enfin il en fallut passer par l'exigence du sire de La Jaille.

Mais la duchesse Yolande et son fils ne reconnaissaient pas pour valide le bail consenti au roi ; ils représentaient un acte du 15 novembre 1476, par lequel le roi René protestait d'avance contre toute disposition qu'il pourrait prendre à l'avenir au préjudice de madame Yolande sa fille et du duc René son petit-fils, qui seuls devaient, disait-il, posséder le duché de Bar que leur assurait son testament.

Lorsqu'ensuite advint la mort du roi René, le 10 juillet 1480, elle ne termina point ce différend ; Charles, comte du Maine, hérita de la Provence ; le roi réunit l'Anjou à la couronne ; la ville de Bar et quelques autres furent tenues au nom du roi ; le reste du duché de Bar était soumis au duc de Lorraine, qui prétendait avoir droit à le posséder en entier.

Au commencement de l'année 1480 [1], le roi se trouvait en bien meilleure situation que le duc Maximilien, soit pour continuer la guerre, soit pour faire la paix à des conditions avantageuses. Son armée de Bourgogne traversait la Champagne, sous le commandement de M. d'Amboise, pour aller attaquer le Luxembourg. Le sire d'Esquerdes était le principal chef des garnisons de l'Artois. Le roi n'avait donc rien à redouter des entreprises de son adversaire. Au contraire, le duc Maximilien voyait chaque jour croître ses embarras. La guerre de Gueldre n'était pas un des moindres.

Aussitôt après la mort du duc Charles de Bourgogne, et encore bien plus lorsque le duc Adolphe de Gueldre

[1] 1479, v. s., l'année commença le 2 avril.

eut été tué devant Tournai, les gens de Nimègue et de quelques autres villes s'étaient élevés contre la domination bourguignonne [1]. Réclamant la nullité de la cession que le vieux duc Arnould avait faite au duc Charles, en déshéritant son fils, ils avaient sommé madame Marie et le duc Maximilien de mettre en liberté leur légitime seigneur, le jeune fils du duc Adolphe. Comme ils n'obtinrent point de réponse, ils mandèrent madame Catherine de Gueldre [2], tante de ce jeune duc, et la firent régente.

Messire Guillaume d'Egmont était gouverneur de la Gueldre pour la duchesse de Bourgogne. Il s'avança sans précaution contre les gens de Nimègue, fut saisi dans sa marche avec le sire d'Iselstein [3], et jeté dans une dure prison; plusieurs de ses serviteurs furent même mis à mort. Les habitans de Nimègue appelèrent d'abord pour les gouverner, sous l'autorité de leur

[1] Chronique de Hollande. — Pièces de l'Histoire de Bourgogne. — Legrand.

[2] Cette *Catherine*, qui n'est jamais appelée que *mademoiselle*, et la *damoiselle* dans les instructions citées plus bas, embarrasse Gaillard. Ce ne pouvait être la douairière de Gueldre à qui ce titre ne convenait pas. Ce n'était pas non plus la sœur du duc Charles, laquelle est nommée *Philippe* par tous les historiens. Il ne sait point résoudre cette difficulté qui n'est pourtant pas inextricable. *Mademoiselle Catherine, fille du duc de Gueldre*, était, comme le dit M. de Barante, la tante du jeune duc Charles. Elle avait pour père le duc Arnoul, pour mère Catherine de la Marck, et mourut sans avoir contracté mariage; de là son nom de *damoiselle* qui intrigue si fort Gaillard. M. de Barante a eu le léger tort de l'appeler *madame*. (R.)

[3] Guillaume d'Egmont, fils de Jean et de Marie d'Arckel et frère d'Arnoul duc de Gueldre, le premier de cette famille. Son second fils Fréderic prit le titre de seigneur d'Iselstein et fut le premier comte de Buren. Guillaume était bisaïeul de Lamoral comte d'Egmont, prince de Gavre, décapité avec le comte de Hornes en 1568. (R.)

régente, le duc Frédéric de Brunswick. Il se mit à leur tête; mais comme il voulait épouser madame Catherine, et qu'elle n'y consentit point, il abandonna les gens de la Gueldre. Alors ils choisirent un autre avoué ou gouverneur. Ce fut messire Henri de Schwartzemberg [1], évêque de Munster, ce vaillant prélat qui avait si bien combattu au siége de Neuss.

Son premier soin fut de rechercher l'appui du roi de France. Le sire Perceval de Dreux et maître Franberge, maître des requêtes, furent envoyés par ce prince au mois de janvier 1480, pour conclure un traité avec les députés de Catherine de Gueldre, de l'évêque de Munster et des habitans de Zutphen [2]. Les ambassadeurs de France exigèrent que le duché de Gueldre et le comté de Zutphen s'engageassent pour le présent et l'avenir à aider et servir le roi et le royaume de France envers et contre tous, nommément contre le duc Maximilien, madame Marie sa femme et leurs enfans, ainsi que con-

[1] La maison de Schwartzenberg, quoique très-illustre, ne figure que fort tard dans l'ordre de la Toison-d'Or. Le premier chevalier de ce nom fut Jean Adolphe, fils d'Adam, qui épousa Marie de Stahremberg dont il eut deux enfans, nés à Bruxelles en 1649 et 1652. Les quartiers de Jean Adolphe de Schwartzenberg étaient *Schwartzenberg, Pallant de Culembourg, Metternich* et *Reiffenberg*. (R.)

[2] Le quatrième volume des *Notices et Extraits des MSS. de la Bibl. royale de Paris*, p. 63, contient un extrait, par M. Gaillard, des instructions de ces ambassadeurs dont l'un est appelé *Franberg* et non pas *Franberge*. M. Gaillard a encore analysé, au même volume, d'autres instructions pour des ambassadeurs envoyés à Adolphe, duc de Gueldre, afin de s'allier avec ce prince contre le duc Charles; au pape Paul II, touchant le procès du cardinal Balue et de l'évêque de Verdun; au roi d'Angleterre Henri VI, au duc de Bretagne, à Ferdinand d'Arragon, relativement au mariage du Dauphin et de Béatrix d'Arragon, enfin au duc de Bretagne encore, sur la mort du duc de Guyenne. (R.)

tre le duc de Clèves et ses descendans. Le roi voulait qu'on remît des lettres-patentes à ses ambassadeurs, portant promesse de faire sur-le-champ mortelle guerre à ses susdits ennemis.

De leur côté, l'évêque de Munster et madame Catherine de Gueldre demandaient que le roi s'obligeât à ne faire ni paix ni trêve, tant que le jeune duc de Gueldre ne serait pas remis en liberté, rendu à ses sujets, et en possession de toutes ses seigneuries. Le roi consentait volontiers à ces conditions, remarquant toutefois qu'il était souvent à propos de conclure des trêves de peu de durée; il promettait d'y comprendre toujours ses alliés de la Gueldre.

Enhardis par leur traité avec le roi, ils recommencèrent la guerre contre le duc Maximilien, obtinrent de nouveaux avantages, repoussèrent ses troupes à grand'perte jusqu'à Bois-le-Duc, et furent arrêtés[1] dans leur poursuite seulement par les renforts qu'amena le duc de Clèves.

Cependant la marche du sire de Chaumont vers le Luxembourg était commencée; il devenait pressant de lui résister. Le duc Maximilien chercha à conclure quelqu'accommodement avec la Gueldre. Ses propositions ne furent pas écoutées.

D'un autre côté, tout était dans le plus complet désordre en Hollande. Les guerres des Hoeks et des Kabelljauws avaient recommencé avec la même fureur que dans les anciens temps. La noblesse, comme la bourgeoisie, était divisée, et l'on ne voyait qu'entreprises d'une ville sur l'autre, violences, pillages, sédi-

[1] Rapport de Wliestède (*Vliestede*), espion du roi en Flandre. Manuscrit de la collection de Legrand.

tions contre toute autorité [1]. Le seigneur de La Vère [2], gouverneur de Hollande, ne pouvait ou ne savait pas remettre le bon ordre dans le pays. Il était accusé de négligence, de faiblesse et d'incapacité, surtout par la faction des Kabelljauws. Il y avait une forte cabale auprès du duc Maximilien pour le faire destituer de cet office ; mais c'était un si puissant seigneur qu'on ne pouvait prendre légèrement une telle résolution. En outre, pour achever la calamité de cette malheureuse province, elle soutenait une guerre cruelle avec les gens de la Gueldre, qui, ayant des ports sur le Zuyderzée, étaient en grande rivalité de commerce et de pêche avec les Hollandais.

Une si triste situation, et la consternation qu'avaient répandue dans les villes de Flandre les désastres de la flotte, avaient fait résoudre au conseil du duc Maximilien, de ne mettre sur pied aucune armée pendant l'année 1480, et de renforcer seulement les garnisons des frontières de l'Artois.

Mais on ne pouvait rester sans défense contre les gens de la Gueldre et contre le sire d'Amboise. Il fallut donc

[1] Il existe un livre rare en allemand, relatif aux troubles de la Hollande à cette époque, intitulé Drabsanfft (Matthis.) *Ein huebscher spruch von den schlacten in Holland dass ist gescheen jm* LXXIX *jar. Item Matthis Drabsanfft hat dissen spruch gedicht zu dienst und zu eren meim herrm stallmeister und herr Jacob Silberkamern und allen fromen lantzkneehten und unsern allerdurluchtigsten heren den Romschen kunig.* S. L. A. et typ. 4°. — Voy. Lud. Hain *Repertor. bibliogr.*, t. I, p. 11, 280.

[2] C'était Wolfart de Borsele dont il a été plusieurs fois fait mention, fils de Henri, comte de Grandpré, chevalier, comme lui, de la Toison-d'Or, et de Jeanne de Halewin. Il épousa en premières noces Marie d'Écosse, fille du roi Jacques I, et en secondes Charlotte de Bourbon. Ses filles s'allièrent aux maisons de Bourgogne-Beveren, Brederode, Polheim et Lichtenstein. (R.)

convoquer les États de Flandre; ils s'assemblèrent à Gand. Maître Carondelet [1], chancelier du Duc, exposa la situation des affaires, et demanda une aide pour entretenir mille lances, afin de défendre le pays de Luxembourg. Les Gantois répondirent qu'ils étaient déjà trop foulés d'impôts, que d'autres villes avaient été plus ménagées, qu'ils avaient promis de fournir à la défense des places et forteresses de Flandre, et tiendraient leur promesse; mais qu'ils ne voulaient rien faire pour le Luxembourg. Les trois autres membres de Flandre, Ypres, Bruges et le Franc, firent la même réponse.

Le duc Maximilien était à Bruxelles. Son indignation fut grande lorsqu'il sut de quelle façon les Gantois avaient reçu une si juste demande; il leur écrivit : « Puisque vous êtes en un tel désordre et une telle désobéissance envers nous, mieux nous sera de trouver appointement avec le roi, et pour cela lui accorder tout ce qu'il voudra demander. S'il nous convenait d'en agir ainsi, la chose pourrait bien tourner à votre grand dommage et confusion; car alors nous aurions moyen de vous démontrer que vous êtes tenus d'entendre et obéir à votre naturelle princesse et à nous votre prince. »

Les doyens des métiers furent assemblés, et il leur fut fait lecture de la lettre. Le courroux de leur prince

[1] Son éloge proposé par l'académie de Bruxelles, a été écrit en 1786, par mademoiselle Marie-Caroline Murray et J.-B. Lesbroussart. Les Carondelet tirent leur origine d'une de ces bonnes familles bourgeoises de Dole qui s'alliaient avec la noblesse et se livraient à l'étude des lois. (Dunod, *Mémoires pour servir à l'Histoire du comté de Bourg.*, 159.) Ils doivent leur élévation à Jean Carondelet, chancelier en 1478. Il mourut en 1501, mais dès 1496 ses ennemis lui avaient fait ôter les sceaux pour les donner à Thomas de Plaines, seigneur du Magni, appelé *Thomas de Pleures*, dans les *Arch. curieuses de l'Histoire de France*, II, 4 et ailleurs. (R.)

les touchait si peu, que, comme pour le braver, ils ordonnèrent la levée d'une taille assez forte pour réparer les fossés de la ville. Il y eut quelques murmures contre cette taxe, et les bourgeois bannirent deux cents personnes, entre autres deux des conseillers du Duc. Parmi ceux qui s'étaient opposés à l'impôt, était un nommé Guillaume Vanderstaghe [1]. Il s'était réfugié à Bruges, les Gantois le réclamèrent. Le Duc fit défense de le leur livrer; ils s'emportèrent en menaces, et bientôt on fut au point de craindre une guerre entre les deux villes. De part et d'autre les métiers avaient levé leurs bannières et se tenaient en armes. Les écluses de Gand furent mêmes ouvertes et la campagne inondée.

L'embarras du duc Maximilien était donc extrême. Il ne savait où trouver de l'argent. Le prince d'Orange lui en demandait pour les affaires de Bourgogne, et montrait que tout était perdu, si on ne le mettait en état de tenir les promesses qu'il avait faites. Quatre mille piquiers, fournis par le duché de Brabant, ne pouvaient aller à la défense de Luxembourg, si l'on ne pourvoyait à leurs dépenses. Il n'y avait pas même de quoi suffire à l'entretien de la maison de la Duchesse. Déjà le prince avait mis en gage, chez un marchand de Florence établi à Bruges, un riche drageoir de quinze mille écus.

Pour comble de malheur, il tomba malade à Rotterdam, où les affaires des Hoeks et des Kabelljauws avaient exigé sa présence. Son mal fut si violent qu'on craignit pour sa vie. Le bruit courut même qu'il était mort.

Tout semblait donc plus favorable au roi que précédemment, et il pouvait croire que la paix allait se

[1] *Vandersteghen?* (R.)

faire selon sa volonté, lorsqu'il apprit que l'évêque d'Elne avait [1], le 12 mai, signé de nouveau la prolongation des trêves, en y comprenant, malgré ses instructions formelles, le duc Maximilien et le duc de Bretagne. La colère du roi fut grande. Il rappela son ambassadeur [2]. « Quoi! lui dit-il, vous n'avez pas su faire d'au-« tres habiletés? Vous vous êtes complu aux paroles des « Anglais et leur avez tout cédé. On m'avait assuré que « vous étiez plus fort trompeur que tous les conseillers « d'Angleterre, et pour y avoir eu espérance je me suis « trompé. Par la Pâque-Dieu, je ne vous y enverrai « plus, et je mettrai d'autres lévriers à leurs trousses. »

Le roi ne s'en tint point à de telles réprimandes. Il ordonna à son procureur général de traduire M. d'Elne devant le Parlement, pour avoir passé ses pouvoirs, et pour avoir conclu des traités portant préjudice à la couronne.

L'évêque était un sage et habile homme. Il se défendit bien. Trois fois il avait été ambassadeur en Angleterre : d'abord, après le traité de Pecquigni, mais pendant deux mois seulement : puis, l'année suivante, peu de temps après la mort du duc de Bourgogne, tandis qu'il était tranquille en son diocèse, le roi l'avait mandé, et l'avait de nouveau envoyé comme ambassadeur, pour succéder à une grande et solennelle ambassade, où étaient l'archevêque de Vienne, Guillaume Cerisais, Olivier Leroux et d'autres personnes considérables. Pour lors, l'évêque d'Elne avait passé vingt-six mois de suite en Angleterre, et avait bien pu connaître le pays. Il y avait

[1] Histoire de Bourgogne, et pièces. — Legrand. — Pièces de Comines. — Rapin-Thoyras.

[2] Rapport d'un religieux, espion du duc Maximilien. — Pièces de Comines.

vu combien le peuple était ennemi des Français et quelle faveur il portait aux Flamands et à leur cause. Ce n'avait donc pas été chose facile de maintenir le roi d'Angleterre dans son alliance avec la France et dans son amitié pour le roi. Des ambassades solennelles étaient venues au nom de l'empereur et de son fils le duc Maximilien. Le margrave de Bade, le prince d'Orange, le confesseur de l'empereur, le président de Flandre, l'abbé de Saint-Pierre de Gand, tous personnages illustres ou habiles, s'étaient présentés pour réclamer le secours de l'Angleterre en faveur des Flamands. Les ambassadeurs de Castille et d'Aragon les avaient secondés de tout leur pouvoir, jusqu'à la paix de Saint-Jean-de-Luz. Le duc de Bretagne avait employé tout son crédit, et écrit lettres sur lettres au roi Édouard pour le décider. Deux fois le parlement avait été assemblé, et le parti contraire à la France s'y était montré le plus fort.

Cependant l'évêque d'Elne avait eu assez d'habileté et de bonheur pour, avec l'aide de Dieu, empêcher l'Angleterre de se déclarer contre le roi. Ce n'avait pas été sans difficulté, comme on l'avait vu, et ce n'avait pas été non plus sans péril. Les Flamands, attribuant tout au crédit qu'il avait gagné sur le roi Édouard, avaient envoyé un nommé Lancelot pour l'assassiner, et il eût péri par ce complot, s'il n'en eût pas été averti à temps. La rage des gens du peuple d'Angleterre contre lui, à cause de la conduite que suivait leur roi, lui avait fait courir un continuel danger. Pendant un voyage qu'il avait fait à Yorck avec le roi Édouard, le menu peuple de Londres avait pillé et ruiné son hôtel. Il était question tous les jours de le saisir, de le pendre, de le noyer. Ses domestiques étaient sans cesse insultés dans les rues, un d'entre eux avait été laissé pour

mort, et le roi Édouard n'avait pas même osé punir un archer de ses gardes, reconnu pour coupable de cette violence.

L'évêque d'Elne prouvait donc fort bien son zèle pour le service du roi. Sans doute, et il le confessait, ses pouvoirs et ses instructions lui interdisaient de laisser mettre dans la trêve le duc d'Autriche et le duc de Bretagne. Il lui était de même défendu par le roi de le soumettre aux censures apostoliques, dans le cas où il cesserait de payer les cinquante mille écus par an. Mais lorsqu'entre son second et son troisième voyage, il était revenu en France, pour mieux savoir les véritables intentions du roi, il avait compris qu'avant tout, il fallait empêcher les Anglais de faire une ligue offensive avec les Flamands, et de tenter quelque entreprise sur la France. C'était dans cette pensée qu'il avait, ainsi que le conseillait la raison, consenti à ces deux conditions, après avoir fait de son mieux pour les repousser. Au demeurant, il ne pouvait se repentir d'avoir prévenu la guerre entre les deux royaumes.

Il aurait pu ajouter pour sa défense que les pratiques du roi en Écosse, l'engagement qu'il avait pris de ne point secourir le duc d'Albanie, ses efforts pour le réconcilier avec son frère, les préparatifs de guerre des Écossais contre l'Angleterre, avaient jeté de grands doutes sur sa bonne foi, et donnaient de fortes armes au parti qui lui était opposé dans le conseil du roi Édouard.

Le Parlement de Paris ne donna nulle suite à cette procédure. Quant au roi, il ne ratifia point la trêve, mais continua à se conduire avec l'Angleterre tout comme par le passé, payant exactement au roi Édouard les sommes promises, lui témoignant grande amitié, et conservant à prix d'argent tous les partisans qu'il avait

dans son conseil. Le comte de Hastings n'était pas le moins zélé.

« Sire, lui écrivait-il, le 17 mai 1480, la chose que je désire le plus au monde c'est votre bonne grâce; j'espère y être, et n'ai pas intention de rien faire qui me la puisse ôter. Soyez sûr que je ferai toujours de tout mon pouvoir, et serai prêt à vous faire service, comme j'ai dit à M. d'Elne et à M. de Howard, qui est bien votre serviteur. Par eux vous serez averti de toutes choses. Sire, j'ai été assez hardi, par le conseil de M. d'Elne, de vous envoyer, par le porteur, des lévriers, un hobbin [1] et une haquenée qui vont assez doux, et s'il vous plaît autre chose me commander, toujours me trouverez prêt à vous faire service. »

Lord Howard et une grande ambassade d'Angleterre étaient revenus encore en France, pour obtenir la ratification de la trêve, et entamer quelques pourparlers de paix. Le roi ne leur fit pas un moindre accueil que par le passé; jamais il ne leur avait montré tant d'amitié, ni fait de si riches présens. Il donna à lord Howard une vaisselle d'argent magnifique qu'avaient fondue les orfèvres du pont au Change. Lui-même les fêta splendidement au palais, à Paris. Quant à avoir une audience de lui et lui parler des affaires, c'était chose impossible : il avait chaque jour quelque prétexte, et s'en allait de village en village, aux environs de Paris, pour ne pas se laisser joindre. En outre, malgré toute la tendresse qu'il témoignait aux ambassadeurs et à leur roi, il ne pouvait s'empêcher de dire, devant ses familiers et sans trop de discrétion, tout le mal possible des

[1] Hobby, cheval de race irlandaise et d'allure douce. (*Note de M. de Barante.*) Roquefort dit qu'un hobin était un cheval *écossais* d'allure très-douce. (R.)

Anglais. Dans son courroux, il assurait que s'il pouvait avoir paix ou trêve avec les Flamands, il n'aurait aucun souci des Bretons et des Anglais, fussent-ils plus grands amis encore qu'ils ne l'étaient.

Pendant tous ces délais, son armée avançait dans le duché de Luxembourg. M. d'Amboise avait repris Virton d'assaut; Yvoy[1] était sans moyen de défense; la garnison offrit de rendre la place, si elle n'était pas secourue avant six semaines; il ne lui fut accordé que trois jours. M. de Chimai, gouverneur du Luxembourg, et le comte de Romont, qui commandait sur les marches de Flandre, n'avaient point de forces suffisantes; d'autant que les Suisses commençaient à arriver en grand nombre dans l'armée du roi. Les capitaines bourguignons ne songeaient donc qu'à parlementer et à conclure quelque trêve; mais le roi ne le voulait point, et ne donna point son approbation à celles que ses capitaines avaient consenties.

Ainsi la guerre continuait dans le duché de Luxembourg, sans qu'il se fît pourtant de grandes choses : c'était des deux parts des courses et des ravages dont le pays était abîmé. Tous les marchands qui revenaient de la foire d'Anvers furent pillés, et se virent enlever leurs chariots de marchandises. Le capitaine Galiot, qui avait si vaillamment défendu Valenciennes contre les Français, avait été gagné par le comte de Dammartin, et servait maintenant le roi de son mieux; il s'en vint en dévastant les campagnes jusqu'aux portes de Namur. De l'autre côté, le commandeur de Chantereine ne faisait point de moindres exploits. Il alla mettre le siége devant le fort château de Beaumont, qui ap-

[1] Appelé *Ivuy* dans le *Molinet* de M. Buchon, ch. LXXI, pag. 239. (R.)

partenait au comte de Vernembourg [1], allié du roi de France. Il était absent ; Marie de Croy, sa femme, bien que son frère et toute sa famille fussent les premiers et les plus puissans serviteurs du duc Maximilien, soutint le siége, comme aurait pu faire un vaillant capitaine ; elle vit ruiner et brûler sans s'émouvoir toute la ville qui environnait le château, et ne se rendit enfin que lorsque son mari lui eut fait dire de traiter. Elle obtint de bonnes conditions, et il lui fut permis d'emmener trois chariots chargés [2].

Mais ce n'était plus la guerre qui devait décider des intérêts des deux partis ; il était manifeste que tout allait se passer en négociations. Depuis que le roi d'Angleterre se montrait favorable au duc Maximilien, ce n'était pas en son armée que ce prince devait mettre ses espérances.

[1] Robert comte de Virnenbourg avait été créé chevalier de la Toison-d'Or par le bon duc Philippe. Il épousa Marguerite de Sombreffe, fille de Jacques de Sombreffe et de Jeanne de Croy. Il en eut Philippe comte de Virnenbourg et Anne de Virnenbourg, femme de Jean de la Marck, comte d'Arenberg, dont la postérité existe par les femmes. Dès l'an 1043, Herman, comte de Virnenbourg, souscrivit comme témoin à la fondation de l'abbaye du Lac. Les seigneurs de cette maison étaient feudataires des souverains du Luxembourg. Voy. *Bertholet*, III, 423. En citant Bertholet nous saisirons l'occasion d'annoncer que cet écrivain a fait un abrégé de son histoire du Luxembourg, abrégé dont le MS. autographe est en la possession de M. Lavalleye, agrégé à l'université de Liége. C'est un in-fol. de 635 pp. A la bibl. de l'université de Liége, il y a sous le n° 81 un second MS. de Bertholet, intitulé : *Histoire de l'Église et de la principauté de Liége*, 1749, pap. fol., en tête on lit cette note : « Les reviseurs ont rejeté ce livre à la révision, tant ceux « de la province Gallo-Belgique que de la Flandre-Belgique, où l'au- « teur, autorisé par N. R. P. Général, s'était adressé. Signé J. B. de « Marne, *collegii Leod. vice-rector.* » La même bibl. possède encore deux autres MSS. de cet auteur. (R.)

[2] Voy. Molinet, ch. LXXI, p. 243. Je ne trouve pas cette dame de Croy, alliée au comte de Virnenbourg, dans les généalogies imprimées des Croy. (R.)

Digitized by Google

LIVRE QUATRIÈME.

Le cardinal de Saint-Pierre légat en France. — Voyage de la duchesse douairière en Angleterre. — Le cardinal de Saint-Pierre en France. — Le Duc refuse de voir le légat. — Lettre du roi au légat. — Lettre du roi à ses ambassadeurs. — Délivrance de Wolfgang de Polheim. — Suite des négociations. — Délivrance du cardinal Balue. — État des lettres sous le roi Louis XI. — Les réalistes et les nominaux. — Établissement de l'imprimerie en France. — Réformes projetées par le roi. — La méfiance du roi s'accroît. — Seconde compagnie des gardes. — Façon de vivre du roi. — Réforme des francs-archers. — Liste des négociations. — Le roi a une attaque d'apoplexie. — Suite des négociations. — Surprise tentée sur Hesdin. — Chapitre de la Toison-d'Or. — Revue des Suisses. — Grands jours en Auvergne. — Procédure contre le comte du Perche. — Haine du roi pour la justice ordinaire. — Négociations avec la Bretagne. — Le roi hérite de la Provence. — Le duc de Savoie amené à Lyon. — Mort du sire d'Amboise.

Le roi, lorsqu'il avait songé à la paix, s'était avisé que rien ne lui serait plus utile que de la soumettre à l'arbitrage du Saint-Siége, et de faire exercer les pouvoirs du pape par Julien de la Rovère [1], cardinal de Saint-Pierre-ès-liens. Depuis quatre ans, il s'était constamment

[1] Rapport d'un moine espion du duc d'Autriche. — Pièces de Comines.

efforcé de mettre dans ses intérêts ce neveu favori du saint père, et d'en faire son ami. Il lui avait donné l'évêché de Mende, et l'avait ainsi placé au rang de ses serviteurs. Mais il fallait avant tout se réconcilier avec le pape et revenir sur ce qui avait été tenté contre son pouvoir : c'était à quoi les libertés de l'Église de France servaient toujours au roi. Il les maintenait ou les sacrifiait selon qu'il avait à effrayer ou a flatter le souverain pontife.

En conséquence, le 14 de juin, étant à Brie-Comte-Robert, il donna une déclaration portant, qu'ayant été averti que le saint père, pour le bien de la chose publique chrétienne et la pacification des princes, était disposé à envoyer un légat *à latere* avec ample puissance de s'en occuper, il avait supplié ledit saint père que son plaisir fût de le faire ainsi. Depuis il avait su que le saint père, par le conseil du collége des cardinaux, avait élu le cardinal Sancti-Petri *ad vincula*, et cette chose lui avait été très-agréable à cause des grandes, louables et excellentes qualités qu'il savait être en la personne dudit cardinal. Pour donc ne point retarder sa venue, encore que le roi et ses prédécesseurs eussent droit, privilége, prééminence et prérogative expresse, avec coutume et usage gardés de toute ancienneté, de ne pas être tenus à recevoir en leur royaume aucun légat du Saint-Siége apostolique, et de ne lui laisser exercer sa légation que par un exprès consentement, volonté et permission; néanmoins, pour accorder plusieurs différends touchant la collation des bénéfices, et prévenir la diversité qui se trouve souvent entre les bulles du saint père et les élections des ordinaires; de plus, voulant user envers ledit cardinal d'un plus spécial honneur, d'une plus grande faveur et libéralité qu'en-

vers tout autre ; considérant, en outre, que sa venue et sa légation avaient été au su et au consentement du roi, il accordait et octroyait pour cette fois seulement, et sans tirer à conséquence, que le cardinal Sancti-Petri *ad vincula* entrât comme légat dans le royaume avec tous les honneurs accoutumés, faisant porter la croix devant lui, hormis en présence du roi.

Toutes ses réserves étant ainsi faites, le roi pressa l'arrivée du cardinal de Saint-Pierre. Il aurait bien voulu voir venir avec lui l'évêque de Mâcon, Philibert Hugonet, frère du chancelier de Bourgogne, qu'avaient mis à mort les Gantois. Il était aussi cardinal, et homme de grande sagesse. Le roi comptait se servir de lui à cause du crédit qu'il avait dû conserver dans les conseils de Bourgogne, et surtout auprès de la duchesse douairière. Il voulait gagner cette princesse, en lui faisant offrir quelques belles seigneuries et un grand mariage; mais l'évêque de Mâcon resta en Italie.

Rien n'aurait pu en effet avancer autant les affaires du roi, que d'attirer dans son parti la douairière de Bourgogne. C'était en elle que le duc Maximilien plaçait tout son recours. Il était vaillant de sa personne, courtois envers les seigneurs et les gens de guerre; mais ce n'était nullement un homme de conseil. Il aimait les fêtes, la chasse et les divertissemens de toute sorte. Le grand amour que lui avaient montré les Flamands lors de son arrivée, ne s'était pas tourné en haine, mais ils faisaient chaque jour un moindre compte de lui. Il leur semblait léger en sa conduite, et peu suffisant pour les embarras qui le pressaient. Madame Marguerite, au contraire, était une dame d'un grand sens, aimée et estimée des anciens serviteurs et conseillers du feu duc son mari [1]. Elle était fort ennemie du roi de France, et ré-

solue à lui nuire autant qu'elle le pourrait. Mais ce qui la rendait surtout considérable à cette cour de Bourgogne, c'était d'être la sœur du roi d'Angleterre. Plus que nul autre elle avait contribué à l'attirer dans le parti du duc Maximilien, ou du moins à diminuer sa soumission pour le roi Louis.

Afin d'achever son ouvrage et de conclure une alliance entre son frère et le duc Maximilien, elle se rendit elle-même en Angleterre vers la fin de juin, avec une nombreuse et solennelle ambassade. Elle avait les pouvoirs et les instructions du duc Maximilien.

On devait d'abord traiter du passage de deux mille archers anglais, qui seraient soldés avec de l'argent emprunté à Bruges; c'était ce qui pressait le plus.

Déjà il avait été question du mariage de mademoiselle Anne, troisième fille du roi d'Angleterre, avec M. Philippe d'Autriche, fils du duc Maximilien. Mais le roi Édouard, qui aimait l'argent avant tout, faisait remarquer que ce mariage romprait celui de sa fille aînée Élisabeth, avec le Dauphin de France, et qu'alors il perdrait les cinquante mille écus que lui donnait la France; de plus le roi Louis ne lui avait demandé aucune dot, et il n'en voulait pas donner non plus pour ce nouveau mariage.

Le duc Maximilien était loin d'être aussi riche que le roi de France [1]. Il consentait bien à remplacer les

[1] Ce prince, souverain de provinces opulentes, mais placé dans des circonstances où les plus grandes ressources étaient facilement épuisées, et ne sachant pas d'ailleurs toujours mettre dans ses finances cet ordre et cette économie sans lesquels les plus grands trésors se dissipent, était sans cesse en négociations avec des usuriers lombards, vénitiens, florentins et des marchands espagnols qu'il nantissait *à double*, et qui lui prêtaient à 20 pour cent. Bijoux, vaisselles, livres pré-

cinquante mille écus par an ; mais madame Marguerite et les ambassadeurs étaient chargés de remontrer combien il était étrange qu'un roi d'Angleterre voulût marier sa fille sans lui rien donner ; du moins fallait-il exempter le Duc du paiement des cinquante mille écus, et les considérer comme dot de la princesse d'Angleterre, qui serait ainsi dotée sans nul déboursé. Cependant Guillaume de la Baume, seigneur d'Irlain, avait l'instruction secrète d'en passer par ce que voudrait le roi Édouard, après avoir bien marchandé et débattu de son mieux les intérêts du duc Maximilien.

Les ambassadeurs devaient ensuite travailler à confirmer ou renouveler les anciennes alliances du roi d'Angleterre et du duc de Bourgogne ; si le roi préférait se mêler de la paix à faire avec le roi Louis, du moins fallait-il régler une alliance pour le cas où ce prince refuserait la paix.

La condition nécessaire de cette paix avec le roi de France devait être de restituer au Duc et à sa femme la duchesse Marie tout le patrimoine de la maison de Bourgogne ; le Duc voulait même que ce fût le préliminaire de toute trêve. Toutefois il se contentait de la remise de l'Artois, de la comté de Bourgogne, de la vicomté d'Auxonne et du bailliage de Saint-Laurent-lèz-Mâcon.

Si paix, ni trêve ne pouvaient se faire, on demandait que le roi d'Angleterre secourût la Flandre avec cinq mille combattans au moins ; et comme leur solde serait

cieux, tout était mis en gage ; il empruntait partout et accordait même des grâces aux criminels à prix d'argent, sans être pour cela plus à son aise. Barrois, *Bibl. protypogr.*, Liminaire, pp. IX, XX et 333, *Nouv. archiv. hist.*, V, 358-362 ; *Hist. de l'ordre de la Toison-d'Or*, p. 282. (R.)

une lourde charge, on conjurait le roi Édouard de considérer le merveilleux honneur et la renommée qu'il se ferait en donnant, ou du moins en n'exigeant pas sur-le-champ cette solde, et de songer aussi que le roi de France en serait d'autant plus effrayé ; car sans cela il pourrait dire que ce secours ne durerait pas long-temps faute d'argent.

La pauvreté du duc Maximilien paraissait pleinement dans toute cette instruction. Il remontrait que si le roi Édouard recevait moins de lui que du roi Louis, il avait du moins, par cette alliance, la facilité de poursuivre tous ses droits sur la couronne de France.

Le duc Maximilien plaçait aussi parmi les conditions de paix la restitution de tous les biens et seigneuries de la maison de Luxembourg confisqués sur le connétable de Saint-Pol.

La duchesse douairière [1] reçut un bon accueil de son frère le roi d'Angleterre. Peu après, lord Howard revint de son ambassade de France, rapportant de grandes sommes d'argent. Il annonçait que le roi de France était résolu de ne rien épargner pour conserver l'alliance du roi d'Angleterre, et que plutôt de laisser comprendre dans la trêve les ducs d'Autriche et de Bretagne, il dépenserait, disait-il, la moitié du revenu de son royaume. Toutefois le roi Édouard assura sa sœur qu'il n'entendrait nullement à de telles propositions, et même que, si le roi Louis, comme on le disait aussi, faisait une grosse assemblée de gens d'armes pour assiéger Saint-Omer ou Aire, il passerait la mer avec une armée pour défendre ces villes. Ainsi le duc Maximilien n'avait nul besoin de s'inquiéter sur la guerre

[1] Lettre de la Duchesse, 27 juillet.

d'Artois, et la duchesse Marguerite lui faisait savoir qu'il pouvait ne songer qu'à avoir une forte armée dans le le Luxembourg. Elle lui promettait deux mille archers anglais et un prêt de dix mille écus d'or.

Elle avertissait aussi son très-cher fils le duc Maximilien de se méfier des pratiques du roi de France, qui, ne pouvant plus disposer de l'Angleterre, allait sûrement, à force d'argent et de promesses, tenter quelque accommodement avec lui, et le séparer ainsi du roi Édouard et du duc de Bretagne.

Le Duc n'obtint pourtant que quinze cents archers, encore était-il aux expédiens pour payer leur solde et leur passage [1]. Le roi d'Angleterre lui faisait donner de grandes assurances. Toutefois, soit mollesse et amour des plaisirs, soit amour pour cet argent de France qui lui venait si fort à point, s'il voulait bien protéger le duc Maximilien, il ne s'occupait point de le secourir. Ce que pouvaient lui dire les envoyés de Flandre, sur ses droits à la couronne de France, sur la Normandie et la Guyenne qu'il pourrait recouvrer, sur des projets de descente facilement exécutables : tout cela n'avait nulle action pour l'émouvoir.

Cette froideur porta le conseil de Bourgogne à tenter, de son côté, une négociation avec le roi de France, sinon pour la paix, du moins pour une trêve. Les premières paroles furent portées par un serviteur de la maison de Savoie et du comte de Romont qui se nommait le sire de Genthod. Il vint trouver le roi, lui fit de grandes assurances, affirma qu'il était son serviteur plus que de nul autre, et, tout petit personnage qu'il était, se rendit important dans cette affaire.

[1] Instruction à Michel de Berghes.

Sur sa foi, le duc Maximilien nomma le comte de Romont, Guillaume de Rochefort, conseiller d'état, Jean Dauffai [1], maître des requêtes, et d'autres encore pour négocier une trêve. Le roi la voulait de sept mois. Le Duc y consentait, mais désirait qu'elle fût en apparence de trois mois seulement, et que les quatre autres mois fussent l'objet d'un article secret.

La trêve fut signée le 27 août. On avait voulu obtenir du roi qu'il retirât ses troupes du Luxembourg et qu'il donnât en gage une ville forte en Artois. Il s'y refusa. Peu après, les mêmes ambassadeurs reçurent pouvoir du Duc et de la Duchesse pour négocier la paix avec le sire du Lude, délégué à cet effet par le roi.

La douairière de Bourgogne [2], qui pressait le roi d'Angleterre de se déclarer, qui acceptait son entremise, qui promettait au nom du duc Maximilien qu'aucun traité séparé ne serait fait, se montra fort mécontente de la résolution qui avait été prise. Elle se plaignit de ce qu'on avait ainsi démenti ce qu'elle avait dit et promis. Le roi Édouard en avait beaucoup moins de souci qu'elle-même; il se montrait, dans ses discours et ses lettres [3], fort content de cette trêve; mais quelques-uns de ses conseillers tiraient argument de la conduite du duc Maximilien pour le noter de légèreté et pour dire qu'il n'était pas bon et entier allié de l'Angleterre.

On lui reprochait aussi de ne pas avoir tenu la promesse qu'il avait faite de rompre tout commerce entre ses états et les sujets du roi d'Écosse. Des lettres tout opposées aux paroles qu'il avait données avaient en effet

[1] Il en a déjà été parlé plus haut. Voy. *Hist. de l'ordre de la Toison-d'Or*, pp. 143 et 146. (R.)

[2] Lettre du 14 septembre.

[3] Lettre du roi Édouard du 21 septembre.

été saisies et lues. Pour ces motifs et pour d'autres, le départ des archers souffrait des retards. On craignait de n'être pas payé, et le roi Édouard s'émerveillait que le duc Maximilien, en ayant l'année précédente cassé et renvoyé trois cents, faute de les pouvoir solder, voulût maintenant en avoir quinze cents. Aussi madame Marguerite était-elle obligée de payer d'avance. Il lui fallait encore donner de l'argent aux conseillers d'Angleterre. Lord Howard prétendait que des marchandises, à lui appartenant, avaient été pillées en mer par les Hollandais. Le docteur Langton alléguait un pareil motif, et ils exigeaient des dommages et intérêts. C'était bien des dépenses pour un prince si embarrassé dans ses finances; en outre il fallait faire des présens à cause de ce mariage promis, entre le jeune Philippe d'Autriche comte de Charolais, et madame Anne d'Angleterre; la douairière remit solennellement à la jeune princesse une belle bague de diamans qui lui avait coûté soixante livres sterling; le roi d'Angleterre était si avare, qu'il en rendit, au nom de sa fille, une autre qui ne valait qu'environ cinq livres.

Le duc de Bretagne se voyant compris dans la trêve s'en montra satisfait, et déclara qu'il entendait en profiter.

C'était pour le roi le moment de se servir du légat qu'il avait pris tant de soin à faire venir de Rome. Il était arrivé en France vers la fin de juillet, accompagné de l'archevêque de Rhodes. L'ordre avait été donné à tous les gouverneurs de provinces, capitaines des villes, serviteurs du roi, de lui faire rendre partout les plus grands honneurs. Le comte Dauphin d'Auvergne, le lieutenant de Dauphiné, les évêques de Lizieux et de Saint-Paul, l'archevêque de Bordeaux, vinrent au-

devant de lui jusqu'à Saint-Symphorien-d'Ozun; Jean Dauvet, secrétaire du roi, lui remit la déclaration du roi concernant son admission dans le royaume, et reçut de lui promesse écrite de ne rien entreprendre qui portât préjudice aux prérogatives et libertés de France.

Le légat continua sa route jusqu'à Bourges où de grands honneurs l'attendaient encore. Le comte de Dunois était venu l'y attendre de la part du roi. Ce fut à Vendôme qu'il vit ce prince avec qui il avait déjà fait connaissance à Lyon, quand, avant de rechercher son amitié, il l'avait fait mettre en prison. Ils passèrent plusieurs jours ensemble; de là le légat se rendit à Paris. Tous les corps de la ville étaient venus le recevoir à la porte Saint-Jacques; les rues étaient tendues comme pour les processions. Le cardinal de Bourbon l'accompagnait partout; il se rendit d'abord à Notre-Dame, puis à son logis au collége Saint-Denis près les Augustins. Les jours suivans s'écoulèrent en fêtes et en cérémonies. Il alla prendre le plaisir de la chasse aux daims dans le parc de Vincennes, où maître Olivier lui donna un magnifique repas. La veille de la Nativité de la Vierge, il officia pontificalement à Notre-Dame. Le cardinal de Bourbon lui donna à dîner et à souper avec une foule de prélats et de seigneurs. L'évêque de Lombez lui fit une réception plus splendide encore dans son abbaye de Saint-Denis. Il partit pour la Picardie, afin de commencer les négociations.

Quelque confiance que le roi mît dans ses promesses et sa bonne volonté, pour plus de précaution, François Hallé et Guillaume de Ganay, avocats du roi, firent sur les registres du Parlement une protestation secrète, contre la faculté accordée par le pape à son légat, de contraindre par voie d'excommunication et de censure

celles des parties qui se refuseraient à la paix. Le roi entendait bien que cette arme ne pût être tournée contre lui.

Mais son inquiétude était superflue, comme aussi l'espérance qu'il avait mise dans le voyage du légat. Tant de soins publiquement pris pour le gagner avaient mis en méfiance le conseil du duc Maximilien. A son arrivée à Paris, le cardinal de Saint-Pierre avait écrit à ce prince qu'envoyé par le pape pour pacifier la république chrétienne, et la réunir en un seul parti, afin de résister aux Turcs, il allait arriver près de lui; il ajoutait qu'ayant déjà exhorté à la paix le roi de France, il avait eu le bonheur de l'y trouver très-favorable.

Le Duc avait d'abord répondu que la chose étant grave, et que se trouvant en ce moment sans son conseil, il ne pourrait rien décider avant de l'avoir consulté; il priait donc le cardinal de retarder sa venue. Cependant le légat était arrivé jusqu'à Péronne, et insistait pour être admis auprès du Duc, alléguant que le faire ainsi attendre portait diminution de la dignité apostolique du saint siége et grand préjudice à la chrétienté. Les Turcs assiégeaient Rhodes; ils étaient descendus dans la Pouille. Le temps pressait de sauver la foi catholique de ses cruels ennemis.

Quelles que fussent les instances continuelles du cardinal de Saint-Pierre, malgré un bref qu'il fit venir de Rome et par lequel le pape priait le duc Maximilien de recevoir et d'entendre son légat, il lui fut impossible de faire accepter sa mission et de s'entremettre de la paix. Les excuses et les refus furent respectueux, mais obstinés. Ce fut vainement que le roi Édouard, consulté par le duc Maximilien sur cette affaire, répondit qu'il lui semblait bon de donner audience au légat, et qu'on

pouvait l'entendre sans pour cela rien conclure. Le conseil de Bourgogne et spécialement le cardinal évêque de Sebenico, nonce du pape auprès du Duc, et Thierri de Cluni, évêque de Tournai, trouvèrent plus sage de ne le point recevoir [1]. On craignait qu'il ne fût tout au roi. On pouvait en montrer une preuve même dans sa façon d'écrire au Duc à qui il ne donnait jamais le titre de duc de Bourgogne.

Le roi était fort courroucé de ce contre-temps. « Monsieur, écrivait-il au cardinal, sachez que vous étiez trahi dès que vous êtes parti de Rome. Dès lors Sebenico a forgé contre vous pour ne pas perdre sa légation, et s'est allié avec Tournai. En cas que le courrier que vous avez envoyé au duc d'Autriche ne vous apporte pleine réception de légat, comme il vous appartient, vous devez vous en retourner. Mais aussi il faudra envoyer à messieurs de Gand leur signifier la charge que vous avez de notre saint père pour le bien de la chrétienté. Vous leur ferez savoir le refus que vous font les conseillers du duc d'Autriche, et le grand péché qu'ils commettent en désobéissant au Saint-Siége. Vous prierez messieurs de Gand d'envoyer quelqu'un par-devers vous; vous leur montrerez que vous n'y allez que pour le bien, que vous n'êtes point partial. Nommez-leur hardiment l'évêque de Tournai et Sebenico, comme vous étant contraires et ne voulant pas la paix. Il n'est rien qui déplaise tant aux Gantois, car eux maintenant veulent la paix. Il faudra que vos gens sachent si les susdits conseillers ne leur ont point fait entendre que vous voulez procéder contre eux pour la mort du chan-

[1] Il est assez singulier que le nonce du pape travaille contre le légat du pape. (R.)

celier de Bourgogne, frère du cardinal de Mâcon; en effet, il s'avoua clerc, et appela de son jugement à Rome.

« A l'égard de l'archevêque de Rhodes, c'est un traître, et puisque vous me demandez conseil, vous devez lui faire commandement, sous peine de dégradation et autres, qu'il s'en aille tout droit vers le pape. Ne le gardez pas un quart d'heure avec vous, car vous donneriez courage à Tournai et à Sebenico, et l'on vous tiendrait pour un homme pusillanime. Incontinent qu'il sera hors de votre compagnie, vous verrez, devant qu'il soit quinze jours, Tournai et Sebenico s'humilier, quand ils connaîtront qu'ils ne pourront rien sur vous par ce côté.

« Quant à ceux de Gand, ils haïssent tous ceux du conseil du duc d'Autriche, et spécialement ceux de Bourgogne. S'ils envoient devers vous et que vous les puissiez gagner, ils ont bien la puissance de vous faire recevoir légat, malgré le duc d'Autriche et tout son conseil. C'est une chose à aventurer, l'essayer ne vous coûtera guère.

« Si vous avez pouvoir d'ajourner Sebenico pour rendre ses comptes devant vous, vous devez aussi le faire incontinent et le déposer de sa légation. Si vous n'avez pouvoir, vous devez envoyer hâtivement vers le pape, pour qu'il les fasse tous deux venir à Rome, et les punisse du grand déshonneur qu'ils vous ont fait, et pas à vous seulement, mais à la personne du pape; car vous êtes son légat et son neveu.

« Ce qu'ils ont dit, que vous cussiez à ne mener aucun Français avec vous, c'est pour l'évêque de Saint-Paul [1], car Rhodes leur a donné à entendre que quand

[1] Astorgius Aimeri.

Saint-Paul n'y est pas, il vous gouverne paisiblement. Vous entendez tout mieux que moi; mais je vous avertis le mieux que je puis de ce que je puis vous conseiller. Au Plessis-du-Parc, le 25 octobre. »

Cette lettre n'était pas signée du roi, mais de Doyat son secrétaire et son nouveau favori. Elle n'était pas non plus adressée au légat, mais aux ambassadeurs du roi. Ils devaient la communiquer au cardinal de Saint-Pierre. Il s'empressa de répondre, annonçant qu'il faisait tout ce que le roi lui prescrivait. Il reconnaissait que l'archevêque de Rhodes l'avait trompé, et ne l'avait pas servi comme il eût dû faire, lui qui l'avait élevé et fait de rien.

« Sire, il est Grec. La convoitise et l'ambition de se faire grand lui ont fait faire ce qu'il a fait, et il ne lui souciait guère que ce fût à vos dépens ou aux miens. On ne saurait toujours se garder des mauvaises gens; mais si je lui fais commandement qu'il aille à Rome, quelque grand et étroit que soit mon commandement, cet archevêque est de telle nature qu'il n'en fera rien; au lieu d'aller à Rome, il s'en ira en Flandre ou en Angleterre tout brouiller comme il a commencé. Et parce que je ne voudrais pas déshonorer la qualité qu'il a, ni aussi qu'il m'échappât, je voudrais bien que votre plaisir fût de me bailler gens qui, sans grand bruit, et sans le laisser parler ni écrire à personne, me le menassent au château neuf du pape, près d'Avignon, qui est à moi. Là il m'attendra jusqu'à ma venue; alors je saurai de lui tout ce qu'il pourra avoir fait en Flandre. Sur ce, Sire, vous me ferez savoir votre bon plaisir. Tant plus tôt je l'y enverrai, mieux vaudra.

« Au regard de Sebenico, notre saint père m'a chargé expressément de voir son fait. Je lui hausserai si bien

le chevet, et avant que je parte d'ici, je le mettrai en telle extrémité, qu'il ne saura où se tourner. Vous en verrez l'expérience, Sire, s'il plaît à Dieu, et j'ai espérance que ledit Tournai ne s'en tirera pas mieux; car l'inconvénient qu'ils font touche de trop près notre saint père, l'Église universelle et aussi toute la chrétienté. Écrit à Péronne, le 29 octobre. »

L'enlèvement de l'archevêque de Rhodes, que M. Dubouchage fit prendre et emmener par la compagnie de M. d'Ussé, et les menaces du cardinal de Saint-Pierre n'avancèrent pas les affaires. Il fallut que la négociation commencât sans le légat. Le comte de Romont et quatre des conseillers du duc Maximilien pressaient l'ouverture des conférences et demandaient qu'un lieu fût désigné. Le roi avait de son côté choisi pour ambassadeurs M. du Bouchage et Louis de Forbin, seigneur de Solliers. Il venait de passer du service de Provence à celui du roi, dont Palamède son père était toujours le grand ami.

Les choses ne tournaient donc pas à son gré, et, à force d'avoir trompé tout le monde, il avait mis chacun en défiance de lui. Il devenait aussi, de jour en jour, vieux, chagrin et malade, et se montrait plus rempli de rudesse et d'exigence envers ses serviteurs.

« Messieurs, écrivait-il aux ambassadeurs, votre allée à Thérouenne serait dangereuse, car il faudrait que la garnison se délogeât pour vous loger, et, quand la garnison serait dehors, on pourrait faire une piperie. Si M. de Baudricourt quittait Arras, on pourrait en faire une sur Arras. Quant à Aire, c'est trop proche de Calais. A l'égard de ce que vous m'écrivez, que vous avez accordé cela de peur de rupture, n'accordez rien pour un tel motif. Vous êtes bien bêtes, si vous croyez qu'à

cette grande assemblée ils veulent conclure quelque chose de raisonnable, car la douairière y est, et pas pour autre chose que tout troubler. D'ailleurs où il y a beaucoup de gens, on se tient toujours en grande fierté et en grandes demandes, et l'on a honte de confesser sa contrainte devant tant de personnes. Vous avez une belle excuse pour Thérouenne. Vos fourriers vous écriront qu'on y meurt le plus fort du monde, et vous ferez façon d'être fort affligés de n'y pouvoir aller. Monsieur du Bouchage, répondez à maître Guillaume de Rochefort que je ne puis raisonnablement envoyer le premier vers le duc d'Autriche. Si je suis long à envoyer vers eux, mon intention est bonne. Si celle du duc d'Autriche est bonne aussi, qu'il envoie de sa part un homme ou deux seulement. Si cet homme ou deux veulent venir dans quelque lieu de ma domination, vous et M. de Solliers vous besognerez avec eux. Alors, vous chercherez tous les moyens qui se pourront trouver pour venir à bonne fin tant d'un côté que de l'autre; alors, on ne se fera point prier pour parler, pas plus les uns que les autres; mais, d'un consentement commun, on s'ouvrira franchement de ce qui semblera bon pour parvenir au bien de la paix et à la bonne amitié, comme si vous étiez tous les quatre au même maître. Par ce moyen vous besogneriez à l'insu de l'autre grande assemblée, qu'on trouverait bien manière de départir. S'il en vient un d'eux vers vous, alors vous, M. de Solliers, vous irez vers eux et vous connaîtrez s'ils peuvent faire quelque chose de bien. Le chancelier de Bourgogne[1] est un de ceux par qui vous entendrez mieux leur volonté; toutefois là où vous trouverez votre avantage,

[1] Maître Carondelet.

mettez-vous-y. Ils ont la coutume de vouloir qu'on parle le premier, et par là nous perdrions tout comptant; mais sachez les mettre à deviser, et alors par le langage on se découvre. Une longue trêve ou paix serait bonne. J'ai mis paix dans mes instructions, car ils disaient qu'ils ne voulaient point de trêve; s'ils la veulent nommer paix pour un long temps, ce serait tout un. Monsieur du Bouchage, je vous ai écrit d'autres lettres : faites comme vous verrez à l'œil. Au Plessis, le 8 novembre. »

De la sorte rien n'avançait. Le roi ne voulait pas que ses ambassadeurs allassent à Lille où était la douairière. Il se refusait aussi à laisser établir l'assemblée à Thérouenne. Le légat insistait inutilement pour être admis. Tout se passait en messages. Le sire de Genthod et d'autres allaient et venaient portant des paroles qui n'engageaient personne. Le roi aussi envoyait des gens à lui, mais toujours pour essayer de gagner quelques serviteurs du Duc ou pour s'entendre secrètement avec les Flamands.

Du reste, la méfiance était extrême. Les courriers n'allaient qu'avec une escorte. On se donnait des otages les uns aux autres pour le moindre message. Le roi craignait que ses ambassadeurs ne fussent saisis s'ils allaient sur les terres de son adversaire. « Je vous aime mieux libres à Arras, que retenus en otage à Douai, » leur écrivait-il. Depuis l'enlèvement de l'archevêque de Rhodes, il commençait aussi à avoir peur qu'on n'usât de représailles envers le légat. De sorte qu'en le pressant d'accomplir, s'il le pouvait, sa commission auprès du Duc, il lui recommandait de se tenir sur ses gardes; car la douairière était femme à le faire enlever par ses archers anglais, pour le faire emmener en Angleterre. Tout redoublait donc la mauvaise humeur du roi.

« Messieurs, quelque chose que vous ayez débattue, M. de Genthod n'a jamais accepté rien de ce que vous lui avez offert, et ce qu'il a demandé, il y a renoncé lorque vous l'avez accordé. M. de Genthod et les gens du duc d'Autriche ne vous ont jamais dit deux fois la même chose, mais autant de fois que vous m'avez écrit, ç'a été nouveau propos. Si vous êtes si fous d'ajouter foi à chose que vous dit M. de Genthod, parce qu'il est de Savoie et se dit mon serviteur, je vous réponds que ce n'est qu'un allez-y voir. Vous savez bien ce que je lui en ai dit ici; mais dès qu'il est hors de là, il dit pour son excuse qu'il ne peut que répéter ce qu'on lui dit. Or il ne vous dit jamais une chose deux fois. Il lui suffit que je n'ose pas m'en plaindre, à cause de la façon dont il s'est débattu envers moi. Vous savez bien, messieurs du Bouchage et de Solliers, qu'il est devenu très-orgueilleux depuis qu'il s'est mis en œuvre, qu'il laisse mes besognes en arrière et ne s'en soucie guère, pour faire celles, non pas même du comte de Romont, mais du cardinal de Tournai et de tous ceux qui l'en prient. Vous voyez donc bien, sanglantes bêtes que vous êtes, qu'il ne s'agit que de savoir le prier et de n'ajouter foi qu'à ce que vous verrez. A l'égard du légat, ils ont vu qu'il avait pris l'évêque de Rhodes, et voudraient le contraindre à le rendre. Pour l'évêque de Saint-Paul, maintenant archevêque de Vienne, s'il y va, il demeurera pour les gages. Quant à vos allées par delà et à leurs venues vers vous, je vous ai écrit ce qu'il m'en semble et ce que je veux que vous fassiez. Je ne saurais faire réponse sûre à ce que vous écrivez, car à chaque lettre nouveau propos. Je me tiens à ce que je vous ai écrit dernièrement. Ils mentent bien, mentez bien aussi. Quant au blé, ils n'en auront pas, car ils n'ont pas

fait la trêve marchande. Vous ne me mandez pas que vous ayez reçu les lettres où je vous parlais de l'espion. Je serais bien ébahi si elles étaient perdues. A l'égard de la délivrance de Polhein, il n'y a homme qui ait pouvoir là-dessus que M. du Bouchage, et je veux avoir des lévriers et lévrières de Bossut. Adieu, messieurs. Au Plessis, 13 novembre. »

Ces lévriers dont parlait le roi étaient une de ces fantaisies où sa volonté n'était pas moindre que pour de plus grandes affaires. Wolfgang de Polhein, favori du duc Maximilien, prisonnier à la journée de Guinegate, avait été enfermé à Arras, et depuis plus d'un an, le roi ne voulait pas consentir à le délivrer, ni à le mettre à rançon. Le Duc avait plusieurs fois demandé qu'on mît un terme à sa longue détention. Madame Marie en fit même prier le roi, comme d'une chose qui lui tenait au cœur et l'affligeait beaucoup. Enfin un jour que quelques envoyés de Flandre étaient venus trouver le roi à Tours, ils lui parlèrent encore du chagrin qu'avait leur dame et Duchesse au sujet de messire Wolfgang. Il ne répondit rien, mais, à leur départ, M. de Solliers leur dit en confidence que le roi voulait absolument avoir des chiens de M. de Bossut[1], et que si l'on trouvait moyen de les lui donner, il rendrait la liberté à messire Wolfgang.

A leur retour les envoyés conjurèrent M. de Bossut

[1] Pierre de Hennin, seigneur de Bossut ou Boussu, était fils de Jean de Boussu et de Catherine de Béthune. Il mourut en 1490, laissant d'Isabelle de Lalaing, sa femme, fille de Guillaume de Lalaing et de Jeanne de Créquy, trois fils et quatre filles. Un de ces fils, Jacques, fut tué à la journée de Nancy, et l'une de ces filles épousa Philippe de Goux, seigneur de Wedergraet, famille dont il a déjà été parlé. (R.)

de vouloir bien se dessaisir de quelques-uns de ses beaux lévriers[1] dont la race était célèbre, et qui était si fort enviée des chasseurs. Cela lui coûta beaucoup. Mais enfin il y consentit, et l'on écrivit aux ambassadeurs du roi d'envoyer prendre les chiens avec un sauf-conduit. Toutefois l'affaire fut long-temps à se terminer, et il s'impatientait à la fois et de ne pas voir avancer les négociations et de ne pas avoir les lévriers.

« Monsieur du Bouchage, écrivait-il, je vous prie de trouver façon que M. de Solliers aille là-bas. Il me semble que c'est le chemin qui vaut le mieux pour nos besognes; car il n'y a pas d'homme à qui ils fissent plus volontiers plaisir, et par aventure dans son voyage il pourra gagner quelqu'un qui nous fera profit dans nos matières. Mettez la plus grande peine à avoir les lévriers, et je vous donnerai la chose que vous aimez le mieux, qui est argent. Et adieu, monsieur du Bouchage. Aux Forges[2], 20 novembre. Au moins saurons-nous la vérité des mensonges de M. de Genthod? »

Outre la méfiance que chaque parti avait de la véritable intention de l'autre, on ne pouvait nullement commencer, tant on différait sur le fond même de l'affaire. Le roi signifiait que, sous aucun prétexte, il ne laisserait mettre en négociation tout ce qui touchait la possession des apanages et seigneuries provenant de la couronne à une titre quelconque. Lui seul, disait-il, en était juge, soit en sa cour de Parlement, soit assisté des trois États du royaume. Le duc Maximilien voulait, au contraire, qu'on ne pût discuter que les acquisitions faites par les traités de Conflans et de Péronne. Il s'as-

[1] Lettres manuscrites à la bibliothèque du roi.
[2] Près Chinon.

surait de la protection du roi d'Angleterre pour obtenir de telles conditions, et rien ne pouvait l'en faire départir.

Cependant le roi Édouard continuait à ne prendre ses intérêts qu'avec assez d'indifférence [1]. Le roi Louis était toujours en commerce de courtoisie avec lui. Il venait de lui envoyer par Jean Lefèvre, son secrétaire, procureur au Parlement, une défense de sanglier de plus d'un pied de longueur et un bois de chevreuil merveilleux pour sa grandeur; car les deux rois étaient tous deux fort occupés de toutes les choses de la chasse. Quant aux ambassadeurs que le roi Édouard envoyait en France pour traiter les affaires et appuyer le duc Maximilien, c'était toujours la même réception flatteuse, les mêmes présens, mais nulle audience pour parler des affaires. Jamais le roi ne chassait si souvent et si long-temps que lorsqu'il avait des ambassadeurs anglais. En même temps il tâchait de les inquiéter en assurant que le duc Maximilien était prêt à traiter avec lui sans l'entremise de l'Angleterre. Il produisait même copie des lettres que ce prince avait reçues du roi Édouard, disant qu'on les lui avait communiquées. Ces confidences ne laissaient pas que de confirmer la renommée de légèreté qu'avait le duc Maximilien, et par là le roi d'Angleterre était détourné de rien entreprendre sur sa foi. Le roi Louis tâchait aussi de nuire à la douairière de Bourgogne dans l'esprit de son frère, en disant que toute sa haine venait de ce qu'elle n'avait pu obtenir de lui qu'il soutînt le duc de Clarence dans ses trahisons.

[1] Lettre d'Étienne Frison au trésorier de la Toison-d'Or. — Pièces de Comines.

Enfin, vers la fin de décembre, le légat ne pouvant être admis, ni se mêler de la paix, prit la résolution de retourner à Rome. Après avoir traversé Paris, il se rendit à Orléans, où le roi était venu. Il le trouva vieillissant et déclinant dans sa force et sa santé, d'une façon que chacun pouvait remarquer; toutefois vif encore d'esprit et de volonté.

Il avait à traiter avec lui une affaire à laquelle la cour de Rome tenait beaucoup, et que, depuis plus de dix ans, elle suivait avec patience, c'était la délivrance du cardinal Balue et de l'évêque de Verdun. A son premier passage, le légat avait exhorté le roi à leur pardonner; il lui avait fait peur des jugemens de Dieu, si à sa mort on trouvait un cardinal et un évêque retenus en prison par sa volonté. Pour l'évêque de Verdun cela souffrit peu de difficulté. Il appartenait à une grande famille de Lorraine. Toute la noblesse de ce pays et spécialement le sire Thierri de Lenoncourt, serviteur du roi, prenaient un grand intérêt à lui. Ils se rendirent caution de sa bonne conduite pour l'avenir, et le roi finit par charger le capitaine de la Bastille et Palamède de Forbin, qui se trouvait pour lors à Paris, de le mettre en liberté et de recevoir les engagemens qu'on prenait en son nom.

Quant au cardinal Balue, la bonne volonté était moindre pour lui. Il alléguait sa santé ruinée, disait-il, par sa longue captivité dans une étroite cage. La chose était croyable. Néanmoins le roi voulut le faire vérifier, et envoya son médecin Coittier et le sire de Comines prendre connaissance de l'état du cardinal. Sur leur rapport, il ordonna au chancelier de le faire amener à Orléans, afin qu'il fût livré au légat et remis à la juridiction du pape, sous toutes réserves et protestations

convenables. Le cardinal de Saint-Pierre promit en effet qu'il serait fait justice de ce qui pouvait être imputé au cardinal Balue. Mais l'affaire en demeura là. Il fut reçu avec grande faveur par le saint père, et quelques années après la mort du roi, envoyé en France comme légat, malgré l'opposition du Parlement [1].

Ne songeant plus à la guerre ou du moins résolu à la terminer aussitôt qu'il le pourrait avec quelque avantage, le roi tourna ses pensées vers le bien de son royaume et de ses sujets. Ce fut un sujet d'étonnement [2] pour les plus intimes et les plus confidens de ses serviteurs, qui ne l'avaient jamais vu occupé qu'à augmenter son pouvoir et à tirer de ses peuples le plus d'argent possible. Cependant il avait toujours été dans ses penchans d'aimer que toutes choses fussent bien réglées, et tout absolu qu'il était, il avait goût au bon ordre. Il aurait désiré la prospérité de ses peuples, la richesse du commerce, le travail des ouvriers, sans toutefois renoncer aux impôts qui les accablaient. Il avait institué de belles foires à Lyon et à Caen. Il avait fait de son mieux pour attirer par des priviléges les ouvriers en soie, pour faire planter des mûriers, pour rétablir les fabriques de draps à Arras. Il avait permis que les ecclésiastiques et les nobles se livrassent à toutes entreprises de trafic. Afin d'encourager la navigation, il

[1] Il vint en France en qualité de légat, en 1485, et, à son retour, fut nommé légat de la marche d'Ancône et protecteur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Balue vécut jusqu'en 1493; il fut enterré dans l'église de Sainte-Praxède, où, dans son épitaphe, on lui donna le titre de *héros*, qui est sans conséquence et appartient au style du genre. La commune croyance le faisait fils d'un meunier de Verdun, mais depuis, quelques-uns, alliés de la maison de La Balue, l'en ont voulu faire descendre. (R.)

[2] Comines.

avait interdit qu'aucune marchandise fût admise dans les ports du royaume, si ce n'était sur navires français.

Les choses nouvelles ne déplaisaient même pas à la vivacité de son esprit, quand il n'y voyait rien contre le maintien de son pouvoir. Bien qu'il ne pût passer pour un prince qui aimât beaucoup les lettres [1], et qu'il ne fît vraiment pas grand compte des savans, lorsqu'ils n'étaient que savans et sans connaissance des choses du monde, néanmoins ce qui pouvait illustrer son règne était assez de son goût. Il n'était pas de ces rois qui ne veulent avoir grand pouvoir qu'afin d'en jouir en repos, et montrent de la répugnance pour tout ce qui a bruit et mouvement. Si le roi Louis XI voulait être obéi, c'était pour mieux parvenir à ses fins; c'était toujours afin d'accomplir quelque projet qu'il avait en tête; mais il tenait à honneur pour lui et le royaume tout ce qui, sans le contrarier, faisait voir de l'activité ou pouvait faire parler la renommée.

Jamais l'Université de Paris n'avait été aussi illustre et fréquentée que sous son règne; on y comptait dix-huit colléges et dix ou douze mille écoliers [2]. Il régnait alors dans toute la chrétienté une ardeur merveilleuse pour acquérir du savoir et pour expliquer les anciens

[1] Il disait quelquefois que la science le rendait mélancolique et que c'était chose inutile *pour ce que les sages n'en avoient que faire, et que les foux en affoloient davantage*. Peut-être pensait-il, comme quelques fortes têtes modernes, que la science est un moyen de bouleversement, tandis que lorsqu'elle est réelle, elle est la plus sûre garantie de l'ordre, et qu'en modifiant un mot célèbre de Bacon, on peut dire : si le demi-savoir est essentiellement anarchique, au contraire, une science avancée et mûrie est le plus grand frein de l'anarchie et la barrière la plus solide contre les bouleversemens qui peuvent compromettre l'existence de la société. (R.)

[2] Naudé : addition à l'histoire de Louis XI.

livres. Tous les princes s'étaient empressés de donner asile aux savans hommes de la Grèce, que la prise de Constantinople et la barbarie des Turcs avaient chassés d'Orient en Occident. Ils avaient apporté la connaissance des lettres antiques et le goût de la philosophie. Les plus illustres d'entre eux s'étaient fixés en Italie, soit à Florence, soit à Rome. Mais le roi de France avait aussi fait grand accueil à d'autres dont la renommée était moindre.

François Philelphe, ami de ces savans bannis et gendre de Chrysoloras l'un d'entre eux, lui écrivait : « Encore qu'il me fût bien connu que, comme roi très-chrétien, vous auriez, même sans aucune recommandation, reçu Georges Glizin avec la même bénignité et munificence dont vous avez fait preuve envers tous ceux qui se sont échappés nus et misérables de la terrible ruine de Constantinople, et qui errent maintenant dans tout l'univers contraints à mendier leur pain; cependant je n'ai pu refuser ce bon office à un excellent homme, à un maître renommé, surtout puisqu'il pensait que mes lettres seraient de quelque poids auprès de vous, et sachant d'ailleurs que vous agissez d'une façon trop noble et trop royale pour endurer que qui que ce soit vous demande en vain appui et secours. »

En effet, il y avait déjà en France plusieurs Grecs qui avaient reçu une hospitalité empressée, entre autres Grégoire Typherne et Georges Hermonyme de Sparte. Le roi avait cherché aussi à attirer dans son royaume des gens habiles et de savans docteurs; sans parler même des astrologues qu'il rechercha toute sa vie, et qu'il s'efforçait d'avoir à son service dès que leur renommée venait jusqu'à lui. Pour ceux-là, il les aimait moins dans le dessein de contribuer à la gloire des let-

tres dans son royaume, que par la superstition et la confiance qu'il avait en leur art; et l'on compte qu'il en eut successivement sept à ses gages [1].

Au milieu de cet amour universel pour les études, et de cette foule d'écoliers, il était simple que la diversité des opinions excitât une grande chaleur. On vit se ranimer avec plus de force que jamais une querelle qui, depuis trois cents ans, divisait les universités et surtout celle de Paris. Dans l'explication de la philosophie d'Aristote, les uns supposaient que chaque attribut, d'après lequel des objets ont pu être classés sous une désignation commune, forme une nature identique, dont la division en individus ne détruit pas l'unité. Pour eux la nature humaine, par exemple, était, malgré la multitude des hommes, aussi indivi-

[1] La croyance à l'astrologie et à la magie était alors générale; elle survécut à cette époque, et même aujourd'hui ces sciences mensongères sont bien loin d'avoir perdu tous leurs adeptes et leurs fidèles. Les catalogues des librairies des ducs de Bourgogne prouvent que les ouvrages qui traitaient de ces matières y étaient nombreux. L'un d'eux que l'on conserve encore à Bruxelles et dont nous avons donné un extrait (*Archiv.*, VI, 431-435) est un *Traité contre les devineurs;* c'est un petit in-4° sur vélin, de 60 feuilles, écriture du XIVe siècle, côté 848 et sur lequel on lit entre autres la signature abrégée d'Olivier de la Marche avec sa devise *tant a soufert.* Le traité est dédié à Jean sans Peur, duc de Bourgogne, et l'on y trouve un modèle des *cédules* ou *petits rôles* que les devineurs donnaient à *aucuns notables hommes* pour régler leur conduite en certaines occurrences. Dans le fabliau intitulé *Du Segretain moine,* on voit aussi l'exemple d'un *bref* préservatif :

Idoine li bailla un *brief*
Où li non Diex furent escrit
Et il molt volentiers le prist,
Quar molt durement s'i fia.

Recueil de Barb. et Méon, I, 259.

Mais c'était là une des superstitions les plus inuocentes. (R.)

sible que la nature divine, qui reste unique dans la Trinité. En conséquence, à leurs yeux, chaque qualité était un être qui enfermait dans son existence unique tous les objets où elle pouvait être reconnue. Plus une qualité était générale, plus vaste était son être, plus il embrassait d'objets; de sorte qu'on aurait pu dire que Dieu et le monde sont un être unique et universel, puisque l'attribut ou l'idée d'existence comprend sous une qualification commune, la plus générale et la plus fondamentale de toutes, la création et son créateur. Ainsi cette philosophie aurait eu pour dernière déduction les opinions qu'on a imputées à Spinosa, et il eût été possible de la taxer de panthéisme ou d'athéisme [1].

Ce n'était pourtant pas aux réalistes, car ils se nommaient ainsi, qu'on reprochait d'enseigner une doctrine opposée à la foi chrétienne. C'étaient eux au contraire qui avaient toujours porté cette accusation contre les nominaux, leurs adversaires. Ceux-là prétendaient que convertir un attribut en un être général, c'était une création de l'esprit et nullement une réalité, et que l'identité de nature dans les objets classés par une qualification commune était purement nominale. Ils pensaient qu'il n'appartient pas à l'homme d'instituer et

[1] Les différens auteurs qui ont écrit sur l'histoire de la philosophie tels que Brucker, Buhle, Tennemann, DeGerando, etc., ont fait suffisamment connaître l'objet de la querelle des réalistes et des nominaux, sur lesquels il existe quelques dissertations spéciales comme : Salabertus, *philosophia nominalium vindicata*, Paris, 1651, et dans un livre imprimé à Oxford, en 1673, in-12, sous le titre : *Ars rationis ad mentem nomilanium*.

Jac. Thomasius. *Oratio de secta nominalium*, dans ses *Orationes*, Leps., 1683, in-8°.

Chr. Meiners, *denominalium ac realium initiis*, dans *commentationes societ. Gotting.* t. XI, etc. (R.)

multiplier les êtres à sa volonté et sans nécessité. Ils croyaient aussi que la doctrine des réalistes, détruisant pour ainsi dire les individus, c'est-à-dire les êtres réels, pour les confondre avec des êtres généraux et impersonnels, le libre arbitre de l'homme se trouvait atteint par une telle doctrine.

C'étaient les nominaux qui les premiers avaient, par ces objections, élevé la discussion; ils avaient aussi apparu, dans la philosophie et les écoles, comme des novateurs, comme des gens qui voulaient changer l'enseignement établi, et toucher aux autorités. D'ailleurs les termes de leurs argumens pouvaient facilement, ainsi qu'on a pu le remarquer, être taxés de contradiction avec le dogme de la Trinité et avec la présence réelle dans l'Eucharistie; tandis que les réalistes ne voyaient nulle difficulté dans ce qui n'était qu'un cas particulier de leur doctrine générale. Il arriva donc que, presque dès leur origine, les nominaux furent persécutés, et soutinrent habituellement la liberté d'examen et la croyance établie sur la raison.

Le fondateur de la secte avait été un nommé Rosslyn, qui avait enseigné en Bretagne. Abélard son disciple avait mis en grande lumière les opinions nouvelles, et deux fois il avait été condamné par les conciles de Soissons et de Sens. Depuis, les plus illustres et les plus hommes de bien de l'Université de Paris avaient été nominaux. Buridan et Ockham, qui s'étaient joints aux adversaires du pape Jean XXII, pour lui reprocher de graves erreurs, et qui avaient soutenu la nécessité de l'appel au futur concile, étaient des nominaux. Le pieux et célèbre Gerson, auteur de l'Imitation de N. S. Jésus-Christ [1],

[1] M. de Barante adopte l'opinion pour laquelle le vénérable M. Gence

qui avait si courageusement combattu les détestables doctrines de Jean Petit et son apologie du meurtre, entreprise pour le duc Jean de Bourgogne, était encore parmi les nominaux. Presque tous les docteurs, qui avaient mis le plus de zèle à faire cesser le schisme des deux papes et à réformer l'Église, entr'autres le cardinal Pierre d'Ailli et maître Clémengis, appartenaient à cette secte.

Vers l'an 1470, les disputes se renouvelèrent entre les réalistes et les nominaux; toutes les universités de France, de Flandre et d'Allemagne étaient agitées par les controverses les plus vives. L'université de Louvain tenait pour les réalistes; elle envoya à Paris Pierre de Rive [1], son plus fameux bachelier, avec un procureur muni de la signature de vingt-quatre docteurs, afin de soutenir thèse contre les nominaux de l'université de Paris. L'université de Cologne était aussi de ce sentiment. Le champion de la doctrine contraire était un docteur de Paris nommé Henri de Zomeren [2]. Le combat dura long-temps, et il régnait une grande division dans l'Université; elle ne put même parvenir à prononcer en

combat depuis tant d'années en prose et même en vers, et qui semble donner à sa vieillesse une verdeur, une énergie nouvelles. Le Gersen de Verceil opposé encore récemment à Gerson par M. le président de Grégory, n'est pas un adversaire bien redoutable, mais il n'en est pas ainsi de Thomas à Kempis qui a pour lui, outre des argumens solides, une ancienne possession et la croyance de plusieurs siècles. (R.)

[1] *P. de Rivo* ou *Van der Beken*, et non *de Rive*, était d'Asche, près de Bruxelles, et fut le premier de l'université de Louvain en 1442. Voy. Foppens, *Bibl. belg.*, 1004, I. L. Bax, *catalog. omnium primorum*, etc., 14. (R.)

[2] Lisez *Zomeren* ou *Zoemeren*. Il était né en Brabant, dans la Campine, au lieu dont il portait le nom. Il mourut en 1472. Foppens, 467. (R.)

corps un avis doctrinal. Seulement chaque docteur donnait sa signature selon son opinion.

Ainsi que par le passé les plus redoutables argumens se tiraient toujours de la théologie, et chaque parti s'efforçait à montrer que les conséquences de la doctrine opposée étaient impies et blasphématoires. Henri de Zomeren se rendit à Rome et y plaida si bien la cause des nominaux, qu'il était sur le point de faire condamner les réalistes, lorsque ceux-ci, qui, selon l'opinion commune, étaient vaincus dans toutes les conférences, eurent recours à l'autorité du roi. Son confesseur Jean Boucard, évêque d'Avranches, était réaliste et lui représenta que les opinions des nominaux étaient dangereuses pour le maintien de la foi chrétienne. On fit surtout grand bruit d'une thèse où l'on prétendait que les nominaux avaient voulu détourner de leur sens propre les paroles de J.-C. : *Pater meus qui in cœlis est*, qui en effet devaient servir aux réalistes pour prouver l'unité réelle de nature, nonobstant la diversité de personnes.

Le roi, prévenu ainsi par son confesseur et naturellement porté à ne point aimer tant de chaleur parmi tout ce peuple d'écoliers, après avoir pris l'avis d'un grand nombre de docteurs, donna, au mois de mars 1474, un édit, où rappelant l'antique et continuelle renommée de l'Université de Paris, et l'enseignement docte et chrétien qu'on y avait toujours puisé, il parlait des gens qui, se fiant trop à leur raison et avides de choses nouvelles, avaient oublié les doctrines solides et salutaires des anciens temps et des docteurs réalistes, pour professer une doctrine vaine et stérile. En conséquence, il enjoignait de se conformer dans l'enseignement aux livres d'Aristote, de son commentateur Averroès, d'Albert-le-Grand, de saint Thomas d'Aquin, de saint

Bonaventure, de Scot et autres docteurs réalistes, et il interdisait de mêler désormais l'ivraie au bon grain en riant des livres d'Ockham, de Buridan, de Pierre d'Ailli, d'Adam Dorp, d'Albert de Saxe et semblables nominaux. L'Université de Paris et les autres écoles du royaume avaient ordre de se conformer à cet édit; nul ne devait recevoir de grades sans préalablement faire serment de l'observer; le Parlement devait l'enregistrer et le publier, et le faire transcrire sur les registres de l'Université. Tous ceux qui y contreviendraient devaient être chassés, non-seulement de l'Université, mais de la ville de Paris, et subir même de plus grosses peines. Enfin, le Parlement avait ordre de se faire apporter et de saisir, même chez les professeurs et écoliers, les livres des nominaux, pour les garder sous inventaire jusqu'à plus mûr examen

Cet édit obtint les louanges de beaucoup de gens savans, qui ne tenaient même en rien aux réalistes; car il y avait de jour en jour un plus grand nombre d'écoliers et même de docteurs qui, s'attachant à la rhétorique, aux belles-lettres, aux charmes de l'éloquence et de la poésie antiques, commençaient à dédaigner la philosophie subtile des écoles, et à lui imputer de retenir les esprits dans la barbarie. Tous ceux-là se raillaient un peu des querelles des réalistes et des nominaux, comme on peut le voir par cette lettre de maître Robert Gaguin, général des Mathurins et l'homme de France qui passait pour écrire le mieux en latin [1], à maître Guillaume Fichet, célèbre professeur de rhétorique à l'Université de Paris, pour lors en voyage à Rome :

« Si je croyais que vous prenez quelque plaisir à mes

[1] Erasme, quoiqu'il ait varié sur le mérite littéraire de Gaguin, fait l'éloge de son style. (R.)

récits, je vous parlerais des disputes de nos philosophes et de nos docteurs, touchant les hérésies ou plutôt les sectes des réalistes et des nominaux. Ce sont querelles souvent ridicules, mais qui dégénèrent parfois en scènes de gladiateurs. La chose en est venue au point qu'on a exilé et relégué les nominaux comme des lépreux; si bien que le roi Louis vient d'ordonner que les livres de leurs plus célèbres auteurs restent sous clef et comme enchaînés dans les bibliothèques, pour qu'il n'y soit plus regardé, et afin de prévenir le crime d'y toucher. Ne diriez-vous pas que ces pauvres livres sont des furieux ou des possédés du démon, qu'il a fallu lier pour qu'ils ne se jettent pas sur les passans ? »

Les livres des nominaux demeurèrent ainsi enfermés et interdits durant sept ans; puis il fut de nouveau permis de les étudier.

Peu de temps après que le roi eut ainsi employé son autorité à étouffer les querelles des écoles, il donna la preuve que du moins il n'était pas ennemi des lettres et qu'il voulait favoriser les études. Il y avait peu d'années qu'on avait découvert à Mayence le moyen d'imprimer des livres [1]. Cette belle et nouvelle invention commençait à se répandre; déjà même trois ouvriers allemands, Ulrich Geringen, Martin Crantz et Michel Friburger, attirés par Guillaume Fichet, professeur de l'Université, étaient venus dès 1470 établir leur atelier

[1] M. Octave Delepierre, dans un *Précis des annales de Bruges*, publié en 1835, reproduit l'opinion que Jean Briton aurait imprimé à Bruges, vers 1450, opinion conforme à celle de Ghesquière qui veut qu'en 1445 on vendait à Bruges des livres imprimés et dit que M. Scourion, dont l'autorité est d'un grand poids, partage cette manière de voir. Nous avouons que malgré notre désir qu'elle fût vraie, nous ne pouvons l'adopter. (R.)

au collége de Sorbonne. Trois ans après, Pierre Cesaris et Jean Stoll se séparèrent de cette première imprimerie où ils travaillaient et en établirent une seconde.

C'était une joie parmi les savans et les écoliers; chacun disait dans les écoles qu'il ne faudrait plus tant d'argent pour avoir des livres, et que maintenant les pauvres pourraient étudier aussi-bien que les riches. Néanmoins les ouvriers n'étaient pas encore fort habiles, ni très-expéditifs. Les livres ne s'imprimaient pas vite, et l'on n'en tirait pas un grand nombre d'exemplaires. Guttemberg, Faust et Scheffer, qui avaient publié les premiers livres à Mayence, avaient travaillé beaucoup d'années, et tenté de nombreux essais avant de pouvoir fondre et assembler les caractères d'impression. Leur atelier subsistait toujours; mais Faust et Guttemberg étant morts, Pierre Scheffer s'était associé avec un nommé Hans Conrad Ganslich. Pensant que leurs livres ne se vendraient nulle part aussi bien qu'à Paris, capitale d'un aussi grand royaume que la France, et siége d'une illustre université, ils en avaient envoyé une certaine quantité et avaient chargé de les vendre, à leur compte, un écolier de leur pays, nommé Herman Stateren. Il vint à mourir; ses bieus et effets appartenaient au roi par droit d'aubaine. L'Université mit opposition, et l'affaire fut portée au Parlement.

L'Université disait qu'une partie des livres était déjà vendue à divers écoliers, et quant aux autres, elle requérait que la vente s'en fît publiquement et à Paris. Les exécuteurs testamentaires de Herman Stateren alléguaient qu'il était facteur et non possesseur des livres, qui étaient encore au compte de Scheffer et de Ganslich. Le Parlement statua que les livres seraient restitués à ceux des sujets du roi qui justifieraient les avoir ache-

tés, et que, quant aux autres, ils étaient au roi, comme confisqués sur des bourgeois de Mayence, ville alliée au duc de Bourgogne. C'était aussi ce que précisément en même temps le roi avait décidé de sa propre autorité, défendant au Parlement d'en connaître.

Mais Scheffer et son associé étaient des gens fort connus et protégés. L'empereur et l'électeur de Mayence écrivirent pour leur faire rendre leurs livres. D'après ces recommandations et aussi en considération de la peine et labeur que les exposans avaient pris pendant une grande partie de leur vie, pour l'art et industrie de l'impression d'écriture, vu le profit et l'utilité qui devaient en revenir à la chose publique, tant par l'augmentation de la science qu'autrement, le roi ordonna que deux mille quatre cent vingt-cinq écus d'or seraient payés à Scheffer et Ganslich pour prix de leurs livres.

Quelle que pût être la faveur que le roi accordait soit à l'accroissement du commerce et des fabriques, soit à la gloire des études, ce n'était pourtant pas de ce côté qu'il avait tourné ses pensées, depuis qu'il avait fait le projet de renoncer à la guerre. Il voulait surtout employer le loisir de la paix et la dernière part de sa vie à établir une bonne et régulière police dans le royaume. Il souhaitait ce qui était déjà depuis longtemps le désir des peuples, n'avoir qu'une seule et même coutume dans le royaume. Il avait intention de faire rassembler les coutumes particulières dans chaque province et dans chaque lieu, de choisir les meilleures, et d'emprunter même aux pays étrangers celles qui pouvaient être sages et justes. Déjà même il avait ordonné qu'on se procurât les coutumes de Florence et de Venise [1]. Puis de tout cela il eût fait faire un beau

[1] Lettre à M. du Bouchage.

livre écrit en français [1], où chacun des sujets eût pu lire et connaître son droit. Il se réjouissait à penser qu'on pourrait ainsi empêcher les ruses et les pilleries des avocats, qu'il trouvait plus grandes en France que partout ailleurs. Son dessein était encore qu'il n'y eût dans tout le royaume qu'une seule monnaie, un seul poids, une seule mesure. Tels étaient les sujets de ses entretiens. Et lui, qui n'aurait pas enduré patiemment qu'on lui remontrât un seul des abus de son gouvernement, songeait à les réformer, pourvu que tout provînt de lui et de son unique autorité. Aussi, tout en voulant que chacun désormais trouvât bonne et facile justice, sa principale idée était de brider le Parlement; il l'avait en grande haine. Souvent il s'en était servi; parfois il avait trouvé commode d'alléguer ou même de provoquer sa résistance contre des volontés feintes; dans plus d'une occasion il avait, par ruse, proclamé la libre autorité de cette cour souveraine, et l'avait ainsi rendue plus grande. Il était même trop sage pour ne pas connaître qu'il fallait lui laisser un pouvoir considérable [2]; et pourtant il gardait en même temps rancune au Parlement de tous les obstacles qu'il avait pu mettre à ses volontés véritables et passionnées : il semblait qu'il le voulût à la fois puissant et docile.

Mais le roi ne pouvait plus apporter à l'exécution de ces nouveaux desseins l'activité qu'il avait montrée autrefois. La santé commençait à lui manquer; d'ailleurs sa méfiance et ses craintes, qui croissaient de jour en jour, s'emparaient de la plus grande part de ses pensées et de son temps. Ce château du Plessis, que son père avait

[1] Comines.
[2] *Idem.*

souvent habité, et qui se nommait pour lors Montils-lèz-Tours, était peu à peu devenu un séjour de solitude et de tristesse. Il l'avait fait entourer d'une grande enceinte, d'où lui était venu son nouveau nom [1]; ensuite il avait fait placer tout autour un treillage en barreaux de fer; c'était sans cesse nouvelles fortifications, et l'on voyait aussi s'augmenter de plus en plus le nombre des archers qui gardaient le château. Depuis l'assassinat du duc de Milan et la conjuration de Florence, le roi s'occupait de sa propre sûreté avec cet esprit sans repos et imaginatif qu'il avait toujours porté en toutes choses. Il avait même réglé qu'un page le suivrait partout tenant un épieu pour le lui présenter au besoin, et la nuit, pendant qu'il dormait, l'arme était appuyée au chevet de son lit. Les moindres rapports, les plus légers indices lui donnaient des soupçons contre ses serviteurs, tant les grands que les petits.

Toutefois il avait, comme toujours cela avait été sa coutume, une sorte de confiance, en apparence facile et soudaine, pour des hommes dont il n'avait point encore usé; et, s'imaginant que les autres princes étaient mieux servis que lui, sa faveur se plaçait tout à coup sur ceux de leurs serviteurs qu'il avait gagnés. C'est ce qu'on voyait en ce moment où son armée et le sort de la guerre étaient entre les mains de M. d'Esquerdes, si long-temps conseiller du duc de Bourgogne.

Il se conduisait ainsi même pour la garde de sa personne. Il avait créé une seconde compagnie des gardes, comme celle des Écossais, et lui avait donné pour capitaine Claude de la Châtre [2]. Ce gentilhomme avait été

[1] Plessis, originairement lieu clos de palissades ou de haies, puis de murs.

[2] Mathieu.

un des plus dévoués partisans du duc de Guyenne. Après la mort de ce prince, le roi avait persécuté le sire de la Châtre et l'avait tenu quelque temps en prison. Tout à coup il l'envoya chercher, et lui demanda s'il avait volonté de le servir aussi loyalement que son frère. Claude de la Châtre répondit que sa fidélité envers son premier maître était garant de la foi qu'il garderait au second. Pour lors le roi lui délivra une commission pour former la nouvelle compagnie de cent gentilshommes qu'il voulait attacher à la garde de son corps; puis, comme il savait que madame de la Châtre avait du pouvoir sur l'esprit de son mari et s'était montrée fort courroucée des persécutions exercées contre lui, il ajouta : « Écoute, capitaine Claude, quand les femmes « en veulent à quelqu'un, elles sont mauvaises. Je sais « que la tienne eut grand'peur quand le compère Tris- « tan t'alla prendre. Dis-lui qu'elle ne me veuille pas « de mal pour cela, et donne-lui de ma part cette paire « de gants parfumés, avec cinq cents écus qui sont « dedans. Pour toi, je te donne une de mes bonnes « mules, afin de te porter plus à ton aise, et reviens « dans trois mois avec ta compagnie. »

Cependant le roi n'était pas encore assez malade et affaibli pour ne pouvoir prendre l'exercice et le mouvement dont il avait l'habitude et le besoin. Il continuait à se livrer avec ardeur au plaisir de la chasse; faisant de longues courses sur les marches de Touraine, de Poitou et d'Anjou; passant plusieurs jours hors de son château du Plessis; couchant dans de méchans villages, ou bien allant prendre gîte dans quelques châteaux de ces pays, comme à Argenton, chez le sire de Comines. Le mauvais temps ne l'arrêtait point; il se fatiguait sans paraître y prendre garde, ne quittait jamais la chasse

que le cerf ne fût forcé, conduisant tout lui-même ; car personne dans le royaume ne s'entendait mieux que lui aux choses de la vénerie. Là, comme ailleurs, il était rude et difficile à servir. Quand il y avait quelque défaut ou que la chasse n'allait pas à son gré, c'était toujours à l'un de ses serviteurs qu'il s'en prenait, et il rentrait le soir rompu et d'assez mauvaise humeur.

Vivant, pour ainsi dire seul au Plessis, sans la reine, sans ses enfans, ne voyant guère que ses conseillers qui avaient leur logis, non au château, mais à Tours, il s'occupait aussi, dans les intervalles que lui laissaient les affaires, de son parc, de ses ouvriers, du train intérieur de sa maison. Il avait fait venir de Flandre des vaches et une laitière, les avait établies près de lui, et faisait faire sous ses yeux le beurre et le fromage [1]. Il aimait à se familiariser avec les petites gens, à deviser sans façon avec eux, se plaisant à les mettre à leur aise, tout autant qu'à troubler les grands par ses menaces ou ses railleries. Un jour étant descendu dans les cuisines, il y trouva un petit garçon qui tournait la broche ; cet enfant ne le connaissait pas. « Que gagnes-« tu ? » lui dit-il. « Autant que le roi, répondit l'enfant ; « lui et moi gagnons notre vie : Dieu le nourrit et il

[1] C'est ainsi que plus tard Christiern II, roi de Danemarck, ayant épousé Isabelle d'Autriche, sœur de Charles-Quint, fit venir des Pays-Bas un certain nombre de paysans pour apprendre aux Danois à préparer le laitage et à cultiver les légumes. Christiern les plaça dans l'île d'Amac, vis-à-vis de Copenhague, et d'une lande sablonneuse ils en firent bientôt, comme elle est encore maintenant, un jardin d'un aspect riant et d'un excellent produit. Jean III, roi de Portugal, qui épousa Catherine d'Autriche, autre sœur de Charles-Quint, fit comme Christiern, et l'on assure que les descendans de ces colons ont conservé la physionomie et les mœurs belges, et qu'on les reconnaît même à leur langage. (R.)

« me nourrit. » La réponse lui plut, il le tira de la cuisine, l'attacha au service de sa personne et lui fit beaucoup de bien.

Une autre fois, sur la parole de son astrologue qui lui avait prédit le beau temps, il était allé à la chasse. Quand il fut au bois, il rencontra un pauvre homme qui touchait son âne chargé de charbon. On lui demanda s'il ferait beau, et il annonça qu'il tomberait assurément une grande pluie. Lorsque le roi fut rentré bien trempé, il fit venir le charbonnier : « D'où vient, « dit-il, que tu en sais plus que mon astrologue ? » — « Ah ! sire, dit celui-ci, ce n'est pas moi, c'est mon « âne ; quand je le vois se gratter et secouer les oreilles, « je suis bien sûr qu'il y aura de l'eau. » Pour lors ce fut un grand sujet de moquerie pour le roi, qui reprochait à son astrologue d'en savoir moins qu'un âne. Mais tout en plaisantant ses astrologues et ses médecins, il ne pouvait pas plus se passer des uns que des autres. La crainte de l'avenir et de la mort ne le quittait guère ; il cherchait à se rassurer et à se faire dire par eux de bonnes paroles qu'il s'efforçait de croire.

Un autre de ses passe-temps, et il s'y était toujours livré depuis sa jeunesse, lorsqu'il était de loisir, c'était de rester long-temps à table, à parler tout à son aise, à raconter des histoires, à en faire dire aux convives, et à se gausser des uns et des autres. Il ne lui fallait pas grande et noble compagnie; à défaut de ceux de ses serviteurs et de ses conseillers avec qui il était familier, comme les sires du Lude, d'Argenton, du Bouchage, il faisait asseoir près de lui des bourgeois et des gens de moindre condition, lorsqu'il les avait pris en gré. Un riche marchand de la ville de Tours, qu'on nommait maître Jean, souvent avait été ainsi admis à la table du

roi qui le traitait au mieux, et conversait avec lui. Cet homme imagina de demander des lettres d'anoblissement. Quand il les eut, il revint se présenter devant le roi, vêtu comme un seigneur. Le roi lui tourna le dos; puis le voyant surpris, il lui dit : « Vous étiez le pre-« mier marchand de mon royaume, et vous avez voulu « être le dernier gentilhomme. »

Tout railleur qu'il était, le roi savait endurer la réplique, et aimait les reparties vives et soudaines, lors même qu'elles s'adressaient à lui. Ayant rencontré l'évêque de Chartres monté sur une superbe mule, avec un harnais doré, il lui dit : « On voit bien que nous ne « sommes plus au temps de la primitive Église, quand « les évêques montaient, comme Notre-Seigneur, sur « une ânesse garnie d'un licou. » — « Ah! sire, reprit « l'évêque, n'était-ce pas du temps où les rois étaient « pasteurs? »

Mais cette vie plus sédentaire que par le passé qu'il menait au Plessis, et les projets qu'il formait sur la police de son royaume ne lui faisaient pas oublier qu'avant tout il fallait obtenir une bonne paix. Quelque désir qu'il en eût, il n'était nullement disposé à l'acheter par des sacrifices, et tenait, sans vouloir aucunement s'en départir, aux conditions qu'il avait chargé ses ambassadeurs de soutenir. Comme le duc Maximilien ne voulait point les accorder, les négociations n'avançaient point. Il fallait donc continuer à se préparer à la guerre, sinon pour la faire vivement, pour livrer des batailles ou attaquer des villes, du moins pour en imposer à l'ennemi. Le roi s'en occupait avec autant de diligence que s'il avait encore eu des projets de conquêtes, car il voulait toujours être prêt pour toute occasion.

Il importait surtout de remettre l'ordre dans son

armée; elle devenait de plus en plus lourde et cruelle aux pays où elle se tenait et aux provinces du royaume où elle passait. C'étaient tantôt les gendarmes d'ordonnance, tantôt les nobles du ban et de l'arrière-ban, tantôt les hallebardiers de la garde, tantôt les francs-archers, qui allaient et venaient d'une contrée à l'autre, vivant sur le pauvre peuple. Les lourdes tailles qu'on levait chaque année étaient, disait-on, pour soudoyer les gens de guerre [1], et cependant ils étaient logés chez le laboureur, lui prenaient son repas et son lit, le faisaient coucher par terre, ou le chassaient de sa maison à force de coups, puis le lendemain lui emmenaient ses chevaux ou ses bœufs. Parmi tant de motifs de plainte et de souffrance, il n'en était peut-être pas de plus grave.

Le changement que le roi avait apporté aux sages ordonnances de son père était une des principales causes de ce désordre. Lorsque, sous le roi Charles VII, on avait voulu défendre le peuple contre les excès des gens de guerre, il avait été soigneusement réglé que leurs crimes et délits seraient du ressort des juges ordinaires. Le roi, toujours jaloux de son autorité, avait remis cette juridiction aux prévôts et commis des maréchaux, qui, durs pour le pauvre peuple et indulgens pour leurs hommes, ne les trouvaient jamais en faute. C'était une sorte de complète impunité [2].

Le roi ne chercha point là le remède à un si grand mal; il y vit surtout l'occasion d'accomplir ce qu'il projetait depuis long-temps. Ceux de tous les hommes de guerre qui avaient le moins de discipline, étaient les

[1] États de 1483.
[2] *Idem.* — Amelgard.

francs-archers. Depuis la bataille de Guinegate, il leur en voulait; d'ailleurs ces francs-archers, choisis dans chaque paroisse et entretenus à ses frais, devaient y rentrer à la paix, et, selon les règlemens, y rester armés. C'était un sujet d'inquiétude pour le roi qui n'ignorait pas combien son autorité était odieuse, et qui, malgré la grande soumission des peuples, avait parfois à réprimer des émeutes. Il savait ses sujets mécontens [1], chatouilleux et disposés à profiter des occasions pour regagner quelques libertés. Il lui était plus sûr et plus commode d'avoir des Suisses, et en même temps il les croyait meilleurs soldats et plus disciplinés. Il cassa donc les francs-archers, convertit en une taxe de quatre livres dix sous par mois les frais que faisaient les paroisses pour l'entretien de chaque homme. Il permit aussi aux gentilshommes de s'exempter de l'arrière-ban en payant une certaine somme. Avec cet argent, il leva autant de Suisses qu'il put s'en procurer. Vers le commencement de l'année 1481, il en avait plus de huit mille.

Une autre cause des méfaits des gens de guerre était la rapacité des capitaines qui ne songeaient qu'à leur fortune, commettaient partout de criantes exactions, et souffraient le désordre, dont ils donnaient ainsi le premier exemple. Mais c'était chose difficile de soumettre à la règle des gens si puissans; il fallait les ménager. Dans un temps de trahisons, lorsque le royaume était rempli de mécontentement et de murmures sourds, le roi, tout jaloux qu'il était de son pouvoir, était contraint d'endurer le déréglement des chefs de son armée. Il voulut faire rendre compte à M. d'Esquerdes, qui

[1] Comines.

avait levé et reçu beaucoup d'argent, sous prétexte de gagner des partisans au roi et de lui faire ouvrir les portes des villes. Quand M. d'Esquerdes vit qu'on le pressait de la sorte, il répondit : « Sire, avec cet argent « j'ai acheté Arras, Hesdin et Boulogne : qu'on me « rende mes villes, je rendrai l'argent. » — « Pâques-« Dieu, répondit le roi, il vaut donc mieux laisser le « moustier où il est. »

Les négociations qui pouvaient jeter le duc Maximilien dans l'embarras, et lui attirer de nouveaux ennemis, n'étaient pas plus négligées que les préparatifs de guerre. Au mois de janvier, le roi conclut[1] une alliance qui pouvait lui devenir fort utile. Ladislas, roi de Bohême, fils de Casimir, roi de Pologne, avait par sa mère des droits au duché de Luxembourg; il entreprit de les faire valoir. Le roi, qui n'avait plus ni l'esprit ni le désir de conquérir cette province, ne manqua pas d'encourager le roi de Bohême. Il fut réglé que tous deux attaqueraient à la fois le Luxembourg, et que si, après un mois, le pays n'était pas entièrement soumis, les troupes du roi de Bohême seraient pour tout le reste de la campagne à la solde du roi de France.

Cependant le légat était resté en France, et le roi s'efforçait toujours de faire servir l'autorité du pape à son profit dans la conclusion de la paix. A cet effet, il envoya une solennelle ambassade à Rome, pour déclarer que s'il ne venait pas au secours de l'Italie menacée par les Turcs, qui, déjà, s'étaient emparés d'Otrante, la faute ne pouvait lui en être imputée, et que si on ne lui faisait pas une injuste guerre, il y enverrait tout aussitôt son armée, à supposer que sa santé ne lui permît pas d'y venir lui-même en personne.

[1] Legrand.

Le duc Maximilien, de son côté, cherchait à se faire des alliés et à se servir de leur appui pour traiter. Il se plaignait hautement que le roi Louis ne voulait entendre à aucune paix ou appointement raisonnables [1]. Il y eut à Metz, sur sa demande, une assemblée des princes d'Allemagne; mais l'empereur avait si peu de crédit et tant d'indolence, que rien ne fut résolu pour aider son fils le duc Maximilien.

Son principal recours était l'Angleterre, où, grâce à la duchesse douairière et à la haine des Français, il avait un parti considérable. Mais le roi Édouard lui témoignait toujours plus de bienveillance que d'empressement. Vainement il lui faisait sans cesse représenter par ses ambassadeurs que jamais l'occasion n'avait été plus favorable pour une descente en France; que les sujets du roi Louis étaient tellement foulés par les excessives tailles si rigoureusement exigées, qu'ils n'avaient pas un plus grand désir que de se mettre hors de son pouvoir et de sa seigneurie, et qu'ils désiraient retrouver la liberté que leur avait jadis accordée le roi Henri V. Ils ajoutaient que les prince et les grands seigneurs de France avaient été et étaient encore si maltraités, qu'il serait facile de les émouvoir et de les faire déclarer. En outre, on trouverait peu d'obstacles pour arriver promptement jusqu'à Rheims, et une fois sacré, le roi Édouard aurait un bien plus grand parti. Mais il fallait venir de sa personne et avec de grandes forces, comme avait fait jadis le roi Édouard III, qui, le premier, avait disputé la couronne de France.

Le duc Maximilien n'oubliait rien de ce qui pouvait tenter le roi d'Angleterre; il lui offrait d'avance la ces-

[1] Instruction aux ambassadeurs. Pièces de Comines.

sion de ses droits sur Boulogne, Montreuil, le comté de Ponthieu, Péronne, Montdidier, et les villes de la Somme. Si, au lieu de prétendre au royaume et de marcher sur Rheims, le roi aimait mieux conquérir la Normandie, le Duc consentait à l'y aider.

Mais le roi Édouard restait froid à toutes ces grandes espérances. Il offrait son appui pour obtenir une bonne paix, engageait le Duc à continuer les négociations, et ne faisait nul préparatif de guerre. Entre autres conseils, il lui en donnait un fort sage et facile dans son exécution : c'était de s'allier et de faire en tout cause commune avec le duc de Bretagne. Le comte de Chimai fut envoyé à ce prince, pour passer de là en Angleterre. En même temps on préparait tout en Flandre pour envoyer le cardinal-évêque de Tournai en solennelle ambassade à Rome, afin de prévenir le mauvais effet de toutes les démarches du roi Louis sur le saint père.

Ainsi le roi réussissait, selon son désir, à empêcher l'Angleterre de prendre parti pour le duc Maximilien. Comme c'était pour le moment son seul péril, c'était aussi son principal soin. Le roi Édouard et lui s'envoyaient sans cesse des ambassades. Le roi alla vers le mois de février en recevoir une à Château-Regnault. Peu auparavant le duc Maximilien, ne se voyant point activement secouru, avait été contraint à demander une prolongation des trêves. Ses embarras s'accroissaient de jour en jour par les mécontentemens des Gantois et des autres bonnes villes de Flandre. C'était sur cela que le roi comptait le plus pour avoir de bonnes conditions; par de secrètes pratiques il s'efforçait de traiter avec les sujets du Duc plutôt qu'avec lui.

[1] L'année commença le 22 avril.

Les choses en étaient là au mois de mars 1481. Le roi était venu passer quelques jours aux Forges dans la forêt de Chinon, afin de faire des chasses. Un dimanche, après avoir entendu la messe à une petite paroisse qu'on nomme Saint-Benoît du Lac-Mort, il s'était fait servir à dîner dans ce village. Tout à coup il fut pris d'une attaque d'apoplexie; ses membres perdirent le mouvement, et il demeura sans parole et sans connaissance. On le leva de table, on l'approcha du feu; il semblait vouloir qu'on ouvrît les fenêtres; mais on se garda de le faire. Bientôt arriva maître Angelo Catho, ce médecin qui avait servi le duc Charles, et que le roi s'était attaché; il fit tout aussitôt ouvrir les fenêtres, et donner de l'air. Après quelques remèdes la connaissance revint, et un peu la parole. Moitié par gestes, il parvint à se faire comprendre, et demanda qu'on lui allât chercher son confesseur à Tours et monsieur de Comines à Argenton, qui n'est pas fort loin de Chinon.

Quand il fut un peu remis, on le plaça sur son cheval, et on le ramena aux Forges. Maître Adam Fumée, ancien médecin du roi Charles VII [1], puis d'autres médecins, arrivèrent. M. de Comines vint aussi en toute hâte. Le roi parut satisfait de le voir. Il ne semblait point souffrir, mais sa tête était comme embarrassée, et il ne pouvait pas bien prononcer. Il fit signe qu'il voulait être servi par M. de Comines, et qu'il couchât en sa chambre. Au bout de trois jours le sens et la parole revinrent peu à peu. Pour se confesser, il avait fallu que M. de Comines expliquât au prêtre ce qu'il

[1] Adam Fumée, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, premier médecin de Charles VII et de Louis XI, conseiller et maître des requêtes sous ce dernier roi, fut fait par lui garde des sceaux et exerça cette charge depuis l'an 1479 jusques en 1483. (R.)

voulait dire. Du reste, sa confession ne fut pas longue, car il se confessait toujours une fois par semaine, afin de pouvoir toucher les écrouelles, ce que les rois de France ne peuvent faire sans s'être confessés : aussi était-il fort loué de cette charité envers les pauvres malades[1].

Il retourna bientôt au Plessis, et commença à se remettre. Le premier usage qu'il fit de son sens et de sa parole, lorsqu'il les eut un peu recouvrés, fut de s'enquérir qui l'avait tenu par force, lorsque son mal l'avait pris, et l'avait empêché d'aller à la fenêtre. Il les chassa tous de sa maison, et déclara qu'ils n'eussent jamais à se présenter devant lui, entre autres Jacques d'Épinai, seigneur d'Ussé, et le sire de Champeroux.

On s'étonna beaucoup de cette fantaisie, car c'étaient de fidèles serviteurs, et ils avaient cru bien faire. Mais, disait-on, les princes ont leurs idées, et ceux qui en veulent juger n'en comprennent pas les motifs. D'autres se rappelaient combien il était ombrageux dans tout ce qui touchait à sa volonté, et pensaient qu'il était offensé de ce qu'on l'avait ainsi tenu et contraint par force. On se souvenait de l'avoir souvent entendu parler avec blâme de la violence faite à son père, à qui les médecins avaient introduit de la nourriture en la bouche, malgré qu'il en eût, sans pour cela lui avoir sauvé la vie. Au reste, ce n'était peut-être que méfiance; ayant su que les médecins avaient rouverts les fenêtres, il avait pu penser qu'on les avait tenues fermées à mauvaise intention.

Il n'attendit pas long-temps non plus avant de s'informer des affaires du royaume. Louis d'Amboise, évêque d'Albi, le maréchal de Gié et le sire du Lude

[1] Comines.

s'étaient chargés de recevoir et d'expédier les dépêches; mais voyant que le roi se guérissait, ils ne décidaient pas grand'chose et répondaient timidement sur tout; songeant qu'avec un tel maître il fallait marcher droit, et ne rien prendre sur soi. Toutefois, craignant l'effet qu'une telle nouvelle allait avoir sur l'esprit des peuples, ils avaient suspendu le paiement d'une nouvelle taille, qui venait d'être mise à la persuasion de M. d'Esquerdes, pour les équipages de l'armée et les préparatifs de la guerre.

Le roi, après avoir passé à peine dix jours sans s'occuper des affaires, demanda qu'on lui montrât les lettres qu'il avait reçues et celles qui arrivaient. Le sire de Comines les lui lisait; mais il était encore si faible qu'il ne pouvait pas bien les suivre. N'importe, il faisait semblant de les entendre, puis les prenait à sa main, feignait de les lire, disait quelques paroles pour faire connaître sa volonté, et encore qu'elles n'eussent pas toujours beaucoup de sens, on les écoutait en grande apparence de respect. En quinze jours il fut tout-à-fait remis, aussi sensé, et parlant aussi bien qu'auparavant, mais faible, agité et inquiet du retour de son mal; d'autant qu'il était aussi porté à mépriser les conseils des médecins qu'empressé à les leur demander.

Tout reprit donc son cours accoutumé, et l'on continua à s'occuper des négociations et des préparatifs de la guerre. Pendant la maladie du roi, il lui avait été envoyé une ambassade de l'empereur Frédéric; mais, après avoir entretenu quelque temps les ambassadeurs de l'espérance de faire la paix, on leur laissa voir qu'on ne se départirait en rien des conditions proposées, et ils partirent pour la Flandre. D'autres ambassadeurs du célèbre Mathias Corvin, roi de Hongrie, étaient venus

pour proposer au roi une alliance, mais ils n'avancèrent pas au-delà de Metz. Le roi de Hongrie s'était illustré par ses guerres, soit contre les Turcs, soit contre l'empereur Frédéric. Il eût pu être un allié utile, mais il était fort éloigné; d'ailleurs ce n'était pas en un tel moment que le roi, affaibli et malade, et occupé de sa querelle avec l'héritière de Bourgogne, aurait pu prendre part à une guerre contre les Turcs.

Les ambassadeurs qu'il avait envoyés à Rome y avaient reçu un grand accueil. Aux protestations de bonne volonté faites de la part du roi, le pape répondit par une bulle qu'il fit porter en France par l'évêque de Sessa et par une suite nombreuse d'illustres et doctes ecclésiastiques [1]. Le roi les reçut avec une solennité extraordinaire dans son château du Plessis, entouré de presque tous les princes de son royaume, et des principaux seigneurs et conseillers. L'évêque de Sessa annonça que le saint père, afin d'arrêter les progrès des Turcs en Italie, ordonnait une trêve de trois ans entre tous les princes chrétiens, et envoyait à chacun d'eux des nonces pour leur signifier sa bulle.

Le roi la reçut, se retira dans une chambre pour en délibérer avec les seigneurs et conseillers, puis rentra et prit la parole. Il loua très-fort le courage et le zèle du saint père, promit de s'employer de bon cœur pour la défense de la religion, et d'obéir à la bulle s'il était assuré que ses ennemis en fissent autant. Mais il ne serait pas juste, ajouta-t-il, que cette bulle le contraignît à rester en paix, tandis qu'on lui ferait la guerre. L'évêque de Sessa répliqua que le pape saurait bien y forcer les autres princes par des censures ecclésiastiques.

[1] Pièces de Comines.

Alors le roi termina en disant qu'il ferait savoir plus en détail ses intentions au légat.

Dès le jour même, le sire de Beaujeu, le chancelier, l'évêque d'Albi, les sires de Curton, de Saint-Pierre, de Forbin, et le seigneur de Château-Guyon, qui avait passé au service du roi, allèrent trouver le cardinal de Saint-Pierre, qui logeait à Tours. Ils lui dirent qu'en ce moment on menaçait le roi de trois guerres : avec l'Angleterre, bien qu'il eût fidèlement entretenu la trêve; avec le roi de Castille, son allié, ce qu'il ne pouvait croire, et enfin avec le duc Maximilien. Là-dessus ils reprirent ce qui avait été dit si souvent, que le roi n'était pas agresseur, mais que le duc d'Autriche et sa femme s'étaient faits ses ennemis après le feu duc Charles; que l'empereur, au lieu de pacifier la chrétienté comme c'était son devoir, et d'entretenir ses anciennes alliances avec la France, s'était montré partial. Ainsi, le roi, disait-on, ne devait, sous prétexte de paix, laisser piller et envahir ses provinces. Il fallait donc avant tout écrire aux divers nonces pour qu'ils fissent connaître la véritable intention des princes auprès de qui ils se rendaient. Le légat remercia le roi de son respect et de son obéissance pour le Saint-Siége. Il ne pouvait, disait-il, écrire aux nonces, car la plupart lui étaient inconnus, mais il allait envoyer un courrier au saint père pour qu'il se fît rendre compte de l'intention des princes de la chrétienté.

Bien que le pape, sans offenser le roi, se montrât peu diligent à servir ses desseins, le duc Maximilien ne voulut pas négliger de se justifier près de lui, et, en l'assurant de son obéissance, il lui rappela longuement toutes les preuves de zèle que la maison de Bourgogne avait toujours données au Saint-Siége, même lorsqu'il

avait fallu le défendre contre le roi Louis; notamment lorsqu'à Lyon il avait fait arrêter le même cardinal de Saint-Pierre, aujourd'hui si favorable à la France.

Mais la maladie du roi avait plus que toute autre circonstance relevé l'espoir du duc Maximilien. Le bruit de sa mort avait été répandu partout, et particulièrement en Flandre; et lorsqu'on avait appris la fausseté de cette nouvelle, on avait su en même temps qu'elle tarderait peu à être véritable, tant le roi restait faible et malade. C'était une raison pour presser le roi Édouard, et pour lui montrer l'occasion plus propice encore. Il y trouvait de son côté un argument de plus pour autoriser son indolence, et répondait au duc Maximilien qu'il n'y aurait pas long-temps à attendre la mort du roi Louis [1]. En conséquence il lui conseillait de prolonger les trêves, et lui promettait un secours de cinq mille combattans, dans le cas seulement où il ne pourrait obtenir de trêves.

Le duc de Bretagne se montrait plus décidé. Dès le 16 avril il fut signé à Londres, par le prince d'Orange et le comte de Chimai, ambassadeurs de Bourgogne, et les sires de Parthenai et de Villecon, ambassadeurs de Bretagne, un traité d'alliance [2] par lequel le duc de Bretagne s'engageait à solder deux mille archers parmi les cinq mille que le roi d'Angleterre promettait au duc d'Autriche, et à faire dorénavant cause commune.

En même temps le duc de Bretagne resserrait ses liens avec l'Angleterre. Le 10 de mai, ses ambassadeurs passèrent un contrat de mariage entre le prince de Galles et mademoiselle Anne de Bretagne, sa fille aînée; stipulant en même temps que si le premier fils du roi

[1] Pièces de Comines.

d'Angleterre venait à mourir, le second épouserait la fiancée de son frère ; comme aussi, à défaut de mademoiselle Anne, le prince de Galles prendrait pour femme Isabelle, seconde fille du duc de Bretagne. Le duché de Bretagne ne devait être réuni à l'Angleterre que sur la tête du prince de Galles; après lui son fils aîné devrait être roi d'Angleterre, et le second duc de Bretagne.

Durant ces négociations, le duc Maximilien continuait à soutenir une forte guerre contre les gens de la Gueldre et d'Utrecht; les villes de Flandre lui devenaient de plus en plus contraires; une effroyable famine régnait dans la plupart de ses états. L'hiver précédent avait été si rude, que les récoltes manquèrent en France; mais la disette était bien plus cruelle encore dans l'Artois et la Flandre. Les finances du Duc étaient donc en plus déplorable situation que jamais. Les conseils que lui donnait le roi d'Angleterre étaient donc fort à propos, et il était raisonnable et même nécessaire de prolonger les trêves.

Elles n'étaient pas beaucoup mieux observées que de coutume. De part et d'autre il se faisait des courses et des pillages; on tâchait surtout de saisir par surprise ou par trahison des châteaux et des forteresses. M. d'Esquerdes profita du peu de foi qu'on gardait à la trêve pour tendre un piége aux Bourguignons [1]. Il fit dire secrètement au sire de Cohen, commandant de la garnison d'Aire, et au sire de Beveren, capitaine de Saint-Omer [2], qu'il était résolu de quitter le service du roi de France, et de faire sa paix avec le duc d'Autriche.

[1] Molinet.

[2] Philippe de Bourgogne, fils du grand bâtard Antoine. (R.)

Les gens qu'il avait envoyés donnèrent de si grandes assurances, firent de tels sermens, qu'on y ajouta foi. D'ailleurs le sire d'Esquerdes avait bien montré qu'il ne cherchait jamais que son intérêt. Il avait désigné le jour et l'heure où il se laisserait surprendre dans la ville d'Hesdin. A un lieu indiqué de la muraille se trouvait une brèche par laquelle on pourrait entrer furtivement.

Le sire de Cohen se mit à la tête de quatre ou cinq cents hommes pour tenter l'entreprise. Il arriva la nuit au pied de cette brèche : « Il est temps ! » cria une sentinelle apostée sur la muraille. On dressa une petite échelle pour atteindre la brèche ; l'homme envoyé secrètement par M. d'Esquerdes monta le premier ; on le suivit en hâte. Déjà les Bourguignons, se croyant maîtres, criaient : « Ville gagnée, Bourgogne, Bourgo- « gne ! » Quand il en fut entré un bon nombre, tout à coup leur guide disparut. Ils ne savaient plus de quel côté passer, lorsque M. d'Esquerdes, qui avait tout préparé, les fit entourer. Ils se virent trahis, cependant se défendirent vaillamment, et furent presque tous tués les armes à la main. Heureusement pour le sire de Cohen, il n'était pas encore monté par la brèche. Les plus vaillans hommes de sa garnison d'Aire périrent en cette occasion ; et l'on fournit sans nul profit un grand sujet de reproche aux ambassadeurs du roi dans les pourparlers de la paix, où ils ne manquèrent pas d'alléguer la violation de la trêve.

Il y avait peu de temps que M. d'Esquerdes avait accompli cette ruse, quand le duc Maximilien résolut de le punir, du moins dans son honneur, ainsi que les principaux des serviteurs de la maison de Bourgogne,

dont il avait été trahi ou abandonné [1]. Il tint à Bois-le-Duc, le 5 mai 1481, son chapitre de la Toison-d'Or. La cérémonie était d'autant plus solennelle, que l'ambassade de l'empereur, inutilement envoyée au roi de France, se trouvait pour lors en Flandre, et assista en grande pompe à cette fête. Après les célébrations accoutumées, et lorsque les nouveaux chevaliers eurent été nommés, le héraut de l'ordre retira les écussons des chevaliers qui avaient passé au service du roi de France, et à leur place on suspendit un écriteau portant une sentence conçue en ces termes :

« Messire Jean de Neufchâtel, sire de Montaigu, sujet naturel de très-haut, très-excellent et très-puissant prince monseigneur le duc d'Autriche et de Bourgogne, chef souverain du noble ordre de la Toison-d'Or, et de ma très-redoutée dame madame la Duchesse, sa noble compagne, natif de la comté de Bourgogne, étant chevalier, frère et compagnon de notre ordre, lequel, tant à cause de sondit lieu de naissance, que par l'étroit et solennel serment qu'il avait fait, était obligé et astreint auxdits seigneur et dame et audit ordre, s'est allé rendre en France à l'obéissance du roi, et s'est parti de mondit seigneur sans avoir renvoyé le collier de l'ordre, et sans en observer les règles et détails qu'il avait jurés : en conséquence il est jugé hors dudit ordre et inhabile à en jamais porter le collier. »

Pareil jugement, et plus sévèrement écrit encore, puisqu'il rappelait de plus grands bienfaits, fut appendu au lieu de l'écusson de messire Philippe Pot, seigneur de la Roche-Nolai. De même pour messire Jacques de Luxembourg [2].

[1] Molinet.

[2] Seigneur de Richebourg. (R.)

Le grand bâtard avait aussi quitté le service de Bourgogne et fait serment au roi. Toutefois, par considération pour lui, on remit son jugement au prochain chapitre.

La sentence fut prononcée contre le sire de Damas, encore qu'il fût mort récemment. Elle était ainsi conçue : « Messire Jean de Damas, seigneur de Clessi, si vous étiez en vie, vu et considéré les grâces, biens, honneurs et avancemens que vous avez reçus de la maison de Bourgogne, notamment de défunt le duc Charles, et les étroites promesses que vous aviez faites à l'ordre de la Toison-d'Or, vous êtes noté de plusieurs causes suffisantes d'en être privé; mais attendu votre trépas, monseigneur le souverain et messires les chevaliers, frères et compagnons en laissent le jugement à Dieu tout-puissant et souverain juge. »

La sentence de M. d'Esquerdes était la plus dure de toutes. On y rappelait tout ce que le duc Philippe et le duc Charles avaient faits pour lui; la confiance qu'on lui avait témoignée en lui donnant la garde des villes et forteresses d'Artois et de Picardie; les sermens qu'il avait renouvelés aux mains de mademoiselle de Bourgogne, noble orpheline de ses anciens seigneurs; comment elle s'était fiée à lui plus qu'à nul autre et l'avait institué son chevalier d'honneur. Puis on racontait toutes ses trahisons et les villes qu'il avait livrées, les pays qu'il avait conquis pour le roi; le collier de l'ordre qu'il ne portait plus, dédaignant même de le renvoyer, et l'ayant remplacé par l'ordre du roi; l'audace qu'il avait eue de combattre son légitime souverain en personne à Guinegate; les complots et entreprises secrètes qu'il avait tramés. En conséquence, il fut déclaré inhabile et indigne de porter le collier de l'ordre, et non-seule-

ment son écusson fut retiré, mais appendu renversé à la porte de l'église [1].

Pendant que le duc Maximilien témoignait ainsi son ressentiment contre M. d'Esquerdes, celui-ci jouissait plus que jamais de toute la faveur du roi, surtout pour les choses de la guerre [2]. C'était sur ses conseils que l'armée avait reçu ses nouveaux règlemens et pris une nouvelle forme, depuis que les francs-archers étaient supprimés et que la principale force consistait dans les Suisses.

Le roi, pour bien savoir ce que coûterait maintenant son armée, quelle discipline on y pouvait établir, et afin d'aviser, en grande connaissance de cause, à tout ce qui semblerait nécessaire, avait ordonné que vingt mille hommes de pied, parmi lesquels étaient plus de six mille Suisses, deux mille cinq cents pionniers, et quinze cents hommes d'armes d'ordonnance prêts à combattre, soit à pied, soit à cheval, seraient réunis

[1] Quatorzième chapitre, vingt-deuxième fête célébrée dans l'église collégiale de Saint-Jean, à Bois-le-Duc, le 15 mai et jours suivans, 1481. Voy. *Hist. de l'ordre de la Toison-d'Or*, 107-121. A cette fête il ne se trouva que sept chevaliers, y compris le souverain. Le sire de Haplaincourt s'étant avisé de blâmer la sentence rendue contre M. d'Esquerdes, il fut mandé incontinent au chapitre et réprimandé, au nom de l'assemblée, par le chancelier qui lui enjoignit de s'abstenir dorénavant de raisonner sur semblable matière. C'est dans ce chapitre que Martin de Polheim reçut le collier. Il était fils de Rembert de Polheim et d'Élisabeth de Stahremberg, et petit-fils d'André, lequel avait pour père Godefroid I de Polheim. Il descendait ainsi que Wolfgang de Polheim dont il a déjà été parlé, de Philippe, fils d'Albéron III de Polheim. Philippe, marié à Marguerite de Truchses, avait formé deux branches dont le chef de la première fut Werner II ou I, d'où descendait Wolfgang, et celui de la seconde, Godefroid I, souche de Martin. (R.)

[2] Comines. — De Troy.

en un camp, avec l'artillerie et le bagage en proportion suffisante. C'était près de la rivière de Seine, entre le Pont de l'Arche et le Pont Saint-Pierre, que ce camp avait été établi, environné de fossés et fortifié, comme il aurait pu l'être en face de l'ennemi. Les hommes étaient logés sous la tente ou dans des baraques de bois rangées en bel ordre. M. d'Esquerdes commandait cette armée, et maître Guillaume Picard, bailli de Rouen, était chargé de tout ce qui concernait les vivres et les provisions.

Quand tout fut prêt, le roi, bien qu'il fût loin d'avoir recouvré ses forces, s'en vint voir le camp; il s'approcha de Paris sans y entrer, et arriva le 15 juin à Pont-de-l'Arche. Il fut content de cette belle armée, qui avait été réglée en grande partie d'après les célèbres ordonnances que le feu duc Charles de Bourgogne avait faites dans son temps. On reconnut que l'entretien d'une telle armée coûterait quinze cent mille francs par an. C'était la première, et ce fut la seule fois que le roi vit cette troupe des Suisses, qu'il avait tant désiré avoir à son service.

Après avoir passé douze jours au camp, le roi revint à Tours; les négociations continuèrent sans pouvoir arriver à conclusion. Le duc Maximilien les prolongeait, attendant la mort du roi; lui, de son côté, ne se pressait pas, mettant son espérance dans les murmures des villes de Flandre, et dans l'esprit séditieux des gens de Gand. Ainsi, prêt à la guerre, attentif à maintenir le roi Édouard dans son repos, le roi s'occupait surtout de garder le royaume en bon ordre et en obéissance. Il y voyait croître le mécontentement, aussi chaque jour devenait-il plus jaloux de son autorité et plus méfiant.

Il savait les mauvais desseins du duc de Bretagne et

les alliances qu'il avait conclues contre lui. C'était pour ce motif qu'il tenait son armée en Normandie, également prête à se porter sur la Bretagne ou sur la Flandre. Le Duc continuait toujours à se préparer à la guerre. Il avait fait acheter à Milan, qui était le lieu de la chrétienté le plus réputé pour la fabrique des armes, quantité de cuirasses, de casques, et autres harnais de guerre. On avait expédié ces armures dans la même forme que des ballots d'étoffe; et, pour qu'elles ne fissent point de bruit, elles avaient été bien emballées avec du coton [1]. Ainsi arrangées et chargées sur des mulets, elles traversaient le royaume; mais, quand elles passèrent par les montagnes d'Auvergne, les gens de maître Doyat découvrirent ce que portaient les mulets. Doyat en écrivit au roi, qui fut bien content, et lui donna la confiscation de toutes ces armures.

Ce Doyat devenait de plus en plus cher au roi, à la grande indignation de tout le royaume, tant les nobles et seigneurs que le peuple. C'était à lui surtout qu'était confié le soin de surveiller et de tenir en crainte le duc de Bourbon, son ancien maître. Étant gouverneur d'Auvergne, il en avait bien les moyens. Pour faire insulte à ce prince, il s'avisa de proposer au roi de faire tenir des grands jours à Montferrand, qui était le principal lieu des justices royales en Auvergne et le siége du bailliage. Matthieu de Nanterre, président au Parlement, cinq conseillers, un maître des requêtes, un substitut du procureur général, un greffier, deux huissiers et deux secrétaires, furent donc envoyés pour juger toutes les causes de juridiction royale, recevoir et vider les appels des justices seigneuriales, entendre

[1] De Troy.

toutes les plaintes, connaître de tous les griefs. Ils furent solennellement reçus par Louis de Bourbon comte de Montpensier, grand-oncle du duc de Bourbon qui avait pour lors quatre-vingts ans, et par Doyat, bailli de Montferrand. Outre le désir de faire sentir son pouvoir au duc de Bourbon, et de contrôler et réformer les actes de ses officiers et serviteurs, Doyat avait pour principal dessein de faire casser par arrêt le jugement porté autrefois contre lui. Il fit donc ordonner en sa faveur une réparation authentique pour injures à lui faites. Mais il ne suffisait pas d'un tel arrêt pour établir l'honneur d'un personnage si méprisé et si mal voulu de tout le monde.

Le sire de Beaujeu, frère du duc de Bourbon, et gendre du roi, protesta contre la juridiction des grands jours, et réclama le ressort direct du Parlement pour son comté de la Marche, qu'il avait eu de la confiscation du duc de Nemours.

Bientôt commencèrent de plus rudes poursuites contre un autre prince du sang royal. René, comte du Perche, et fils du feu duc d'Alençon [1], n'avait jamais pris part aux rébellions et aux complots de son père ; aussi le roi l'avait toujours bien traité, et lui avait remis la plus grande part de son héritage. Ce prince menait une vie fort dissolue, et l'on avait eu souvent à lui reprocher beaucoup d'excès et de désordres. Plusieurs de ses serviteurs, autorisés par une telle conduite de leur maître, avaient parfois commis des actes de violence, des rapts et autres crimes. Il avait fallu les venir prendre jusque chez lui, afin de les mettre en justice. Pour ces motifs,

[1] Legrand et pièces. — Pièces de Comines. (Le procès de Jean II, duc d'Alençon, se trouve dans le tome Ier des *Archives curieuses de l'Histoire de France*, pp. 139-157.) (R.)

ou pour d'autres, le roi lui avait diminué ses pensions, et avait donné à d'autres quelques-uns des domaines confisqués sur son père.

Le comte du Perche, dont le nom jusqu'alors n'avait été mêlé à aucune des intrigues des autres princes et seigneurs, commença à être mécontent. Bientôt après, sachant que ses discours avaient été rapportés au roi, l'inquiétude le prit, et il songea à sortir du royaume. A cet effet, il envoya de secrets messagers en Bretagne, en Angleterre, en Flandre. Le sire du Lude était chargé de faire épier secrètement sa conduite, et avait pouvoir de l'arrêter. Il le fit prendre au château de la Roche-Valbot, près de Sablé, et le conduisit d'abord à la Flèche, puis à Chinon. Là il fut enfermé dans une cage de fer d'un pas et demi carré, et y passa d'abord six jours sans en sortir, recevant sa nourriture au bout d'une fourche à travers les barreaux. Comme une telle rigueur le rendait malade, on le fit sortir pour prendre ses repas, mais tout de suite après on le rentrait en sa cage, où il demeura douze semaines.

Pendant ce temps-là son procès s'instruisait par commissaires. Le chancelier, le sire du Lude, maître Jean des Pontaux, président au parlement de Dijon; Philippe Boudot, conseiller au Parlement, et Jean Falaiseau, lieutenant du bailli de Tours, avaient été chargés par le roi de cette information. Le comte du Perche confessa le dessein qu'il avait eu de se soustraire à la colère du roi, et accusa le sire du Lude de lui avoir depuis long-temps rendu les plus mauvais offices, de l'avoir calomnié, de lui avoir en dernier lieu fait remettre de secrets avis, afin d'augmenter son inquiétude et de le déterminer à s'enfuir.

Plusieurs serviteurs de sa maison et Jean d'Alençon,

son frère bâtard, qui avaient été arrêtés et mis à la question, n'en déclarèrent pas davantage. La déposition la plus grave fut celle de Jeanne d'Alençon, sa sœur bâtarde, qui déclara lui avoir entendu dire que si le roi venait à mourir, il y aurait grande division entre les princes, mais que pour lui il se mettrait du parti du duc d'Orléans et du duc de Bretagne.

En tout cela il n'y avait point de crime : tout prévenus et dociles que pouvaient être les commissaires, ils ne voyaient pas qu'il fût possible de donner grande suite à cette affaire. Le sire du Lude, par plus de précaution, s'était même fait remettre par le roi une lettre par laquelle il reconnaissait que le comte du Perche avait été arrêté en vertu d'un ordre donné verbalement pour plus de secret, et que jamais cette arrestation ne pourrait être sous nul prétexte imputée à M. du Lude.

Toutefois le roi n'entendait pas que les choses en restassent là, et pressait les commissaires. « Je ne sais, leur écrivait-il, si vous avez bien compris un mot qu'il y a aux lettres du duc de Bretagne; là où il dit qu'en allant en Bretagne, M. du Perche ne fût pas allé en un lieu où il eût pu me faire dommage. Vous voyez donc, si vous n'êtes bien bêtes, que le duc déclare par-là les péchés de M. du Perche; car, pour s'excuser soi-même de violer le serment qu'il m'a fait, il déclare nettement que M. du Perche n'eût pu rien faire chez lui contre moi. C'est donc confesser qu'il allait ailleurs pour faire son entreprise, c'est à savoir en Angleterre ou en Autriche. Messieurs, vous savez bien ce que je vous dis, en nous quittant sur les ponts [1], que jamais M. du Perche n'avait pu penser à aller en Bretagne; car il

[1] De Tours, vraisemblablement. (Note de M. de Barante.)

avait vu autrefois comment son père avait été contraint d'en revenir, sans parler de tous les maux qu'on lui fit. Ainsi vous voyez bien qu'il s'en allait en Angleterre, et vous ne devez entendre qu'à cela. Il ne le peut nier, par deux causes. La première est que son entreprise avait pour but de ravoir son bien, et le duc de Bretagne ne pouvait pas plus l'y aider qu'un ménétrier. Item, ne manquez pas à lui remontrer qu'aussi-bien est-il en complète forfaiture pour s'en aller en Bretagne comme en Angleterre, et que vous savez que le duc s'est déclaré pour le duc d'Autriche contre moi. Faites-lui passer ce mot, et vous voyez bien qu'il ne peut nier, sinon c'est votre faute; et adieu, messieurs. Écrit au Plessis, le 4 septembre. »

Ce n'était pourtant pas là des preuves, même pour des commissaires. En outre, le comte du Perche réclamait la juridiction du Parlement et son privilége de pairie. Après plusieurs mois passés dans cette cruelle prison de Chinon, il fut transféré à Vincennes, et la procédure déférée au Parlement, bien que le roi l'eût autrement désiré. Car il avait toujours un grand éloignement pour la justice ordinaire[1]; il la lui fallait prompte, sans formalités, ou, pour mieux dire, conforme à sa seule volonté.

C'est ainsi qu'il écrivait au chancelier au sujet d'une révolte qui avait eu lieu dans la Marche pour la levée de quelqu'un des nouveaux impôts : « M. le chancelier, M. de Beaujeu m'a dit que vous faites difficulté de sceller les lettres que j'ai commandées pour punir les mutins qui se sont élevés en la Marche, et que vous voulez en remettre la connaissance au grand conseil.

[1] États de 1483.

Puisqu'ils se sont soulevés et ont agi par voie de fait, je veux que la punition en soit incontinent faite et sur les lieux, et que ceux du grand conseil ni de la cour du Parlement n'en aient aucunement connaissance. Pour ce, scellez les lettres telles qu'on vous les porte. N'y faites faute, et que je n'en entende plus parler, car je ne veux pas souffrir de telles mutineries, pour les conséquences qu'elles pourraient avoir. »

Une autre fois il écrivait à M. de Bressuire : « J'ai reçu les lettres où vous faites mention d'un nommé Husson, que vous dites qui a fait plusieurs maux en une commission qu'il dit avoir eue de moi. Pour ce, je veux savoir quel est cet Husson, et les abus qu'il a faits touchant cette commission. Je vous prie qu'incontinent ces lettres vues, vous me l'envoyiez si bien lié et garotté, et si sûrement accompagné, qu'il ne s'échappe point; ensemble les informations qui ont été faites contre lui. Qu'il n'y ait point de faute, et me faites soudain savoir de vos nouvelles pour faire les préparatifs des noces du galant avec une potence. Écrit à la hâte au Plessis, le 30 juin. »

Les gens qu'il se faisait ainsi amener passaient à la justice expéditive de son prévôt Tristan, qui était à la fois le témoin, le juge et souvent l'exécuteur.

Cette diligence à exécuter les moindres volontés de son maître, à satisfaire ses plus légers soupçons par de prompts supplices, était si grande, elle donnait lieu à des condamnations et des exécutions si soudaines, qu'il en pouvait arriver de funestes méprises. Aussi en racontait-on de bien étranges exemples.

On disait qu'un jour le roi, tenant son couvert en public, avait aperçu, parmi ceux qui étaient dans la salle à le voir dîner, un capitaine picard sur lequel il

avait de grands soupçons. Aussitôt il avait fait un signe de l'œil à Tristan. Par malheur auprès de ce capitaine se trouvait un bon et honnête moine. Tristan comprit que c'était de celui-là qu'il s'agissait. Dès que le moine fut descendu dans la cour, il fut pris, mis dans un sac, et jeté à la rivière. Le capitaine, devinant de quoi il était question, et bien content du malentendu, monta au plus vite à cheval et prit le chemin de Flandre. Il fut vu sur la route, et l'on en rendit compte au roi. « Tris-« tan, dit-il, pourquoi ne fîtes-vous pas hier ce dont je « vous faisais signe pour cet homme? — Ah! sire, il est « bien loin à cette heure, répondit le prévôt. — Oui, « ma foi, car on l'a vu près d'Amiens. — Près de « Rouen, voulez-vous dire, ayant bien bu son soûl « dans la rivière. — De qui parlez-vous donc? reprit le « roi. — Hé! mais de ce moine que vous me mon-« trâtes; je le fis aussitôt jeter à l'eau. — Ah! Pâques-« Dieu, s'écria le roi, c'était le meilleur moine de mon « royaume; qu'avez-vous fait là? Il lui faudra faire dire « demain une demi-douzaine de messes. C'était le ca-« pitaine picard que je vous montrais. »

Les gens de guerre et de cour, qui n'avaient pas grand souci de la justice ni de la vie des hommes, trouvaient cette histoire assez plaisante [1], et riaient de ce quiproquo d'apothicaire, comme ils l'appelaient. La seule moralité qu'ils en tiraient, c'est qu'il n'est pas bon de faire des commandemens par signes, et qu'il n'est rien de tel que de parler haut et clair quand on est roi, par conséquent magistrat absolu.

Cependant le roi était loin de se rétablir; peu après son retour de Normandie, il avait eu une nouvelle at-

[1] Brantôme.

teinte ; il en eut une bien plus forte à Thouars, dans le mois d'octobre. On le crut mort ; il demeura deux heures sans connaissance, couché sur une paillasse à terre. M. de Comines, M. du Bouchage et ses autres serviteurs le vouèrent à saint Claude. Bientôt le sentiment et la parole lui revinrent, et il se trouva à peu près comme auparavant, mais bien faible.

De là il alla passer quelques semaines à Argenton, chez le sire de Comines, qu'il avait fort en gré dans ce moment. Ils couchaient assez souvent dans le même lit, comme dans ce temps cela se pratiquait entre amis, afin de pouvoir deviser plus à loisir et plus tranquillement. Le roi fut encore assez malade dans ce château. Il menait une vie de jour en jour plus traînante ; mais son esprit incapable de repos et sa vigueur d'âme le maintenaient malgré le déclin des forces du corps. Il continuait à s'occuper des affaires du royaume, et moins que jamais il les eût abandonnées à nul de ses conseillers.

Ce qui l'occupait surtout à ce moment, sans parler des négociations avec la Flandre, qui étaient toujours au même point, c'était la conduite du duc de Bretagne. Ce prince gardait chaque jour moins de ménagemens. Landais avait pris complètement le dessus dans ses conseils, et avait fait jeter en prison le chancelier Chauvin. Ainsi le duc pressait le roi d'Angleterre et le duc Maximilien d'agir ouvertement contre la France. Mais comme il s'inquiétait de la vengeance que le roi pourrait tirer de sa conduite, il demandait des secours en même temps qu'il offrait les siens. Le duc Maximilien ne se pressait point de le rassurer, et se borna à envoyer au roi Franche-Comté, son héraut, pour déclarer qu'il regarderait comme une violation de la trêve toute attaque contre le duc de Bretagne. Le roi envoya les lettres au

Parlement pour faire preuve des torts du duc de Bretagne.

Soit à cause de la division qui régnait parmi les conseillers de ce prince, soit par son caractère timide et faible, en même temps que haineux, il commença bientôt, ainsi qu'à la coutume, à prendre peur du roi, après l'avoir offensé, et lui envoya une ambassade qui avait pour chef le sire de Coatquen, son premier maître d'hôtel.

Le roi était alors à Argenton; les ambassadeurs furent retenus plusieurs jours à Thouars avant d'avoir la permission de venir. Ils furent cependant admis le 1er décembre, et remirent une lettre par laquelle le duc de Bretagne se plaignait de ce qu'on avait saisi sa ville de Chantocé, et arrêté sur les ponts de Cé des mulets qui portaient de la vaisselle d'argent à lui. « N'avez-vous rien de plus à dire? » dit le roi aux ambassadeurs. Le sire de Coatquen répéta seulement ce que contenait la lettre; mais comme il n'entendait guère aux matières de droit, il demanda que maître Jean Blanchet, procureur du duc à Nantes, fût admis à déduire d'autres griefs.

Celui-ci exposa que, sur les marches d'Anjou, plusieurs des sujets du roi en étaient venus aux voies de fait contre des sujets du duc; qu'ainsi il fallait de part et d'autre nommer des commissaires pour reconnaître les vrais coupables. Il se plaignait encore que le juge de Pontorson eût fait fustiger un condamné et lui eût fait couper les oreilles sur le territoire de Bretagne; que la garnison de Montaigu eût aussi arrêté et poursuivi des faux sauniers en-deçà des limites. Toutes les plaintes réciproques étaient du même genre, et il n'était nullement question des veritables et plus grands sujets de discordes qui auraient pu allumer la guerre.

Le roi parla peu aux ambassadeurs de Bretagne, leur dit qu'il était heure de dîner, et les renvoya à traiter ces diverses affaires avec les gens de son conseil; puis il refusa, malgré leurs instances, de les revoir, leur fit dire qu'il était trop occupé du fait de ses finances, et on leur remit des lettres qui contenaient sa volonté. Il rendait au duc sa vaisselle, lui accordait deux faveurs qu'il sollicitait : le libre transport de ses vins et le revenu du grenier à sel de Montfort; il lui restituait Chantocé, sous condition d'en faire hommage. Du reste se contentait de lui avoir fait sentir son autorité, et ne s'expliquait sur aucun autre de leurs différends.

Une autre affaire bien plus importante survint à ce moment. Charles du Maine, successeur du roi René au comté de Provence, mourut sans laisser d'enfans, le 11 décembre 1481. La veille il avait mandé un notaire, et tout malade qu'il était, il avait dit fort distinctement qu'il instituait pour son héritier universel le roi Louis. « Lequel? demanda le notaire. — Le roi Louis de France, « reprit le mourant, et après lui M. le Dauphin. » Puis un moment après, il ajouta : « Et la couronne [1]. » Le testament fut écrit en conséquence, et le roi se trouva héritier du comté de Provence, ainsi que lui en avait répondu le sire Palamède de Forbin lors du voyage de Lyon, et de l'entrevue du roi et du roi René [2].

Le duc de Lorraine s'était, depuis la mort de ce dernier, efforcé de s'assurer son héritage, et de succéder au comte du Maine; mais toutes précautions avaient été prises pour qu'il ne pût ni capter un testament, ni se faire un parti en Provence. Il avait été forcé de s'en

[1] Déposition de Jacques Godefroi, notaire.
[2] Histoire du roi René.

éloigner précipitamment, comme on a vu; depuis ce moment le bailli de Mâcon, et les autres officiers du roi exerçant une autorité dans les pays qui sont entre la Lorraine et la Provence, avaient ordre d'empêcher sévèrement tout sujet du duc René de se rendre en Provence. Ce qui valait mieux, les habitans préféraient hautement d'être unis au royaume. Une si favorable disposition témoignait l'habileté de messire Palamède[1]; aussi, dès que le roi fut maître de la Provence, l'en nomma-t-il gouverneur avec un pouvoir tel qu'il n'en avait jamais confié à aucun de ses serviteurs, promettant sur parole de roi de confirmer tous les actes de son gouvernement. De sorte que le roi lui disait en plaisantant : « Tu m'as fait comte, je te fais roi. » Paroles dont la maison de Forbin a fait sa glorieuse devise[2].

Le sire Palamède de Forbin répondit à cette grande confiance; il gouverna la Provence à la satisfaction universelle. Le parti lorrain tenta encore quelques efforts. François de Luxembourg, fils de M. de Fiennes, et neveu du connétable de Saint-Pol, était le chef de ce parti. Il avait reçu du comte du Maine la vicomté de Martigue, et habitait la Provence. Il parvint à exciter une sédition à Aix, et déjà il avait rassemblé une assez forte troupe aux cris de « vive Lorraine! » Le sire de Forbin sortit sans plus attendre, et heurtant de porte en porte pour se faire suivre des habitans, il criait de son côté : « vive France! » Il était si bien voulu dans cette ville et y avait tant de crédit, que le sire de Luxembourg se trouva bientôt presque seul et se sauva dans

[1] Dit le grand seigneur de Solliers, frère cadet de Jean II de Forbin, seigneur de la Barbent. (R.)

[2] *Regem ego comitem, me comes regem* (?). Hist. du roi René. (De Barante.)

l'asile de l'église des Jacobins. Le sire de Forbin alla l'y chercher et s'assura de sa personne. En récompense de ce grand service, le roi lui donna la confiscation de la vicomté de Martigue.

Une autre tentative du sire de Pontevez [1], sénéchal de Lorraine, n'eut pas un meilleur succès. Il fut envoyé par le duc René à Gênes, pour y traiter avec Robert de San-Severino et Obieto de Fiesque, et les engager, moyennant de grandes promesses, à se jeter en Provence à la tête de leurs bandes d'aventuriers italiens. Ils virent sans doute trop peu d'espoir de réussir, pour même essayer cette entreprise.

Une telle conduite de la part du duc René ne pouvait le réconcilier avec le roi, qui n'en mit que plus de volonté à lui ôter le duché de Bar, et à faire valoir les droits qu'il prétendait d'après le bail fait avec le roi René, et la cession de la reine Marguerite d'Angleterre. Il continua donc à fortifier Bar et les villes dont il s'était saisi, et, sans vouloir soumettre le différend à l'arbitrage de l'empereur, comme le proposait le duc de Lorraine, il refusa tout autre arbitre que le pape.

C'était de la sorte que, tout affaibli et détruit par la maladie qu'était le roi, il n'oubliait et ne négligeait aucune de ses affaires. Ses volontés demeuraient fermes et entières comme par le passé, non-seulement en ce qui touchait le royaume, mais même pour tout autre intérêt. Il avait, l'année précédente, confié la garde de son neveu le duc Philibert au sire de Luys; mais le comte de la Chambre s'était emparé du jeune prince, et voulait chasser du gouvernement l'évêque de Genève, que le roi y avait aussi placé. Ces querelles étaient si vives,

[1] Histoire de Lorraine.

que la guerre s'était allumée en Piémont. Le parti du comte de la Chambre était beaucoup plus fort, et Philippe, comte de Bresse, s'était rangé de son côté [1]. Le roi lui fit secrètement savoir sa volonté, et envoya le sire de Comines à Mâcon, avec des troupes, pour entrer en Bresse, si le comte ne voulait point le servir. Tout fut bientôt convenu. Le sire de Bresse feignit de refuser obéissance au roi. Le sire de Comines continua à menacer et à faire des apprêts de guerre. Ces apparences rassurèrent le comte de la Chambre; il était pour lors à Turin avec le jeune duc, et croyait n'avoir à se méfier de rien, lorsqu'une nuit, M. de Bresse entra chez lui et le surprit dans son lit avec le prince. « Vous « êtes prisonnier du roi de France, » lui dit-il. Le duc Philibert fut ensuite amené à Grenoble, et remis au sire de Comines et au maréchal de Bourgogne, qui avaient ordre de le conduire à Lyon, pour qu'il y attendît le roi.

Le roi avait en effet le projet d'y venir en revenant de son pèlerinage à Saint-Claude. Depuis cinq mois environ qu'il avait été voué à ce saint, il attendait que la saison fût meilleure et ses forces un peu revenues, afin d'accomplir le vœu qu'on avait fait pour lui. Jusque-là il faisait, le mardi de chaque semaine, remettre trente-un écus sur l'autel de Saint-Claude. Il partit vers le milieu de mars, accompagné de huit cents lances, ce qui lui faisait un cortége d'environ six mille gens de guerre. Il s'arrêta d'abord à Amboise, où était le Dauphin, son fils, qu'il n'avait jamais vu, ou du moins bien peu [2]; il lui donna sa bénédiction et le confia au gouvernement de son gendre, Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu,

[1] Comines. — Guichenon. — Legrand.
[2] De Troy.

disant à l'enfant de faire ce que ce prince lui ordonnerait, et de lui obéir tout ainsi que si lui-même commandait. Le sire de Beaujeu fut en même temps créé lieutenant général du royaume pour le temps de ce voyage.

D'Amboise, le roi alla à Notre-Dame de Cléri, où il fit de grandes dévotions et de riches offrandes. Comme il sortait de l'église, après avoir été long-temps à genoux et en prières, un pauvre clerc, nommé Guillaume de Culant, se jeta à ses pieds pour implorer sa miséricorde. Il devait quinze cents livres à un dur créancier, qui l'avait tenu douze mois en prison, et allait encore l'y faire enfermer. « Tu as bien pris ton temps, lui dit « le roi ; puisque je viens de prier Dieu d'avoir pitié de « moi, il faut donc que j'aie pitié de toi. » Et il paya sa dette.

Le roi, continuant sa route à petites journées, traversa la Bourgogne ; tout allait assez bien en cette province et dans la Comté. Le sire de Toulongeon avait fait quelques tentatives pour y exciter encore des rébellions, mais elles avaient eu peu de suite. L'année précédente, quelques jours avant que le roi eût sa première attaque, il avait perdu le sire Charles d'Amboise qui, par sa sagesse et son habileté, lui avait gagné ce pays et qui le gouvernait si sagement. C'était à Tours qu'il était mort ; car il était alors revenu près du roi, et avait auprès de lui autant de crédit qu'on en pouvait avoir. Il le regretta beaucoup et fit faire de solennelles prières pour le repos de son âme.

Il y avait en Flandre une telle haine contre ce sire d'Amboise qui avait conquis la Bourgogne, au moment

[1] 1481, v. s., l'année commença le 7 avril.

où le conseil du duc Maximilien croyait les affaires du roi désespérées en ce pays, qu'on débita sur sa mort une singulière fable. On assurait qu'il avait refusé tous les secours de la médecine et même de la religion, et qu'il était mort dans d'horribles souffrances. Toutefois, disait-on, le roi, ayant donné ordre de l'ensevelir en quelque chapelle, tandis que le prêtre se disposait à célébrer la messe, le diable était apparu pour lui dire que le favori du roi était déjà dans l'enfer, tant en corps qu'en âme. On avait pour lors ouvert le cercueil, et, à la grande épouvante de toute la cour, il s'était trouvé entièrement vide.

Le roi avait donné pour successeur au sire d'Amboise le sire de Baudricourt, qui fut depuis maréchal de France. Il se comporta avec douceur, et continua à apaiser par sa sagesse, plus encore que par les armes, ce qui restait de rébellion dans le Duché et dans la Comté. Les États des deux provinces avaient été assemblés par ordre du roi, et Jean et Louis d'Amboise, évêques de Maillezais et d'Albi, avaient été nommés lieutenans du roi pour recevoir leurs griefs. Les demandes qu'ils insérèrent sur leurs cahiers avaient été prises en grande considération ; la plupart avaient été accordées, et pour les autres de bonnes promesses avaient été faites.

Le voyage du roi contribua à lui gagner encore ces deux provinces ; il fit accueil à la noblesse et aux gens des villes. En passant à Beaune, on lui fit voir un bel hôpital qui avait été fondé par le chancelier Raulin : « Ah ! dit-il, c'était chose raisonnable qu'ayant fait tant « de pauvres durant sa vie, il leur bâtit une maison « après sa mort [1]. » En effet, le chancelier Raulin, qui

[1] Colomiez : Mélanges historiques.

avait été un très-habile conseiller, et à qui le duc Philippe le Bon avait accordé tant de confiance, avait laissé un immense héritage et la renommée d'un homme plein d'avidité. On racontait que son maître, malgré toute son indulgence, lui avait pourtant dit un jour : « Raulin, c'est trop. »

Le roi arriva le 20 avril à Saint-Claude, et y passa quatre jours; sa première offrande fut de quinze cents écus d'or et une autre de quatre cent soixante-cinq. Il fonda une grand'messe pour tous les jours, et donna à l'abbaye pour cette fondation une rente de deux mille livres qui comprenait diverses seigneuries en Dauphiné, les gabelles de Briançon, le notariat du Valentinois, le péage de Montélimart, et, en outre, deux mille livres à prendre sur les revenus du Dauphiné; il accorda des lettres de naturalité à tous les sujets de cette abbaye; rien ne semblait devoir l'arrêter dans ses munificences.

Le jour même où il avait quitté Saint-Claude, en arrivant à Arban, il apprit que son neveu, le duc Philibert, était mort la veille à Lyon, à la suite d'une chasse qui l'avait excédé de fatigue. Le roi reçut cette nouvelle avec chagrin; il écrivit au comte de Dunois et au chancelier de faire célébrer ses obsèques et transporter son corps à l'abbaye de Hautecombe, sur le lac du Bourget, où étaient ensevelis ses ancêtres. Ensuite, au lieu de continuer sa route vers Lyon, il passa par Louhans, Tournus et Mâcon; puis il s'arrêta au château de Beaujeu.

Là, il apprit la nouvelle d'une mort qui faisait un bien plus grand changement dans ses affaires.

FIN DU TOME NEUVIÈME.

Digitized by Google

APPENDICES.

Portrait de Marie de Bourgogne.

Il est copié d'une généalogie de Charles-Quint appliquée sur un panneau à volets, conservé jadis à la chambre des comptes [1], placé maintenant à la bibliothèque de Bourgogne [2]. C'est sur ce tableau généalogique que M. Willems a fait prendre le dessin qui accompagne son édition de la chronique de Van Heelu et qui représente Jean 1er duc de Brabant.

Dans les portraits de Marie de Bourgogne on remarque l'épaisseur et la proéminence des lèvres, surtout de la lèvre inférieure. C'est ce qu'on a appelé la *lèvre autrichienne*. Depuis cette princesse on fit l'observation que, pendant plus de deux siècles, les princes de la maison d'Autriche avaient presque tous de grosses lèvres et même on prétend qu'aujourd'hui encore les personnes qui président à l'éducation des archiducs ne manquent pas de les habituer à faire cette espèce de *moue ancestrale*, si nous l'osons dire. Brantôme, parle de Marie d'Autriche, sœur de l'empereur Charles-Quint : « Elle demeura veuve fort jeune et très-belle, ainsi que « je l'ai ouï dire à plusieurs personnes qui l'ont vue, et selon les « portraits que j'ai vus, qui la représentent telle, ne lui donnant « aucune chose de laid et à quoi reprendre, sinon sa grande « bouche et avancée, à la mode d'Autriche, qui ne vient ni ne « sort pourtant pas de la maison d'Autriche, mais de Bourgogne,

[1] Non pas à la chambre héraldique.

[2] Le mémoire de la dépense occasionnée par ce tableau est aux archives du royaume.

« ainsi que j'ai ouï raconter à une dame de la cour de ce temps-là « qu'une fois la reine Éléonore passant par Dijon, et allant faire « ses dévotions au monastère des Chartreux, de là, y visita les vé- « nérables sépulchres de ses ayeux, les ducs de Bourgogne, et « fut curieuse de les voir ouvrir, ainsi que plusieurs rois ont fait « des leurs. Elle y en vit aucuns si bien conservés et entiers, « qu'elle y reconnut plusieurs formes, et entre autres la bouche « de leur visage, sur quoi elle s'écria ; « Ah! je pensois que nous « tinssions nos bouches de ceux d'Autriche, mais, à ce que je vois, « nous les tenons de Marie de Bourgogne, notre ayeule, et des « autres ducs de Bourgogne nos ayeux. Si je vois jamais l'empe- « reur, mon frère, je le lui dirai, encore le lui manderai-je [1]. » C'est pour cette raison que, dans la satyre *Menippée*, le cardinal de Pelvé donnant sa voix, pour être roi, à François de Lorraine, frère du duc de Mercœur, dit qu'il n'est ni *lippu ni camus*, la première de ces épithètes désignant l'archiduc Ernest et l'infante Isabelle, la seconde, le jeune duc de Guise, tous trois prétendans à la couronne de France.

Un sonnet du Tasse à la belle comtesse de Scandiano tire avantage de la *lèvre autrichienne*.

[1] Brantôme, *Dames galantes*, Disc. IV; *Nouv. arch. hist. des Pays-Bas*, VI, 85-87.

Discovrs dv siége de Beavvais, par Charles dvc de Bourgongne, en l'an 1472.

Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, avait conclu, en 1471, une trève avec le roi Louis XI; mais la haine que ces deux princes se portaient empêcha cette paix d'être durable. Le duc de Bourgogne fut l'agresseur, et au commencement de l'année 1472, il entra brusquement en Picardie, ravagea les frontières de cette province, s'empara de la ville de Nesle, et y commit des cruautés inouies; enfin il se présenta devant Beauvais, où ses projets de conquêtes échouèrent après 26 jours de siége. Ce fut dans cet intervalle qu'il apprit la mort de Charles, duc de Guienne, frère du roi. Cette nouvelle mit le comble à sa fureur; il publia une lettre dans laquelle il accusait hautement le roi de la mort de son frère et annonçait la résolution de la venger d'une manière éclatante. La courageuse résistance des habitans de Beauvais déconcerta ses desseins, et il fut obligé de lever le siége. Voy. t. VII, p. 316.

La relation que nous imprimons fut publiée pour la première fois avec des notes, en 1622, par Pierre Louvet, avocat au Parlement et maître des requêtes de la reine Marguerite, mort à Beauvais en 1646; elle l'a été récemment dans le 1er vol. des *Arch. curieuses de l'Hist. de Fr.*

Discovrs veritable du siége mis devant la ville de Beavvais, par Charles duc de Bourgongne, prince de la maison de France, surnommé le Terrible-Guerrier, et qui n'a jamais cédé aux grands roys.

Discours tiré d'un vieil manuscrit naguère recouvert, où sont remarquées en bref plusieurs choses notables advenuës durant ledit siége. Puis ont esté adjoutées autres choses remarquables touchant ladite ville.

L'an mil quatre cent soixante-douze, le samedy 27 juin, environ 7 heures matin, arrivèrent les Bourguignons devant la ville de Beauvais, estimans prendre ladite ville d'assault, et après que

ceux de la ville eurent refusé de parlementer au hérault par eux envoyé, pour les sommer, à un jet d'arbalestre près d'icelle ville; et soudain y livrèrent deux assaults, l'un à la porte de Bresle, et l'autre à la porte de Limaçon [1], qui sont distantes l'une de l'autre de plus d'un jet d'arbalestre : néanmoins les Bourguignons assailloient, entre lesdites portes, outre et quasi la moitié de la ville, parce qu'ils estoient grand nombre, comme de [2] quatre-vingt mil ou plus. Lors n'estoient en ladite ville aucuns gens d'armes (à cause que les habitans ne se doutoient d'estre assiégés, ains estre secourus et avoir garnison du party de France), fors et réservé qu'audit Beauvais s'estoient refugié Loys Gommel, sieur de Balagny [3], après avoir, par luy et autres ses compagnons, habandonné auxdits Bourguignons la ville de Roye : auquel sieur de Balagny, pour ceste cause, combien qu'il fut capitaine de ladite ville de Beauvais, les habitans n'avoient pas trop grande confiance.

A huict heures du matin, lesdits Bourguignons sonnèrent trompettes, et donnèrent plein assault esdites deux portes. Et parce que lesdits Bourguignons, du costé de ladite porte de Limaçon, gaignèrent audit assault un fort qui faisoit closture des faux-bourgs [4] nommé le Deloy, qui estoient tourelles assises près du pont de pierre, et du costé où est à présent un vivier, ils commencèrent à crier ville gaignée.

A l'assault duquel Deloy se trouva ledit Balagny, accompagné de quinze ou seize arquebusiers, habitans de ladite ville; et, pour ce faire, s'estoit transporté par la planche des jardins de monsieur l'évesque de Beauvais, par une petite porte qui depuis a esté bouchée, et combien qu'il fit son devoir de résister, toutefois ledit Deloy fut rompu, et entrèrent les Bourguignons à force, au moyen de quoy furent contraints ledit Balagny et sa compagnie eux retirer par ladite planche, en quoi faisant ledit sieur capitaine de

[1] La porte du Limaçon est derrière le palais épiscopal, et se trouve forte moins par des fortifications que par des eauës vives qui la défendent.

[2] Philippe de Comines a escrit que le duc de Bourgongne n'eut jamais plus belle armée.

[3] Il y avoit avec ledit sieur de Balagny quelque peu de gens de l'arrière ban.

[4] Comines appelle celui qui print ce faux-bourg messire Jacques de Montmartin, Bourguignon avarieieux, qui avoit cent lances et trois cens archers de l'ordonnance dudit Duc.

Balagny fut navré à la cuisse d'une sagette ou dard, en reculant, ses gens estant demeurés derrière. Et incontinent arrivèrent les Bourguignons en grand nombre dedans les faux-bourgs, criant de toutes parts : ville gaignée, mais quand ils apperceurent ladite porte de Limaçon, ils se jettèrent et retirèrent ès maisons et jardins, entre les arbres qui y estoient, et en l'église Saint-Hypolite, qui estoit quasi joignant ladite porte de Limaçon, et tantost après vindrent asseoir cinq guidons et deux estendarts au plus près du tape-cul [1] d'icelle porte, rompirent l'huis dudit tape-cul; vindrent gaigner la loge des portiers; et, comme ils estoient à ce faire, furent plusieurs des leurs tués par ceux de la ville, entre autres celuy qui avoit planté le principal desdits estendarts, d'une arbalestre qui luy fut déchargée. Et combien que ceux de la ville fissent bonne et aspre résistance, en tirant de leur arcs, arbalestres, coulevrines et de grosses pierres que leur femmes, fils et filles portoient sur la muraille, tellement qu'il y eut plusieurs Bourguignons tués; néantmoins iceux Bourguignons s'efforcèrent d'aborder et approcher de ladite ville soubz ombre desdites maisons et église de Saint-Hypolite, lesquelles maisons ils avoient percées pour venir à couvert de l'un à l'autre, et par dedans icelles; et en traversant s'envenoient loger en ladite église, et, approchant de ladite porte, tirèrent en si grande abondance, que c'estoit chose admirable de voir de traict qui couvroit presque la muraille : et par l'un d'eux fut dressé une eschelle à un endroit de la muraille faisant closture entre le pont levis et la tour qui estoit lors en ladite porte de Limaçon : mais néantmoins, ils ne s'osèrent oncques advanturer d'y monter, doubtans le traict que lesdits habitans jettoient et déchargeoient sur eux de leursdits arcs, arbalestres, et coulevrines, dont ils en tuèrent plusieurs, tant en ladite loge des portiers, ladite église de Saint-Hypolite, que ès environs : et dura ledit assault depuis huict heures du matin jusques à neuf heures du soir, auquel ne fut tué en icelle porte, sinon un des habitans, qui fut atteint d'une flèche par le col.

[2] Et au regard de l'autre assault que durant ce temps les Bour-

[1] Bascules de pont-levis.

[2] Assault donné à la porte de Bresle, depuis appellée Porte-Bruslée. Le seigneur Descordes assaillit ce costé-là, mais ses eschelles se trouvèrent trop courtes.

guignons livrèrent à ladite porte de Bresle, où ils descendirent à si grand nombre, qu'ils comprenoient, par dedans la ville, depuis ladite porte jusques outre celle de l'Hostel-Dieu, qui est assise entre ladite porte de Bresle et celle de Limaçon : ils se conduisirent tellement, que pareillement ils gaignèrent la loge des portiers, où aucuns d'eux se jettèrent à si grand effort que soudainement ladite loge en fut toute pleine. Et parce qu'en ce lieu il n'y avoit aucuns faux-bourgs ni maisons où ils se peussent mettre à couvert, ils eurent aussi beaucoup à souffrir, car ils ne furent pas de ce costé moins vaillamment recueillis que de l'autre part par lesdits habitans ; lesquels, à l'ayde de leurs femmes et filles, qui leur portoient sur la muraille grosses pierres de toute sorte, avec grande quantité de trousses de flesches et de pouldres, et s'y gouvernèrent si vaillamment, que par la grace de Dieu, l'honneur et la force leur demeura, tant parce qu'en livrant ledit assault, qui fut beaucoup plus fort et aspre à ladite porte de Bresle qu'à celle de Limaçon, l'on y porta le précieux corps et digne châsse de la glorieuse vierge saincte Angadresme, native de Beauvais, en requérant son ayde et bon secours envers Dieu, à l'encontre desdits Bourguignons.

Et environ l'heure de huict heures du soir, vindrent au secours de ladite ville monsieur de la Roche-Tesson [1], et monsieur de Fontenailles, lieutenant de monsieur de Beuil, nobles et vaillans capitaines, accompagnez de deux cens lances des gens de l'ordonnance du Roy, qu'ils avoient soubz leur charge ; et sitost qu'ils furent arrivez dans la ville, sans prendre logis pour eux et leur chevaux, mais les habandonnant avec leur bagage et autres bagues, aux femmes et filles de la ville, combien qu'ils fussent fort foullez et travaillez, parce que ce jour, pour venir secourir la ville, ils estoient partis de Noyon, où ils estoient en garnison, distant dudit Beauvais de quatorze lieuës, auquel lieu les estoit allé quérir Jean de Rheims, sieur de Trassereux, près dudit Beauvais, s'en allèrent sur la muraille, et particulièrement à ladite porte de Bresle [2], laquelle estoit toute bruslée du feu, tellement qu'il n'y

[1] Ledit sieur de La Roche mourut bien tost après en la ville de Noyon. Et pour le grand secours qu'il apporta aux assiégez lui fut fait un service en l'église de Beauvais.

[2] Ladite porte fut percée de deux canons qui tirèrent deux coups seule-

estoit demeuré manteau ny herche [1], lequel feu fut par leur conseil entretenu plus de huit jours après du bois des maisons prochaines, pour obvier que les ennemis n'entrassent dedans la ville, ledit feu cessant.

Et là lesdits gens de guerre travaillèrent si vaillamment à l'ayde desdits habitans, en rebutant et rechassant lesdits Bourguignons, qu'en despits d'eux, après le feu cessé, ils fortifièrent ladite porte contre eux, tant de gros chesnes, qui naguerre avoient esté amené à ladite ville pour faire boulevers, que d'autre bois charpenté prest à édifier maisons, que de terrasses, pierres et caillous, qui, par lesdits habitans, femmes et filles, furent portés sur la muraille environ ladite porte : et là n'y furent tués n'y blessés qu'un archier et trois des habitans de ladite ville, combien que lesdits Bourguignons tirassent sans cesse de leurs flèches, coulevrines et serpentines en ladite ville.

Et faut noter qu'en ladite ville de Beauvais sont plusieurs corps saincts de grand mérite, comme les corps précieux de sainct Lucian et ses compagnons, sainct Germer, sainct Just, sainct Evrost, et autres, que ladite sainete Angadresme, comme appert par leurs légendes : néanmoins iceux habitans ont telle confiance en ladite vierge saincte Angadresme, mesmement au temps de guerre, parce qu'ils disent que non seulement de leur temps, mais aussi bien de leurs prédécesseurs, icelle glorieuse vierge, souvent en habit de religieuse, s'est appa uë et montrée sur la muraille, tant contre les Anglois, anciens ennemis de la couronne de France, qu'autres adversaires, et a, icelle ville, esté préservée d'estre prinse d'assault et de trahison; et à la vérité, si la grace de nostre Seigneur, de ladite benoiste vierge et des saincts, ne fût intervenuë, aydant la bonne querelle et la grande fidelité que lesdits habitans ont toujours gardée au Roy, ladite ville estoit lors en grand danger d'estre perduë.

Et n'est à oublier qu'audit assault, pendant que les Bourguignons dressoient eschelles et montoient sur la muraille, l'une des-

ment, et par le trou qui fut fait très-grand en ladite porte, les gens dudit sieur Descordes combatoient main à main : et pendant que le Duc mit à venir qui tenoit la ville comme prise, quelqu'un de dedans apporta des fagots allumez pour jeter au visage de ceux qui s'efforçoient de rompre la porte.

[1] Au vieil exemplaire il est ainsi en picard, mais il faut prononcer herse.

dites filles de Beauvais, nommée Jeanne Fourquet [1], sans autre baston ou ayde, print et arracha à l'un desdits Bourguignons l'estendart qu'il tenoit, et le porta en l'église des Jacobins.

Semblablement Louis Gommel, sieur de Balagy, capitaine de ladite ville, avec Jean le Goix, son lieutenant, se montrérent fort vaillans pour la deffense de la ville, lesquels continuellement se transportoient de quartier en quartier au long de la muraille, l'un d'un costé, l'autre de l'autre, en persuadant aux habitans de toujours vaillamment résister, leur remonstrant qu'ils seroient bientost secourus, et, pour leur bonne résistance, les plus honorez du royaume, et tellement persuadèrent avec le cœur des bons habitans, qu'ils résistérent constamment et avec beaucoup de courage auxdits Bourguignons.

Finalement, iceux Bourguignons, surpris de la nuict, furent constraints d'eux retirer, et se loger tout au long des fossez, où ils firent toute la nuict des grandes et profondes tranchées, pour eux preserver du traict; depuis ladite porte de Bresle jusques à la porte de l'Hostel-Dieu, tant au long desdits fossez qu'en montant à mont dedans les vignes.

Et du costé de la porte de Limaçon, pareillement se logèrent en la chaussée de Saint-Nicolas, outre la porte dudit faux-bourg, en l'abbaye et paroisse de Saint-Quentin, où il y avoit plusieurs belles maisons, et dedans les jardins qui sont entre ladite porte du Limaçon et l'église Saint-Gilles, qui s'estendent au long de la rivière.

[1] *Jeanne Fourquet*, surnommée *Hachette*. La plus grande incertitude, on l'a vu, règne sur le véritable nom de cette héroïne, nommée Jeanne Laisné par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, et Fouquet par Mathieu. M. Fourquet d'Hachette, l'un de ses descendans, a donné à ce sujet des détails qui pourraient concilier toutes les opinions, mais qui ne sont appuyés du témoignage d'aucune autorité. Suivant lui, Jeanne Fourquet était fille d'un officier des gardes de Louis XI qui périt à la bataille de Montlhéry, et laissa sa fille, très-jeune encore, entre les mains d'une dame nommée Laisné, qui lui prodigua les soins d'une mère; cette assertion permettrait de penser qu'elle fut connue sous son nom et sous celui de sa mère adoptive. Quant au surnom d'*Hachette*, il lui aurait été donné sans doute à cause de l'arme qu'elle portait. Quoi qu'il en soit, la valeur de cette jeune fille est demeurée célèbre, et l'étendard qu'elle arracha des mains d'un soldat bourguignon est conservé à Beauvais. Elle fut mariée à un nommé Collin Pillon, et fut exemptée de la taille elle et ses descendans. Voy. t. VII, p. 330. (R. et C.)

Lesquels jardins furent fort préjudiciables, parce qu'en iceux on ne pouvoit voir (pour les arbres) lesdits Bourguignons, et néantmoins ils voyoient ceux de dedans sur la muraille; aussi tiroient-ils sans cesse leurs canons, courtaux, coulevrines et autres traicts, sans qu'on les peust apercevoir.

Ils se logèrent aussi en l'abbaye de Sainct-Lucian, et en tout le haut pays d'environ, où depuis ils fortifièrent de tranchées, chariots, et grand nombre de grosses artilleries, leur parc, qui contenoit cinq lieues du pays on plus.

Le dimanche ensuivant, qui fut le 28 dudit mois de juin, environ deux heures après midy, vint au secours de la ville messire Joachim Rouault, chevalier, sieur de Gamaches [1], mareschal de France, accompagné de cent lances d'ordonnance qu'il avoit soubz sa charge; et luy arrivé, visita la muraille et la fist réparer et fortifier où il estoit besoin, spécialement aux portes de Bresle, l'Hostel-Dieu, et Limaçon, devant lesquelles lesdits Bourguignons affutèrent depuis plusieurs bombardes et gros canons, pour les battre et desmolir.

Le lundy 29 dudit mois, et autres jours ensuivans, arrivèrent les séneschaux et Poictou et Carcassonne, chacun avec cent lances; la compagnie de celui de Thoulouze; monsieur de Torcy, conducteur des nobles de Normandie; messire Robert de Touteville, prevost de Paris, chef et conducteur des nobles de ladite prevosté et vicomté de Paris; monsieur le bailly de Senlis et les nobles dudit bailliage, soubz la charge de monsieur le comte de Dammartin, grand maistre d'hostel de France, accompagné de cent lances, et Salezart [2], accompagné de six-vingts hommes d'armes de toutes les compagnies qui estoient lors on garnison à Amiens, tous lesquels furent grandement et joyeusement recueillis par lesdits habitans, crians Noël à haulte voix; et pour leur montrer la grande affection qu'ils avoient de les festoyer, firent mettre et dresser plusieurs tables garnies de vins et viandes au long des ruës, et effon-

[1] Le second jour du siége arrive autre secours. Ledit sieur mareschal, dans l'inventaire des mareschaux de France, est appelé homme d'extrême vertu et prudence.

[2] Jean de Salezart, gentilhomme espagnol du pays de Biscaye, qui s'était attaché au roi Charles VII. Il épousa Marguerite de La Trémouille, en eut un fils qui devint évêque de Meaux en 1474.

cer plusieurs muids et tonneaux de vins, à si grande largesse qu'il leur estoient advis qu'il ne coutast qu'à puiser à la rivière.

Ledit jour de lundy, monsieur le marcschal Rohault, pour pourveoir à la charge de la ville, entre autres plusieurs capitaines qui lors y estoient, voulut distribuer les quartiers à un chacun, selon qu'il pouvoit faire par son authorité, avoit, (pour supporter monsieur de la Roche et monsieur de Fontenailles, qui continuellement tant de nuict que jour, dès le samedy précédent qu'ils estoient venus au secours de ladite ville, avoient gardé le quartier de la porte de Bresle, qu'ils appellèrent la porte bruslée) advisé de commettre audit quartier autres capitaines, les portes et murailles qui estoient tellement battues de toutes parts, qu'il n'estoit homme qui osast se montrer sur la muraille. A quoy lesdits sieurs de la Roche et Fontenailles, qui survindrent pendant qu'on parloit de la matière, firent prières très-instamment que ledit quartier leur fût laissé, autrement qu'ils n'auroient cause d'estre contens, attendu qu'au plus grand besoin et jusques à celle heure ils l'avoient toujours soigneusement gardé et deffendu : si bien qu'à leur grande requeste ils furent commis à ladite garde, qui estoit la plus dangereuse et difficile que toutes les autres.

Le mardy ensuivant, qui fut le dernier jour dudit mois de juin, par ordonnance des capitaines et chefs de guerre estans en ladite ville, et par aucuns de leurs gens, fut mis le feu en ladite église de Sainct-Hypolite, où s'estoient retirez et fortifiez lesdits Bourguignons en grand nombre, qui pouvoit porter un grand péril pour ladite ville, attendu la vicinité et proximité de l'hostel épiscopal, auquel ils eussent peu mettre le feu par les jardins de l'évesque.

Et comme lesdits Bourguignons sortoient hastivement à grande foule de ladite église de Sainct-Hypolite, qui estoit toute en feu, ils furent servis d'un gros canon que portoient deux fausses braies de l'hostel dudit sieur évesque, regardant vis à vis de ladite église, et ce par cinq ou six coups, et y en eut plusieurs tuez tant des pierres dudit canon que des autres coulevrines qui furent tirez sur eux, encore en demeurèrent plusieurs, et des plus grands seigneurs, en ladite église, parce qu'ils ne pouvoient vuider tous ensemble, et entre autres en transportèrent un couvert d'une cotte d'armes, de la mort duquel ils firent lors grandes lamentations et cris.

Et ledit jour mardy, par ledit feu ou par trahison, fut mis le feu audit hostel épiscopal [1] : c'est à sçavoir en la cuisine basse, aux galeries devers les prisons, et en une hucherie estant soubz la haute cuisine, où il y avoit plus de cinq cents morceaux de bois sec, mis pour la provision dudit hostel. Toutefois on croit mieux ledit feu y a esté mis par trahison qu'autrement, parce que lesdits lieux sont loings l'un de l'autre, et environnans ledit hostel, et que l'on n'y faisoit long-temps y avoit aucun feu, lesquels feux furent incontinent esteints par la bonne diligence des habitans, excepté celuy dudit buscher, qui dura plus de huict heures, parce qu'il avoit besongné [2] audit bois long-temps devant qu'on s'en apperceut, soudain en sortit une si grande fumée qu'il n'estoit homme qui osast approcher pour l'impétuosité d'iceluy. Pour y remédier, on advisa que le meilleur seroit de le boucher à force de fiens et terreaux, par les huis et fenestres de ladite hucherie, afin qu'il ne s'estendit aux édifices d'environ; et, finalement, tant par force d'eauë que de trente tonneaux de vin qui y furent espenchez en grande diligence, pour obvier que le mur de ladite maison, qui servoit lors de muraille à ladite ville, ne fust bruslé, fut par ce moyen empesché l'entrée aux ennemis, par cet acte de suffoquer, combien que desjà le feu eust espris les poultres et soleaux qui estoient gros et quarrez, et plus faciles à ardoer [3] que autres bois.

Pendant ce les femmes et filles de Beauvais avec les anciens, valétudinaires et petits-enfans, estoient à genoux devant la châsse de ladite glorieuse vierge saincte Angadresme, qui fut là apportée, et faisoient, en plorant et se lamentant, leurs dévotes supplications pour la préservation et deffense de la ville.

Au moyen desquelles, et par l'intercession de ladite dame, on croit certainement ladite ville avoir esté préservée tant dudit feu que de la fureur des Bourguignons, lesquels, depuis les premiers assaults, se tindrent en leurs loges sans faire semblant d'assaillir, jusques au neufième jour de juillet, qui estoit le treizième jour dudit siége, excepté que ceux qui estoient logez aux faux-bourgs Sainct-Nicolas et Sainct-Quentin, et ès jardins de Sainct-Gilles,

[1] L'évesque qui estoit lors dudit siége s'appeloit Jean de Bar, qui est mort l'an 1497, inhumé dans le chœur de l'église de Beauvais, près de l'autel.

[2] Au vieil exemplaire il y a besongné au lieu de commencé.

[3] Au lieu de brusler, tiré du latin.

pour les eauës furent contraints eux retirer dedans leur parc, et environ ladite abbaye de Sainct-Lucian, qui est assise vers le haut pays, et sortans d'illec boutoient le feu à tous lesdits faux-bourgs, chaussées et église de Sainct-Quentin, ou ils firent un dommage irréparable [1] du clocher qui fut bruslé, lequel estoit le plus somptueux et la plus belle esguille qui fust au pays, et aussi le degast des belles maisons, qui estoient quasi toutes neufves, estans ausdits faux-bourgs.

Toutefois lesdits Bourguignons pendant ce temps battoient continuellement la muraille [2], églises et maisons de ladite ville, de grosses bombardes, mortiers, canons, et serpentines, tellement qu'ils en descouvrirent, effrondèrent, et despechèrent plusieurs, et abbatirent la muraille jusques à rez de terre.

Mais il est maintenant advis à ceux qui ont esté et sejourné en ladite ville durant ledit siége, que par singulier privilége, par les oraisons et intercessions desdicts saincts, nostre Seigneur ait bénignement préservé le peuple y estant, de ladite artillerie ; car, attendu la multitude du peuple, de tant de gens de guerre, habitans, gens de village, qui s'y estoient retraits, que de marchands suivans l'armée, dont y avoit si grand nombre qu'à grand'peine pouvoit-on passer par les ruës, et aussi la longue continuation du traict que lesdits Bourguignons, en un mesme instant et sans intervalle, jettoient en ladite ville, leurs mortiers, et autres bastons à feu; on se donnoit grand esbayssement qu'ils n'en avoient tué grand nombre que visiblement, et en plusieurs ruës de la ville ils pouvoient choisir à l'œil les passans, et toutefois au plus n'y en eust que vingt-quatre de tuez.

Combien qu'entre ceux de la ville, dedans les églises, les maisons, mesmement dans les estables des chevaux, et autres plusieurs lieux, chéoient très-souvent leurs pierres, les une grosses comme le tour d'un fond de caque, autres de la rondeur d'une

[1] Peu après le siége, Jean de Boubres (*Boubers*), abbé de Saint-Quentin, fit rebastir l'église plus belle qu'elle n'avoit esté auparavant.

[2] Se trouve encore, pour perpétuer la mémoire, la forme d'un boulet en une verrière du chœur de l'église de Beauvais, qui tomba dans les grandes chaises où sont assis les chanoines, sans qu'il offensast aucun d'eux. La chapelle Saint-Jean, à costé du chœur, et proche du grand autel, fut toute rompue par les serpentines et bombardes des Bourguignons.

grande escuelle, autres de fer fondu, pesant vingt ou trente livres, et les autres de plomb et de fer de la grosseur d'un esteuf, ne faisant aucuns griefs ou dommages, sinon ausdites églises et maisons, qui en ont esté terriblement battuës, et tellement, que par le rapport de tous les gens de bien de guerre qui y estoient, ils ne se trouvèrent jamais en lieu assiégé où fût fait telle batterie [1].

Aussi est-il vray que par ceux de dedans la ville, et pareillement de la tour de Croul, située au milieu des jardins de mondit sieur l'évesque, ils furent diligemment servis de serpentines et gros canons, et si asprement, que souventefois ils ont esté contrains de transporter de lieu en autre leurs tentes, qui estoient percées partout pour la pluspart de grosses miches [2], qui leur estoient envoyées, et tellement que grand nombre d'eux y ont esté tuez, comme appert ès églises et cimetières de l'abbaye de Saint-Lucian, Nostre-Dame du Til, Marissel, et lieux circonvoisins dudit Beauvais, qui ont esté si fort foüys et houez qu'il semble a veoir qu'on y ayt voulu planter nouveaux seps, et pareillement les vignes d'environ, où l'on ne pouvoit choisir les provins, parce qu'ils avoient esté remplis des corps desdits Bourguignons.

Mais il fait à noter que trois ou quatre jours auparavant, ledit jeudy 9e jour de juillet, pour ce que lesdits Bourguignons avoient intention d'assaillir la ville, ils firent rompre à demy lieu de ladite ville ou environ, trois ou quatre esventelles sur la rivière de Therain, pour luy faire perdre ou divertir son cours, et essuyer l'eauë des fossez de ladite ville, qui sont tousjours plains par le moyen de ladite rivière, laquelle aussi prend son cours au long de la muraille, d'une part, d'icelle ville, et par dedans en deux ou trois petits bras qui se partissent en divers lieux en icelle.

Et ce fait, commencèrent à faire aucunes mines, qui ne leur profitèrent guère, parce que ladite ville, pour la basse situation d'icelle, ne pouvoit estre prinse par mines, obstant les eauës qui à grande habondance y sourdoient en minant; mais néantmoins pour soy garder des douteuses advantures, on fit dedans la ville deux ou trois autres contremines, combien qu'il n'en fust besoin.

[1] Au rapport de Comines, jamais place ne fut mieux battue que ceste-cy.

[2] Vieil mot de l'original au lieu de boulets. Villon met *miches de saint Étienne* pour dire des pierres.

Firent aussi lesdits Bourguignons grande provision de fagots, comme aucuns desdits Bourguignons prisonniers ont rapporté, et que le bastard de Bourgongne avoit dit à son frère le duc de Bourgongne qui n'estoit jà besoin d'en faire, parce que ceux de dedans empliroient assez leurs fossez de ses gens, s'ils leur livroient l'assault.

Ledit jour de jeudy, lesdits Bourguignons livrèrent un assault a la ville, à l'environ des portes de Bresle et de l'Hostel-Dieu, où ils descendirent en très-grande puissance en environnant toute la muraille à l'endroit des deux portes, et au-dessus et dessous d'icelles, lequel assault dura trois heures ou environ, où ils furent bien vaillamment recueillis par lesdits gens de guerre et habitans de la ville, qui ne leur donnèrent pas le loisir de jetter leurs fagots ès fossez.

En livrant lequel assault, les femmes et filles (comme elles avoient fait aux précédens) portoient ausdits gens de guerre sur la muraille grande habondance de grosses pierres de faiz, pots de terres pleins de chaux vive, cercles de queuës, et gros muids, et autres tonneaux, croisez l'un parmi l'autre, avec chausse-trapes, cendres, huilles, et graisses toutes chaudes, pour jetter sur lesdits Bourguignons, afin qu'ils ne pussent monter sur la muraille.

Mais néanmoins, aucuns d'eux vindrent bien accompagnez planter deux ou trois estendarts au pied de la muraille qui estoit abbatuë, lesquels par ceux de dedans furent incontinent prins ès deschirez devant leurs yeux, et lors firent les habitans, en divers lieux au pied de la muraille, dresser sur bout et effoncer plusieurs queuës et muids de vin, que lesdites femmes et filles, avec grands brocs et cruches, portoient ausdits gens de guerre de quartiez en quartiez, pour les rafraischir, en les admonestant de tousjours avoir bon et entier courage. Autres aussi leur portoient vivres et viandes à grandes largesses, et recueillèrent le traict qui avoit esté tiré par lesdits Bourguignons en ladite ville, dont ils furent si asprement servis avec ceux qu'ils avoient dedans, qu'ils furent contraints eux retirer honteusement après grande occision de leurs gens, qui y demeurèrent en grand nombre, tant dedans les fossez que dessus les douves d'iceux. Auquel assault, comme au premier, fut portée et mise sur la muraille la chasse de ladite glorieuse dame saincte Angadresme, contre laquelle iceux Bourguignons tirèrent plusieurs flesches, et encore y en a une sur la chasse laissée pour perpé-

tuelle mémoire [1]. Et furent ceux de dedans bien marris, et desplaisans que ledit assault ne dura plus longuement, car ils ne désiroient rien plus que d'avoir à besongner contre lesdits Bourguignons, et leur estoit advis que de tant plus longuement y eussent esté tant plus y en fust demeuré.

Le vendredy ensuivant, dixiesme jour de juillet, environ l'heure de 3 heures du matin, saillirent hors de la ville trois ou quatre mille habitans de toute leur compagnie, entre lesquels estoit Salezart, accompagné de 15 ou 16 hommes de cheval, et Guerin le Groin, Grenetier de Fescamp, qui fut conducteur des autres à pied, et parce qu'il n'y avoit aucune porte par laquelle ceux de cheval peussent sortir dehors, sinon par la porte de Paris, ils saillirent par ladite porte et traversèrent tout court la rivière, passant auprès de ladite porte pour retourner au long de la muraille, afin d'eux joindre jouste les fossez, et de là se transportèrent plusieurs d'iceux jusques au parc desdits Bourguignons, auquel parc entrèrent environ soixante ou quatre-vingts, entre lequels y fut ledit Salezart, et soubz lui fut son cheval blessé à mort, combien qu'il le rapportast à la ville, et par luy et aucuns des susdits tant à pied qu'à cheval, en furent tuez et navrez en leurs tentes jusques au nombre de deux cens ou environ. Et parce que la retraicte ne fut pas si bien conduite que l'issue, à cause qu'aucuns s'en retournèrent dedans la ville sans attendre les autres, et que ceux de cheval ne pouvoient rentrer que par la porte de Paris, en descendant au long de la muraille, et demeurèrent neuf ou dix de leurs gens, et entre autres y demeura mort monsieur de la Gasteine, homme d'armes, soubz monsieur le grand Maistre, dont fut pitié et grand dommage, car c'estoit un vaillant chevalier et honneste. A ceste saillie ainsi qu'ils estoient encore audit parc, et qu'ils escarmouchoient lesdits Bourguignons, lesdits habitans en nombre de 15 ou 16, accompagnez de huict hommes d'armes, jettèrent ès fossez de ladite ville deux gros canons, l'un de fer et l'autre de metail, et sur celuy de metail estoit escrit, Montlhéry, et coupèrent les gorges aux canonniers qui les gardoient, et puis furent tirez de nuict par engins dedans la ville, sans que ce faisant aucun fust

[1] S'entend sur la vieille de bois : et en celle qui se voit à présent de cuivre doré, et qu'on dit que le Roy Louis XI a fait faire, il y en la figure en cuivre.

mortellement navré ou blessé. Et outre depuis ladite saillie furent faictes sur lesdits Bourguignons plusieurs autres petites saillies par lesdits gens de guerre, s'ils eussent peu trouver le moyen de saillir et eux retraire sans danger; mais parce qu'il n'y avoit aucune porte ouverte par laquelle on peust saillir sur eux, sinon ladite porte de Paris, qui estoit bien loing de leur parc, ne lieu par lequel on les peust battre, n'eussent peu si bien besongner comme ils eussent bien voulu.

Et combien que, depuis le dernier assault, les Bourguignons fissent chaque jour courir le bruit qu'ils assailleroient encore la ville, néantmoins mémoiratifs de la bonne résistance qui leur avoit esté faicte, et que plus ils viendroient, plus ils y perdroient, ils ne s'y osèrent oncques depuis adventurer.

Et finalement cognoissant le duc de Bourgongne, qu'il perdoit temps de séjourner devant ladite ville, et qu'il ne pouvoit grever ceux de dedans, combien qu'il eust donné à plusieurs traistres grande somme de deniers, qui estoient habillez en paysans, les autres en habits de maronniers et autrement, pour y bouter le feu, dont les uns furent prins en présens meffaits, les autres par soubçon avec leurs pouldres, qui eurent les testes coupées.

Après, que pour soy venger des grandes pertes et dommages qu'il y avoit eus et portés, il brusla tous les villages des environs de ladite ville, comme Marissel, Bracheux, Vaugiconrt, et autres, à 4 ou 5 lieues d'icelle, mesmement du costé où il tenoit son parc, car d'autre part il n'y eust osé passer. En un mercredy matin qui estoit le 22 juillet, en belle nuict, sans trompette, honteusement et vilainement [1] s'enfuit, et deslogea avec son ost, clos et fermé dedans son parc, et tira par la ville de Poix devers Aumalle, et de là à S. Valery, et à Eu en Normandie; et, en y allant, brusloit toustes les places et les grains estans parmy les champs, où il commit plusieurs exécrables maux et dommages irréparables.

[1] Le duc de Bourgongne faisant un jour du siége veoir aux ambassadeurs d'Angleterre la belle artillerie et en grand nombre qu'il avoit, disant que c'estoient les clefs des bonnes villes de France : le fol dudit Duc fit contenance de chercher parmi ceste artillerie, comme s'il avoit perdu quelque chose : et estant interrogé par son maistre ce qu'il cherchoit, luy dist tout haut, en présence de ces ambassadeurs, qu'il cherchoit les clefs de Beauvais, et ne les pouvoit trouver.

En effect, on a trouvé, tant par la déclaration d'aucuns religieux, qui, pour continuer le service divin, estoient demeurez en ladite abbaye de S. Lucian, comme par autres prisonniers bourguignons, qu'il est demeuré de leurs gens devant ladite ville durant le siége, plus de trois mil hommes, et entre autres seigneurs et gens de fait, y furent tuez : monsieur de Licques, monsieur de Cleron, monsieur Vaffault, messire Jean de Renty, maistre d'escuric, le grand bailly de Hénault, messire Jacques d'Orson, maistre de l'artillerie du Duc, messire Loüys de Torfé, messire Loüys de Montigny, messire Gerard de Cloüis, le bastard de Mastelly, messire Huë de S. Ammo, messire Philippe de Montigny, messire Jean de Mabres, monsieur d'Espic [1], monsieur de Ruilly, messire Philippe de S. Mahan, avec le grand canonnier et deux archers de la garde dudit duc de Bourgongne.

Ne faut obmettre que plusieurs bonnes villes de ce royaume ont secouru, pendant le siége, les habitans de Beauvais, et entre autres ceux de Paris, qui à toute diligence, sitost qu'ils en furent advertis, envoyèrent grand nombre de grosse artillerie, couleuvrines, arbalestriers, canonniers et pionniers, et des vivres a si grand habondance, que, durant ledit siége (jaçoit que toutes les portes fussent fermées excepté celle de Paris), on y avoit plus grand marché beaucoup que l'on avoit eu long-temps auparavant ledit siége.

Ceux de Rouen y envoyèrent grand nombre de pionniers, arbalestriers, masçons et charpentiers, payez pour six sepmaines, aux offrans libéralement subvenir à la ville et habitans d'icelle, en tout ce qu'il leur seroit possible.

Pareillement ceux d'Orléans envoyèrent cinquante pipes de vin, qui y furent données et distribuées par les habitans d'icelle ville à monsieur le connestable de Saint-Pol, qui venoit de Creil et qui estoit arrivé en ladite ville depuis la fuite des Bourguignons, comme aux autres capitaines dessus nommez.

Voilà ce qui est du siége, tiré de mot à mot du vieil exemplaire.

[1] Comines l'appelle Despiris, qui fut le plus grand personnage qui fust tué en ce siége. (Remarquez que la plupart des noms sont mal écrits.)

L'histoire de France en la vie du Roy Louys XI est conforme à ce discours, qui est plus bref, comme aussi Philippes de Comines sieur d'Argenton, qui escrit la vie du mesme Roy, et qui estoit encore lors dudit siége au service dudit duc de Bourgongne, asseure en ses Mémoires que le Duc estoit en telle colère contre le Roy Louys, à cause de la mort de monsieur Charles, duc de Guyenne [1], frère du Roy, dont il disoit parolles villaines et incroyables, que s'il eust prins la ville d'assault, sans doute il l'eust bruslée; mais (ce dit-il) elle fut preservée par vray miracle, et non autrement. Car si le Duc eust voulu du commencement loger une partie de son armée du costé de la porte de Paris, la ville n'eust peu eschapper de ses mains pour ce que nul n'y eut peu entrer; mais Dieu voulut qu'il fist doute là où il n'y en avoit point, car pour un petit ruisseau qui estoit à passer, il fit ceste difficulté, et depuis qu'il y eut largement gens-d'armes il le voulut faire, qui esté mettre tout son ost en péril, et grand'peine l'en peust-on démouvoir.

Et parce que les habitans de la ville de Beauvais ont esté de tout temps grandement fidèles à la couronne de France, ainsi qu'ils ont fort bien montré par effect, ayant vertueusement et constamment soustenu le siége cy-dessus, sans aucunement espargner leur vie et leurs biens, jusques à la mort, ils ont obtenu plusieurs priviléges du Roy Louys onziesme, suivant lesquels ils sont exempts de tailles et de l'arrière ban, et ils peuvent posséder fiefs sans payer aucune finance, ainsi qu'il appert par lettres-patentes données à la Roche au Duc, au mois de juillet 1472. Bien est vray que long-temps au précédent, et en l'an 1417, Jean, duc de Bourgongne [2], ayeul de Charles, qui siégea Beauvais, faisant son entrée dans ladite ville, entretint les habitans en ceste promesse qu'ils ne payeroient aucuns subsides, impositions, ny gabelles, et par ce moyen pratiqua plusieurs villes qui se mirent en son obeyssance, recevant d'eux le serment qu'ils seroient bons et loyaux envers le Roy et luy : toutefois il ne tint rien de ce qu'il avoit promis;

[1] On estima la mort du duc de Guyenne lui avoir esté advancée par aucuns de ses domestiques, à la suggestion du Roy.

[2] Ce duc de Bourgongne fut le plus cruel prince qui fust jamais en grace, ayant fait massacrer malheureusement en l'an 1407 monsieur Louys, duc d'Orléans, frère du Roy Charles VI; aussi fut-il lui-même tué l'an 1419 par les gens de monsieur le Dauphin Charles, qui fut depuis Roy VIIe du nom.

car ayant le roy Charles VI (qui estoit lors tombé en altération d'esprit) et la Royne à son commandement, faisoit toutes choses à son plaisir, envoya plusieurs mandemens royaux pour lever aydes et subsides en l'évesché dudit Beauvais.

INSTITUTION DE LA PROCESSION DE L'ASSAULT.

Par ordonnance, et du consentement des habitans de la ville de Beauvais, a esté ordonné que procession générale se feroit le dimanche 27e jour du mois de juin 1473, pour rendre graces à Dieu et aux benoits saincts (les corps desquels reposent en ladite ville), pour les avoir préservés, l'an passé à pareil jour, contre la furie du duc de Bourgongne, qui vint luy et toute son armée asseoir leur siége, et livrer assault aux trois portes, sçavoir : de Limaçon, de l'Hostel-Dieu et de Bresle. A laquelle procession furent portez tous les corps saincts estans en la ville, sçavoir : les chasses de saincte Angadresme, sainct Just, sainct Évrost, sainct Germer, le corps de sainct Lucian en une chasse, et son chef en une autre. Monsieur l'évesque de Beauvais [1] assista à ladite procession, avec tous les abbez et religieux de Sainct-Lucian, Sainct-Quentin et Sainct-Symphorian, les colléges, paroisses et ordres des mendians, tous revestus en chappes, et portans reliquaires des saincts; furent faictes oraisons et stations à chacune desdites portes, où officioit ledit sieur évesque, puis fut chanté le *Te Deum* et fut fait le sermon, et ledit sieur évesque chanta la messe en la grande église, lesdits trois abbez présens. Depuis ce temps par chacun an, à pareil jour, se fait pareille procession.

INSTITUTION DE LA PROCESSION DE LA TRINITÉ.

L'an 1432, le comte d'Arondel, avec deux mille Anglois qui tenoient la ville et le chasteau de Gerberoy, firent et dressèrent embûches auprès de Beauvais, et envoyèrent quelques coureurs; le

[1] Ledit sieur évesque s'appeloit Jean de Bar, comme a esté dit cy-dessus. L'abbé de Saint-Lucian ou de Villers, qui est mort le 17 juin 1492, gist en ladite abbaye, à costé droit du cœur, et l'abbé de Saint-Quentin, nommé Jean de Boubres, dans le cœur de ladite abbaye, proche du grand autel, à main gauche.

maréchal de Boussac, nommé Pierre de la Brosse, et Ponton de Xainctrailles, Gascon, bailly de Berry et qui fut depuis mareschal de France; qui estoient dans la ville, sortirent dehors, et poursuivirent lesdits coureurs bien lieue et demie; mais les Anglois qui s'estoient cachez dans certains bois, se jettèrent sur ledit Ponton, qui fut pris et amené prisonnier, et fut incontinent délivré par eschange du sieur de Talbot, qui avoit esté pris à Patay [1] : le mareschal de Boussac se sauva dedans Beauvais.

L'année d'après, qui fut le 7 juin 1432, jour de la Saincte-Trinité, lesdits Anglois surprindrent la porte de l'Hostel-Dieu, et tuèrent les portiers qui la gardoient : ils tuèrent aussi Jacques de Quehengnies, sieur dudit lieu, lieutenant du capitaine de la ville, qui avoit coupé la corde qui soustient la herse de ladite porte, pour empescher l'entrée desdits ennemis, de sorte que tous ceux qui estoient entrés jusques au pont Saint-Laurent, furent tous mis à mort par les habitans : en mémoire de quoy et que la ville a esté préservée de l'ennemy, fut institué la procession qui se fait le jour de la Saincte-Trinité à la porte de l'Hostel-Dieu.

DE LA PROCESSION POUR LA RÉDUCTION DE NORMANDIE [1].

Le douziesme jour du mois d'aoust, y a procession solemnelle, et messe du Saint-Esprit, pour la conqueste du duché de Normandie, et de Bordeaux, faicte par Charles VII contre le roi d'Angleterre, l'an 1450.

[1] Patay est un village en Beausse, où les François obtinrent une mémorable victoire contre les Anglois, au mois de juin 1429, par la boucherie qu'ils en firent environ de trois mil qui demeurèrent morts sur la place, et par la prinse d'aucuns des plus braves de leurs capitaines, comme Talbot, et le seigneur de l'Escalle.

Le duché de Normandie avoit tenu trente ans pour les Anglois, et le duché de Guyenne trois cents ans, depuis que Henry II, roi d'Angleterre, l'eut par mariage de la duchesse Eléonor, joint à sa couronne, qui avoit esté femme du Roy Louis-le-Jeune, et par lui répudiée. (R.)

FIN DES APPENDICES DU TOME NEUVIEME.

TABLE

DU TOME NEUVIÈME.

MARIE DE BOURGOGNE.

LIVRE Ier.

Le roi apprend la bataille de Nanci. — Ses résolutions. — Le roi s'apprête à la guerre. — Soumission du duché de Bourgogne. — Lettre de mademoiselle de Bourgogne. — Elle apprend la mort de son père. — État de la Flandre. — Olivier le Dain. — Le roi arrive en Picardie. — Nouveaux projets du roi. — Négociations pour le Hainault. — Exactions en Bourgogne. — Ambassade envoyée au roi. — Les États de Flandre. — Ambassade des États de Flandre au roi. — Sédition à Gand. — Lettre du chancelier de Bourgogne à sa femme. — Supplice d'Hugonet et du sire d'Imbercourt. — Prise d'Hesdin et de Boulogne. — Siége d'Arras. — Rigueurs exercées contre Arras. — La Bourgogne se soulève. — Bonne intelligence avec l'Angleterre. — Négociation pour le mariage du Dauphin. — Surprise de Tournay. — Occupation de Cambrai. — Guerre en Hainault. — Prise du Quesnoi. — Prise d'Avesnes. — Nouvelles négociations pour le mariage du Dauphin. — Mort du duc de Gueldre. — Siége de Saint-Omer. — — Le grand bâtard de Bourgogne remis au roi. — Mariage de mademoiselle de Bourgogne. 1

LIVRE II.

Trêve conclue à Sens. — Le prince d'Orange appelle les Suisses. — Suite de la guerre en Bourgogne. — Sédition à Dijon. — Mission du sire de Saint-Pierre. — Ambassade des Suisses. — Prise de Gray. —

Digitized by Google

Le sire de Craon rappelé. — Procès du duc de Nemours. — Ordonnance contre les non-révélateurs. — Le roi devient plus méfiant. — Lettre du comte de Dammartin au maréchal de Gié. — Négociation avec le duc de Bretagne. — Affaires d'Espagne. — Abdication du roi de Portugal. — Négociation avec l'empereur. — Avec les Liégeois. — Avec l'Angleterre. — Hastings gagné par le roi. — Plaintes de la douairière de Bourgogne. — Mort du duc de Clarence. — Continuation de la guerre en Flandre. — Chapitre de la Toison-d'Or. — Prise de Condé. — Procès entamé contre le feu Duc. — Suite de la guerre. — Trêves entre le roi et le Duc. — Remise de Cambrai. — Suite des affaires avec les Suisses. 95

LIVRE III.

Le roi revient en France. — Prédications de frère Fradin. — Complot attribué au prince d'Orange. — Conjuration des Pazzi. — Le roi soutient les Florentins. — Ordonnances sur les affaires de l'Église. — Assemblée du clergé à Orléans. — Négociations avec le pape. — Ambassade du roi en Italie. — Négociations avec l'Espagne. — Avec l'Angleterre. — Conférences pour la paix. — Réforme des compagnies. — Lettre du comte de Dammartin. — Préparatifs pour la guerre. — Rupture de la trêve. — Prise de Dôle. — Soumission de la Comté. — Voyage du roi à Dijon. — Suite de la guerre en Artois. — Bataille de Guinegate. — Lettre du roi à M. de Saint-Pierre. — Représailles exercées sur les prisonniers. — Succès de la flotte française. — Négociations avec les Suisses. — Affaires de Savoie. — Le duc d'Albanie vient en France. — Affaires avec la Bretagne. — Information contre le duc de Bourbon. — Affaires de Lorraine et d'Anjou. — Affaires de la Gueldre. — Troubles de Hollande. — Embarras du duc Maximilien. — Poursuites contre l'évêque d'Elne. — Guerre dans le Luxembourg. 176

LIVRE IV.

Le cardinal de Saint-Pierre légat en France. — Voyage de la duchesse douairière en Angleterre. — Le cardinal de Saint-Pierre en France. — Le Duc refuse de voir le légat. — Lettre du roi au légat. — Lettre du roi à ses ambassadeurs. — Délivrance de Wolfgang de Polheim. — Suite des négociations. — Délivrance du cardinal Balue. — État des lettres sous le roi Louis XI. — Les réalistes et les nominaux. —

Établissement de l'imprimerie en France. — Réformes projetées par le roi. — La méfiance du roi s'accroît. — Seconde compagnie des gardes. — Façon de vivre du roi. — Réforme des francs-archers. — Liste des négociations. — Le roi a une attaque d'apoplexie. — Suite des négociations. — Surprise tentée sur Hesdin. — Chapitre de la Toison-d'Or. — Revue des Suisses. — Grands jours en Auvergne. — Procédure contre le comte du Perche. — Haine du roi pour la justice ordinaire. — Négociations avec la Bretagne. — Le roi hérite de la Provence. — Le duc de Savoie amené à Lyon. — Mort du sire d'Amboise. 265

APPENDICES. 337

FIN DE LA TABLE.

VA1
1550696

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

148.
B.
15.

Digitized by Google